



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 18 - Numéro 8

25 février 2021



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers	6
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	10
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF	
2.2 Avis légaux de l’Autorité	
3. Distribution de produits et services financiers	60
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d’audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	90
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d’indemnisation des services financiers	

4.5 Autres décisions	
5. Institutions financières	96
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Avis d’intention des assujettis et autres avis	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Protection des dépôts	
5.7 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	104
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d’autorégulation et autres entités réglementées	266
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l’Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d’autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires	381
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d’exploitation d’entreprises de services monétaires	
8.4 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d’épargne-retraite	387
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d’agir comme administrateur d’un régime volontaire d’épargne-retraite	
9.4 Autres décisions	
10. Agents d’évaluation du crédit	392

- 10.1 Avis et communiqués
- 10.2 Réglementation et lignes directrices
- 10.3 Désignation à titre d'agent
d'évaluation du crédit
- 10.4 Sanctions administratives
- 10.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

LIEN PERMANENT DE LA CHAMBRE DE PRATIQUE VIRTUELLE

N ^O DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
25 février 2021 – 9 h 30				
2017-015 2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage
	Dominic Lacroix Partie intimée	M ^e Sarah Desabrais		Audience au fond
	Raymond Chabot Administrateur Provisoire inc. Partie intervenante	McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.		Par visioconférence
	L'Agence du revenu du Québec Partie demanderesse			Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82084315160?pwd=dVFleEMrSXczYUpPRIZZa1ptWFZPUT09
	Le Procureur général du Canada Partie mise en cause			ID de réunion : 820 8431 5160 Code : 634689

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
25 février 2021 – 14 h 00				
2020-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Flavien Serge Mani Onana et Bio-1 Cameroon SARL Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers lbii Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative et d'interdictions d'opérations sur valeurs Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
2020-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Claude Duhamel, Benoît Mercier, David Courmoyer, Bertrand Lussier et Éric Marchant Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
1er mars 2021 – 9 h 30				
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Riad Antoine Katach Halabi Partie requérante Dominic Lacroix et Micro-Prêts Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Sarah Desabrais	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88603183107?pwd=NGk5UUpoNytqUWd5UnlzNVFzSGFHZz09 ID de réunion : 886 0318 3107 Code : 475580
4 mars 2021 – 14 h 00				
2020-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange inc., Danièle Baribeau et Robert Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gérin, Leblanc et Associés	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 mars 2021 – 9 h 30				
2020-033	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandly Alteon Senat, Services financiers Alteon inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Desjardins sécurité financière investissements inc. Partie mise en cause</p> <p>Banque Scotia, Banque Royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Brunet & Brunet</p> <p>Cholette Houle Avocats</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Requête en récusation</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89044225576?pwd=eIZOckFBVmFDMks3Vmo5djJGd2lxZz09</p> <p>ID de réunion : 890 4422 5576 Code : 928636</p>
11 mars 2021 – 14 h 00				
2020-032	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Mihalis Kakogiannakis et Dubuc Motors inc. Parties intimées</p> <p>Mario Dubuc Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Delegatus Services juridiques inc.</p>	<p>Nicole Martineau</p>	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
16 mars 2021 – 9 h 30				
2021-001	Gilles Laverdière Partie demanderesse Autorité des marchés financiers Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de révision d'une décision rendue par l'Autorité des marchés financiers Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88510515983?pwd=S0FvYzNLL3FKaUpDdFRxdTAwMjJ1UT09 ID de réunion : 885 1051 5983 Code : 711239
16 mars 2021 – 9 h 30				
2020-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany (Claude) Gagnon Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opération sur valeur et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85742205806?pwd=Vkt1TIFiREdGNFZiYndwZzBJOUtPQT09 ID de réunion : 857 4220 5806 Code : 035943

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 mars 2021 – 9 h 30				
2020-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany (Claude) Gagnon Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opération sur valeur et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85742205806?pwd=Vkt1TlFjREdGNFZlYndwZzBjOUtPQT09 ID de réunion : 857 4220 5806 Code : 035943
18 mars 2021 – 14 h 00				
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. LCM Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
18 mars 2021 – 14 h 00				
2020-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Youri Bourdon, Yuri Chagnon-Alarie et Keven Gauthier Rivard Parties intimées Alexandre Galasso Partie intimée Beaudoin, Rigolt et Associés inc. et Valeurs mobilières Whitehaven inc. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Woods s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de suspensions d'inscription, de radiations d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de mesures de redressement Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
24 mars 2021 – 9 h 30				
2018-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Ian Pierre Lajoie Partie intimée Dominic Longpré Partie intimée Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services Légaux Farley Ltée. Bernard, Roy (Justice – Québec)	Nicole Martineau Antonietta Melchiorre	Demande en rejet de l'avis au Procureur général du Québec Audience au fond Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/82987998936?pwd=L20vd3ZSYStxRCs2R2VKWkFmc1hxdz09 ID de réunion : 829 8799 8936 Code : 961909
25 mars 2021 – 14 h 00				
2021-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lucie Bouchard et Luciebouchard.com inc. Parties intimées Pierre Lalancette Partie intimée Sébastien Guillet Partie intimée Éric Pichette et Groogr Inc. Parties intimées Banque Royale du Canada Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers CSJ, Cabinet de services juridiques Inc. Ad Litem Avocats s.e.n.c.r.l. Services Juridiques Inter Rives Inc.	Nicole Martineau	Demande de levée d'ordonnance de blocage, de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
1er avril 2021 – 14 h 00				
2021-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alain Poudrette et Rénald Moreau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
6 avril 2021 – 9 h 30				
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (justice - Québec)	Elyse Turgeon	Demande en inconstitutionnalité Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/84411802157?pwd=SzBSb2l4QVBMT2d6L2lDUFRlYtIQT09 ID de réunion : 844 1180 2157 Code : 710572

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
7 avril 2021 – 9 h 30				
2020-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse G. O. Great Offers Direct Ltd., Nuvo inc., Martin LeBlanc et Johnny Martin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opération sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86442973330?pwd=dHR4eDFFMEVfb3U2U08wU3p4YlE0dz09 ID de réunion : 864 4297 3330 Code : 216663
8 avril 2021 – 9 h 30				
2020-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse G. O. Great Offers Direct Ltd., Nuvo inc., Martin LeBlanc et Johnny Martin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opération sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86442973330?pwd=dHR4eDFFMEVfb3U2U08wU3p4YlE0dz09 ID de réunion : 864 4297 3330 Code : 216663

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
9 avril 2021 – 9 h 30				
2020-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse G. O. Great Offers Direct Ltd., Nuvo inc., Martin LeBlanc et Johnny Martin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opération sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86442973330?pwd=dHR4eDFFMEVFB3U2U08wU3p4YIE0dz09 ID de réunion : 864 4297 3330 Code : 216663
12 avril 2021 – 9 h 30				
2020-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse G. O. Great Offers Direct Ltd., Nuvo inc., Martin LeBlanc et Johnny Martin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opération sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86442973330?pwd=dHR4eDFFMEVFB3U2U08wU3p4YIE0dz09 ID de réunion : 864 4297 3330 Code : 216663

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 avril 2021 – 9 h 30				
2020-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse G. O. Great Offers Direct Ltd., Nuvo inc., Martin LeBlanc et Johnny Martin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opération sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86442973330?pwd=dHR4eDFFMEVFB3U2U08wU3p4YIE0dz09 ID de réunion : 864 4297 3330 Code : 216663
14 avril 2021 – 9 h 30				
2020-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse G. O. Great Offers Direct Ltd., Nuvo inc., Martin LeBlanc et Johnny Martin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opération sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86442973330?pwd=dHR4eDFFMEVFB3U2U08wU3p4YIE0dz09 ID de réunion : 864 4297 3330 Code : 216663

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 avril 2021 – 14 h 00				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Beaudoin Partie intimée Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Shadley Bien-Aimé, s.e.n.c. Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85252273709?pwd=eWMrZjllMDVoOW5SbVBMRHcwVmxCdz09 ID de réunion : 852 5227 3709 Code : 315816
26 avril 2021 – 9 h 00				
2020-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Robillard et Les Assurances Robillard & Associés inc. Parties intimées Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc., Partie mise en cause Yves Morel et Marie-France Boucher Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gérin, Leblanc et Associés Waite & Associés	Elyse Turgeon Chantal Denommée	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85189530304?pwd=NUNlTWtkaitJWFIDbzA2YW9pc2dRdz09 ID de réunion : 851 8953 0304 Code : 620242

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
4 mai 2021 – 9 h 30				
2020-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-France Caron et Hugues Destenay Parties intimées Michel Caron Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jean-François Goulet, avocat Fréchette avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives Audience au fond
5 mai 2021 – 9 h 30				
2020-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-France Caron et Hugues Destenay Parties intimées Michel Caron Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jean-François Goulet, avocat Fréchette avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
10 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.		Audience au fond
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats		
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.		
11 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.		Audience au fond
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats		
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.		
12 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.		Audience au fond
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats		
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.		

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.		Audience au fond
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats		
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.		
14 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.		Audience au fond
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats		
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.		
17 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.		Audience au fond
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats		
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.		

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
18 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Audience au fond
18 mai 2021 – 9 h 00				
2020-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Robillard et Les Assurances Robillard & Associés inc. Parties intimées Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc., Partie mise en cause Yves Morel et Marie-France Boucher Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gérin, Leblanc et Associés Waite & Associés	Elyse Turgeon Chantal Denommée	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85189530304?pwd=NUNiTWtkaitJWFIDbzA2YW9pc2dRdz09 ID de réunion : 851 8953 0304 Code : 620242

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.		
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats		Audience au fond
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.		
20 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.		
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats		Audience au fond
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.		
21 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.		
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats		Audience au fond
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.		

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
25 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Audience au fond
26 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Audience au fond
27 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
28 mai 2021 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.		Audience au fond
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats		
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.		
3 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Ordre des témoins
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées	Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.		Audience pro forma
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		
	Voxdata Solutions inc. Partie intimée	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.		
	Salia Hema Partie intimée	Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.		
	Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée	François Beauvais Avocat		
	Adiaratou Coulibaly Parties intimées			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
14 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauduchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauduchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
16 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
18 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauduchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauduchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
28 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauduchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
29 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
30 juin 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauduchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 juillet 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauduchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
6 juillet 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauduchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
7 juillet 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
8 juillet 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
9 juillet 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Mounir Cherif-Ouazani Partie intimée Adiaratou Coulibaly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l. François Beauvais Avocat	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

24 février 2021

2.1.2 Décisions

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-031

DÉCISION N° : 2016-031-011

DATE : 12 février 2021

EN PRÉSENCE DE : M^e NICOLE MARTINEAU

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse

C.
ALEXANDRE (ALEX) BARTA
et
RAM, ALEXANDRE (ALEX) BARTA
Parties intimées

et
BANQUE DE MONTRÉAL
Partie mise en cause

DÉCISION

2016-031-011

PAGE : 2

APERÇU

[1] L'intimé Alexandre (Alex) Barta (« Alexandre Barta ») a exploité une entreprise individuelle immatriculée au Registraire des entreprises du Québec (« REQ »), laquelle faisait affaires sous la dénomination sociale « RAM »¹.

[2] Cette entreprise individuelle RAM a été immatriculée une première fois le 13 juin 1997 et elle a fait l'objet d'une réimmatriculation le 9 février 2015. Elle a fait l'objet d'une radiation le 25 avril 2018².

[3] Selon l'état des informations au REQ, RAM exerçait ses activités dans le domaine de « autres services de télécommunications » et « fournisseurs de services Internet et sites portails de recherche » à titre de consultant média et Internet³.

[4] L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») est l'organisme responsable de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴ (« LVM »). Elle exerce les fonctions qui y sont prévues, et ce, conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*⁵.

[5] Le 6 décembre 2016⁶, le Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal ») a prononcé une décision *ex parte* en vertu de laquelle il accueillait la demande de l'Autorité visant à obtenir, à l'encontre des intimés, des ordonnances de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'effectuer l'activité de conseiller.

[6] Les ordonnances de blocage avaient notamment pour objectif d'empêcher les intimés de dilapider les sommes d'argent qui avaient été acquises auprès des investisseurs.

[7] Le 23 mars 2018⁷, le Tribunal a levé partiellement les ordonnances de blocage à l'égard de certains immeubles, et ce, à certaines conditions.

[8] Les ordonnances de blocage prononcées par le Tribunal ont été prolongées à plusieurs reprises⁸ et elles viennent à échéance le 20 février 2021.

[9] L'Autorité demande maintenant au Tribunal de lever les ordonnances de blocage actuellement en vigueur, d'ordonner à la Banque de Montréal mise en cause de remettre à l'Autorité l'intégralité des sommes d'argent actuellement bloquées par ces

¹ Pièce D-1.

² Pièce D-1.

³ Pièce D-1.

⁴ RLRQ, c. V-1.1.

⁵ RLRQ, c. E-6.1.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Barta*, 2016 QCTMF 53.

⁷ *Rose c. Autorité des marchés financiers*, 2018 QCTMF 27.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Barta*, 2017 QCTMF 27, *Autorité des marchés financiers c. Barta*, 2017 QCTMF 72, *Autorité des marchés financiers c. Barta*, 2017 QCTMF 112, *Autorité des marchés financiers c. Barta*, 2018 QCTMF 23, *Autorité des marchés financiers c. Barta*, 2018 QCTMF 75, *Autorité des marchés financiers c. Barta*, 2018 QCTMF 109, *Autorité des marchés financiers c. Barta*, 2019 QCTMF 59 et *Autorité des marchés financiers c. Barta*, 2020 QCTMF 34.

2016-031-011

PAGE : 3

ordonnances, et ce, afin que l'Autorité remette ces sommes d'argent aux investisseurs qui ont subi des pertes financières à la suite des manquements commis par les intimés.

[10] Dans sa demande, l'Autorité allègue notamment que les intimés ont commis des manquements aux articles 12, 148 et 197 al. 1 (1^o) de la LVM, soit d'avoir procédé à des placements sans prospectus, d'avoir agi à titre de courtier en valeurs mobilières sans inscription et d'avoir fourni aux investisseurs des informations fausses ou trompeuses à propos d'opérations sur des titres.

[11] Cette demande a été présentée à la chambre de pratique du Tribunal le 14 janvier 2021.

[12] Les intimés n'étaient ni présents ni représentés lors de cette audience *pro forma*. La procureure de l'Autorité a mentionné qu'Alexandre Barta consentait à la demande de l'Autorité.

[13] Durant cette audience *pro forma*, le Tribunal a autorisé l'Autorité à amender les conclusions de sa demande, et ce, afin d'apporter des précisions aux conclusions recherchées.

[14] Il a été décidé d'entendre au mérite la demande de l'Autorité le 10 février 2021.

[15] Dans le cadre de l'analyse de la demande de l'Autorité, le Tribunal doit répondre à deux questions en litige, soit :

1. Les intimés ont-ils commis des manquements aux articles 12, 148 et 197 al. 1 (1^o) de la LVM? et
2. Le Tribunal doit-il, dans l'intérêt public, lever les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier et prononcer des ordonnances visant à mettre en œuvre les conclusions recherchées dans la demande de l'Autorité?

[16] Le Tribunal est d'avis que la preuve démontre que les intimés ont commis des manquements aux articles 12 et 148 de la LVM, et ce, en procédant illégalement au placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la LVM sans avoir obtenu de prospectus visé par l'Autorité et sans détenir les inscriptions requises. La preuve démontre également qu'Alexandre Barta a commis des manquements à l'article 197 al. 1 (1^o) de la LVM en fournissant des informations fausses ou trompeuses à propos d'opérations sur des titres quant aux investissements proposés aux investisseurs.

[17] Le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de lever les ordonnances de blocage actuellement en vigueur, d'ordonner à la Banque de Montréal mise en cause de remettre à l'Autorité l'intégralité des sommes d'argent actuellement bloquées par ces ordonnances, et ce, afin que l'Autorité remette ces sommes d'argent aux investisseurs qui ont subi des pertes financières à la suite des manquements commis par les intimés.

ANALYSE

Question n^o 1 : Les intimés ont-ils commis des manquements aux articles 12, 148 et 197 al. 1 (1^o) de la LVM?

2016-031-011

PAGE : 4

Conclusion

[18] La preuve présentée par l'Autorité démontre que les intimés ont commis des manquements aux articles 12, 148 et 197 al. 1 (1^o) de la LVM.

[19] Le Tribunal est d'avis que les intimés n'ont pas respecté les exigences prévues par la LVM, soit d'effectuer le placement de valeurs mobilières avec un prospectus visé par l'Autorité et celle de détenir les inscriptions appropriées auprès de l'Autorité, le tout en contravention avec les articles 12 et 148 de la LVM.

[20] La preuve démontre également que des informations fausses ou trompeuses ont été fournies par Alexandre Barta à propos d'opérations sur des titres quant aux investissements proposés aux investisseurs, le tout en contravention avec l'article 197 al. 1 (1^o) de la LVM.

Manquements aux articles 12 et 148 de la LVM

Droit applicable

[21] La LVM s'applique à toutes les formes d'investissement qui sont décrites à son article 1, incluant les contrats d'investissement⁹.

[22] Les articles 11 et 12 de la LVM prévoient l'obligation d'établir un prospectus soumis au visa de l'Autorité pour toute personne qui entend procéder, au placement d'une valeur ainsi que pour toute personne qui entend procéder, à partir du Québec, au placement d'une valeur auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec.

[23] Le prospectus a pour but de protéger le public investisseur. Il s'agit d'un document qui présente un exposé complet et véridique de tous les faits importants quant à l'investissement offert au public. Ainsi, il permet à l'investisseur de prendre une décision éclairée relativement à son choix d'investir ou non dans le placement offert.

[24] L'article 5 de la LVM définit un placement comme étant, entre autres, le fait, par un émetteur, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de titres et le fait, par un intermédiaire, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de titres faisant l'objet d'un placement auprès d'un émetteur.

[25] L'article 148 de la LVM impose à toute personne qui agit comme courtier en valeurs d'être inscrite auprès de l'Autorité. La notion de courtier est définie à l'article 5 de cette loi et inclut les activités suivantes :

« courtier » : toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant les activités suivantes:

- 1^o des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire;
- 2^o le placement d'une valeur pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;

⁹ Art. 1 al. 1 (7^o) LVM.

2016-031-011

PAGE : 5

3° tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1° ou 2°; »¹⁰

Application du droit aux faits

[26] La procureure de l'Autorité a fait entendre une enquêtrice œuvrant au sein de cet organisme. Cette dernière a informé le Tribunal qu'Alexandre Barta a été interrogé, sur une base volontaire, le 30 novembre 2016 dans le cadre de l'enquête sur les activités des intimés. La transcription sténographique de l'interrogatoire a été déposée au dossier¹¹.

[27] Cette preuve démontre qu'Alexandre Barta a notamment admis ce qui suit :

- Il a, personnellement ou par l'entremise de l'entreprise individuelle RAM, sollicité et proposé à diverses personnes d'investir, et ce, à partir du Québec;
- Il a déclaré à ces personnes et sociétés que les montants remis allaient tous être investis dans diverses sociétés;
- Il a discuté avec les investisseurs par téléphone et leur a transmis de la documentation sur les placements par courriel;
- Tous les dépôts faits dans le compte bancaire de RAM constituent des sommes d'argent remises par des personnes qui voulaient investir;
- Les auteurs de ces dépôts d'argent s'attendaient à ce que leur argent soit investi et procure un rendement;
- Il était la seule personne à avoir accès au compte bancaire de RAM;
- Le montant d'environ 80 000 \$ qui se retrouve dans le compte bancaire de l'intimée RAM ne lui appartient pas.

[28] La preuve démontre qu'Alexandre Barta, personnellement ou par l'entremise de RAM, a recueillie une somme totale d'au moins de 624 973,70 USD auprès d'investisseurs.

[29] En effet, selon la preuve présentée par l'Autorité, les investisseurs mentionnés au tableau qui suit ont contribué à des entrées de fonds dans le compte de RAM pour un montant total de 624 973,70 USD¹² :

1	Oct. 2013	LHP, AUSTRALIA	49 973,70 USD
2	Nov. 2013	RG, CANADA (BC)	25 000 USD
3	Déc. 2013	RH, CANADA (BC)	100 000 USD
4	Déc. 2014	KWIA, USA	150 000 USD
5	Jan. 2015	EL / NC, USA	75 000 USD

¹⁰ Art. 5 LVM.

¹¹ Pièce D-4.

¹² Pièce D-9.

2016-031-011

PAGE : 6

6	Fév. 2015	RC, MALAYSIA	75 000 USD
7	Fév. 2015	AIN, DANEMARK	150 000 USD

[30] Selon la preuve présentée, les démarches effectuées par l'Autorité afin de joindre ces personnes en cours d'enquête ont été infructueuses, hormis pour l'une d'elle qui n'a pas donné suite aux échanges entamés.

[31] Le Tribunal considère que l'Autorité a démontré qu'Alexandre Barta, personnellement ou par l'entremise de l'entreprise individuelle RAM, a procédé, à partir du Québec, au placement de contrats d'investissement ou au placement de valeurs mobilières auprès d'investisseurs établis à l'extérieur du Québec.

[32] Le Tribunal considère également que l'Autorité a démontré qu'Alexandre Barta, personnellement ou par l'entremise de l'entreprise individuelle RAM, a exercé l'activité de courtier en valeurs en effectuant le placement de contrats d'investissement ou de valeurs mobilières pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, et ce, auprès d'investisseurs établis à l'extérieur du Québec.

[33] La preuve démontre qu'Alexandre Barta et RAM n'ont jamais déposé de prospectus ni obtenu de dispense d'effectuer un tel dépôt¹³.

[34] La preuve démontre également qu'Alexandre Barta et RAM n'étaient pas inscrits à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité¹⁴.

[35] Le Tribunal est d'avis que les intimés ont contrevenu aux articles 12 et 148 de la LVM en procédant illégalement au placement de valeurs mobilières, à partir du Québec, auprès d'investisseurs établis à l'extérieur du Québec, et ce, sans avoir obtenu de prospectus visé par l'Autorité et sans détenir les inscriptions requises.

Analyse des comptes bancaires

[36] La preuve démontre l'existence de deux (2) comptes bancaires détenus par Alexandre Barta et RAM auprès de la mise en cause Banque de Montréal¹⁵.

[37] Pendant la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 novembre 2016, il y a eu de nombreux transferts de fonds du compte bancaire de RAM vers le compte bancaire d'Alexandre Barta.

[38] Selon la preuve présentée par l'Autorité, Alexandre Barta a utilisé à des fins personnelles une portion importante des sommes d'argent provenant des investisseurs illégalement sollicités et déposées au compte bancaire de RAM¹⁶.

¹³ Pièces D-3 et D-5.

¹⁴ Pièces D-2 et D-5.

¹⁵ Pièces D-9 et D-10.

¹⁶ Pièces D-9 et D-10.

2016-031-011

PAGE : 7

[39] La preuve démontre que l'argent transféré et déposé dans le compte bancaire d'Alexandre Barta a servi à payer de nombreuses dépenses de consommation personnelles d'Alexandre Barta¹⁷.

[40] La preuve démontre également qu'un montant de plus de 300 000 \$ a été versé à un notaire, en fidéicommiss, afin de payer un condo appartenant à Alexandre Barta.

Manquements à l'article 197 al. 1 (1^o) de la LVM

[41] L'article 197 de la LVM énonce ce qui suit :

« Commet une infraction celui qui fournit, de toute autre manière, des informations fausses ou trompeuses:

1^o à propos d'une opération sur des titres;

[...] »¹⁸

[42] Le 13 août 2018, l'Autorité a signifié à Alexandre Barta un constat d'infraction comportant onze (11) chefs d'accusation, lesquels lui reprochaient d'avoir contrevenu aux articles 12, 148 et 197 al. 1 (1^o) de la LVM¹⁹.

[43] Alexandre Barta a enregistré un plaidoyer de culpabilité sur un des chefs d'accusation, soit celui lui reprochant d'avoir contrevenu à l'article 197 al. 1 (1^o) de la LVM pour avoir fourni des informations fausses ou trompeuses à propos d'une opération sur des titres quant aux investissements proposés aux investisseurs. Un arrêt conditionnel des procédures a été prononcé sur les dix (10) autres chefs d'accusation, et ce, à la suite d'une entente intervenue entre les parties²⁰.

[44] Le 1^{er} octobre 2020, Alexandre Barta a été condamné par un juge de la Cour du Québec à une peine d'emprisonnement de cinq (5) mois pour cette infraction, et ce, suivant une suggestion commune présentée par les parties²¹.

[45] Le Tribunal retient donc du dossier pénal que l'intimé a contrevenu à l'article 197 al. 1 (1^o) de la LVM.

[46] Dans le cadre de l'entente intervenue entre l'Autorité des marchés financiers et Alexandre Barta, ce dernier a renoncé expressément « à tous droits et à toutes prétentions eu égard aux sommes bloquées dans le compte bancaire de RAM (#0151 4700-796), et de son compte personnel (#[...]) suivant les décisions rendues par le Tribunal administratif des marchés financiers dans le dossier portant le numéro 2016-031 »²².

Question n° 2 : Le Tribunal doit-il, dans l'intérêt public, lever les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier et prononcer des ordonnances

¹⁷ Pièces D-9 et D-10.

¹⁸ Art. 197 LVM.

¹⁹ Pièce D-6.

²⁰ Pièce D-7.

²¹ Pièce D-8.

²² Pièce D-7.

2016-031-011

PAGE : 8

visant à mettre en œuvre les conclusions recherchées dans la demande de l'Autorité?*Conclusion*

[47] Le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de lever les ordonnances de blocage actuellement en vigueur, d'ordonner à la Banque de Montréal mise en cause de remettre à l'Autorité l'intégralité des sommes d'argent actuellement bloquées par ces ordonnances, et ce, afin que l'Autorité remette ces sommes d'argent aux investisseurs qui ont subi des pertes financières à la suite des manquements commis par les intimés.

Droit applicable

[48] Les articles 262.1 à 262.3 de la LVM prévoient le processus à suivre et les conditions qui doivent être remplies pour une demande de remise à l'Autorité de sommes d'argent obtenues à la suite de manquements à la LVM et pour une éventuelle distribution aux personnes ayant subi une perte financière.

[49] L'article 262.1 de LVM établit le pouvoir du Tribunal, à la suite de l'établissement d'un manquement à la loi, de prononcer une ordonnance de remise de sommes obtenues par suite de ce manquement :

« 262.1. Par suite d'un manquement à une obligation prévue par la législation en valeurs mobilières, l'Autorité peut demander au Tribunal administratif des marchés financiers de rendre, à l'égard de quiconque afin de corriger la situation ou de priver une personne des gains réalisés à l'occasion de ce manquement, une ou plusieurs des ordonnances suivantes :

[...]

9° enjoindre à une personne de remettre à l'Autorité les montants obtenus par suite de ce manquement. »²³

[50] Ainsi, pour que le Tribunal puisse prononcer une ordonnance de remise prévue par l'article 262.1 (9°) de la LVM, l'Autorité doit faire la preuve des éléments suivants :

- un manquement à la législation en valeurs mobilières;
- des montants ont été obtenus à la suite de ce manquement;
- l'ordonnance recherchée a pour objectif de corriger la situation ou de priver la personne visée des gains réalisés à l'occasion de ce manquement.

[51] L'article 262.2 de la LVM prévoit les modalités de la remise ordonnée en vertu de l'article 262.1 de la LVM :

« 262.2. Lorsqu'il rend l'ordonnance visée au paragraphe 9° de l'article 262.1, le Tribunal doit, si la preuve justifiant cette ordonnance démontre que des personnes ont subi une perte à l'occasion du manquement visé, ordonner à l'Autorité de lui soumettre les modalités selon lesquelles les

²³ Art. 262.1 LVM.

2016-031-011

PAGE : 9

montants remis à l'Autorité seront administrés et pourront être distribués aux personnes ayant subi une perte. Il n'y est toutefois pas tenu lorsqu'il lui est démontré que les montants ainsi remis sont moindres que ceux devant être engagés pour leur distribution.

Ces modalités doivent au moins prévoir ce qui suit:

1° les règles selon lesquelles les montants seront déposés auprès d'une institution de dépôts autorisée en vertu de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts (chapitre I-13.2.2) ou d'une banque ou autrement investis jusqu'à ce que la distribution prenne fin;

2° les conditions à remplir pour avoir droit de participer dans la distribution des montants remis, y compris le délai au-delà duquel une personne ne pourra y participer;

3° les moyens qui doivent être pris pour aviser les personnes concernées de la possibilité de participer dans la distribution de ces montants;

4° la date à laquelle la distribution prendra fin si les montants remis n'étaient pas entièrement distribués. »²⁴

[52] Lorsque le Tribunal ordonne la remise des sommes à l'Autorité et que la preuve démontre qu'une personne a subi des pertes à l'occasion du manquement, il doit également ordonner à l'Autorité de lui soumettre des modalités selon lesquelles les montants remis à l'Autorité seront administrés et pourront être distribués à ces personnes, à moins qu'il ne soit démontré que les montants remis sont moindres que ceux qui seraient engagés pour leur distribution.

[53] Suivant l'ordonnance du Tribunal de soumettre des modalités, il est prévu à l'article 262.3 de la LVM que l'Autorité doit publier les modalités qu'elle propose à son Bulletin au moins trente (30) jours avant de les soumettre pour approbation au Tribunal.

[54] Par la suite, le Tribunal approuve avec ou sans modification les modalités et peut demander à l'Autorité d'en soumettre de nouvelles.

Application du droit aux faits

[55] La preuve démontre que les intimés ont contrevenu aux articles 12 et 148 de la LVM en procédant illégalement au placement de valeurs mobilières auprès d'investisseurs établis à l'extérieur du Québec, et ce, sans avoir obtenu de prospectus visé par l'Autorité et sans détenir les inscriptions requises.

[56] La preuve démontre également qu'Alexandre Barta a été condamné par un juge de la Cour du Québec à une peine d'emprisonnement pour avoir contrevenu à l'article 197 al. 1 (1°) de la LVM.

²⁴ Art. 262.2 LVM.

2016-031-011

PAGE : 10

[57] Selon la preuve présentée par l'Autorité, l'argent des investisseurs a été déposé dans le compte bancaire de RAM puis transféré dans le compte bancaire d'Alexandre Barta; ces comptes bancaires ont été ouverts auprès de la mise en cause.

[58] Ces comptes bancaires font actuellement l'objet d'ordonnances de blocage prononcées par le Tribunal. Il appert de plus que l'intimé renonce à tous droits relativement aux sommes bloquées.

[59] En date du 17 septembre 2020, le compte bancaire d'Alexandre Barta [...] avait un solde de 959,12 \$ CA²⁵.

[60] En date du 30 septembre 2020, le compte bancaire de RAM 0151-4700-796 avait un solde de 82 303,28 USD²⁶.

[61] Selon la preuve présentée, l'Autorité a identifié sept (7) investisseurs qui ont contribué à des entrées de fonds dans le compte bancaire de RAM représentant un montant total de 624 973,70 USD.

[62] Ces investisseurs ont subi des pertes financières importantes à l'occasion des manquements à la LVM commis par les intimés; ces pertes correspondent à leurs investissements respectifs.

[63] L'Autorité souhaite remettre les sommes restantes dans les comptes bancaires actuellement bloqués aux investisseurs qui se seront manifestés auprès d'elle afin de participer à la distribution de ces sommes, et ce, en fonction des pourcentages correspondant à leur investissement respectif par rapport aux sommes disponibles pour distribution.

[64] L'Autorité a publié dans son Bulletin du 3 décembre 2020, l'avis légal²⁷ prescrit par l'article 262.3 de la LVM relativement aux modalités de distribution proposées dans sa demande.

[65] L'Autorité a transmis, à la dernière adresse connue, une correspondance²⁸ à chacun des investisseurs identifiés afin de les aviser du processus de distribution et afin de les inviter à faire valoir leur intérêt dans le délai prévu.

[66] La procureure de l'Autorité a mentionné que des courriels ont aussi été envoyés à certains investisseurs. De plus, certains investisseurs ont été contactés par téléphone.

[67] À la suite de la publication de l'avis de l'Autorité²⁹ et de la transmission de la correspondance³⁰ aux investisseurs identifiés, six (6) investisseurs ont jusqu'à maintenant manifesté leur intérêt auprès de l'Autorité afin d'obtenir un remboursement.

²⁵ Pièce D-11.

²⁶ Pièce D-11.

²⁷ Pièce D-12.

²⁸ Pièce D-13.

²⁹ Pièce D-12.

³⁰ Pièce D-13.

2016-031-011

PAGE : 11

[68] La demande de l'Autorité vise à priver les intimés des montants d'argent obtenus à la suite des manquements à LVM et à permettre, en partie, de corriger la situation relativement aux pertes financières causées par ces manquements, conformément à l'article 262.1 de la LVM.

[69] La demande vise aussi à ordonner à la Banque de Montréal mise en cause de remettre à l'Autorité l'intégralité des sommes présentes dans tous les comptes qu'elle détient au nom des intimés et qui font actuellement l'objet d'ordonnances de blocage prononcées par le Tribunal.

[70] L'Autorité déposera cet argent dans un compte bancaire ouvert à son nom, lequel servira à la distribution des sommes aux investisseurs floués et qui se seront manifestés auprès d'elle afin de participer à la distribution.

[71] L'Autorité a soumis au Tribunal les modalités de distribution proposées dans sa demande, et ce, conformément aux articles 262.2 et 262.3 de la LVM.

[72] Selon la preuve présentée, l'Autorité n'a pas été avisée, à la suite de la publication de l'avis légal³¹, qu'une personne entendait contester la présente demande ou les modalités de distribution qui y sont proposées. De plus, personne ne s'est présenté aux audiences pour contester ces modalités.

[73] Après avoir considéré l'ensemble de la preuve et les arguments présentés, le Tribunal considère qu'il est dans l'intérêt public que la demande amendée de l'Autorité soit accordée et que des ordonnances soient prononcées afin de mettre en œuvre les conclusions recherchées par cette demande.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, conformément à l'article 93 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*³² et aux articles 249, 250, 262.1 (9^o), 262.2 et 262.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³³ :

ACCUEILLE la demande amendée de l'Autorité des marchés financiers;

LÈVE les ordonnances de blocage rendues initialement le 6 décembre 2016³⁴ par la décision n^o 2016-031-001 et renouvelées depuis³⁵, afin de rendre exécutoires les conclusions qui suivent :

ORDONNE à la Banque de Montréal de remettre à l'Autorité des marchés financiers les sommes détenues dans le compte portant le numéro [1] et dans le compte portant le numéro [2], et ce, dans les dix (10 jours) de la signification de la présente décision;

³¹ Pièce D-12.

³² RLRQ, c. E-6.1.

³³ RLRQ, c. V-1.1.

³⁴ Préc., note 6.

³⁵ Préc., note 8.

2016-031-011

PAGE : 12

APPROUVE les modalités suivantes soumises par l'Autorité des marchés financiers et publiées à son Bulletin selon lesquelles les montants remis à l'Autorité des marchés financiers pourront être distribués aux investisseurs :

L'Autorité des marchés financiers déposera les sommes qu'elle recevra de la Banque de Montréal à la suite de la présente décision dans un compte bancaire ouvert à son nom et pouvant servir à la distribution des sommes (le « Compte de l'Autorité »), et ce, dans les dix (10 jours) de la réception des sommes;

L'Autorité des marchés financiers émettra des chèques en faveur des investisseurs qui se seront manifestés auprès de cette dernière afin d'obtenir un remboursement, et ce, en fonction des pourcentages correspondants à leur investissement respectif par rapport aux sommes disponibles pour distribution, et ce, à l'expiration d'un délai de quarante-cinq (45) jours du dépôt au Compte de l'Autorité de ces sommes à distribuer.

M^e Nicole Martineau, juge administratif

M^e Annie Parent
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 10 février 2021

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis relatif au dépôt de la divulgation annuelle pour chaque produit d'assurance offert par l'entremise d'un distributeur – Assureurs offrant des produits au Québec par l'entremise de la distribution sans représentant

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la « Loi »), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité (les « documents et renseignements exigés »).

L'article 21 du *Règlement sur les modes alternatifs de distribution* (le « Règlement ») prévoit que l'assureur doit divulguer annuellement à l'Autorité les renseignements suivants pour chaque produit offert par l'entremise d'un distributeur :

- 1° le nombre de polices et d'attestations d'assurance émises et le montant des primes souscrites;
- 2° le nombre de réclamations et le montant versé en indemnités;
- 3° le nombre de cas de résolution et de résiliation;
- 4° la rémunération versée à l'ensemble des distributeurs et des tiers visés au paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 20.

La date d'échéance pour déposer la divulgation annuelle des produits offerts en distribution sans représentant est le **1^{er} mai de chaque année**. La divulgation doit couvrir la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente. Prenez note que le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut ou de refus de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

Renseignements additionnels :

Si des renseignements concernant ce qui précède s'avéraient nécessaires ou si vous avez besoin d'accompagnement dans l'utilisation des Services en ligne, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : Distribution@lautorite.qc.ca

Le 25 février 2021

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ARSENEAU	MYRIAM	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-20
BALDE	NENE FATOUMATA	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-02-15
BELHAJ	RIADH	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-02-15
BOCCACCI	MICHAEL	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2021-02-19
BOIVIN	ALEXANDRE	BMO GESTION PRIVEE DE PLACEMENTS INC.	2021-02-12
BOLDUC	ERIC	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-15
CHAREST	ETIENNE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-02-08
CHARLAND	ALEXANDRE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-12
DANYLUK	ELYSE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-02-15
DELISLE	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-17
DELLI COLLI	CASSANDRA	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2021-02-12
DUMARESQ-BÉLANGER	YANIC	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-02-08
DUPIN	ANOUK	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-02-08
DUPUIS	ALEXANDRE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-17
FORD	TIFFANY	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-02-16
FORGET	ERIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-19
GARCIA	VERONICA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2021-02-15
GEOFFROY	CAMILLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-11
GEORGANTAKIS	EMMANUEL	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-02-19
GIRARD	GENEVIÈVE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-01-11
GRANT	AUDREY	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-02-12
GRÉGOIRE	MICHÈLE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-02-17
HAWEY	ODETTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-12

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
JALBERT	ÉMILIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-15
JAWABRA	MILAD	CONSEIL EN FINANCEMENT ERNST & YOUNG ORENDA INC	2021-01-29
KAPCHE NOUMESSI	JUSTINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-16
KENNEDY	JENNIFER	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-02-16
LABELLE	VANESSA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-01
LALIBERTÉ	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-19
LAPOINTE	SUZANNE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-02-15
LEGAULT-LEMIEUX	JEAN-FÉLIX	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-02-15
LEGROS	LUC	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-02-08
LORRAIN	LOUIS	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-18
MARINIER	JEAN-FRANÇOIS	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-02-19
MARTINS	JEAN-FRANÇOIS	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-02-14
MAZOCHI	SORAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-16
METHQAL	ABDELAZIZ	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-02-01
MUNYAKINANI	SERGE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC./PEAK INVESTMENT SERVICES INC.	2021-02-19
NERSISYAN	LILIT	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-02-19
O'CONNOR	ROBIN	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2021-02-12
PATEL	HEMLATA	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-02-19
PERCHUN	SERGEY	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-02-12
PLAMONDON	GABRIEL	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-02-11
RACICOT	ALEXANDRA	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2021-02-15
ROUSSEL	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-19
RUEL	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-19
SAHBI	HACHEM	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-19

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
SAIGOT	EMMANUELLE ANNETTE CAMILLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-15
SKERRETT	SHELBY FRANCIS	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2021-02-09
T. GÉLINAS	CAMILLE	MICA CAPITAL INC.	2021-02-10
T. MURPHY	LAURIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-09
TREMBLAY	MARIE-EVE	LA CAPITALE SERVICES CONSEILS INC.	2021-02-15
VALLIÈRES	MARIE-LISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-16
VILLENEUVE	DIDIER	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-01
XANTHAKOS	DIMITRIOS	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-02-12

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BOIVIN	ALEXANDRE	BMO GESTION PRIVEE DE PLACEMENTS INC.	2021-02-12
CLÉMENT	DANIEL	PRATTE GESTION DE PORTEFEUILLES INC.	2021-02-15

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
108191	COULOMBE, RENÉE	6a	2021-02-19
111645	DUSSAULT, LYNDA	4a	2020-08-13
118208	LAFLAMME, DANIEL	1a	2021-02-19

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
119084	LANGLOIS, ANDRÉ	1a	2021-02-17
121795	LÉVESQUE, STÉPHANE	3a	2021-02-17
125916	PARCEL, MARIE-DANIELLE	3a	2021-02-17
126881	PHILIPPON, LINA	4b	2021-02-24
130264	SANSCARTIER, JULIE	3b	2021-02-19
135654	CHAMPEAU, MANON	3a	2021-02-23
145000	CÔTÉ, GHISLAIN	1a	2021-02-17
148028	JOANNETTE, MARIE-EVE	1a	2021-02-19
149063	LACROIX, YVES	1a	2021-02-23
157932	GOYETTE, MICHEL	4a	2021-02-17
162074	LAROCHE, ERIC	4b	2021-02-19
163740	CREVIER, FANNY	3b	2021-02-19
166987	TREMBLAY, MARIE-EVE	1a	2021-02-19
171455	ROUSSEAU, RICHARD	1a	2021-02-22
171455	ROUSSEAU, RICHARD	2b	2021-02-22
175715	EL-GELEDI EL-NAAMI, FIRAS	6a	2021-02-22
180663	HAMEL, SYLVAIN	4c	2021-02-23
180808	KLEZMAN, NATALI	4a	2021-02-19
186000	DEVEAULT, ANNICK	4b	2021-02-22
188497	MANNO, CATERINA	1a	2021-02-17
189952	DEMERS, PATRICK	5b	2021-02-18
190490	LEDUC, VÉRONIQUE	3a	2021-02-17
193800	ALLIE, GUILAINE	3a	2021-02-22
202919	EL-ASHRAM, MOSTAFA	1a	2021-02-23
205137	TALIGO MANDA MUPAY, LEMY ALEMO	5b	2021-02-18
206835	MURPHY-FILIATRAULT, JEAN-FRANCOIS	2a	2021-02-23
211159	DEBLOIS, CATHERINE	3b	2021-02-22
212896	DUPIN, ANOUK	6a	2021-02-19
214673	SCIASCIA, FRANCESCA	1a	2021-02-18
214681	D'AMICO, MATIAS ANTONIO	3b	2020-05-04
215396	HASSAN, HOSSAMELDEIN MO	1a	2021-02-23
218013	ROY, VERONIQUE	4a	2021-02-18
218803	LESSARD, CLOÉ	2a	2021-02-22
218803	LESSARD, CLOÉ	1a	2021-02-22
220030	FORGET, ERIC	1a	2021-02-23
220994	BERRI, NAWAR	1a	2021-02-23

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
221939	RIEL, CYNTHIA	1a	2021-02-22
222676	DASCALU, STEFAN VLADUT	1a	2021-02-22
223034	AUGER-MANSELL, MARIE-EVE	5a	2021-02-17
224457	LABRIE, MATHIAS	1a	2021-02-23
226227	GIGUERE-POULIOT, MARYANNE	5a	2021-02-22
226604	POKAM GUEMKAM, ESTELLE	3b	2021-02-22
227323	LAURENT, SOPHIE	1a	2021-02-19
227826	ALEM, KARIM	5b	2021-02-22
228536	NADON, JULIE	4b	2021-02-22
228542	PREFONTAINE, SONIA	2b	2021-02-19
230029	CHOJNACKA, DEBORAH	1b	2021-01-15
230823	DAIGLE, LOUIS-PHILIPPE	1a	2021-02-17
230869	LEGAULT-LEMIEUX, JEAN-FÉLIX	1a	2021-02-19
230909	RIO, JULIAN	3b	2021-02-17
230920	MENARD, SOPHIE	5a	2021-02-19
231364	MARENGÈRE, QUENTIN	1a	2021-02-23
232069	QUENTIN, ELODIE	1a	2021-02-23
232627	BERGERON BOILY, SIMON	5b	2021-02-22
233088	LÉVESQUE, MARILYNE	1a	2021-02-19
239139	LEVESQUE, KEVIN PIERROT	1a	2021-02-23
239238	GAGNON, SABRINA	1a	2021-02-23
239577	MORALES GUERRERO, MICHELLE	1a	2021-02-23
239653	LIU, ZHEN	1a	2021-02-23
240070	SANSFAÇON, ANNE-MARIE	3b	2021-02-22
240974	LAGACÉ, JONATHAN	1a	2021-02-17
240996	DUFOUR-YIP, JESSY	1a	2021-02-23

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information

3.5.2 Les cessations d'activités

Aucune information

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GESTION D'ACTIFS GLOBAL ALPHA LTÉE	SAVIGNAC	DAVID	2021-02-18
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	MAROIS	FRANCIS	2021-02-17

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	MAROIS	FRANCIS	2021-02-17

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FONDACTION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI	DUCEPPE	YVAN	2021-02-19
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	MAROIS	FRANCIS	2021-02-17

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
606702	VINCENT COCHRANE SERVICES FINANCIERS INC.	VINCENT COCHRANE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2021-02-18
606705	9369-8868 QUÉBEC INC.	HÉLÈNE LAVICTOIRE	Assurance de dommages (courtier)	2021-02-18
606706	SERVICES D'ASSURANCE ANANT INC.	RUPAM CHANDOK	Assurance de personnes Assurance de dommages (courtier)	2021-02-18
606708	QUBIT INSURANCE GROUP INC.	MANJOT SINGH	Assurance de personnes	2021-02-18
606709	CENTRE FINANCIER ST-CANUT INC.	JONATHAN LAMOTHE	Assurance de personnes Assurance de dommages Courtage hypothécaire	2021-02-19
606710	9324-4309 QUÉBEC INC.	CHANTALE DALLAIRE	Courtage hypothécaire	2021-02-19
606711	GESTION FINANCIÈRE MAYA CHECHELNITSKY INC.	MAYA CHECHELNITSKY	Assurance de personnes	2021-02-22
606712	9415-0273 QUÉBEC INC.	ALAIN LACHAPPELLE	Assurance de dommages (courtier)	2021-02-22
606713	LA FINANCIÈRE VITRUST INC.	MO HEI	Assurance de personnes	2021-02-22
606716	VIVA ASSURANCE INC.	ALEXANDRE LEFEBVRE	Assurance de personnes	2021-02-23
606717	VIZES-COLLECTIF INC.	DENIS HOGUE	Assurance collective de personnes	2021-02-23
606718	SOLUTIONS FINANCIÈRES CHRISTOS PAPADATOS INC.	CHRISTOS PAPADATOS	Assurance collective de personnes	2021-02-23
606719	CHARLES LAVERGNE SOLUTIONS FINANCIÈRES INC.	CHARLES LAVERGNE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2021-02-23
606720	SERVICES FINANCIERS JOHANY DOUCET INC.	JOHANY DOUCET	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2021-02-23

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Note au lecteur**Stéphane Thibodeau****(Retrait de plainte devant le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière)**

Veillez prendre note que l'audition sur culpabilité devant le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité de discipline ») prévue les 2, 3 et 4 juillet 2014 dans le dossier n° CDOO-1018 concernant le représentant intimé M. Stéphane Thibodeau (certificat n° 132494), et qui apparaît au rôle des audiences publié à la section 3.6 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 3 juillet 2014 (vol. 11, n° 26), n'a pas eu lieu. À cet effet, le comité de discipline a accueilli le 2 juillet 2014, une requête en retrait de plainte, datée du 3 juin 2014, de la part de la partie plaignante dans ce dossier, et a autorisé le retrait de la disciplinaire portée contre l'intimé.

Le 25 février 2021

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – MARS 2021

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
MARIE-CLAUDE BOUTIN 144818	CD00-1453	M ^e George R. Hendy, Président M ^{me} Diane Bertrand, Pl. Fin. M. Jasmin Lapointe	4 mars 2021 à 9h30	Par Visioconférence	Appropriation de fonds pour fins personnelles	Culpabilité et sanctions
SYLVIE LAROUCHE 156107	CD00-1452	M ^e Marco Gaggino, Président M ^{me} Mona Hanne, Pl. Fin. M. Serge Lafrenière, Pl. Fin.	5 mars 2021 à 9h30	Par Visioconférence	Avoir fait signer un document en blanc à son client Avoir faire signer un document en blanc	Culpabilité et sanctions
JOANNE IACONO 116784	CD00-1438	M ^e Lysane Cree, Présidente M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin. M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.	9 mars 2021 à 9h30 10 mars 2021 à 9h30 11 mars 2021 à 9h30	Par Visioconférence	Conflits d'intérêts	Culpabilité
MARTIN PROULX 165312	CD00-1430	M ^e Janine Kean, Présidente M. Frédérick Scheidler	10 mars 2021 à 9h30 11 mars 2021 à 9h30	Par Visioconférence	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité	Culpabilité

		M. Marc Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.	12 mars 2021 à 9h30 17 mars 2021 à 9h30			
RICHARD POWERS 127772	CD00-1407	M ^e Marco Gaggino, Président M. Denis Petit, A.V.A. M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.	12 mars 2021 à 9h30	Par Visioconférence	Conflits d'intérêts Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explication, déclaration, représentations ou renseignements)	Sanctions
DAVID DICKINSON 208693	CD00-1447	M ^e Chantal Donaldson, Présidente M ^{me} Dominique Vaillancourt M. André Boucher, Pl. Fin.	17 mars 2021 à 9h30	Par Visioconférence	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté	Culpabilité
NAREG YESSAYAN 197525	CD00-1440	M ^e Chantal Donaldson, Présidente M. Guy Julien, A.V.C. M ^{me} Mona Hanne, Pl. Fin.	22 mars 2021 à 9h30 23 mars 2021 à 9h30	Par Visioconférence	Conflits d'intérêts	Culpabilité

SÉBASTIEN AUGER 174279	CD00-1419	M ^e George R. Hendy, Président M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin. M. Ndangbany Mabolia	23 mars 2021 à 9h30 24 mars 2021 à 9h30 25 mars 2021 à 9h30 26 mars 2021 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, McGill College, 12 ^e étage Montréal (Québec) H3A 3H3	Non respect des obligations du superviseur du stagiaire	Culpabilité
HÉLÈNE LAVOIE 120085	CD00-1436	M ^e Madeleine Lemieux, Présidente M. Stéphane Prévost, A.V.C. M. Marc Binette, Pl. Fin.	24 mars 2021 à 9h30 25 mars 2021 à 9h30 26 mars 2021 à 9h30	Par Visioconférence	Conduite indigne, non discrète, non objective ou immodérée Entrave au travail des organismes d'autorégulation	Culpabilité
NATHALIE MISSAKIAN 142395	CD00-1235	M ^e Janine Kean, Présidente M ^{me} Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin. M. Éric Bolduc	25 mars 2021 à 9h30	Par Visioconférence	Conflits d'intérêts Divulgarion des renseignements personnels et confidentiels Entrave au travail des organismes d'autorégulation	Culpabilité
STEVE GAUTHIER 176986	CD00-1413	M ^e Janine Kean, Présidente M. Antonio Tiberio M. Bruno Therrien, Pl. Fin.	29 mars 2021 à 9h30 30 mars 2021 à 9h30 31 mars 2021 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, McGill College, 12 ^e étage Montréal (Québec) H3A 3H3	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité Inexécution ou mauvaise exécution du mandat Avoir fait signer un document en blanc	Culpabilité

					Fournir de faux renseignements à l'assureur	
MÉLODIE LÉVESQUE 200434	CD00-1414	M ^e Janine Kean, Présidente M. Antonio Tiberio M. Bruno Therrien, Pl. Fin.	29 mars 2021 à 9h30 30 mars 2021 à 9h30 31 mars 2021 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, McGill College, 12 ^e étage Montréal (Québec) H3A 3H3	Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence Avoir déclaré faussement avoir agi à titre de représentant	Culpabilité
OMAR BACHIR 222300	CD00-1444	M ^e Chantal Donaldson, Présidente M. Jasmin Lapointe M. Philippe-Antoine Truchon-Poliard	30 mars 2021 à 9h30	Par Visioconférence	Appropriation de fonds pour fins personnelles	Culpabilité et sanctions
PATRICK POULIN 153284	CD00-1443	M ^e Claude Mageau, Président M. Benoit Bergeron, A.V.A. Pl. Fin. M. Nicolas Maheu-Giroux	31 mars 2021 à 9h30	Par Visioconférence	Conflits d'intérêts	Culpabilité

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

No: 2019-11-04(C)

DATE : Le 22 février 2021

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
Mme Nathalie Boyer, C.d'A.Ass., A.I.B., courtier en assurance de dommages	Membre
M. Serge Meloche, courtier en assurance de dommages	Membre

Me MARIE-JOSÉE BELHUMEUR, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

MAUDE-ÉLÈNE BRUNELLE, courtier en assurance de dommages (4A) inactif et sans mode d'exercice

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

[1] Le 22 décembre 2020, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages se réunissait par visioconférence pour procéder à l'audition sur sanction de la plainte numéro 2019-11-04(C) ;

[2] Le syndic était alors représenté par Me Jean-François Noiseux et, de son côté, l'intimée était absente et non représentée ;

[3] Le 28 août 2020, l'intimée a été reconnue coupable¹ des infractions suivantes :

1. D'avoir omis de donner suite aux instructions de l'assuré D.R. de ne pas renouveler son contrat d'assurance (chef 1) ;
2. D'avoir omis de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins des assurés I.H. et R.S. (chef 2) ;
3. D'avoir omis de donner suite aux instructions de l'assurée C.B., en résiliant le contrat d'assurance-habitation de la résidence principale (chef 3) ;

¹ *Chambre de l'assurance de dommages c. Brunelle*, 2020 CanLII 63275 (QC CDCHAD);

2019-11-04(C)

PAGE : 2

4. D'avoir fait à l'assureur une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible de l'induire en erreur (chef 4) ;
5. D'avoir fait défaut d'exécuter le mandat que lui avait confié l'assuré M.D.L. (chef 5) ;

[4] Vu l'absence de l'intimée et ce, malgré le fait que cette dernière avait été dûment convoquée pour l'audition sur sanction, le syndic fut alors autorisé à procéder par défaut, conformément au 2^e alinéa de l'article 144 du *Code des professions* (R.L.R.Q., c. C-26) ;

I. Les faits

[5] Essentiellement, la preuve administrée lors de l'audition sur culpabilité a permis d'établir les faits suivants :

- L'intimée a omis de donner suite aux instructions de l'assuré D.R. (P-1 à P-5) de ne pas renouveler son contrat d'assurance-automobile (chef 1) ;
- Pour deux (2) autres assurés (I.H. et R.S.), l'intimée n'a pas offert l'avenant « débordement ou fuite de mazout » (P-6 à P-9), omettant ainsi de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde à leurs besoins (chef 2) ;
- Dans un autre cas (C.B.), l'intimée a résilié la police d'assurance de la résidence principale au lieu de celle du chalet de l'assuré malgré les instructions reçues (P-10 à P-14), faisant preuve, encore une fois, de négligence (chef 3) ;
- Dans un autre dossier (assuré S.R.), l'intimée a fait à l'assureur une fausse déclaration (P-15 à P-25) en déclarant que l'assuré S.R. avait un lien familial avec la conductrice principale alors qu'elle savait que ce n'était pas le cas (chef 4) ;
- Enfin, dans le dossier de l'assuré M.D.L., l'intimée a fait défaut d'obtenir une protection d'assurance-automobile (P-26 à P-30), causant ainsi un découvert d'assurance (chef 5) ;

[6] Cela dit, l'intimée ne s'étant pas présentée à l'audition, aucune circonstance atténuante ne fut établie ;

[7] D'autre part, tel que le soulignait la Cour d'appel dans l'affaire *Beauchemin*², le Comité, afin de remplir sa mission, possède des pouvoirs de nature inquisitoire lui

² *Beauchemin c. Chambre de la sécurité financière*, 2010 QCCA 1235 (CanLII);

2019-11-04(C)

PAGE : 3

permettant d'obtenir de la preuve et d'assigner des témoins³ ;

[8] Conformément à ce pouvoir, le Comité constate que l'intimée n'est pas à sa première visite devant le Comité et que celle-ci a un antécédent disciplinaire⁴ ;

[9] Dans une décision rendue le 20 juillet 2019, le Comité lui a imposé une période de radiation temporaire de 30 jours, à être purgée à compter de la remise en vigueur de son certificat⁵ ;

[10] Cette sanction lui fut imposée pour une infraction d'entrave au travail du syndic⁶ ;

[11] En conclusion, c'est en considérant l'ensemble de ces faits que le Comité devra établir les sanctions appropriées au cas de l'intimée ;

II. Représentations sur sanction

[12] Le syndic, par la voix de son procureur, suggère d'imposer à l'intimée les sanctions suivantes :

Chef 1 : une amende de 3 000 \$

Chef 2 : une amende de 2 500 \$

Chef 3 : une radiation de 60 jours

Chef 4 : une radiation de 30 jours

Chef 5 : une radiation de 60 jours

[13] À cet égard, il souligne les facteurs aggravants suivants :

- La gravité objective des infractions ;
- Le fait que celles-ci se situent au cœur de l'exercice de la profession ;
- Le caractère répétitif des infractions ;
- Le préjudice subi par les clients ;
- L'intention blâmable et/ou le caractère malhonnête associé à certaines des infractions (chef 4) ;

[14] Quant aux circonstances atténuantes, seul le peu d'expérience de l'intimée peut

³ Ibid., par. 19;

⁴ *ChAD c. Brunelle*, 2019 CanLII 126319 (QC CDCHAD);

⁵ Ibid., par. 38;

⁶ Ibid., par. 3;

2019-11-04(C)

PAGE : 4

jouer en sa faveur ;

[15] L'avocat du syndic dépose une série de jurisprudence pour justifier ses demandes, celles-ci seront examinées dans la section III de la présente décision ;

[16] Finalement, le syndic demande la publication d'un avis de radiation et une condamnation aux frais ;

II. Analyse et décision

A) Chef no. 1

[17] Le chef 1 reproche à l'intimée d'avoir omis de donner suite aux instructions de l'assuré (D.R.) de ne pas renouveler son assurance-automobile ;

[18] Comme sanction, la partie plaignante réclame l'imposition d'une amende de 3 000 \$ en se fondant sur les précédents suivants :

- *ChAD c. Guilbeault*, 2020 CanLII 76244 (QC CDCHAD) ;
- *ChAD c. Charles*, 2019 CanLII 120596 (QC CDCHAD) ;

[19] À notre avis, l'amende de 3 000 \$ s'inscrit parfaitement dans la fourchette des sanctions habituellement imposées pour ce type d'infraction ;

[20] En conséquence, l'intimée se verra imposer, pour le chef 1, une amende de 3 000 \$;

B) Chef no. 2

[21] Le chef 2 reproche à l'intimée d'avoir omis de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins de ses clients ;

[22] En l'espèce, l'intimée a omis d'offrir aux assurés l'avenant « débordement ou fuite de mazout » ;

[23] Ce type d'infraction va au cœur même de l'exercice de la profession et constitue une négligence grave ;

[24] Dans les circonstances, le Comité n'a aucune hésitation à imposer une amende de 2 500 \$ pour ce chef d'accusation ;

[25] D'ailleurs, cette amende est conforme à la jurisprudence en semblables matières :

- *ChAD c. Coursoi*, 2017 CanLII 55116 (QC CDCHAD) ;
- *ChAD c. Forgues*, 2019 CanLII 62600 (QC CDCHAD) ;

2019-11-04(C)

PAGE : 5

- *ChAD c. Poupart*, 2019 CanLII 77818 (QC CDCHAD) ;

[26] En conséquence, le Comité imposera une amende de 2 500 \$, tel que suggéré par la partie plaignante ;

C) Chef no. 3

[27] Le chef 3 reproche à l'intimée d'avoir omis de donner suite aux instructions de l'assurée (C.B.) en résiliant le contrat d'assurance-habitation de sa résidence principale ;

[28] En pratique, l'intimée a résilié la police d'assurance de la maison de la cliente au lieu de celle du chalet, faisant preuve, encore une fois, de grave négligence ;

[29] À cet égard, le syndic suggère une période de radiation de 60 jours en se fondant sur les précédents suivants :

- *ChAD c. Rigas*, 2016 CanLII 53907 (QC CDCHAD) ;
- *ChAD c. Marchand*, 2020 CanLII (QC CDCHAD) ;

[30] De l'avis du Comité, vu la négligence de l'intimée et les conséquences pour l'assurée d'un découvert d'assurance, l'imposition d'une période de radiation de 60 jours constitue un minimum ;

[31] En conséquence, l'intimée se verra imposer pour le chef 3 une radiation de 60 jours ;

D) Chef no. 4

[32] Le chef 4 concerne les fausses déclarations de l'intimée auprès d'un assureur ;

[33] La partie plaignante suggère une période de radiation de 30 jours en s'appuyant sur le précédent suivant :

- *ChAD c. Huard*, 2017 CanLII 47415 (QC CDCHAD) ;

[34] De l'avis du Comité, vu la gravité de ce genre d'infraction, une période de radiation est appropriée pour sanctionner ce type d'infraction ;

[35] En conséquence, l'intimée se verra imposer une radiation de 30 jours pour le chef 4 ;

E) Chef no. 5

[36] Le chef 5 reproche à l'intimée d'avoir fait défaut d'exécuter le mandat que lui avait confié son client, soit d'obtenir, pour le jour même, une couverture d'assurance pour son automobile, causant ainsi un découvert d'assurance ;

2019-11-04(C)

PAGE : 6

[37] Compte tenu de la gravité objective de cette infraction, laquelle va au cœur même de l'exercice de la profession, la partie plaignante suggère l'imposition d'une radiation de 60 jours ;

[38] De l'avis du Comité, le fait d'occasionner un défaut de couverture d'assurance constitue une faute déontologique qui requiert plus qu'une simple radiation symbolique ;

[39] Une période de radiation de 60 jours est conforme à la jurisprudence⁷ et permettra d'assurer la protection du public et d'éviter la répétition de tels gestes ;

[40] En conséquence, l'intimée se verra imposer une radiation de 60 jours sur le chef 5 ;

F) Radiations consécutives ou concurrentes

[41] Tel que souligné au début de la présente décision, il appert que l'intimée possède un antécédent disciplinaire⁸ ;

[42] Dans un dossier précédent, elle fut condamnée à une radiation de 30 jours⁹ qui ne sera exécutoire qu'au moment de la remise en vigueur de son certificat ;

[43] En toute logique, les radiations imposées dans le présent dossier devraient être purgées de façon consécutive à cette première radiation, sans quoi, l'intimée bénéficierait de sa propre turpitude ;

[44] De l'avis du Comité, un tel résultat n'a certainement pas été voulu par le législateur et il serait contraire à l'impératif de la protection du public ;

[45] En conséquence, les périodes de radiation imposées dans le présent dossier seront purgées de façon concurrente entre elles mais de manière consécutive à toute autre radiation déjà imposée.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

IMPOSE à l'intimée les sanctions suivantes:

Chef 1 : une amende de 3 000 \$

Chef 2 : une amende de 2 500 \$

Chef 3 : une radiation de 60 jours

Chef 4 : une radiation de 30 jours

⁷ *ChAD c. Huard*, 2017 CanLII 47415 (QC CDCHAD);

⁸ *ChAD c. Brunelle*, 2019 CanLII 126319 (QC CDCHAD);

⁹ *Ibid.*, par. 38;

2019-11-04(C)

PAGE : 7

Chef 5 : une radiation de 60 jours

DÉCLARE que les périodes de radiation temporaire imposées sur les chefs 3, 4 et 5 seront purgées de façon concurrente entre elles, pour un total de 60 jours, mais de façon consécutive à toute autre radiation déjà imposée et ce, à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimée ;

ORDONNE à la secrétaire du Comité de discipline de faire publier dans un journal circulant dans le lieu où l'intimée a son domicile professionnel un avis de la présente décision, à la date de remise en vigueur du certificat de l'intimée ;

CONDAMNE l'intimée au paiement de tous les déboursés, y compris les frais de publication de l'avis de radiation, le cas échéant.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président

Mme Nathalie Boyer, C.d'A.Ass., A.I.B.,
courtier en assurance de dommages
Membre

M. Serge Meloche, courtier en assurance de
dommages
Membre

Me Jean-François Noiseux
Procureur de la partie plaignante

Mme Maude-Élène Brunelle (absente et non représentée)
Partie intimée

Date d'audience : 22 décembre 2020 (par visioconférence)

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Aucune information.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337
 Montréal : 514 395-0337
 Autres régions : 1 877 525-0337
 Site Web: www.lautorite.qc.ca

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615
Courtage hypothécaire	16a

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
2000350585	ACCÈS GLOBAL SERVICES FINANCIERS INC.	2021-CI-1010051	B / 1-2-6	Radiation	2021-02-18
2000487885	BEAUDOIN CABINET DE SERVICES FINANCIERS LTÉE	2021-CI-1009284	B / 1-2	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2021-02-18
3000592458	WYLIE-CRUMP LIMITED	2021-CI-1009276	B / 4	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2021-02-18
3001085370	9348-7148 QUÉBEC INC	2021-CI-1009032	B / 1	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2021-02-18
3001147973	KATY CHOUINARD ASSURANCE INC.	2021-CI-1009215	B / 1	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2021-02-18
3001943372	IMMO-SUPÉRIEUR IMMOBILIER INC.	2021-CI-1009083	B / 16a	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2021-02-18
3002014481	HARRY MANSUY INC.	2021-CI-1009118	B / 16a	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2021-02-18
3001755351	AGENCE D'ASSURANCES LEAGUE	2021-CI-1010105	A-B / 2	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2021-02-18

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis relatif au dépôt de la divulgation annuelle pour chaque produit d'assurance offert par l'entremise d'un distributeur – Assureurs offrant des produits au Québec par l'entremise de la distribution sans représentant

(Voir section 3.1 du présent bulletin)

Le 25 février 2021

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE GERBER****Avis de la demande de révocation volontaire et complète d'une autorisation**

Conformément à l'article 170 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, Compagnie d'assurance-vie Gerber (nom utilisé au Québec par Gerber Life Insurance Company) a demandé la révocation complète de son autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec.

L'assureur a cessé d'exercer ses activités dans toutes les catégories pour lesquelles il est autorisé.

Le 2 novembre 2020, l'assureur a transféré les obligations issues des contrats souscrits en conformité avec l'autorisation dont il demande la révocation à :

- Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (nom utilisé au Québec par Canadian Premier Life Insurance Company)
25, Sheppard Avenue West
North York, Ontario
M2N 6S6

L'Autorité fera droit à la demande si l'assureur satisfait les conditions de la *Loi sur les assureurs*. La décision sera publiée au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Le 25 février 2021

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 23-328 du personnel des ACVM : Régime de protection des ordres : seuil de part de marché du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

(Voir section 7.1 du présent bulletin)

Avis de publication

- **Avis 45-328 du personnel des ACVM : Le point sur les modifications concernant les créances hypothécaires syndiquées**
- **Avis 51-362 du personnel des ACVM : Examen par le personnel de l'information relative à la COVID 19 et indications destinées à améliorer l'information à fournir**

(Textes publiés ci-dessous)

Avis 45-328 du personnel des ACVM

Le point sur les modifications concernant les créances hypothécaires syndiquées

Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus

Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus

Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

Le 25 février 2021

Introduction

Le 6 août 2020, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) ont publié les modifications suivantes concernant les créances hypothécaires syndiquées (collectivement, les **modifications définitives**) :

- le *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* et le *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*;
- la modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* et la modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*.

Les autorités de certains territoires ont également publié parallèlement des modifications corrélatives locales (les **modifications locales**).

Calendrier et date de mise en œuvre prévus

Dans la publication du 6 août 2020, il était prévu, à certaines exceptions près, que les modifications définitives et les modifications locales entreraient en vigueur le 1^{er} mars 2021.

Nous confirmons à présent qu'elles entreront en vigueur le 1^{er} mars 2021 dans tous les territoires, hormis le Québec et l'Ontario.

Au Québec, sous réserve des approbations requises, elles devraient entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2021 au plus tôt. Un avis local précisant la date exacte sera publié en temps et lieu.

En Ontario, elles entreront en vigueur à la plus éloignée des dates suivantes : a) le 1^{er} mars 2021; ou b) le jour de l'entrée en vigueur par proclamation des articles 4 et 5 de l'Annexe 37 du projet de loi 177, *Loi de 2017 pour un Ontario plus fort et plus juste (mesures budgétaires)*. On s'attend à ce que la proclamation, et donc l'entrée en vigueur, y aient lieu le 1^{er} juillet 2021.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Alexandra Lee
Analyste à la réglementation
514 395-0337, poste 4465
alexandra.lee@lautorite.qc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

David Surat
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
416 593-8052
dsurat@osc.gov.on.ca

Matthew Au
Senior Accountant, Corporate Finance
416 593-8132
mau@osc.gov.on.ca

Melissa Taylor
Legal Counsel, Corporate Finance
416 596-4295
mtaylor@osc.gov.on.ca

Paul Hayward
Senior Legal Counsel, Compliance and Registrant Regulation
416 593-8288
phayward@osc.gov.on.ca

Alberta Securities Commission

Lanion Beck
Senior Legal Counsel
403 355-3884
lanion.beck@asc.ca

Jan Bagh
Senior Legal Counsel
403 355-2804
jan.bagh@asc.ca

British Columbia Securities Commission

Leslie Rose
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
604 899-6654
lrose@bcsc.bc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Mikale White
Legal Counsel, Securities Division
306 798-3381
mikale.white@gov.sk.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

Ella-Jane Loomis
Conseillère juridique principale, Valeurs mobilières
506 453-6591
ella-jane.loomis@fcnb.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Sarah Hill
Legal Counsel
204 945-0605
sarah.hill@gov.mb.ca

Nova Scotia Securities Commission

H. Jane Anderson
Executive Director
902 424-0179
jane.anderson@novascotia.ca

Canadian Securities
AdministratorsAutorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis 51-362 du personnel des ACVM

Examen par le personnel de l'information relative à la COVID-19 et indications destinées à améliorer l'information à fournir

Le 25 février 2021

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM**) ont établi le présent avis du personnel (l'**avis**) afin de présenter les résultats des examens de l'information continue (les **examens**) récemment effectués par leur personnel (le **personnel** ou **nous**) portant sur l'information fournie par les émetteurs assujettis¹ au sujet de l'incidence de la COVID-19 sur leurs activités. Depuis que la COVID-19 a été déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la Santé le 11 mars 2020, elle a eu une incidence défavorable importante sur l'économie et pose des problèmes généralisés sur le plan commercial à de nombreux émetteurs, y compris en ce qui a trait à la communication d'information concernant son incidence sur leurs activités.

Ces examens limités à des sujets précis ont permis d'évaluer la conformité de l'information fournie par les émetteurs concernant les incidences actuelles et attendues de la COVID-19 sur leur exploitation, leur situation financière, leur situation de trésorerie et leurs perspectives d'avenir respectives. Ils ont également permis de déterminer quels aspects principaux de l'information financière des émetteurs peuvent faire l'objet de jugements importants et d'incertitudes relatives aux estimations dans le contexte actuel.

Nous sommes conscients que les émetteurs doivent établir leurs documents d'information dans un contexte qui évolue rapidement. Toutefois, il est important de fournir aux investisseurs de l'information pertinente à propos des répercussions sur les activités et des incertitudes potentielles concernant la COVID-19 afin qu'ils puissent prendre des décisions d'investissement éclairées. Le présent avis résume les principales conclusions de nos examens et donne quelques exemples d'information à fournir ainsi que des indications pour aider les émetteurs assujettis et leurs conseillers à présenter de l'information à propos de l'incidence de la COVID-19 sur leur activité et leur exploitation.

Nous continuerons de surveiller étroitement les documents d'information continue (l'**information continue**) déposés par les émetteurs relatifs à l'incidence de la pandémie de COVID-19 dans le cadre du programme d'examen de l'information continue des ACVM. On trouvera de plus amples détails à cet égard dans l'Avis 51-312 du personnel des ACVM (révisé), *Programme d'examen harmonisé de l'information continue*². Le personnel peut également examiner l'information relative aux incidences et aux facteurs de risque découlant de la pandémie de COVID-19 fournie par l'émetteur dans le prospectus déposé en lien avec un appel public à l'épargne.

¹ Dans le présent avis, l'expression « émetteur » s'entend d'un émetteur assujetti au sens du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le **Règlement 51-102**).

² On trouvera des orientations réglementaires supplémentaires sur la COVID-19 sur le site du Centre d'information sur la COVID-19 des ACVM à l'adresse https://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/presentation_des_ACVM.aspx?ID=1885&LangType=1036.

Contenu de l'avis

Introduction 1	
Partie 1 - Sommaire	3
Partie 2 – Portée et méthodologie	4
Partie 3 – Résumé des résultats et principaux thèmes	5
Annexe A – Principales observations et principes concernant l'information à présenter	10
A.1 Information à présenter dans le rapport de gestion	10
A.2 États financiers	17
A.3 Autres questions d'ordre réglementaire	23
Annexe B - Exemples d'information	26
B.1 Exemples d'information à présenter dans le rapport de gestion	26
B.1.1 Analyse des activités et incidence de la COVID-19	26
B.1.2 Analyse des mesures prises pour réduire les répercussions de la COVID-19	27
B.1.3 Situation de trésorerie et sources de financement	28
B.1.4 Information sur les facteurs de risque	29
B.2 Exemples d'information à présenter dans les états financiers	30
B.2.1 Dépréciation des actifs non financiers	30
B.2.2 Continuité de l'exploitation	31
B.2.3 Aide publique	32
B.3 Exemples relatifs à d'autres questions d'ordre réglementaire	33
B.3.1 Mesures financières non conformes aux PCGR	33

-3-

Partie 1 - Sommaire

La pandémie de COVID-19 a des répercussions importantes sur la situation financière, la performance financière, les activités et les flux de trésorerie des émetteurs assujettis de diverses tailles et de différents secteurs d'activité. Cette situation a surtout des incidences sur l'information financière que doivent fournir les émetteurs.

Nous avons trouvé encourageante la qualité de l'information présentée par de nombreux émetteurs fortement touchés par la COVID-19. Toutefois, nous avons relevé certains domaines dans lesquels l'information relative aux incidences actuelles et attendues de la COVID-19 sur l'activité de l'émetteur était vague et ne donnait pas suffisamment de détails sur les risques liés à la COVID-19 propres à l'entité en question, y compris en ce qui a trait à la nature et à l'étendue des risques de crédit et des incertitudes entourant la situation de trésorerie. Nous avons constaté, chez certains émetteurs, la communication d'une information partielle ou exagérément promotionnelle et des cas isolés de non-respect des mesures financières non conformes aux PCGR (les **mesures non conformes aux PCGR**) et d'information prospective (**l'information prospective**). Il est important que les émetteurs adaptent leur information afin de fournir aux investisseurs un niveau de connaissance propre à l'entité leur permettant de comprendre les difficultés opérationnelles, les incidences financières et le profil de risque de l'émetteur dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ainsi que les mesures d'intervention prises en réponse à celle-ci. Cette information est nécessaire pour respecter les obligations prévues par la législation en valeurs mobilières et pour contribuer à renforcer la confiance des investisseurs dans le contexte actuel.

Il ressort de ces examens que, dans certains cas, aucune action n'était requise, tandis que dans d'autres, il a été demandé d'apporter certaines améliorations à l'information présentée ultérieurement, et que dans d'autres encore, la communication est en cours afin de résoudre les problèmes relevés.

Globalement, nous insistons sur les points suivants, que les émetteurs doivent prendre en compte dans l'établissement de leurs prochains documents d'information continue :

- Il n'existe pas de modèle universel que les émetteurs peuvent appliquer pour évaluer les implications de la COVID-19 dans l'information à communiquer.
- On s'attend à ce que l'information soit transparente et impartiale.
- L'information relative à la COVID-19 doit faciliter la compréhension de ce qui suit :
 - Les effets actuels et attendus de la COVID-19 sur les activités et la situation financière de l'émetteur, notamment sa situation de trésorerie et ses sources de financement.
 - Les principaux risques que pose la pandémie de COVID-19 pour l'émetteur.
 - Les tendances, les besoins, les incertitudes ou les événements connus liés à la COVID-19 dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils aient une incidence importante sur les produits des activités ordinaires, les charges ou les projets futurs de l'émetteur.
 - Les changements opérationnels et les autres mesures prises par la direction en réponse à la COVID-19.
 - Les effets de la COVID-19 sur la capacité de l'émetteur à répondre à ses besoins en fonds de roulement, à respecter ses clauses restrictives, à soutenir la croissance planifiée ou à financer ses activités de développement et ses dépenses en immobilisations futures.
 - Les effets de la pandémie de COVID-19 sur les aspects de l'information financière qui font l'objet de jugements importants et d'incertitudes relatives aux estimations dans le contexte actuel.
 - La manière dont l'émetteur a évalué la dépréciation des actifs non financiers compte tenu de l'incidence prolongée de la pandémie de COVID-19. Le cas échéant, l'analyse de sensibilité et l'information relative aux hypothèses clés seront particulièrement

-4-

- importantes et devraient être à la fois réalistes et justifiables.
- La méthode comptable appliquée aux subventions publiques comptabilisées dans les états financiers ainsi que leur nature et leur importance.

Partie 2 – Portée et méthodologie

Le personnel a adopté une approche fondée sur le risque dans la sélection des émetteurs en faisant intervenir des critères qualitatifs et quantitatifs. Les émetteurs sélectionnés aux fins d'examen comprenaient ceux à l'égard desquels la pandémie de COVID-19 a eu une importante incidence (favorable ou défavorable) sur leurs activités et leur performance financière, ainsi que ceux qui semblaient présenter un risque accru de dépréciation et/ou de difficultés financières.

Le personnel a examiné les documents d'information continue déposés par environ 90 émetteurs, en portant une attention particulière à l'information relative à la dernière période d'information intermédiaire close le 30 septembre 2020 des émetteurs dont l'exercice coïncide avec l'année civile. Les émetteurs sélectionnés aux fins d'examen varient en fonction de leur taille et de leur secteur d'activité, comme l'illustrent les graphiques ci-après :

Figure 1



Nos examens ont principalement porté sur les obligations d'information des émetteurs prévues par le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le **Règlement 51-102**). Nous avons également évalué la conformité à certaines obligations prévues par les Normes internationales d'information financière (les **IFRS**) en matière de comptabilisation, d'évaluation et d'information à fournir ainsi que celle à l'Avis 52-306 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (*révisé*), *Mesures financières non conformes aux PCGR* (l'**Avis 52-306**). Les tableaux suivants indiquent les aspects précis sur lesquels ont porté les examens :

Rapports de gestion

- Performance globale et analyse des activités
- Tendances, événements et incertitudes connus
- Situation de trésorerie et sources de financement
- Clauses restrictives d'un contrat de prêt
- Information sur les facteurs de risque

-5-

États financiers

- Dépréciation des actifs non financiers
- Continuité de l'exploitation
- Jugements importants et incertitudes relatives aux estimations
- Pertes de crédit attendues
- Variations de la juste valeur pour le secteur immobilier
- Information sur les risques liés aux instruments financiers
- Aide publique
- Modification de l'IFRS 16, *Contrats de location*, pour les preneurs, en lien avec la COVID 19

Autres obligations réglementaires

- Mesures non conformes aux PCGR
- Information prospective
- Déclarations de changement important
- Information promotionnelle

Partie 3 – Résumé des résultats et principaux thèmes

Nos examens ont porté sur divers secteurs d'activité et mis en évidence les différentes incidences de la pandémie de COVID-19 sur l'exploitation et les activités des émetteurs. En voici des exemples :

Incidences opérationnelles

- Diminution ou augmentation de la demande de produits ou de services
- Modification des activités liée aux exigences en matière de santé et de sécurité au travail
- Contraintes sur le plan des ressources humaines
- Fermetures opérationnelles
- Perturbation de la chaîne d'approvisionnement ou des réseaux de distribution
- Fluctuation des prix
- Modification des modalités s'appliquant aux clients/preneurs/emprunteurs
- Incapacité de poursuivre des projets d'immobilisations

Incidences financières

- Diminution ou augmentation des produits des activités ordinaires
- Frais de restructuration
- Dépréciations d'actifs
- Pertes de crédit
- Dépréciation des prêts et des créances
- Fluctuations de la juste valeur
- Augmentation ou diminution d'autres charges
- Fonds de roulement négatif
- Flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation
- Incertitudes importantes concernant la continuité de l'exploitation
- Incertitude relative aux estimations

-6-

Les émetteurs ont apporté de nombreux ajustements à leur fonctionnement pour gérer l'incidence de la COVID-19 sur leurs activités et leur situation de trésorerie. Voici des exemples de mesures d'intervention présentées par les émetteurs :

**Mesures
d'intervention
prises pour
réduire
l'incidence de la
COVID-19**

- Programmes d'aide publique
- Modification de la gamme de produits ou de services
- Réduction des dépenses discrétionnaires
- Modification du budget ou report de projets d'immobilisations/d'acquisitions
- Réduction des salaires et de la rémunération des administrateurs
- Mises à pied
- Mesures de supervision supplémentaires
- Modification des modalités de paiement avec les fournisseurs
- Nouvelles conventions de crédit ou modification des conventions existantes
- Changement dans les dividendes ou les distributions
- Obtention de financement auprès de tiers
- Mise en œuvre de plans de continuité des activités
- Suspension des rachats d'actions par l'émetteur
- Cession d'actifs

-7-

La plupart des émetteurs examinés ont pris l'initiative de fournir de l'information détaillée et de qualité. Par exemple, nous avons remarqué que plusieurs émetteurs avaient considérablement enrichi le contenu de leur rapport de gestion pour inclure des mises à jour opérationnelles détaillées sur l'incidence de la COVID-19 et que certains avaient ajouté des éléments d'information au sujet des clauses restrictives d'un contrat de prêt et du respect de celles-ci. Nous avons également constaté que la plupart des émetteurs signalaient de manière appropriée les dépréciations d'actifs non financiers découlant de la détérioration de leur entreprise depuis le début de la pandémie. Toutefois, nous avons noté plusieurs aspects à propos desquels bon nombre d'émetteurs pourraient fournir une information davantage étoffée, dont les suivants :

Type d'information	Principales observations
Rapports de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des mesures prises pour réduire l'incidence de la COVID-19 – De nombreux émetteurs ont dressé des « listes » des mesures prises pour gérer les risques opérationnels et de liquidité, mais n'ont pas exposé adéquatement l'incidence prévue sur eux. • Analyse de la performance et des activités en général – La plupart des émetteurs ayant donné de l'information quantitative sur les variations liées à la COVID-19 (par exemple l'incidence sur le chiffre d'affaires) n'ont pas fourni d'explications sur la méthode employée par la direction pour établir que ces fluctuations étaient attribuables uniquement à la COVID-19. • Plusieurs émetteurs ont fourni de l'information limitée sur les tendances ou les situations connues relativement à la COVID-19 qui sont susceptibles de nuire à la performance future. • Situation de trésorerie et sources de financement – De nombreux émetteurs exposés à d'importants risques de liquidité n'ont pas donné de détails concernant leur capacité à répondre à leurs besoins en fonds de roulement, à soutenir leurs projets de croissance planifiée ou à financer leurs activités de développement et leurs dépenses en immobilisations. Nous avons fréquemment relevé l'absence d'information sur les tendances ou les fluctuations prévues des liquidités compte tenu de situations ou d'incertitudes liées à la COVID-19. • Information concernant les facteurs de risque – Plusieurs émetteurs ont dressé des « listes » des risques, mais n'ont pas inclus d'analyse ou d'information générale sur les incidences économiques ou sociétales générales de la COVID-19 ni décrit les risques liés à celle-ci qui leur étaient propres.
États financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Général – Certains émetteurs ont omis de mettre adéquatement à jour leur information et leurs hypothèses touchées par la COVID-19 dans le cadre de tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, de l'évaluation de la juste valeur et de l'estimation des pertes de crédit attendues. • Jugements importants et incertitudes relatives aux estimations – Certains émetteurs ont omis d'inclure de l'information sur les jugements importants ou les incertitudes relatives aux estimations qui leur est propre ou ont présenté cette information uniquement dans leur rapport de gestion et l'ont omise de leurs états financiers. • Dépréciation d'actifs non financiers – Quelques émetteurs n'ont

-8-

Type d'information	Principales observations
	<p>pas précisé les raisons de la dépréciation ou ont simplement indiqué « incidences économiques négatives de la COVID-19 » comme indicateur de dépréciation pour toutes les unités génératrices de trésorerie (UGT), sans autres précisions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuité de l'exploitation – Certains émetteurs ont contrevenu à des clauses contractuelles de nature financière pendant la période de présentation de l'information financière, mais n'ont pas fait état des conséquences de tels manquements sur leur capacité à poursuivre leur exploitation. Certains émetteurs ont signalé des incidents « évités de justesse », mais sont restés muets sur les mesures d'atténuation ayant eu une incidence sur leur décision selon laquelle il n'existait pas d'incertitudes importantes susceptibles de jeter un doute important sur leur capacité à poursuivre leur exploitation (par exemple, la négociation fructueuse de facilités de crédit après la fin de la période). • Aide publique – Plus de la moitié des émetteurs visés par l'examen ont comptabilisé, ou indiqué à titre d'événements subséquents, l'aide publique liée à la COVID-19 dans leurs états financiers depuis l'éclosion de la pandémie. Certains émetteurs n'ont pas fourni d'information sur la nature ni l'importance de l'aide publique ou sur la méthode comptable adoptée, y compris la méthode de présentation. • Pertes de crédit attendues – Seul un petit nombre d'émetteurs ont indiqué avoir apporté des ajustements ou utilisé des superpositions relativement à leur modèle de pertes de crédit attendues qui sont attribuables à la COVID-19. • Information à fournir sur les risques – Instruments financiers – Certains émetteurs ayant subi des incidences défavorables importantes de la COVID-19 n'ont pas inclus dans leurs états financiers de mise à jour de l'information sur les risques qui leur sont propres. • Modification de l'IFRS 16, Contrats de location, pour les preneurs, en lien avec la COVID-19 – Certains émetteurs n'ont pas précisé de manière suffisamment détaillée s'ils avaient appliqué la mesure de simplification à la totalité ou à une partie seulement de leurs allègements de loyer.
Mesures non conformes aux PCGR	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures non conformes aux PCGR ajustées pour tenir compte de la COVID-19 – La plupart des émetteurs n'ont pas présenté de mesures non conformes aux PCGR ajustées pour tenir compte de l'incidence de la COVID-19. Toutefois, dans le cadre de notre examen, nous avons repéré des cas isolés de mesures non conformes aux PCGR pouvant être trompeuses en ce qui concerne la COVID-19 (par exemple, apporter des ajustements au titre des charges attribuables à la COVID-19 sans apporter d'ajustements au titre des subventions publiques ou « normaliser » les produits des activités ordinaires ou les charges pour la période écoulée depuis le début de l'exercice en fonction de résultats plus positifs pour un trimestre).
Information prospective	<ul style="list-style-type: none"> • Information prospective liée à la COVID-19 – Dans certains cas, nous avons constaté une insuffisance de l'information sur les

-9-

Type d'information	Principales observations
	hypothèses utilisées pour élaborer l'information prospective et l'omission de mettre à jour adéquatement le rapport de gestion pour tenir compte d'événements et de risques qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels d'exercices futurs et l'information prospective communiquée antérieurement.
Déclarations de changement important	<ul style="list-style-type: none"> • Si la COVID-19 a une incidence égale sur l'ensemble du secteur d'activité de l'émetteur, il n'est pas nécessaire de produire une déclaration de changement important. Seuls quelques émetteurs ont passé en revue les déclarations de changement important déposées relativement à la COVID-19, même si dans certains cas, les changements intervenus dans leur activité, leur exploitation ou leur capital étaient propres à eux ou les affectaient davantage que d'autres au sein de leur secteur d'activité.
Information promotionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Information pouvant être trompeuse – Certains émetteurs du secteur biotechnologique et pharmaceutique ont fourni au sujet de la COVID-19 de l'information exagérément promotionnelle ou insuffisamment détaillée au sujet de leurs intentions commerciales et des jalons prévus.

Veillez vous reporter à l'**Annexe A – Principales observations et principes concernant l'information à présenter** pour obtenir d'autres détails concernant les grands enjeux cernés dans le cadre de nos examens et les indications sur l'information. Veuillez vous reporter à l'**Annexe B – Exemples d'information**, dans laquelle nous avons inclus des exemples d'information insuffisante en regard d'une information étoffée propre à l'entité. Les observations et les principes concernant l'information à présenter ne constituent pas une liste exhaustive ni ne comprennent toutes les obligations qui pourraient s'appliquer à un émetteur dans certaines situations. Les émetteurs devraient tenir compte de leur activité et de leur exploitation en particulier et fournir une information claire et transparente sur l'incidence de la COVID-19.

-10-

Annexe A – Principales observations et principes concernant l'information à présenter

A.1 Information à présenter dans le rapport de gestion

Le rapport de gestion est la pierre angulaire de la communication de l'information financière d'un émetteur assujéti et doit comprendre un exposé analytique et équilibré de ses résultats d'exploitation et de sa situation financière du point de vue de la direction. L'information qui y figure doit être précise, utile et compréhensible. Les obligations applicables au rapport de gestion sont énoncées à l'Annexe 51-102A1, *Rapport de gestion* (l'Annexe 51-102A1).

Certains des principes et des observations ci-après pourraient être pertinents pour les émetteurs qui établissent une notice annuelle en se fondant sur l'Annexe 51-102A2, *Notice annuelle* (l'Annexe 51-102A2). Plus précisément, les émetteurs devraient envisager de fournir de l'information supplémentaire relative à la COVID-19 sous la rubrique 4 - *Développement général de l'activité* et la rubrique 5 - *Description de l'activité* de cette annexe.

Point d'intérêt	Observations	Principes
Général : analyse de la situation opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Certains émetteurs ont fourni des mises à jour opérationnelles détaillées dans des communiqués mais ont inclus une information limitée dans leurs rapports de gestion. <p>Information utile observée :</p> <ul style="list-style-type: none"> De nombreux émetteurs touchés ont considérablement étoffé leur rapport de gestion pour expliquer l'incidence de la COVID-19 sur leur secteur d'activité, leurs activités, leurs clients, leurs fournisseurs, etc. Plusieurs émetteurs ont fourni de l'information sectorielle et opérationnelle pertinente afin d'aider les investisseurs à en définir et à en comprendre les effets sur leurs résultats financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une analyse détaillée et transparente de l'incidence de la COVID-19 sur le secteur d'activité et les activités quotidiennes de l'émetteur. Il convient de donner un aperçu de la situation opérationnelle actuelle de celui-ci et des défis opérationnels dont la direction assure la surveillance, lesquels varieront considérablement selon l'émetteur et le secteur d'activité. Le rapport de gestion est un document indépendant. Il doit contenir des mises à jour opérationnelles importantes afin de fournir un contexte supplémentaire à l'analyse des résultats financiers. L'ajout d'une rubrique « COVID-19 » distincte avant l'analyse des résultats financiers peut fournir un cadre utile pour comprendre l'analyse de la performance financière, de la situation financière et de la situation de trésorerie de l'émetteur. <p>Les émetteurs devraient prendre en considération les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Indiquer l'incidence des lignes directrices en matière de santé et de sécurité sur l'exploitation de l'émetteur et la façon dont celui-ci exerce ses activités Expliquer la façon dont l'environnement actuel a modifié la demande pour les produits et les services ou la capacité de les fournir (tant défavorablement que favorablement) Fournir des renseignements détaillés sur les restrictions et les fermetures opérationnelles Fournir de l'information permettant de comprendre l'incidence des arrêts et des fermetures

-11-

Point d'intérêt	Observations	Principes
		<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer des données sectorielles pertinentes qui permettent de comprendre les restrictions et les autres incidences applicables à l'activité de l'émetteur • Analyser les incidences sur les clients et les fournisseurs et les répercussions pour l'émetteur • Fournir une analyse pour chaque branche d'activité ou région géographique si les activités sont touchées différemment • Expliquer comment les facteurs sectoriels et économiques ont eu des incidences particulières sur l'émetteur <p>Références : Partie 1, rubriques 1.2 et 1.4 de l'Annexe 51-102A1</p>
<p>Général : analyse des mesures d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité des émetteurs ont inclus une information qualitative sur les mesures prises en réponse à la COVID-19. Toutefois, certains n'ont fait qu'énumérer ces mesures sans fournir de renseignements suffisamment détaillés permettant d'en comprendre les incidences pour eux. <p>Information utile observée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une analyse des mesures prises, l'incidence actuelle et prévue sur les produits des activités ordinaires ou les charges et la durée prévue de ces mesures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est important que les investisseurs comprennent les mesures d'intervention prises en réponse à la COVID-19 qui ont eu une incidence importante sur les activités et qui pourraient raisonnablement influencer sur la performance future, notamment les mesures d'économies, les projets de restructuration ou les réalignements des ressources opérationnelles et financières. <p>Les émetteurs devraient prendre en considération les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'incidence des mesures d'intervention prises qui sont susceptibles de faire augmenter les coûts (par exemple les primes salariales) • Décrire comment ces mesures opérationnelles peuvent être adaptées à l'évolution de la situation <p>Références : partie 1, rubriques 1.2 et 1.4 de l'Annexe 51-102A1</p>
<p>Analyse de la performance globale et des activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 20 % des émetteurs ont indiqué que les variations d'une période à l'autre étaient attribuables à la COVID-19 sans avoir analysé les facteurs qui leur sont propres. • Quelques émetteurs éprouvant déjà des problèmes opérationnels avant la COVID-19 n'ont pas indiqué clairement comment ils ont pu établir que certains coûts, en particulier des coûts de restructuration, étaient entièrement attribuables à la COVID-19. • La plupart des émetteurs ayant 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter les déclarations indiquant simplement que les résultats négatifs sont attribuables à la COVID-19. Fournir plutôt une analyse pertinente des incidences importantes (tant favorables que défavorables) de la COVID-19 sur les activités de l'émetteur. Indiquer les incidences sur les produits des activités ordinaires et les charges qui lui sont propres et fournir de l'information par branche d'activité. • Les émetteurs doivent indiquer les motifs leur permettant de conclure que des coûts sont attribuables à la COVID-19, en particulier lorsque certaines conditions existaient avant la pandémie. Accorder la même importance aux motifs non liés à la COVID-19 qui sont à l'origine d'importantes variations. • La quantification des facteurs importants, si

-12-

Point d'intérêt	Observations	Principes
	<p>indiqué des variations d'ordre quantitatif liées à la COVID-19 (comme l'incidence sur le chiffre d'affaires) n'ont pas expliqué la méthode utilisée par la direction pour déterminer que ces variations étaient uniquement attribuables à la COVID-19.</p> <ul style="list-style-type: none"> Certains émetteurs n'ont fourni aucune information sur les incidences de l'aide publique accordée en raison de la COVID-19 sur leur performance, leurs activités et leurs flux de trésorerie. <p>Observations en fonction du secteur d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous avons constaté que de l'information supplémentaire permettant de mieux comprendre les incidences de la COVID-19 avait été fournie. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> Secteur de la vente au détail/des services – des renseignements détaillés sur les fermetures de magasins, le nombre de semaines d'exploitation, les ventes en ligne par rapport à celles en magasin Secteur immobilier – une analyse des locaux loués par des clients sur qui la pandémie a eu une incidence défavorable, nulle ou favorable, et la proportion de locataires ayant demandé l'aide publique 	<p>possible, peut permettre de comprendre la performance d'un émetteur. Toutefois, il pourrait être difficile pour ce dernier de mesurer avec précision l'incidence quantitative de la COVID-19. Par conséquent, afin d'éviter d'induire les investisseurs en erreur, les émetteurs devraient expliquer leur méthode de calcul et donner des renseignements sur les jugements et les estimations formulés par la direction aux fins de la quantification de ces incidences.</p> <ul style="list-style-type: none"> Lorsque l'aide publique reçue est importante, il peut être nécessaire d'indiquer à quel poste des états financiers elle a été inscrite ainsi que son montant pour comprendre les résultats historiques et les tendances futures. Nous rappelons aux émetteurs qu'ils doivent fournir une information impartiale concernant les incidences favorables et défavorables sur les activités, la situation financière et les flux de trésorerie. Voir également l'« Annexe A.2 – Principales observations et principes concernant l'information à présenter – États financiers ». <p>Les émetteurs devraient prendre en considération les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'incidence des variations de la demande pour les produits et les services sur les résultats financiers L'incidence de la suspension des activités L'incidence des coûts, notamment les fluctuations de prix, sur les résultats L'effet des modifications aux modalités sur les clients/les locataires/les emprunteurs L'incidence sur les chaînes d'approvisionnement ou les réseaux de distribution des clients Les changements apportés aux projets et aux activités de développement prévues L'incidence de l'aide publique Les motifs à l'origine des variations de la juste valeur/des pertes de valeur/des pertes de crédit Des renseignements détaillés sur les projets de restructuration et les coûts connexes Les variations importantes des autres charges liées à la COVID-19 Un exposé des violations de contrats importants, le cas échéant Une explication des changements apportés à l'emploi du produit tiré du financement par rapport à l'information antérieurement fournie et de leur incidence sur la capacité de l'émetteur à atteindre ses objectifs/jalons <p>Références : rubriques 1.2 et 1.4 de l'Annexe 51-102A1</p>

-13-

Point d'intérêt	Observations	Principes
<p>Tendances et événements connus qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur la performance future</p>	<ul style="list-style-type: none"> Près du tiers des émetteurs ont présenté des formules vagues ou toutes faites à cet égard. Certains ont indiqué qu'en raison du degré d'incertitude lié à la COVID-19, il était trop difficile d'en prévoir l'incidence globale sur leur performance future. <p>Information utile observée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les rubriques « Perspectives » qui traitent de l'incidence prévue à moyen et à long terme d'une pandémie persistante sur l'activité et le secteur d'activité de l'émetteur. L'information sur la manière dont les activités pourraient être touchées après la COVID-19 en raison des répercussions économiques prévues ou des changements prévus dans le comportement des consommateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> En période d'incertitude, il se peut que les investisseurs se concentrent moins sur l'information historique et davantage sur les tendances connues et les incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur la performance future. À mesure que la pandémie COVID-19 évolue, il sera important pour les investisseurs d'avoir de l'information approfondie sur la manière dont celle-ci pourrait avoir une incidence sur les activités futures. <p>Les émetteurs devraient prendre en considération les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> La façon dont les exercices futurs pourraient être touchés différemment par rapport à l'exercice en cours Les incidences sur l'activité ou le secteur d'activité de l'émetteur qui pourraient se poursuivre après la pandémie La question de savoir si l'émetteur prévoit d'importants coûts de restructuration ultérieurement Les plans d'exploitation futurs à mesure que les émetteurs se préparent à la reprise économique suivant la pandémie de COVID-19 <p>Voir également l'« Annexe A.3 – Principales observations et principes concernant l'information à présenter - Information prospective ».</p> <p>Références : rubriques 1.2 et 1.4 de l'Annexe 51-102A1</p>
<p>Situation de trésorerie et sources de financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> La majorité des émetteurs visés par les examens ont fourni des indicateurs du risque de liquidité. Toutefois, environ 25 % des émetteurs n'ont pas fourni d'information adéquate sur leur capacité à répondre aux besoins en fonds de roulement, à soutenir les initiatives de croissance planifiée ou à financer les activités de développement et les dépenses en immobilisations. L'une des lacunes courantes relevées dans l'information fournie était l'absence de renseignements sur les tendances ou les fluctuations prévues de la situation de trésorerie et des sources de financement d'un émetteur, compte tenu des incertitudes ou des événements liés à la COVID-19. De nombreux émetteurs ont 	<ul style="list-style-type: none"> La COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur la situation de trésorerie et les sources de financement de nombreux émetteurs, ce qui a posé des défis uniques et créé le besoin de nouvelles sources de financement. Il est important que les émetteurs fournissent un exposé exhaustif des initiatives en matière de gestion des risques de liquidité et de financement actuels et attendus. Les émetteurs exposés à d'importants risques de liquidité pourraient envisager d'indiquer ce qui suit : le montant le plus récent de leur fonds de roulement, les obligations importantes qui viennent à échéance à court terme, leur taux d'épuisement du capital mensuel ou trimestriel, la période pendant laquelle ils estiment pouvoir financer les activités, et la façon dont ils entendent prioriser les dépenses à court terme. <p>Les émetteurs devraient prendre en considération les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Brosser un portrait réaliste de leur fonds de

-14-

Point d'intérêt	Observations	Principes
	<p>analysé un large éventail de solutions pour répondre aux incertitudes entourant leur situation de trésorerie. Toutefois, certains n'ont pas quantifié l'incidence de ces solutions ni indiqué pendant combien de temps elles seront mises de l'avant.</p> <p>Observations en fonction du secteur d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous avons observé de l'information supplémentaire sur les clients/les locataires qui aide à comprendre le risque de liquidité auquel est exposé l'émetteur et les tendances futures applicables à celui-ci. Par exemple : certains émetteurs du secteur immobilier ont indiqué le pourcentage de locataires faisant l'objet d'une restructuration et les loyers en espèces perçus pendant la période et ont classé leurs locataires en fonction de l'évaluation du risque par la direction. 	<p>roulement et leurs besoins en la matière ainsi que de la manière dont ces besoins sont en phase avec les plans d'entreprise et les jalons</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir un exposé détaillé des risques de liquidité, y compris le risque de manquements ou de retards dans les distributions et les paiements exigibles en vertu de baux et d'emprunts Analyser l'incidence de modalités de paiement modifiées sur les clients et les preneurs Analyser si les coûts des capitaux ou l'accès à ceux-ci ont changé pour l'émetteur Quantifier l'incidence des solutions, si possible Analyser la manière dont les sources de financement (par exemple les appels publics à l'épargne/les placements privés, les lignes de crédit non utilisées) permettent de combler les besoins en liquidités immédiats et à long terme de l'émetteur Analyser la période durant laquelle les autres solutions envisagées pour répondre aux préoccupations entourant la situation de trésorerie devraient s'appliquer et les risques auxquels l'émetteur fera face lorsque celles-ci prendront fin Évaluer l'information supplémentaire portant sur la situation de trésorerie dont la direction assure la surveillance et qui pourrait être utile aux investisseurs Analyser les tendances ou les événements connus qui pourraient avoir une incidence sur la situation de trésorerie et les sources de financement futures (par exemple, quels sont les événements ou incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur la capacité d'assurer le service de la dette, de remplir d'autres obligations financières ou d'accéder au financement?) Mettre à jour les facteurs importants ayant une incidence sur la situation de trésorerie et les sources de financement à la date du rapport de gestion <p>Références : rubriques 1.6 et 1.7 de l'Annexe 51-102A1</p>
<p>Clauses restrictives d'un contrat de prêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les émetteurs ont généralement indiqué qu'ils se conformaient aux clauses restrictives d'un contrat de prêt, mais le niveau de détails concernant ces clauses qui leur sont applicables variait. De nombreux émetteurs ont indiqué les modifications apportées aux conventions de crédit, y compris les changements 	<ul style="list-style-type: none"> Nous invitons les émetteurs ayant des clauses restrictives relatives à un contrat de prêt à en indiquer les modalités, surtout lorsque leur non-respect pourrait entraîner des exigences importantes de financement supplémentaires ou un remboursement anticipé. L'émetteur qui réalise qu'il ne respectera pas les clauses restrictives d'un contrat de prêt ou qui est exposé à un risque de défaillance devrait communiquer cette information importante.

-15-

Point d'intérêt	Observations	Principes
	<p>apportés aux clauses restrictives d'un contrat de prêt, les clauses de remise de dette applicables pendant certaines périodes et les restrictions supplémentaires qui leur sont imposées.</p> <p>Information utile observée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous avons constaté que de l'information supplémentaire visant à faciliter la compréhension des clauses restrictives d'un contrat de prêt, notamment de l'information d'ordre quantitatif sur leurs modalités et sur la conformité s'y rapportant avait été fournie. 	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les obligations supplémentaires prévues dans les ententes conclues avec les prêteurs qui pourraient restreindre l'activité de l'émetteur ou son accès à d'autres financements. <p>Autre élément à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des conventions de crédit modifiées pourraient constituer un contrat important. <p>Références : rubrique 1.6 de l'Annexe 51-102A1 et article 12.2 du Règlement 51-102</p>
<p>Communication de l'information sur les facteurs de risque</p>	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des émetteurs ont mis à jour les facteurs de risque énoncés dans leur rapport de gestion en regard de l'information fournie dans les documents annuels pour y inclure de l'information liée à la COVID-19. Plus de 30 % des émetteurs ont fourni des « listes » de risques ou de l'information qui n'abordait que les répercussions générales économiques ou sociétales de la COVID-19, sans décrire les risques liés à la COVID-19 qui leur étaient propres. <p>Information utile observée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Certains émetteurs ont fourni de l'information utile en établissant une distinction entre les risques à court terme et les risques à long terme prévus qui sont liés à la pandémie. 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir de l'information suffisamment détaillée sur les facteurs de risque liés à la COVID-19 propres à l'émetteur qui permet de comprendre l'incidence actuelle et potentielle de la COVID-19 sur l'activité de celui-ci. La communication d'information sur les risques par ordre décroissant de gravité aide les investisseurs à comprendre comment la direction perçoit leur importance. (Nous soulignons qu'il s'agit d'une obligation de communication des risques applicable à la notice annuelle d'un émetteur.) <p>Les émetteurs devraient prendre en considération les incidences de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> La perturbation des activités quotidiennes découlant de mesures de santé et sécurité ou de fermetures ordonnées par les autorités publiques. Les contraintes en matière de ressources humaines ou de personnel Les risques liés à la cybersécurité ou aux technologies de l'information qui pourraient être accrus en raison de la pandémie La capacité à soutenir les changements touchant les produits des activités ordinaires/les charges/les flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation Les changements touchant la demande des consommateurs La capacité d'obtenir du financement gouvernemental Les obligations prévues par les conventions de prêt Les fluctuations des prix des produits de base La volatilité des marchés des capitaux et l'accès

-16-

Point d'intérêt	Observations	Principes
		<p>au financement et à des capitaux selon des modalités raisonnables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les obstacles à la capacité des clients des émetteurs à s'acquitter de leurs obligations et à effectuer leurs paiements à temps • La dépendance envers des clients importants ayant réduit leurs activités • Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement • Les retards temporaires ou à long terme touchant les projets et les plans de développement • Les incidences de la restructuration, de la dépréciation et de l'incertitude relatives aux estimations sur les états financiers • Les changements dans les habitudes des consommateurs découlant de la pandémie et leur incidence sur les activités futures • Les risques de litiges accrus découlant de la pandémie • La capacité de l'émetteur à se remettre de la pandémie, qui peut être unique à l'émetteur ou à son secteur <p>Références : partie 1, rubrique 1.4 de l'Annexe 51-102A1, rubrique 5.2 de l'Annexe 51-102A2</p>

-17-

A.2 États financiers

La COVID-19 pourrait avoir une incidence importante sur bon nombre d'entreprises. Étant donné que cette incidence continuera de se faire sentir, un grand degré d'incertitude entoure les hypothèses raisonnables et justifiables à utiliser dans l'établissement des états financiers. La direction devrait examiner attentivement l'incidence de la COVID-19 sur chacun des principaux aspects suivants des états financiers.

Point d'intérêt	Observations	Principes
Dépréciation des actifs non financiers	<ul style="list-style-type: none"> Voici certaines des situations et des circonstances les plus souvent signalées par les émetteurs comme étant des indications de dépréciation ayant entraîné la comptabilisation d'une perte de valeur liée à la COVID-19 : la diminution de la demande pour les produits ou les services de l'émetteur, les difficultés financières rencontrées par des clients importants et l'augmentation des coûts et des perturbations des activités en raison des problèmes de chaîne d'approvisionnement. Quelques émetteurs n'ont pas précisé les situations ou les circonstances ayant entraîné une perte de valeur ou ont simplement indiqué « incidences économiques négatives de la COVID-19 » comme indicateur de dépréciation pour toutes les UGT, sans autres précisions. Environ 10 % des émetteurs visés par nos examens n'ont pas fourni d'information ou mis à jour l'information concernant les hypothèses clés utilisées pour calculer la dépréciation. 	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer les hypothèses clés sur lesquelles la direction s'est fondée pour établir la valeur recouvrable. Déterminer s'il est préférable d'utiliser des scénarios de pondération par la probabilité pour estimer la juste valeur ou la valeur d'utilité plutôt qu'une seule meilleure estimation. <p>Note à l'intention des émetteurs qui comptabilisent des participations dans des entreprises associées ou des coentreprises suivant la méthode de mise en équivalence</p> <ul style="list-style-type: none"> Les émetteurs devraient analyser minutieusement l'incidence de la COVID-19 sur les activités et la situation financière de leurs entreprises associées et de leurs coentreprises pour déterminer s'il existe un événement générateur de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs d'une telle participation. <p>Autres éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déterminer s'il y a eu, au cours d'une période intermédiaire, des signes de dépréciation d'un actif qui obligeraient l'émetteur à estimer la valeur recouvrable de l'actif pendant cette période (par exemple, pendant la période de présentation de l'information financière, une baisse considérable du cours de son action en conséquence de laquelle la capitalisation boursière devient inférieure à la valeur comptable). Il pourrait être nécessaire de fournir de l'information concernant les modifications apportées aux hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT qui comprend du goodwill ou des immobilisations corporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. <p>Références : Norme comptable internationale (IAS) 36 – Dépréciation d'actifs, paragraphe 41A de l'IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</p>
Continuité de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Quelques émetteurs ont relevé des incertitudes importantes jetant un doute important sur leur capacité à 	<ul style="list-style-type: none"> Si, avant la date des états financiers, l'émetteur manque à ses engagements prévus par des clauses restrictives et que le prêteur a le droit

-18-

Point d'intérêt	Observations	Principes
	<p>poursuivre leur exploitation compte tenu de la détérioration de leur entreprise depuis le début de la pandémie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains émetteurs ont signalé des incidents « évités de justesse », mais sont restés muets sur les mesures d'atténuation ayant eu une incidence sur leur décision selon laquelle il n'existait pas d'incertitudes importantes jetant un doute important sur leur capacité à poursuivre leur exploitation. • Certains émetteurs n'ont pas respecté leurs engagements financiers pendant les périodes de présentation de l'information financière, mais n'ont pas fait ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ soit exposer l'incidence de tels manquements sur sa capacité à poursuivre son exploitation, ○ soit reclasser le prêt comme passif à court terme. 	<p>d'exiger le remboursement, l'émetteur doit reclasser le prêt comme un prêt à court terme et exposer les conséquences d'un tel manquement sur sa capacité à poursuivre son exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un émetteur collabore avec ses prêteurs à la modification des modalités de conventions de prêt existantes ou à l'obtention de dispenses de l'application de clauses restrictives, il devrait examiner attentivement ces modifications pour déterminer s'il doit comptabiliser une modification ou une extinction aux termes de l'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>. • Si la direction constate qu'il existe des incertitudes importantes liées à la COVID-19 qui jettent un doute important sur la capacité de l'émetteur à poursuivre son exploitation, elle doit le signaler. • On désigne souvent comme un incident « évité de justesse » les situations où la direction a déterminé qu'il n'existe pas d'incertitudes importantes jetant un doute important sur la capacité de l'émetteur à poursuivre son exploitation, mais qu'il existe de tels doutes quant à la continuité de l'exploitation à l'égard desquels ont été prises des mesures d'atténuation jugées suffisantes pour établir que la méthode comptable utilisée pour conclure à la continuité de l'exploitation est appropriée. L'émetteur qui se trouve dans une telle situation devrait fournir de l'information concernant les jugements importants à l'appui de sa décision voulant qu'il soit en mesure de poursuivre son exploitation, y compris sur les mesures d'atténuation ayant eu une incidence sur sa décision selon laquelle les incertitudes importantes ont été dissipées (c'est-à-dire que des négociations fructueuses au sujet des facilités de crédit ont eu lieu après la fin de la période ou que d'autres sources de financement possibles ont été trouvées). <p>Références : paragraphes 25 et 122 de l'IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>; IFRS 9, <i>Instruments financiers</i></p>
<p>Jugements importants et incertitudes relatives aux estimations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bien que, depuis mars 2020, bon nombre d'émetteurs aient mis à jour leur information concernant les jugements importants et les incertitudes relatives aux estimations, en particulier en ce qui a trait à la dépréciation d'actifs non financiers, à l'analyse de la continuité de l'exploitation et à l'estimation des pertes et des risques de crédit, certains d'entre eux se sont limités à mentionner dans leurs états financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Les émetteurs qui exercent des activités dans des secteurs d'activité lourdement touchés par la COVID-19 sont censés mettre à jour l'information suivante dans leurs états financiers annuels et intermédiaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'information occasionnelle et propre à l'entité concernant les jugements importants et les incertitudes relatives aux estimations sur les sommes comptabilisées dans les états financiers pour tenir compte de l'évolution rapide de la conjoncture et de l'incidence prolongée de la COVID-19 (par exemple, l'estimation de la perte de crédit

-19-

Point d'intérêt	Observations	Principes
	<p>intermédiaires que les jugements importants et les incertitudes relatives aux estimations étaient les mêmes que ceux mentionnés dans leurs derniers états financiers annuels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parmi les émetteurs visés par nos examens, environ 30 % de ceux qui avaient d'importantes sources d'incertitudes relatives aux estimations liées à la COVID-19 n'ont pas mentionné les solutions prévues pour y remédier, ou l'éventail des résultats raisonnablement possibles au cours du prochain exercice. • Certains émetteurs ont indiqué les jugements importants uniquement dans leur rapport de gestion, mais n'en ont pas fait mention dans leurs états financiers. 	<p>et l'évaluation d'actifs non financiers);</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ l'explication de la nature de l'incertitude relative aux estimations et de l'analyse de sensibilité afin d'aider les investisseurs à bien comprendre l'incidence potentielle des estimations présentées dans les états financiers. • Bien que les émetteurs soient censés étoffer leur analyse des jugements importants et des incertitudes relatives aux estimations dans le rapport de gestion (principales estimations comptables, facteurs de risque, information prospective), ils doivent les exposer dans les notes afférentes aux états financiers annuels. <p>Références : paragraphes 122 et 125 de l'IAS 1, Présentation des états financiers</p>
<p>Pertes de crédit attendues</p>	<p>Institutions financières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains émetteurs ont indiqué un niveau de risque de crédit élevé relativement à leurs actifs financiers importants par catégorie d'actif en raison de l'éclosion de COVID-19, et mis à jour les hypothèses clés prises en compte par la direction ainsi que les stratégies de renforcement de leur profil de risque (par exemple, la réduction temporaire de l'appétence au risque pour certaines catégories d'actifs ou l'augmentation des ratios prêt-valeur). • Certains émetteurs ont indiqué une augmentation des pertes de crédit attendues ou expliqué adéquatement les raisons pour lesquelles ils s'attendaient à ce que la COVID-19 ne nuise pas beaucoup à leur situation de capital ou à la qualité de leur crédit. • Bon nombre d'émetteurs ayant proposé aux emprunteurs des programmes de report de remboursement de prêt/de congés de paiements pendant la pandémie de COVID-19 ont également abordé l'incidence de ces changements sur le risque de 	<p>Les émetteurs sont tenus de présenter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une explication des données d'entrée, des hypothèses et des jugements utilisés pour évaluer les pertes de crédit attendues • Les facteurs quantitatifs et qualitatifs pris en compte dans la détermination de ce qui constitue une augmentation importante du risque de crédit • Le sens attribué par un émetteur aux définitions du terme « défaillance », y compris les raisons justifiant le choix de ces définitions • La politique d'un émetteur pour les sorties de bilan, y compris les signes indiquant qu'on ne peut raisonnablement pas s'attendre à un recouvrement • La manière dont l'information prospective a été prise en compte dans la détermination des pertes de crédit attendues. L'information prospective peut notamment inclure de l'information macroéconomique, comme le taux de chômage, le taux de croissance du PIB, l'indice des prix des logements/le taux de croissance de l'indice des prix des propriétés et les prévisions des taux d'intérêt. Le personnel s'attend à ce que cette information tienne compte des incidences de la COVID-19. • De l'information sur les pratiques de gestion du risque de crédit et sur tout changement important survenu dans l'exposition à ce risque qui pourrait être attribuable en partie à la COVID-19.

Point d'intérêt	Observations	Principes
	<p>défaillance et de ces reports, y compris la possibilité que les reports de paiements n'entraînent pas immédiatement ou nécessairement une augmentation importante du risque de crédit.</p> <ul style="list-style-type: none"> Certains émetteurs n'ont pas mis à jour leur analyse de sensibilité ou indiqué dans leurs états financiers les ajustements ou les superpositions qui ont pu être nécessaires en raison de la COVID-19. <p>Information utile observée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Certains émetteurs ont utilisé une analyse de sensibilité pour le modèle de pertes de crédit attendues et présenté dans le cadre de celle-ci des sensibilités multifactorielles pour montrer l'effet de possibles changements dans les nombreuses hypothèses touchant la correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Un petit nombre d'émetteurs ont adapté l'information prospective prise en compte dans la détermination de leurs pertes de crédit attendues pour tenir compte des changements dans les caractéristiques des portefeuilles de prêts individuels (par exemple, des changements dans le risque de crédit relatif aux prêts consentis à des emprunteurs de secteurs/régions géographiques vulnérables ou plus sensibles aux déclassements). <p>Entités appliquant le modèle « simplifié » de pertes de crédit attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> Plus de 20 % des émetteurs visés par nos examens n'ont pas indiqué de pertes de crédit attendues ni de provisions pour créances douteuses relativement au solde de leurs créances d'exploitation importantes, ou n'ont pas fourni de mises à jour suffisamment détaillées concernant l'évaluation des pertes de crédit attendues attribuables à l'éclosion de COVID-19 (par exemple l'ajustement des hypothèses clés et 	<p>Autres éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il ne serait pas approprié, pour l'entité qui est touchée ou prévoit être touchée par la pandémie, de se fier uniquement aux taux historiques de pertes pour déterminer les pertes de crédit attendues. Il peut être difficile à ce moment-ci d'intégrer les incidences propres à la pandémie (par exemple l'aide publique et les mesures d'allègement pour les clients) dans les modèles de pertes de crédit attendues, car les systèmes pourraient ne pas être calibrés à cette fin. Les émetteurs qui ne peuvent prendre cette information en compte dans les modèles devraient envisager de faire des superpositions ou des ajustements postérieurs aux modèles, et de fournir de l'information appropriée au sujet de ceux-ci. Autres éléments en matière d'information à prendre en considération : <ul style="list-style-type: none"> Les valeurs des principales données d'entrée macroéconomiques utilisées dans l'analyse de multiples scénarios économiques et les pondérations par la probabilité de ces scénarios. Les hypothèses utilisées pour déterminer la manière dont ont été pris en compte les différents enjeux auxquels font face certains secteurs et certaines régions. Si cela est important, les émetteurs pourraient envisager de fournir des renseignements supplémentaires concernant les programmes de reports de paiements, tels que la valeur et la nature du solde de capital total non remboursé dans le cadre des programmes de reports de paiements ou de congés de paiement offerts aux emprunteurs en raison de la COVID-19. Ils pourraient également envisager d'indiquer les prêts hypothécaires totaux inclus antérieurement dans les programmes de reports de paiements qui font désormais partie des arriérés sur les prêts hypothécaires pour fournir aux investisseurs de l'information transparente et en temps opportun sur l'incidence de ces programmes. <p>Références : paragraphe 5.5.11 de l'IFRS 9, Instruments financiers; IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir</p>

-21-

Point d'intérêt	Observations	Principes
	la modification du regroupement des créances clients).	
Variations de la juste valeur dans le secteur immobilier	<ul style="list-style-type: none"> Certains émetteurs n'ont pas donné suffisamment de détails sur les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur ni traité de la sensibilité des évaluations de juste valeur de niveau 3 aux changements dans les données d'entrée non observables. 	<ul style="list-style-type: none"> Les émetteurs sont tenus d'indiquer la mesure dans laquelle la juste valeur d'un immeuble de placement a été estimée de manière indépendante (ou l'absence d'une telle évaluation). Ils devraient envisager d'indiquer les facteurs qualitatifs ayant une incidence sur la juste valeur des immeubles commerciaux, y compris, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> Les changements possibles des préférences des consommateurs entre les achats en magasin et en ligne L'évolution de la situation financière des locataires en place La restructuration des ententes avec les locataires. <p>Émetteurs ayant des actifs importants évalués au moyen de données d'entrée de niveau 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Les émetteurs doivent inclure une description de la sensibilité des évaluations récurrentes de la juste valeur aux changements dans les données d'entrée non observables de niveau 3, lorsqu'un tel changement peut donner lieu à une variation importante de la juste valeur. Les taux d'actualisation, les taux d'intérêt sur les prêts et les taux de capitalisation finaux sont des exemples de données d'entrée non observables. <p>Références : paragraphe 93(h)(i) de l'IFRS 13, Évaluation de la juste valeur; IAS 40, Immeubles de placement</p>
Instruments financiers – Informations à fournir sur les risques	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons constaté que les émetteurs ayant fourni de l'information concernant les incidences importantes de la COVID-19 sur leurs activités dans leur rapport de gestion semblent avoir accru leur risque de liquidité/de marché/de crédit, mais n'ont pas mis à jour l'information sur les risques qui leurs sont propres dans leurs états financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Les émetteurs devraient examiner attentivement si des changements sont survenus relativement à leur risque de crédit. Les facteurs suivants peuvent être pris en compte dans l'évaluation de ce risque : <ul style="list-style-type: none"> La concentration des risques Le risque important lié aux pertes de crédit attendues (c'est-à-dire la situation financière de prêteurs/clients en particulier) Les hypothèses importantes qui sous-tendent l'évaluation des pertes de crédit attendues. <p>En outre, les émetteurs devraient envisager de mettre à jour l'information concernant leurs pratiques de gestion du risque de crédit en conséquence.</p> <p>Référence : paragraphe 35A de l'IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir</p>

-22-

Point d'intérêt	Observations	Principes
Aide publique	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de la moitié des émetteurs examinés ont comptabilisé, ou indiqué dans des événements subséquents, des subventions publiques liées à la COVID-19 dans leurs états financiers depuis l'écllosion de celle-ci, y compris la SSUC, l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises, etc. • Seuls quelques émetteurs ont inclus dans leurs états financiers une note distincte concernant les subventions publiques liées à la COVID-19. • Certains émetteurs ont seulement indiqué avoir reçu des subventions publiques pour des dépenses liées à la pandémie, sans préciser la somme reçue, le nom du programme d'aide en question ou la méthode comptable adoptée à leur égard. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les émetteurs sont tenus de fournir les renseignements suivants concernant l'aide publique reçue au cours de l'exercice : <ul style="list-style-type: none"> ○ La méthode comptable adoptée pour les subventions publiques, y compris la méthode de présentation adoptée dans les états financiers (par exemple, ces subventions ont été portées en diminution des charges ou présentées dans un poste distinct des états financiers) ○ La nature et l'importance des subventions publiques comptabilisées dans les états financiers ○ Les conditions non remplies et toute autre éventualité relative à de l'aide publique comptabilisée. • Les émetteurs qui ont obtenu du gouvernement des prêts assortis d'options de remise de dette sont tenus de fournir de l'information sur les modalités de cette aide. <p>Référence : paragraphe 39 de l'IAS 20, <i>Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique</i></p>
Modification de l'IFRS 16, Contrats de location, pour les preneurs, en lien avec la COVID-19	<p>L'IASB a publié des modifications de l'IFRS 16, <i>Contrats de location</i> qui prévoient une mesure de simplification permettant aux preneurs de choisir d'être dispensé d'apprécier si un allègement de loyer constitue ou non une modification de contrat de location. L'application de la mesure de simplification est permise, mais elle n'est pas obligatoire. Elle est toutefois subordonnée à certaines conditions précisées dans l'IFRS 16 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La vaste majorité des émetteurs bénéficiant d'importants allègements de loyer visés par nos examens remplissaient les conditions requises, mais certains d'entre eux n'ont pas précisé de manière suffisamment détaillée s'ils avaient appliqué ou non la mesure de simplification à la totalité ou à une partie seulement de leurs allègements de loyer ou précisé le montant comptabilisé en résultat net en conséquence de l'application de cette mesure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si la mesure de simplification est choisie et appliquée, un preneur doit indiquer : <ul style="list-style-type: none"> ○ s'il l'a appliquée à tous ses allègements de loyer qui répondent aux conditions, ou s'il ne l'a pas appliquée à tous ces allègements, fournir de l'information sur la nature des contrats à l'égard desquels il l'a fait; ○ le montant comptabilisé en résultat net pour la période de présentation de l'information financière pour tenir compte des changements dans les paiements de loyers découlant des allègements de loyer pour lesquels le preneur a appliqué la mesure de simplification. <p>Références : Paragraphes 46A, 46B et 60A de l'IFRS 16, <i>Contrats de location</i></p>

A.3 Autres questions d'ordre réglementaire

L'information relative à la pandémie de COVID-19 peut également entraîner la prise en compte d'autres obligations réglementaires, notamment les obligations et/ou les indications relatives aux éléments suivants :

Point d'intérêt	Observations	Principes
<p>Mesures non conformes aux PCGR ajustées pour tenir compte des incidences liées à la COVID-19³</p>	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 5 % des émetteurs visés par nos examens ont publié des mesures non conformes aux PCGR ajustées pour tenir compte des incidences liées à la COVID-19. Dans certains cas où une mesure non conforme aux PCGR a été présentée, les émetteurs n'ont pas suffisamment expliqué en quoi les ajustements étaient attribuables à la pandémie et/ou étaient non récurrents. Le personnel des ACVM a relevé quelques cas où la présentation de mesures non conformes aux PCGR pouvait être trompeuse, car l'émetteur avait apporté des ajustements au titre des charges attribuables à la COVID-19 sans effectuer d'ajustement au titre des subventions publiques, ou tenté de « normaliser » les produits ou les charges pour la période écoulée depuis le début de l'exercice en fonction de résultats plus positifs pour un trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Avant de présenter une mesure non conforme aux PCGR ajustée pour tenir compte des incidences liées à la COVID-19, il y a lieu d'examiner en quoi cette mesure aide les investisseurs, de quelle façon la direction l'utilise et pourquoi cette dernière estime qu'elle constitue une solution de rechange utile et pertinente pour expliquer l'incidence de la COVID-19. Examiner si l'ajustement équivaut à l'utilité correspondante de la mesure non conforme aux PCGR et si sa présentation est impartiale (c'est-à-dire si les éléments favorables et défavorables sont communiqués). À mesure que la pandémie continue d'évoluer, il pourrait être difficile pour la direction de conclure qu'un ajustement est non récurrent, rare ou inhabituel, même s'il est directement lié à la COVID-19. Faire preuve de précision dans la description des ajustements et ne pas se borner à indiquer, par exemple, « autres coûts liés à la COVID ». Si des mesures non conformes aux PCGR ajustées pour tenir compte de la COVID-19 sont présentées, inclure les ajustements de manière impartiale et tenir compte des incidences des subventions publiques, des recouvrements d'assurance et des allègements accordés par les propriétaires. Les ajustements doivent être fondés sur les résultats réels. Ceux qui visent à estimer ou à prévoir les résultats en faisant abstraction de la pandémie ne sont pas appropriés. <p>Référence : Avis 52-306</p>

³ Afin d'améliorer l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et certaines autres mesures financières, les ACVM comptent remplacer l'Avis 52-306 par le [projet de Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures financières](#) et un projet d'instruction générale connexe (le projet de Règlement 52-112).

Le projet de Règlement 52-112 prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières (par exemple, les mesures sectorielles, les mesures de gestion du capital et les mesures financières supplémentaires au sens du projet de Règlement 52-112). Il a été publié le 6 septembre 2018 pour une première période de consultation et, après avoir été modifié en tenant compte des commentaires reçus, il a été publié de nouveau le 13 février 2020 pour une deuxième période de consultation, laquelle a pris fin le 29 juin 2020.

Point d'intérêt	Observations	Principes
Information prospective en vigueur pendant la pandémie de COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des émetteurs qui présentaient des perspectives financières avant la COVID-19 ont retiré leur information prospective. • Certains émetteurs ont fourni de l'information détaillée et pertinente, y compris une rubrique « Perspectives » présentant de l'information prospective portant sur l'incidence prévue à moyen et long terme de la COVID-19 sur leur activité et leur secteur d'activité. • Toutefois, nous avons également observé des cas isolés où l'information fournie au sujet des hypothèses et des risques liés à l'information prospective était insuffisante, et où le rapport de gestion n'avait pas été mis à jour pour tenir compte d'événements susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels des périodes futures et l'information prospective communiquée antérieurement. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'information prospective peut donner un aperçu utile sur la façon dont la direction évalue l'incidence de la COVID-19 sur les activités et la situation de trésorerie futures de l'émetteur. Toutefois, l'émetteur doit avoir un fondement raisonnable pour établir cette information dans le contexte actuel et fournir des précisions suffisantes qui permettent aux investisseurs de comprendre comment elle a été obtenue ainsi que les risques qui y sont associés. • Dans un contexte qui évolue rapidement, il est essentiel que les émetteurs mettent à jour leur rapport de gestion afin d'indiquer les événements ou les circonstances raisonnablement susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et l'information prospective communiquée antérieurement. <p>Les émetteurs devraient également prendre en considération l'élément suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner si des processus internes ont été mis en place pour surveiller et mettre à jour l'information prospective à mesure que la situation évolue. <p>Références : parties 4A et 4B et article 5.8 du Règlement 51-102; partie 4A de l'Instruction générale relative au Règlement 51-102</p>
Déclarations de changement important	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux émetteurs ont publié des communiqués concernant les changements apportés à leur activité, à leur exploitation ou à leur capital en raison de la COVID-19. • Quelques émetteurs ont déposé des déclarations de changement important en lien avec la COVID-19, même si, dans certains cas, les changements apportés à leur activité, à leur exploitation ou à leur capital leur étaient propres ou les affectaient davantage que d'autres au sein de leur secteur d'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'expression « changement important » est généralement définie dans la législation en valeurs mobilières de chaque territoire et repose habituellement sur le critère de l'incidence sur le marché. Les émetteurs devraient consulter la législation en valeurs mobilières de leur autorité principale pour en connaître la définition. • Si la COVID-19 a une incidence égale sur l'ensemble du secteur d'activité de l'émetteur, il n'est pas nécessaire de produire une déclaration de changement important. • Les émetteurs devraient connaître les incidences de la COVID-19, ou les politiques gouvernementales ou réglementaires en découlant, qui pourraient être propres à eux ou les affecter davantage que d'autres au sein de leur secteur d'activité à mesure que la pandémie évolue. <p>Exemples d'information pouvant être importante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • changements importants dans les distributions ou les dividendes • modifications d'ententes de crédit • perturbations importantes du personnel ou des activités d'exploitation de l'émetteur • modifications défavorables des marchés, de l'économie ou du droit • retards ou perturbations dans la chaîne d'approvisionnement qui compromettent les

-25-

Point d'intérêt	Observations	Principes
		activités de l'émetteur <ul style="list-style-type: none"> • hausse du coût des produits ou des services • suspension des exportations <p>Références : partie 7 du Règlement 51-102; Annexe 51-102A3, Déclaration de changement important.</p>
Information promotionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • L'information relative à la COVID-19 présentée par certains émetteurs du secteur biotechnologique et pharmaceutique était de nature exagérément promotionnelle, et n'était bien souvent pas assez précise pour permettre de comprendre pleinement les intentions de l'émetteur sur le plan commercial et les jalons prévus. • Dans ces cas, les émetteurs ont publié de nombreux communiqués qui surestimaient l'incidence positive de la COVID-19 sur leur activité, ou les ont publiés si prématurément que l'incidence réelle était encore inconnue ou dépendait d'un trop grand nombre de variables pour pouvoir déterminer de façon réaliste si la COVID-19 pouvait avoir pareille incidence sur eux ou sur leur activité. • Dans l'un des cas, l'émetteur a omis de présenter des faits importants, de sorte que son dossier d'information public renfermait une information fautive ou trompeuse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit aux émetteurs de faire des déclarations fausses ou trompeuses ou d'omettre un fait dont la mention est nécessaire pour éviter qu'une déclaration soit fautive ou trompeuse. • L'information présentée doit être complète, impartiale et axée sur les renseignements importants. Les nouvelles positives et négatives doivent être mises en évidence de la même manière. • L'établissement de bonnes pratiques de communication de l'information peut contribuer à éviter les situations susmentionnées. Nous recommandons aux sociétés de se reporter à la partie 6 de l'Instruction générale 51-201 : <i>Lignes directrices en matière de communication de l'information</i> pour les aider à mettre en place des pratiques qui leur permettront de se conformer à la législation et d'offrir aux investisseurs la meilleure information possible les concernant, de manière concise. <p>Référence : Instruction générale 51-201 : Lignes directrices en matière de communication de l'information.</p>

Annexe B - Exemples d'information

B.1 Exemples d'information à présenter dans le rapport de gestion

Voici des exemples d'information utile portant sur quelques aspects de certaines obligations d'information. Les émetteurs doivent établir quelles obligations précises en valeurs mobilières s'appliquent à eux.

B.1.1 Analyse des activités et incidence de la COVID-19

Exemple d'information insuffisante

EXEMPLE B.1.1a)

- Les facteurs opérationnels ayant contribué précisément à la baisse des produits et des charges n'ont pas été décrits.
- Les jugements et les estimations formulés par la direction aux fins de la détermination de l'incidence de la COVID-19 n'ont pas été décrits.

Les produits des activités ordinaires ont diminué de 30 % au troisième trimestre de 2020 par rapport à la période précédente, ce qui reflète essentiellement les incidences défavorables de la pandémie de COVID-19.

Les frais de vente et les frais généraux et administratifs ont diminué de 5 millions de dollars au troisième trimestre de 2020 en raison des mesures prises par la direction pour diminuer les coûts occasionnés par la COVID-19.

Exemple d'information étoffée

EXEMPLE B.1.1b)

- Une analyse propre à l'entité pour expliquer les variations est présentée.
- La méthode utilisée pour estimer l'incidence de la COVID-19 est décrite.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, nous avons fermé 25 établissements au pays à la mi-septembre, lesquels sont toujours fermés en date du présent rapport de gestion. Quatorze établissements sont demeurés ouverts au cours du trimestre pour les ventes à emporter uniquement. Afin d'atténuer les répercussions des fermetures de commerces et de la baisse des produits des activités ordinaires, nous avons mis à pied temporairement certains membres de notre personnel. Les mesures que nous avons prises pour atténuer ces répercussions sont traitées plus en détail sous la rubrique « Événements récents ».

- Les produits des activités ordinaires ont diminué de 30 % par rapport au troisième trimestre de 2019 en raison d'un fléchissement estimatif de 7 millions de dollars du chiffre d'affaires attribuable aux restaurants ayant subi l'incidence négative de la COVID-19. Les fermetures susmentionnées ont été en vigueur pendant deux semaines au cours de la période de présentation de l'information financière. Selon notre estimation pour chaque établissement, la perte de produits des activités ordinaires attribuable à la fermeture des commerces s'est établie à environ 3 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020 (selon un chiffre d'affaires moyen sur deux semaines enregistré à ces commerces au cours des périodes antérieures). Une baisse supplémentaire de 4 millions de dollars des produits des activités ordinaires est estimée pour les établissements qui sont demeurés ouverts pour les ventes à emporter uniquement ou qui ont été visés par la réduction de la capacité d'accueil au cours du troisième trimestre de 2020 en raison de la baisse des produits des activités ordinaires/heure découlant de la perte de clients mangeant sur place et de la diminution des heures d'ouverture.

-27-

- Les frais de vente et les frais généraux et administratifs ont diminué de 5 millions de dollars par rapport au troisième trimestre de 2019 :
 - La diminution reflète des économies estimatives de 2 millions de dollars sur les loyers et une réduction de 2 millions de dollars des salaires, selon le calcul que fait la direction de l'incidence des fermetures d'établissement et de la réduction de la capacité d'accueil.
 - Au troisième trimestre de 2020, la Société a également bénéficié de la somme de 1,5 million de dollars en vertu du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada, dont une tranche de 1 million de dollars a été affectée en réduction des frais de vente et des frais généraux et administratifs et une tranche de 500 000 \$, en réduction du coût des ventes, ce qui permet à la Société de maintenir une marge brute comparable à celle de la période précédente.

B.1.2 Analyse des mesures prises pour réduire les répercussions de la COVID-19

Exemple d'information insuffisante

EXEMPLE B.1.2a)

- Les mesures prises pour réduire les répercussions de la COVID-19 ne sont pas expliquées.

La Société a mis en place un train de mesures de réduction des coûts en réponse à la COVID-19. Citons parmi celles-ci : la suspension du versement du dividende trimestriel, la réduction de la rémunération, la réduction des dépenses discrétionnaires, le report des projets d'immobilisations, la vente d'actifs et le recours au programme de Subvention salariale d'urgence du Canada. Elle surveille la situation et ajustera ces mesures selon l'évolution de la situation.

Exemple d'information étouffée

EXEMPLE B.1.2b)

- Les mesures qui ont été prises et qui ont une incidence sur l'émetteur sont présentées.

La Société a mis en place plusieurs mesures d'intervention pour faire face à la diminution actuelle de la demande et à la forte incertitude qui plane sur les ventes futures. Ces stratégies comprennent une réduction annuelle estimative de 25 millions de dollars des charges, la diminution des dépenses en immobilisations et la réalisation d'un profit de 10 millions de dollars en espèces tiré de la vente d'actifs non essentiels. La Société a pris les mesures suivantes pour réduire les coûts et atteindre ses objectifs déclarés au 30 septembre 2020 :

- Suspension du versement du dividende trimestriel à compter du deuxième trimestre de 2020 (devrait être en vigueur au moins jusqu'au deuxième trimestre de 2021).
- Réduction de 40 % de la rémunération des membres du conseil d'administration et de 25 % de la rémunération des membres de la haute direction, entraînant une réduction estimative des coûts de rémunération de 3 millions de dollars pour l'exercice 2020.
- Élimination de toutes les dépenses discrétionnaires estimatives, notamment au titre des déplacements non essentiels et du divertissement, afin de réduire les coûts annuels de 8 millions de dollars.
- Diminution des achats d'immobilisations corporelles pour qu'elles s'établissent à environ 30,0 millions de dollars au cours des 12 prochains mois.
- Vente d'actifs non essentiels totalisant 5 millions de dollars au troisième trimestre de 2020, et vente additionnelle d'actifs non essentiels totalisant 5 millions de dollars prévue au quatrième trimestre de 2020.

- Recours au programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) pour aider à compenser la diminution des produits des activités ordinaires. La Société a tiré 6 millions de dollars de ce programme au troisième trimestre de 2020, qui ont été affectés en réduction des frais de vente et des frais généraux et administratifs. Elle prévoit pouvoir continuer de s'en prévaloir jusqu'à la fin de 2020.

B.1.3 Situation de trésorerie et sources de financement

Exemple de formules passe-partout

EXEMPLE B.1.3a)

- Il n'y a aucune analyse des clauses restrictives ni d'explications sur le risque de liquidité.

La Société respecte actuellement les clauses contractuelles de nature financière prévues par sa facilité de crédit. Elle prévoit que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence sur le respect de ces clauses pour les périodes ultérieures; elle a donc conclu une convention modifiée avec des prêteurs et sera assujettie à des mesures révisées pour le quatrième trimestre de 2020.

Exemple d'information étoffée

EXEMPLE B.1.3b)

- De l'information quantitative et qualitative permettant de comprendre le respect des clauses contractuelles de nature financière et le risque de liquidité connexe est fournie.

Les conventions de prêt de la Société obligent celle-ci à respecter les clauses restrictives suivantes : un ratio maximal de levier financier de 4,5 et un ratio minimal de couverture des intérêts de 2,75. Le calcul des clauses pour le troisième trimestre de 2020 est le suivant :

	<u>30 septembre 2020</u>	<u>30 septembre 2019</u>
Ratio de couverture des intérêts	3,0	5,0
Total du ratio de levier financier	4,0	3,0

La Société prévoit désormais que la conjugaison d'un BAIIA réduit prévu en 2020, de son profil d'endettement actuel et de l'incertitude que continue de créer la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence sur le respect des clauses relatives au total du ratio de levier financier et au ratio de couverture des intérêts au 31 décembre 2020. À la suite de négociations avec le syndicat de prêteurs, la direction a conclu une convention modifiée aux termes de sa facilité de crédit. Selon cette convention, du quatrième trimestre de 2020 au deuxième trimestre de 2021, la Société sera assujettie à un ratio maximal de levier financier de 5,5 et à un ratio minimal de couverture des intérêts de 2,5. À ce jour, elle a engagé des frais de 1 million de dollars pour mettre ces modifications en œuvre et prévoit engager une autre tranche de 0,5 million de dollars au quatrième trimestre de 2020.

B.1.4 Information sur les facteurs de risque

Exemple d'information insuffisante

EXEMPLE B.1.4a)

- De l'information vague ne comportant aucun détail sur les risques propres à l'émetteur est présentée.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a classé au rang de pandémie l'éclosion de COVID-19. Les gouvernements ont imposé des mesures pour circonscrire l'éclosion, y compris la fermeture d'entreprises, des restrictions sur les déplacements, la mise en quarantaine et des mesures de distanciation sociale. La propagation de la COVID-19 a provoqué la chute de la croissance économique mondiale et accentué la volatilité sur les marchés financiers. Si cette pandémie perdure, les conséquences pour l'économie mondiale pourraient s'aggraver. Par conséquent, les incidences de la COVID-19 sont incertaines et la pandémie pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

Exemple d'information étouffée

EXEMPLE B.1.4b)

- De l'information au sujet des risques et des répercussions qui sont propres à l'émetteur est présentée.

Compte tenu des événements et des circonstances dont nous avons connaissance à ce jour, nous sommes d'avis que la Société pourrait faire face aux risques suivants après le troisième trimestre de 2020 :

- La demande des consommateurs continuera de représenter le risque le plus important auquel la Société doit faire face en raison de l'incertitude qui touche l'économie mondiale, ce qui a une incidence défavorable sur nos magasins de détail. Comme bon nombre de nos magasins sont situés dans des secteurs habituellement beaucoup plus fréquentés par les touristes, ils pourraient subir des contrecoups plus importants et connaître une reprise plus lente que d'autres détaillants. Malgré l'augmentation des ventes en ligne, nous nous attendons à subir d'autres réductions marquées du chiffre d'affaires puisqu'il est prévu que la demande des consommateurs et les dépenses de consommation continueront de fléchir globalement, par rapport à l'exercice précédent, par suite de la COVID-19 et de ses répercussions économiques mondiales.
- Les mesures de distanciation sociale destinées à protéger nos clients et nos employés peuvent limiter à la fois le nombre de clients que nous servons dans nos magasins de détail et le volume de marchandises que nous pouvons tenir à notre centre de distribution. Le resserrement éventuel des restrictions imposées par le gouvernement, y compris en ce qui a trait à la capacité d'accueil et à la fermeture des magasins, pourrait restreindre encore davantage notre capacité de servir nos clients. Voir la rubrique « Événements subséquents » pour une analyse des fermetures de magasins liées à la COVID-19.
- Nous pourrions également avoir à composer avec des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement si le service devait être perturbé à notre centre de distribution ou chez nos fournisseurs, notamment nos fournisseurs de services logistiques. La demande accrue du marché pour ces derniers pourrait continuer de faire augmenter nos charges d'exploitation ou limiter notre capacité à nous acquitter de nos engagements de vente.
- Le coût d'exploitation de nos magasins et de notre centre de distribution pourrait continuer d'augmenter en raison des mesures supplémentaires de santé et de sécurité prises pour la protection de nos employés, comme le coût accru de l'équipement de protection individuelle.
- L'accès aux programmes d'aide financière gouvernementale pourrait imposer des restrictions à notre entreprise et à nos activités, y compris notre capacité d'utiliser nos capitaux ou de rembourser du capital à nos actionnaires.

Bien que l'ampleur de l'incidence de la COVID-19 sur les activités de la Société demeure incertaine, nous sommes d'avis que les réductions des coûts et les stratégies de gestion des liquidités appliquées atténueront en partie les risques susmentionnés, comme il est expliqué plus en détail sous la rubrique « Événements récents ».

B.2 Exemples d'information à présenter dans les états financiers

Voici des exemples d'information utile portant sur quelques aspects de certaines obligations prévues par les IFRS. Les émetteurs doivent établir quelles obligations précises prévues par les IFRS s'appliquent à eux.

B.2.1 Dépréciation des actifs non financiers

Exemple d'information insuffisante

EXEMPLE B.2.1a)

- Les motifs pour lesquels des dépréciations ont été établies ne sont pas indiqués.
- Les hypothèses clés utilisées pour estimer la valeur recouvrable ne sont pas indiquées.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2020, la Société a comptabilisé des coûts liés à la réduction de valeur des actifs totalisant XXX \$, en raison principalement de la dépréciation des immobilisations corporelles.

Exemple d'information étoffée

EXEMPLE B.2.1b)

- Les fermetures ordonnées par les autorités publiques et la baisse importante de la capitalisation boursière de l'émetteur sont indiquées comme étant des indicateurs de dépréciation.
- Dans les incidences de la COVID-19, les hypothèses justifiables utilisées pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie sont adéquatement présentées.

La majorité des activités de la Société dans la branche d'activité XYZ ont été et demeurent actuellement fermées, ou sont exercées à un taux d'occupation réduit par suite des fermetures ordonnées par diverses autorités publiques. Compte tenu de cette fermeture temporaire et d'une diminution importante de la valeur de marché de la Société attribuable à une baisse marquée du cours de ses actions, celle-ci a conclu que cette branche d'activité, qui est une unité génératrice de trésorerie (une « UGT »), devrait être soumise à un test de dépréciation à la fin de la période. La Société n'a repéré aucun autre indicateur de dépréciation ou de reprise d'une perte de valeur pour ses autres UGT.

La valeur recouvrable pour l'UGT a été estimée à l'aide d'un modèle de flux de trésorerie actualisés (valeur d'utilité). La Société calcule la valeur d'utilité au moyen d'une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur cinq ans sur la base des budgets financiers/prévisions financières les plus récents approuvés par la direction. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur une série d'estimations et d'hypothèses, y compris une croissance du chiffre d'affaires moyen allant de XX % à XX % pour la période de 2020 à 202X afin de refléter une réouverture progressive et d'autres scénarios ainsi qu'un taux d'actualisation avant impôts de XX % (qui représente le coût moyen pondéré du capital). Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, la Société a comptabilisé une perte de valeur totalisant XXX millions de dollars relativement au solde du goodwill affecté à cette UGT et une dépréciation des immobilisations corporelles dans cette UGT de XXX millions de dollars. Au 30 septembre 2020, la valeur recouvrable de l'UGT dépréciée de la Société s'établissait à XXX millions de dollars.

La Société effectue des analyses de sensibilité en augmentant le taux d'actualisation avant impôts de X % et en diminuant les taux de croissance de X %. Ces analyses de sensibilité démontrent qu'un changement raisonnable aux hypothèses n'entraînerait pas une valeur comptable de l'UGT supérieure à sa valeur d'utilité.

B.2.2 Continuité de l'exploitation

Exemple d'information insuffisante

EXEMPLE B.2.2a)

- L'information propre à l'émetteur concernant sa situation financière qui tient compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19 n'est pas présentée.

Au 30 septembre 2020, la Société n'était pas en mesure de financer ses activités quotidiennes au moyen de ses activités. La continuité de son exploitation dépend de la rentabilité future de ses activités, de la capacité de la direction à gérer les coûts et de la disponibilité future de financements par capitaux propres ou par emprunt. Elle ne sait pas si elle pourra générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation pour pouvoir payer ses dépenses et régler ses obligations lorsqu'elles deviendront exigibles.

Exemple d'information étoffée

EXEMPLE B.2.2b)

- De l'information sur un incident « évité de justesse » et où, après l'exercice d'un jugement important, l'émetteur a conclu à l'absence d'incertitudes importantes susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son activité est présentée.
- Les facteurs ayant permis à l'émetteur de conclure qu'il poursuivra son activité sont présentés.

La propagation de la COVID-19 dans tous les territoires pertinents a eu une incidence sur la chaîne d'approvisionnement de la Société et sa clientèle, et l'incertitude entourant l'étendue, la durée et la gravité des perturbations des affaires a d'importantes répercussions sur tous les aspects des activités de la Société. À l'heure actuelle, cette dernière ne génère pas suffisamment de fonds provenant des activités d'exploitation pour soutenir ses activités quotidiennes. Ces facteurs remettent en question sa capacité à poursuivre son exploitation.

En réponse à l'incertitude causée par la pandémie mondiale de COVID-19, la Société a pris ou prévoit de prendre plusieurs mesures, dont les suivantes :

- elle a annoncé qu'elle ne versera pas de dividendes dans un avenir prévisible tant que la situation ne se sera pas améliorée;
- elle surveille activement les prévisions de trésorerie et les résultats, ce qui a entraîné d'importantes économies à court terme;
- après la fin de la période, elle a négocié avec succès une augmentation de sa facilité de crédit qui comprenait des clauses restrictives révisées.

Sur le fondement de ces mesures, de ses activités diversifiées et de son carnet de commandes actuel, la Société prévoit générer des flux de trésorerie suffisants pour financer ses activités, ses besoins en fonds de roulement et son programme d'immobilisations pour les 12 prochains mois.

En conséquence, après avoir examiné toute l'information pertinente, y compris les mesures prises à ce jour et ses plans futurs, la direction a conclu qu'il n'y avait pas d'incertitudes importantes liées à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation pendant une période de 12 mois à compter de la date du bilan consolidé.

Les estimations que la direction a utilisées pour parvenir à cette conclusion sont fondées sur l'information disponible à la date à laquelle la publication des présents états financiers a été autorisée et comprennent des prévisions de trésorerie générées en interne. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et les variations qui en résulteraient pourraient être importantes en ce qui concerne l'évaluation faite par la direction.

B.2.3 Aide publique

Exemple d'information insuffisante

EXEMPLE B.2.3a)

L'information omettait ce qui suit :

- La méthode comptable adoptée à l'égard des subventions publiques, y compris les méthodes de présentation adoptées dans les états financiers;
- La nature et l'importance des subventions publiques comptabilisées dans les états financiers;
- Les conditions non remplies et toute autre éventualité relative à de l'aide publique qui a été comptabilisée.

Le gouvernement du Canada a mis en place la Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC ») pour fournir une subvention salariale aux employeurs admissibles afin de les aider à réembaucher rapidement des Canadiens à mesure que les économies des provinces et des territoires ont commencé à rouvrir. La Société a comptabilisé à titre de subvention une SSUC de XXX \$ et de XXX \$ au cours des trimestres et des semestres terminés le troisième trimestre de 2020.

Exemple d'information étouffée

EXEMPLE B.2.3b)

- Toutes les exigences prévues par l'IAS 20 sont remplies.

En réponse aux répercussions économiques défavorables de la COVID-19, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC ») en avril 2020, avec effet rétroactif au 15 mars 2020. Il s'agit d'une subvention salariale accordée aux employeurs admissibles sur le fondement de certains critères, notamment la démonstration de la baisse de revenus par suite de la COVID-19.

La Société a déterminé qu'elle avait droit à cette subvention du 15 mars 2020 au 30 septembre 2020 et a donc demandé et reçu la SSUC pour certaines périodes. À la condition de continuer à répondre aux critères d'admission applicables, elle entend également demander la SSUC pour des périodes subséquentes si cette subvention continue d'être offerte.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020, la Société a comptabilisé XXX \$ et XXX \$ à titre de sommes tirées du programme de SSUC, respectivement, et a enregistré ces sommes comme une réduction de la charge de rémunération admissible dans les frais de vente et les frais généraux et administratifs. Au 30 septembre 2020, la Société a reçu une SSUC de XXX \$ et s'attend à recevoir le reste de la subvention comptabilisée au cours du trimestre suivant.

B.3 Exemples relatifs à d'autres questions d'ordre réglementaire

Le texte ci-après est un exemple axé sur certaines obligations d'information ayant trait aux mesures non conformes aux PCGR. Les émetteurs devraient déterminer si des obligations précises en matière de valeurs mobilières s'appliquent à eux.

B.3.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Exemple d'information insuffisante

EXEMPLE B.3.1a)

- L'augmentation des coûts liée à COVID-19 et la nature de ces coûts ne sont pas expliquées.
- La raison pour laquelle cette mesure donne des renseignements utiles aux investisseurs ni les autres fins, le cas échéant, pour lesquelles la direction de l'émetteur utilise les mesures non conformes aux PCGR ne sont pas expliquées.
- Dans ce cas, la Société a également bénéficié d'une aide publique qui n'a pas été incluse à titre d'ajustement, ce qui rend la mesure potentiellement trompeuse.

Mesures non conformes aux PCGR présentées dans un communiqué

LA SOCIÉTÉ ABC ANNONCE UN RÉSULTAT NET DE 5 MILLIONS DE DOLLARS ET UN BAIIA AJUSTÉ DE 14 MILLIONS DE DOLLARS

- Le résultat net a diminué de 58 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour s'établir à 5 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté a diminué de 12 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour s'établir à 14 millions de dollars.

*Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui est ajustée pour exclure les sommes qui sont hors des activités normales de la Société. Se reporter à la rubrique portant sur les mesures financières non conformes aux PCGR à la fin du présent communiqué et à l'information fournie ci-après pour obtenir un rapprochement du BAIIA ajusté avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

	<u>XX 2020</u>	<u>XX 2019</u>
Résultat net	5 M\$	12 M\$
Intérêts	2 M\$	1 M\$
Amortissement	<u>3 M\$</u>	<u>3 M\$</u>
BAIIA	10 M\$	16 M\$
Augmentation des coûts en raison de la COVID-19 ¹⁾	<u>4 M\$</u>	-
BAIIA AJUSTÉ	14 M\$	16 M\$

1. L'augmentation des coûts est attribuable à la pandémie de COVID-19.

-34-

Exemple d'information étoffée**EXEMPLE B.3.1b)**

- Certains aspects des attentes concernant l'information relative aux mesures non conformes aux PCGR sont présentés.
- Les émetteurs devraient tenir compte de toutes les indications contenues dans l'Avis 52-306 lorsqu'ils établissent leurs documents d'information.

Mesures non conformes aux PCGR présentées dans un communiqué

**LA SOCIÉTÉ ABC ANNONCE UN RÉSULTAT NET DE 5 MILLIONS DE DOLLARS
ET UN BAIIA AJUSTÉ DE 14 MILLIONS DE DOLLARS**

- Le résultat net a diminué de 58 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour s'établir à 5 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté a diminué de 12 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour s'établir à 14 millions de dollars.

*Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui est ajustée pour exclure les sommes qui sont hors des activités normales de la Société. Se reporter à la rubrique portant sur les mesures financières non conformes aux PCGR à la fin du présent communiqué et à l'information fournie ci-après pour obtenir un rapprochement du BAIIA ajusté avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

	<u>XX 2020</u>	<u>XX 2019</u>
Résultat net	5 M\$	12 M\$
Intérêts	2 M\$	1 M\$
Amortissement	<u>3 M\$</u>	<u>3 M\$</u>
BAIIA	10 M\$	16 M\$
Frais de restructuration liés à la COVID-19 ¹⁾	4 M\$	-
Subventions publiques ²⁾	(2 M) \$	-
BAIIA AJUSTÉ	12 M\$	16 M\$

1. En raison de la pandémie de COVID-19, la direction s'attend à une baisse de la demande de nos produits pour le reste de 2020 et pour 2021. Par conséquent, la direction a réorganisé ses activités afin de rationaliser la production et de réduire le personnel du siège social. Ces coûts de restructuration comprennent le coût de la mise à pied de XX employés et le coût du transfert de la majorité de la production vers l'usine A. Des coûts de restructuration supplémentaires sont attendus au cours du premier trimestre de 2021, bien que la majorité de ceux-ci aient déjà été engagés. Pour obtenir plus de détails à propos de l'incidence de la COVID-19 sur les activités de la Société, veuillez vous reporter à la rubrique « Incidence de la COVID-19 » du rapport de gestion de la Société et à la note sur les coûts de restructuration incluse dans les états financiers, lesquels ont été déposés en même temps que le présent communiqué.
2. La Société s'est vu accorder de l'aide publique en vertu du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). Au cours du troisième trimestre de 2020, elle a comptabilisé des subventions salariales de 2 millions de dollars à titre de réduction des charges salariales. Le rapport de gestion renferme de plus amples renseignements sur l'aide publique.

-35-

Questions

Pour toute question, prière de s'adresser aux personnes suivantes :

<p>Nadine Gamelin Analyste experte à l'information financière Autorité des marchés financiers 514 395-0337, poste 4417 nadine.gamelin@lautorite.qc.ca</p>	<p>Geneviève Laporte Analyste à l'information financière Autorité des marchés financiers 514 395-0337 genevieve.laporte@lautorite.qc.ca</p>
<p>Jodie Hancock Senior Accountant, Corporate Finance Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 416 593-2316 jhancock@osc.gov.on.ca</p>	<p>Stacy Cao Accountant, Corporate Finance Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 416 597-7246 scao@osc.gov.on.ca</p>
<p>Allan Lim Manager British Columbia Securities Commission 604 899-6780 alim@bcsc.bc.ca</p>	<p>Anthony Potter Manager, Corporate Disclosure & Financial Analysis Alberta Securities Commission 403 297-7960 Anthony.Potter@asc.ca</p>
<p>Heather Kuchuran Director, Corporate Finance Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan 306 787-1009 heather.kuchuran@gov.sk.ca</p>	<p>Wayne Bridgeman Deputy Director, Corporate Finance Commission des valeurs mobilières du Manitoba 204 945-4905 wayne.bridgeman@gov.mb.ca</p>
<p>Frank McBrearty Conseiller juridique principal Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick) 506 658-3119 Frank.McBrearty@fcnb.ca</p>	<p>Junjie (Jack) Jiang Securities Analyst, Corporate Finance Nova Scotia Securities Commission 902 424-7059 jack.jiang@novascotia.ca</p>

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ASHANTI SANKOFA INC.	20210002886-1	2021-02-15	200,00 \$
CHOU ASIA FUND	20210002889-1	2021-02-15	800,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
CHOU ASSOCIATES FUND	20210002890-1	2021-02-15	800,00 \$
CHOU BOND FUND	20210002891-1	2021-02-15	800,00 \$
CHOU EUROPE FUND	20210002892-1	2021-02-15	800,00 \$
CHOU RRSP FUND	20210002893-1	2021-02-15	800,00 \$
FONDS FORMULA GROWTH	20210002885-1	2021-02-15	5 000,00 \$
MINES ABCOURT INC.	20210002884-1	2021-02-15	500,00 \$
OROSUR MINING INC.	20210002888-1	2021-02-15	400,00 \$
TEAL VALLEY HEALTH INC.	20210002887-1	2021-02-15	2 800,00 \$
ZENITH CAPITAL CORP.	20210002894-1	2021-02-15	4 000,00 \$

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
-----------------	----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Technologies D-Box inc.	17 février 2021	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Canada Goose Holdings Inc.	17 février 2021	Ontario
Canopy Growth Corporation	23 février 2021	Ontario
CI Galaxy Bitcoin ETF	18 février 2021	Ontario
FNB actif de revenu de retraite+ Dynamique	17 février 2021	Ontario
FNB actif international Dynamique	17 février 2021	Ontario
FNB de bitcoins CI Galaxy	18 février 2021	Ontario
FNB indiciel obligataire canadien CIBC	18 février 2021	Ontario
FNB indiciel obligataire mondial sauf Canada CIBC (couvert en \$ CA)		
FNB indiciel d'actions canadiennes CIBC		
FNB indiciel d'actions américaines CIBC		
FNB indiciel d'actions internationales CIBC		
FNB indiciel d'actions de marchés émergents CIBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de Placement Immobilier Nexus	17 février 2021	Ontario
Nova Royalty Corp.	17 février 2021	Colombie-Britannique
The Supreme Cannabis Company, Inc.	17 février 2021	Ontario
TransCanada Trust	19 février 2021	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds IA Clarington Inhance PSR actions mondiales (série I)	22 février 2021	Québec
Fonds IA Clarington Loomis de croissance toutes capitalisations américain		<ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Globevest Capital Fonds tactique d'options couvertes	17 février 2021	Québec
		<ul style="list-style-type: none"> - Alberta - Ontario - Nouvelle-Écosse
Goodfood Market Corp.	17 février 2021	Québec
		<ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Medexus Pharmaceuticals Inc.	17 février 2021	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
OpSens inc.	19 février 2021	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
AltaGas Ltd.	22 février 2021	Alberta
E Split Corp.	19 février 2021	Alberta
Loop Energy Inc.	18 février 2021	Colombie-Britannique
NFI Group Inc. (<i>auparavant, New Flyer Industries Inc.</i>)	22 février 2021	Manitoba
Nova Royalty Corp.	19 février 2021	Colombie-Britannique
Pollard Banknote Limited	22 février 2021	Manitoba

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Technologies D-Box inc.	18 février 2021	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
ABC Technologies Holdings Inc.	16 février 2021	Ontario
Boat Rocker Media Inc.	17 février 2021	Ontario
Catégorie Revenu diversifié AGF* Fonds de revenu diversifié AGF Catégorie Actifs réels mondiaux AGF Fonds d'actifs réels mondiaux AGF	19 février 2021	Ontario
Fonds de ressources mondiales Mackenzie	23 février 2021	Ontario
Fonds du marché monétaire canadien Invesco Fonds du marché monétaire américain Invesco Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco Fonds d'obligations canadiennes de base plus Invesco Fonds d'obligations à court terme canadiennes Invesco Fonds d'obligations mondiales Invesco Fonds mondial d'obligations à rendement élevé Invesco	22 février 2021	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds FNB d'obligations canadiennes de base plus ESG		
Fonds d'excellence équilibré canadien Invesco		
Catégorie d'excellence équilibrée canadienne Invesco		
Catégorie rendement diversifié Invesco		
Fonds mondial équilibré Invesco		
Catégorie mondiale équilibrée Invesco		
Fonds de revenu diversifié mondial Invesco		
Fonds mondial de revenu mensuel Invesco		
Fonds de croissance du revenu Invesco		
Fonds équilibré Sélect Invesco		
Fonds de sociétés diversifiées mondiales Invesco		
Catégorie sociétés diversifiées mondiales Invesco		
Fonds Destinée mondiale Invesco		
Catégorie Destinée mondiale Invesco		
Catégorie petites sociétés mondiales Invesco		
Fonds en gestion commune de marchés émergents Sélect Invesco		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en

vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
10984728 Canada inc.	2020-04-20	272 525 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2020-11-26	5 267 972 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2020-12-17	6 808 485 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2021-01-28	8 391 705 \$
Banque Royale du Canada	2020-12-01	2 590 400 \$
Banque Royale du Canada	2020-12-14	3 380 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-12-15	1 272 200 \$
Banque Royale du Canada	2020-12-16	5 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-12-16	1 800 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Banque Royale du Canada	2020-12-22	5 300 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-12-22	65 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-12-22	3 925 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-12-23	10 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-12-24	2 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-12-24	1 283 500 \$
Banque Royale du Canada	2020-12-31	891 240 \$
Banque Royale du Canada	2020-12-31	1 500 000 \$
Banque Royale du Canada	2021-01-08	3 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2021-01-11	1 050 000 \$
Banque Royale du Canada	2021-01-19	1 025 000 \$
Banque Royale du Canada	2021-01-20	1 265 600 \$
Banque Royale du Canada	2021-01-26	119 798 750 \$
Banque Royale du Canada	2021-01-29	6 006 600 \$
Banque Royale du Canada	2021-01-29	1 500 000 \$
Banque Royale du Canada	2021-02-01	10 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2021-02-01	1 288 812 \$
Banque Royale du Canada	2021-02-04	450 000 \$
Banque Royale du Canada	2021-02-08	2 836 800 \$
BCI QuadReal Realty	2021-02-04	400 000 000 \$
Blue Lagoon Resources Inc.	2020-08-12	7 523 706 \$
Bolt Biotherapeutics, Inc.	2021-02-09	3 815 700 \$
Cannara Biotech inc.	2018-11-28	5 087 732 \$
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2021-02-01	22 864 073 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
enGene inc.	2021-02-02	7 781 040 \$
Erdene Resource Development Corporation	2020-08-11	19 690 499 \$
Ethos Gold Corp.	2020-08-11	60 750 \$
Ethos Gold Corp.	2020-09-03	4 360 000 \$
Fonds de placements privés à revenu fixe plus Gestion SLC	2021-01-31	48 750 000 \$
Fonds MVMT Capital	2020-08-25	959 650 \$
Fonds MVMT Capital	2020-10-01	691 100 \$
Fonds MVMT Capital	2020-10-28	629 350 \$
Fonds MVMT Capital	2020-11-27	504 350 \$
Fonds MVMT Capital	2020-12-29	216 490 \$
Fonds MVMT Capital	2021-01-29	1 419 960 \$
Indiva Limited	2020-08-10	4 252 658 \$
LaSalle Exploration Corp.	2020-07-27	150 000 \$
Laurion Mineral Exploration Inc.	2020-08-12	1 100 895 \$
Levante Living Trust	2020-08-20	434 060 \$
Madison Realty Capital Debt Fund V LP	2021-02-08	382 590 \$
NationWide IV Self Storage & Auto Wash Trust	2020-08-14	273 100 \$
NationWide IV Self Storage & Auto Wash Trust	2020-08-31	587 155 \$
Pacific Ridge Exploration Ltd.	2020-08-14	192 750 \$
Peloton Minerals Corporation	2020-08-20	595 097 \$
Republic du Portugal	2021-02-10	21 422 524 \$
Republic of Paraguay	2021-01-29	1 316 340 \$
Ressources Auxico Canada inc.	2020-10-23	2 788 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Ressources Auxico Canada inc.	2021-02-03	4 872 000 \$
Rogue Resources Inc.	2020-08-10	510 000 \$
Sienna Resources Inc.	2020-08-14	2 000 000 \$
Slam Exploration Ltd.	2020-08-11	255 620 \$
Société en commandite Axiom Infrastructure Canada II	2020-12-04	10 875 000 \$
Société en Commandite Mixdev #1	2020-10-16	19 489 414 \$
Tarku Resources Ltd.	2020-08-13	786 000 \$
Tarku Resources Ltd.	2020-10-30	2 500 000 \$
The Very Good Food Company Inc.	2020-08-13	115 001 \$
Therma Bright Inc.	2020-08-05 au 2020-08-14	1 511 000 \$
TraceSafe Inc.	2020-08-07	4 048 750 \$
Transmission CVTCORP inc	2020-03-31	846 025 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-08-10 au 2020-08-14	847 992 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-08-25 au 2020-08-28	491 291 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-08-31 au 2020-09-04	1 513 626 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-09-08 au 2020-09-11	1 689 678 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-09-15 au 2020-09-18	583 577 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-09-21 au 2020-09-25	3 265 887 \$
Trez Capital Yield Trust	2020-08-10 au 2020-08-14	421 234 \$
Trez Capital Yield Trust	2020-08-31 au 2020-09-04	1 334 399 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Trez Capital Yield Trust	2020-09-08 au 2020-09-11	530 110 \$
Victory Resources Corporation	2020-08-12	1 755 600 \$
Victory Resources Corporation	2020-08-12	60 000 \$
West Vault Mining Inc.	2020-08-12 au 2020-08-13	17 831 250 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Auxly Cannabis Group Inc.

Vu la demande présentée par Auxly Cannabis Group Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 février 2021 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 19 février 2021, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada, à l'exception du Québec;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 18 février 2021.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0019

Canopy Growth Corporation

Vu la demande présentée par Canopy Growth Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 février 2021 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 17 février 2021, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada, à l'exception du Québec;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 15 février 2021.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0016

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de

dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

CGI inc.

Vu la demande présentée par CGI inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 février 2021 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 33 (le « Règlement 61-101 »);

Vu l'article 6.1 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, RLRQ, c. V 1.1, r. 35 (le « Règlement 62-104 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 61-101, le Règlement 62-104 et les termes définis suivants :

- « achat de blocs » : un achat de blocs effectué conformément à l'exception relative aux achats de blocs prévue aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
- « achat de blocs de gré à gré » : un achat de blocs réalisé au moyen d'un contrat de gré à gré conclu conformément à une dispense des règles sur les offres publiques de rachat octroyée par une autorité en valeurs mobilières;
- « actionnaire vendeur » : la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- « actions » : les actions subalternes et les actions à droits de vote multiples;
- « actions à droits de vote multiples » : les actions classe B (droits de vote multiples) de l'émetteur;
- « actions subalternes » : les actions subalternes classe A de l'émetteur;
- « actions visées » : un nombre d'actions subalternes détenues par l'actionnaire vendeur visées par le rachat proposé représentant un prix de rachat total d'au plus 400 000 000\$, sous réserve d'un maximum de 6 394 943 actions subalternes;
- « avis d'intention » : l'avis d'intention de procéder à l'offre publique de rachat déposé par l'émetteur en date du 26 janvier 2021 et approuvé par la TSX en date du 4 février 2021;
- « convention de rachat » : la convention de rachat aux termes de laquelle l'émetteur procédera à l'acquisition des actions visées dans le cadre du rachat proposé;
- « offre publique de rachat » : l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de l'émetteur annoncée par l'avis d'intention et visant un maximum de 19 184 831 actions subalternes,

représentant environ 10 % du « flottant », au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, des actions subalternes à la date de l'avis d'intention;

« prix de rachat » : le prix de rachat des actions visées;

« programmes spécifiques » : les programmes de rachat d'actions hors-bourse faits conformément à des dispenses émises par les autorités en valeurs mobilières;

« rachat proposé » : le rachat par l'émetteur, aux fins d'annulation, des actions visées, devant avoir lieu le 19 février 2021;

« règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités » : les règles prévues aux articles 628 à 629.3 de la partie VI du Guide à l'intention des sociétés de la TSX;

« SEDAR » : le Système électronique de données, d'analyse et de recherche;

« transaction indépendante » : une transaction indépendante au sens du paragraphe 629(l)(1) des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;

« TSX » : la Bourse de Toronto;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à dispenser l'émetteur des exigences des offres publiques de rachat prévues à la partie 2 du Règlement 62-104 relativement au rachat proposé (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. Le siège de l'émetteur est situé au Québec.
2. L'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada et il n'est pas en défaut des obligations que lui impose la législation en valeurs mobilières de ces provinces.
3. Le capital-actions autorisé de l'émetteur consiste en un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en séries, d'actions subalternes et d'actions à droits de vote multiples, dont 224 831 125 actions subalternes et 28 945 706 actions à droits de vote multiples étaient émises et en circulation au 22 janvier 2021.
4. Les actions subalternes sont inscrites à la cote de la TSX et de la Bourse de New York.
5. Le siège de l'actionnaire vendeur est situé au Québec.
6. En date du 22 janvier 2021, l'actionnaire vendeur était le propriétaire véritable, direct ou indirect, ou exerçait une emprise sur un total de 31 405 299 actions subalternes qui représentaient 13,97 % des actions subalternes, 12,38 % des actions et 6,11 % des droits de vote rattachés aux actions émises et en circulation.
7. Les actions visées représentent moins de 5 % des actions subalternes émises et en circulation.
8. L'actionnaire vendeur a la propriété véritable des actions visées et celles-ci n'ont pas été acquises par l'actionnaire vendeur ni en son nom aux fins ou en prévision d'une revente à l'émetteur.

9. Aucune action subalterne n'a été achetée par l'actionnaire vendeur ou en son nom depuis le 10 janvier 2021, étant la date correspondant à 30 jours avant la date de la demande, aux fins ou en prévision de la revente des actions visées à l'émetteur.
10. La convention de rachat va prévoir un engagement de l'actionnaire vendeur de ne pas céder, pour une période de 120 jours suivant le rachat proposé, le solde des actions subalternes qu'il détiendra suite au rachat proposé.
11. L'actionnaire vendeur n'est pas un « initié » de l'émetteur ou une « personne participant au contrôle » de l'émetteur au sens de la Loi, ni une « personne apparentée » par rapport à l'émetteur au sens du Règlement 61-101.
12. À la connaissance de l'émetteur, en date du 22 janvier 2021, à l'exception de Serge Godin, d'André Imbeau et de l'actionnaire vendeur, aucun actionnaire n'était le propriétaire véritable, direct ou indirect, ou n'exerçait une emprise sur plus de 10 % des actions subalternes ou des actions à droits de vote multiples.
13. L'émetteur a annoncé l'offre publique de rachat le 27 janvier 2021.
14. Conformément à l'avis d'intention, l'offre publique de rachat est réalisée sur le marché libre, par l'intermédiaire de la TSX, de la Bourse de New York et de systèmes alternatifs de négociation, de même que hors-bourse au moyen d'achats de blocs de gré à gré. L'offre publique de rachat expire le 5 février 2022.
15. L'émetteur et l'actionnaire vendeur comptent conclure une convention de rachat aux termes de laquelle l'émetteur acquerra les actions visées de l'actionnaire vendeur dans le cadre du rachat proposé moyennant un prix de rachat à être négocié sans lien de dépendance par l'émetteur et l'actionnaire vendeur. Le prix de rachat sera à escompte (i) par rapport au prix de la dernière transaction indépendante sur un lot régulier d'actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé, et (ii) par rapport au cours en vigueur des actions subalternes à la TSX et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé.
16. Les actions visées acquises dans le cadre du rachat proposé constitueront un « bloc » au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.
17. Le rachat proposé constituera une « offre publique de rachat » pour l'application du Règlement 62-104, à laquelle s'appliqueraient les règles sur les offres publiques de rachat en vigueur.
18. Puisque le prix de rachat sera à escompte par rapport au cours en vigueur et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé et que le rachat proposé ne sera pas effectué par le biais de courtiers, il ne pourra être réalisé par l'intermédiaire du système de négociation de la TSX. Par conséquent, l'émetteur sera incapable d'acquérir les actions visées de l'actionnaire vendeur en se prévalant de la dispense des règles sur les offres publiques de rachat prévue par l'article 4.8 du Règlement 62-104.
19. À l'exception des dispositions de la partie 2 du Règlement 62-104, le rachat proposé sera effectué en conformité avec la Loi et la réglementation sur les valeurs mobilières applicable.
20. L'émetteur pourra acquérir les actions visées auprès de l'actionnaire vendeur pour le rachat proposé sans être assujéti à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi.
21. L'émetteur n'a pas racheté le nombre maximal d'actions recherché dans le cadre de ses dix précédents programmes d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

22. L'émetteur est d'avis que les rachats d'actions subalternes sur le marché libre ne sont pas une alternative aux achats de blocs de gré à gré tels que le rachat proposé, mais qu'ils doivent plutôt être effectués sur une base complémentaire afin d'augmenter le rendement pour ses porteurs, eu égard notamment aux conditions du marché et aux opportunités d'acquisitions.
23. L'émetteur est d'avis que le rachat proposé serait une opportunité de racheter des actions subalternes à des conditions avantageuses qui ne se présenteraient pas autrement et qu'il est une utilisation avisée de ses fonds. Il n'a connaissance d'aucun autre bloc important d'actions subalternes qui serait disponible à escompte.
24. Puisque l'actionnaire vendeur possède le plus important bloc d'actions subalternes, l'émetteur est d'avis que le rachat proposé permettra d'éviter (i) une forte pression à la baisse sur le cours des actions subalternes pouvant résulter du fait que l'actionnaire vendeur cherche à disposer des actions visées; et (ii) un effet d'entraînement accentuant la pression à la baisse s'il persistait une incertitude dans le marché quant au nombre d'actions subalternes éventuellement vendues par l'actionnaire vendeur et à l'échéancier de ces ventes. Cette pression à la baisse ne serait pas liée à la performance financière de l'émetteur et nuirait à l'ensemble des porteurs souhaitant vendre des actions subalternes pendant cette période.
25. Le rachat proposé n'aura aucune incidence défavorable sur l'émetteur ou sur les droits des porteurs de titres de celui-ci et n'aura aucune incidence importante sur le contrôle de l'émetteur. À la connaissance de l'émetteur, le rachat proposé ne portera pas atteinte à la capacité des autres actionnaires de l'émetteur de vendre des actions subalternes sur le marché au cours alors en vigueur.
26. À la connaissance de l'émetteur, en date du 22 janvier 2021, le « flottant », au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, des actions subalternes représentait environ 85,33 % de l'ensemble des actions subalternes émises et en circulation pour l'application des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.
27. Le marché des actions subalternes est un « marché liquide » au sens de l'article 1.2 du Règlement 61-101.
28. Aucune rémunération ou contrepartie autre que le prix de rachat ne sera payée par l'émetteur relativement au rachat proposé.

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur;

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

- a) Le rachat proposé sera pris en compte dans le calcul de la limite globale annuelle maximale imposée à l'offre publique de rachat conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
- b) L'émetteur s'abstiendra d'effectuer un achat de blocs conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités au cours de la semaine civile pendant laquelle il réalisera le rachat proposé et devra s'abstenir de faire tout autre achat aux termes de l'offre publique de rachat jusqu'à la fin du jour civil au cours duquel il réalisera le rachat proposé;
- c) Le prix de rachat sera à escompte (i) par rapport au prix de la dernière transaction indépendante sur un lot régulier d'actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé, et (ii) par rapport au cours en vigueur des actions subalternes à la TSX et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé;

- d) Les acquisitions d'actions subalternes par l'émetteur effectuées par ailleurs dans le cadre de l'offre publique de rachat seront effectuées conformément à l'avis d'intention et aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, le cas échéant, y compris au moyen d'achats de blocs de gré à gré conformément à une dispense émise par une autorité en valeurs mobilières;
- e) À la suite du rachat proposé, l'émetteur déclarera immédiatement à la TSX le rachat des actions visées;
- f) Au moment du rachat proposé, ni l'émetteur, ni l'actionnaire vendeur n'aura connaissance d'un fait important ou d'un changement important, au sens de la Loi, relativement à l'émetteur qui n'a pas été diffusé au public;
- g) L'émetteur diffusera un communiqué de presse avant le rachat proposé annonçant (i) son intention de procéder au rachat proposé et (ii) que l'information visant le rachat proposé, incluant le nombre d'actions visées et le prix d'achat total, sera disponible sur SEDAR suite à la conclusion du rachat proposé;
- h) Au plus tard à 17 heures (heure de Montréal) le jour ouvrable suivant le rachat proposé, l'émetteur déposera un avis au moyen de SEDAR indiquant notamment le nombre d'actions visées acquises et le prix de rachat;
- i) L'émetteur n'acquerra pas, dans le cadre d'achats de blocs de gré à gré, plus du tiers de la limite globale annuelle maximale imposée à l'offre publique de rachat, soit 6 394 943 actions subalternes, sauf que le nombre d'actions subalternes acquises par des achats de gré à gré effectués en vertu de programmes spécifiques ne sera pas pris en compte dans le calcul de cette limite du tiers si les porteurs de l'émetteur ne perdent aucune opportunité de vendre leurs actions subalternes sur le marché de la TSX et sur d'autres marchés publics au Canada en raison de ces programmes spécifiques et que l'actionnaire souhaitant vendre des actions subalternes dans un tel cas ne les vend à l'émetteur dans le cadre de tout programme spécifique que dans la mesure où il a acheté, ou une personne a acheté en son nom, un nombre équivalent d'actions subalternes sur ces marchés; et
- j) L'émetteur transmettra à l'Autorité le communiqué de presse qu'il publiera à l'égard de tout programme spécifique et, immédiatement après la fin de ce programme spécifique, rapportera à l'Autorité le nombre total d'actions subalternes acquises en vertu de ce programme spécifique et le montant total en dollars payé pour ces actions subalternes.

Fait le 18 février 2021.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0024

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BANQUE DE MONTREAL	2021-01-31
BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE (LA)	2021-01-31
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2021-01-31
BANQUE ROYALE DU CANADA	2021-01-31
BRITISH COLUMBIA FERRY SERVICES INC.	2020-12-31
CATEGORIE AMERICAINE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE AURIFERE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE CROISSANCE AMERICAINE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER PGD (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE D'ENERGIE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE D'OBLIGATIONS A RENDEMENT TOTAL DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE D'OBLIGATIONS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE DE RENDEMENT A PRIME DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE DE RENDEMENT D' ACTIONS PRIVILEGIEES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE DE RENDEMENT SPECIALISE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE DE RENDEMENT STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE DE RESSOURCES PGD (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE DE RESSOURCES STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE DE STRATEGIES D'OBLIGATIONS DE SOCIETES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE EQUILIBREE AMERICAINE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE MONDIAL DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE MONDIALE D'INFRASTRUCTURES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE MONDIALE DE DECOUVERTE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE MONDIALE DE REPARTITION D'ACTIF DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE MONDIALE NAVIGATEUR POWER DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE SECTEURS AMERICAINS DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATEGORIE VALEUR CANADIENNE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE PGD (#2884)	2020-12-31
CONSOLIDATED HCI HOLDINGS CORPORATION	2020-12-31
DIAGNOS INC.	2020-12-31
DXC TECHNOLOGY COMPANY	2020-12-31
FIDUCIE DE CAPITAL BANQUE SCOTIA	2021-01-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS A RENDEMENT ABSOLU DE TITRES DE CREANCE II DYNAMIQUE (#43230)	2020-12-31
FONDS AMERICAIN DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS CROISSANCE AMERICAINE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS CROISSANCE CANADIENNE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS CROISSANCE MONDIALE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' ACTIONS ASIE-PACIFIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' ACTIONS EUROPEENNES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT TOTAL DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' ACHATS PERIODIQUES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES PRODUCTIVES DE REVENU DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' ACTIONS BLUE CHIP DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES PRODUCTIVES DE REVENU DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' ACTIONS PRODUCTIVES DE REVENUS DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS A COURT TERME DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE DIVIDENDES AMERICAINS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE DIVIDENDES AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE METAUX PRECIEUX DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE PERFORMANCE ALPHA II DYNAMIQUE (#43230)	2020-12-31
FONDS DE PETITES ENTREPRISES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE PETITES SOCIETES POWER DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE RENDEMENT A PRIME DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE RENDEMENT A PRIME PLUS DYNAMIQUE (#43230)	2020-12-31
FONDS DE RENDEMENT SPECIALISE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE RENDEMENT STRATEGIQUE AMERICAIN DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE RENDEMENT STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE RENDEMENT STRATEGIQUE MONDIAL DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE REVENU ENERGETIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE REVENU IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURE II DYNAMIQUE (#43230)	2020-12-31
FONDS DE REVENU MENSUEL AMERICAIN DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE SERVICES FINANCIERS DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE STRATEGIES D' OBLIGATIONS DE SOCIETES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DE TITRES DE CREANCE DIVERSIFIES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE TITRES DE QUALITE A TAUX VARIABLE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DIVERSIFIE D'ACTIF REEL DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS EQUILIBRE BLUE CHIP DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS EQUILIBRE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS EVOLUTION ENERGETIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS MONDIAL D'INFRASTRUCTURES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS MONDIAL TOUT-TERRAIN DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS MONDIALE DE DECOUVERTE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS MONDIALE DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS MONDIALE DE RÉPARTITION D'ACTIF DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS VALEUR DU CANADA DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
FONDS VALEUR EQUILIBRE DYNAMIQUE (#2884)	2020-12-31
GENCAN CAPITAL INC.	2020-12-31
MANDAT PRIVE CATEGORIE D'OBLIGATIONS A PRIME DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDAT PRIVE CATEGORIE DE GESTION DES RISQUES SPECIALISES DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDAT PRIVE CATEGORIE DE RENDEMENT PRUDENT DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDAT PRIVE D'OBLIGATIONS A PRIME DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDAT PRIVE DE DIVIDENDES INTERNATIONAUX DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDAT PRIVE DE DIVIDENDES NORD- AMERICAINS DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDAT PRIVE DE RENDEMENT PRUDENT DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDAT PRIVE DE REPARTITION D'ACTIF DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDAT PRIVE SPECIALISE LIQUIDE DYNAMIQUE (#43230)	2020-12-31
MANDAT PRIVE TACTIQUE D'OBLIGATIONS DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDAT PRIVEE CATEGORIE D'ACTIONS AMERICAINES DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDAT PRIVEE CATEGORIE D'ACTIONS CANADIENNES DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDAT PRIVEE CATEGORIE D'ACTIONS MONDIALES DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDAT PRIVEE CATEGORIE DE RENDEMENT MONDIAL DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDATS PRIVE ACTIF D'OBLIGATIONS DE BASE DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDATS PRIVE DE RENDEMENT MONDIAL DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
MANDATS PRIVE DE STRATEGIES ACTIVES DE CREDIT DYNAMIQUE (#30890)	2020-12-31
NANOXPLORE INC.	2020-12-31
NUTRITIONAL HIGH INTERNATIONAL INC.	2020-10-31
PORTEFEUILLE ACTIONS DYNAMIQUEULTRA (#2884)	2020-12-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE CATEGORIE ACTIONS DYNAMIQUEULTRA (#2884)	2020-12-31
PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE DYNAMIQUEULTRA (#2884)	2020-12-31
PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#2884)	2020-12-31
PORTEFEUILLE CATEGORIE DE CROISSANCE EQUILIBREE MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE CATEGORIE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#2884)	2020-12-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE CATEGORIE EQUILIBREE MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE CATEGORIE PRUDENTE DYNAMIQUEULTRA (#2884)	2020-12-31
PORTEFEUILLE CROISSANCE DYNAMIQUEULTRA (#2884)	2020-12-31
PORTEFEUILLE CROISSANCE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#2884)	2020-12-31
PORTEFEUILLE D' ACTIONS CANADIENNES INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE D' ACTIONS INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MONDIALES INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE D' OBLIGATIONS INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE DEFENSIF DYNAMIQUEULTRA (#2884)	2020-12-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MARQUIS (#15863)	2020-12-31
PORTEFEUILLE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#2884)	2020-12-31
PORTEFEUILLE REVENU EQUILIBRE DYNAMIQUE ULTRA (#2884)	2020-12-31
PREMIER SOIN D' AMERIQUE INC.	2020-12-31
RESSOURCES SIRIOS INC.	2020-12-31
TECSYS INC.	2021-01-31
VERSABANK	2021-01-31
VIOR INC.	2020-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ALAMOS GOLD INC.	2020-12-31
ALTUS GROUP LIMITED	2020-12-31
AMERIGO RESOURCES LTD.	2020-12-31
ANDLAUER HEALTHCARE GROUP INC.	2020-12-31
AURINIA PHARMACEUTICALS INC.	2020-12-31
BANK OF AMERICA CORPORATION	2020-12-31
BAUSCH HEALTH COMPANIES INC.	2020-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
BAYTEX ENERGY CORP.	2020-12-31
B2GOLD CORP.	2020-12-31
CANADIAN BANC CORP.	2020-11-30
CANADIAN LIFE COMPANIES SPLIT CORP.	2020-11-30
CANFOR CORPORATION	2020-12-31
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	2020-12-31
CAPITAL POWER CORPORATION	2020-12-31
CAPSTONE MINING CORP.	2020-12-31
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES – CIBLE DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES – DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - CIBLEE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS MONDIALES - CONCENTRE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS NORD- AMERICAINES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY BATISSEURS (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY BATISSEURS - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY CANADA PLUS (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY CHINE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES-DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES MONDIAUX (#5486)	2020-11-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES PLUS (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY EQUILIBRE CANADA (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ETOILE D'ASIE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ETOILE DU NORD (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ETOILE NORD - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY EUROPE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY EXPANSION CANADA (#5486)	2020-11-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE FIDELITY EXTREME-ORIENT (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY FRONTIERE NORD (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY GRANDE CAPITALISATION MONDIALE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY GRANDE CAPITALISATION MONDIALE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY JAPON (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY MARCHES EMERGENTS (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY MONDIALE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIETES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY OCCASIONS CANADO-AMERICAINES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY OCCASIONS CANADO-AMERICAINES DEV. NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY OCCASIONS DE CROISSANCE AMERICAINES (#43322)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY OCCASIONS DE CROIS. AMER. - COUV. SYST. DES DEVISES (#43322)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY POTENTIEL CANADA (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY PRODUITS DE CONSOMMATION MONDIAUX (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS (#5486)	2020-11-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY REVENU A COURT TERME CANADA (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY REVENU MENSUEL (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY SITUATIONS SPECIALES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY SOINS DE LA SANTE MONDIAUX (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMERIQUE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY TOUTES CAPITALISATION AMERIQUE DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE-DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY VALEUR INTRINSEQUE MONDIALE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY VISION STRATEGIQUE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY VISION STRATEGIQUE- DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE MANDAT PRIVE FIDELITY REVENU FIXE-PLUS (#5486)	2020-11-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE MONDIALE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE MONDIALE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU MONDIALE (#5486)	2020-11-30
CENTERRA GOLD INC.	2020-12-31
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LIMITEE	2020-12-31
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2020-12-31
CHORUS AVIATION INC.	2020-12-31
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.	2020-12-31
CORPORATION TC ENERGIE	2020-12-31
CRESCENT POINT ENERGY CORP.	2020-12-31
DESLAURIERS (PROJET IMMOBILIER) (LE)	2020-10-31
DIRTT ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LTD.	2020-12-31
DIVIDEND SELECT 15 CORP.	2020-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP.	2020-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP. II	2020-11-30
DREAM UNLIMITED CORP.	2020-12-31
ENERFLEX LTD.	2020-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2020-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
EPCOR UTILITIES INC.	2020-12-31
EQUITABLE GROUP INC.	2020-12-31
ERMITAGE DU LAC (PROJET IMMOBILIER)	2020-10-31
EURO RESSOURCES S.A.	2020-12-31
EUROPEAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2020-12-31
EXPLORATION AMSECO LTEE	2020-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER DE BUREAUX DREAM	2020-12-31
FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2020-11-30
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	2020-12-31
FNB D' ACTIONS AMERICAINES CONCENTRE BRISTOL GATE (#40985)	2020-12-31
FNB D' ACTIONS CANADIENNES CONCENTRE BRISTOL GATE (#40985)	2020-12-31
FONDS BITCOIN (LE)	2020-12-31
FONDS CONCENTRE PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN PEMBROKE INC. (#8981)	2020-12-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RESIDENTIELS CANADIENS	2020-12-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2020-12-31
FONDS DE REVENU NORANDA	2020-12-31
FONDS EQUILIBRE MONDIAL PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS MARCHE MONETAIRE PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
GIBSON ENERGY INC.	2020-12-31
GOLDEN MINERALS COMPANY	2020-12-31
GOLDEN STAR RESOURCES LTD.	2020-12-31
GOODFELLOW INC.	2020-11-30
GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.	2020-11-30
GROUPE TVA INC.	2020-12-31
GROUPE WSP GLOBAL INC.	2020-12-31
HECLA MINING COMPANY	2020-12-31
HOME CAPITAL GROUP INC.	2020-12-31
HUDBAY MINERALS INC.	2020-12-31
HUNTINGTON EXPLORATION INC.	2020-12-31
HYDRO ONE INC.	2020-12-31
HYDRO ONE LIMITED	2020-12-31
INGEVITY CORPORATION	2020-12-31
INTER PIPELINE LTD.	2020-12-31
JOHANNSEN (PROJET IMMOBILIER) (LE)	2020-10-31
KANDAHAR (PROJET IMMOBILIER) (LE)	2020-10-31
KNEAT.COM, INC.	2020-12-31
LODGE DE LA MONTAGNE (PROJET IMMOBILIER) (LE)	2020-10-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
LUCARA DIAMOND CORP.	2020-12-31
LUNDIN MINING CORPORATION	2020-12-31
M SPLIT CORP.	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS CANADIENNES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRE (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS MONDIALES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - REVENU (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - REVENU DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY REPARTITION DE L'ACTIF (#5486)	2020-11-30

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
MANDAT PRIVE FIDELITY REPARTITION DE L'ACTIF-DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY VALEUR CONCENTREE (#5486)	2020-11-30
MAXAR TECHNOLOGIES INC.	2020-12-31
MCAN MORTGAGE CORPORATION	2020-12-31
MEUBLES LEON LTEE	2020-12-31
MOLECULE HOLDINGS INC.	2020-10-31
MORIEN RESOURCES CORP.	2020-12-31
NABORS INDUSTRIES, LTD.	2020-12-31
NEW COMMERCE SPLIT FUND	2020-11-30
NEW GOLD INC.	2020-12-31
NEWMONT CORPORATION	2020-12-31
NEXJ SYSTEMS INC.	2020-12-31
NORTH AMERICAN FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2020-11-30
NORTHLAND POWER INC.	2020-12-31
OCEANAGOLD CORPORATION	2020-12-31
OSISKO DEVELOPMENT CORP.	2020-12-31
OVINTIV INC.	2020-12-31
PASON SYSTEMS INC.	2020-12-31
PERPETUAL ENERGY INC.	2020-12-31
PRIME DIVIDEND CORP.	2020-11-30
PULSE SEISMIC INC.	2020-12-31
REDEVANCES AURIFERES OSISKO LTEE	2020-12-31
RESSOURCES NORTHCORE INC.	2020-10-31
RESSOURCES TECK LIMITEE	2020-12-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC.	2020-12-31
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2020-12-31
ROYAL TREMBLANT (PROJET IMMOBILIER) LE	2020-10-31
SEVEN GENERATIONS ENERGY LTD.	2020-12-31
SIENNA SENIOR LIVING INC.	2020-12-31
SLATE GROCERY REIT	2020-12-31
SLATE OFFICE REIT	2020-12-31
SOCIETE AURIFERE BARRICK	2020-12-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2021-01-02
SOCIETE DE FINANCEMENT GE CAPITAL CANADA	2020-12-31
SOMMET DES NEIGES-PHASE I (PROJET IMMOBILIER) (LE)	2020-10-31
SOMMET DES NEIGES-PHASE II (PROJET IMMOBILIER) (LE)	2020-10-31
STANTEC INC.	2020-12-31
SUPERIOR PLUS CORP.	2020-12-31
TASEKO MINES LIMITED	2020-12-31
TDB SPLIT CORP.	2020-11-30
TELUS INTERNATIONAL (CDA) INC.	2020-12-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
TFI INTERNATIONAL INC.	2020-12-31
TOREX GOLD RESOURCES INC.	2020-12-31
TOUR DES VOYAGEURS (PROJET IMMOBILIER) (LA)	2020-10-31
TOUR DES VOYAGEURS - PHASE II (PROJET IMMOBILIER) (LA)	2020-10-31
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2020-12-31
UNI-SELECT INC.	2020-12-31
US FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2020-11-30
VALENS COMPANY INC. (THE)	2020-11-30
VALEO PHARMA INC.	2020-10-31
VALERO ENERGY CORPORATION	2020-12-31
VOTI DETECTION INC.	2020-10-31
WASTE CONNECTIONS, INC.	2020-12-31
WELLS FARGO CANADA CORPORATION	2020-12-31
WESTERN FOREST PRODUCTS INC.	2020-12-31
WHITECAP RESOURCES INC.	2020-12-31
ZYMEWORKS INC.	2020-12-31
5N PLUS INC.	2020-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
ALAMOS GOLD INC.	2020-12-31
ALTUS GROUP LIMITED	2020-12-31
AMERIGO RESOURCES LTD.	2020-12-31
ANDLAUER HEALTHCARE GROUP INC.	2020-12-31
AURINIA PHARMACEUTICALS INC.	2020-12-31
BANK OF AMERICA CORPORATION	2020-12-31
BAUSCH HEALTH COMPANIES INC.	2020-12-31
BAYTEX ENERGY CORP.	2020-12-31
B2GOLD CORP.	2020-12-31
CANADIAN BANC CORP.	2020-11-30
CANADIAN LIFE COMPANIES SPLIT CORP.	2020-11-30
CANFOR CORPORATION	2020-12-31
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	2020-12-31
CAPITAL POWER CORPORATION	2020-12-31
CAPSTONE MINING CORP.	2020-12-31
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES – CIBLE DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES – DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - CIBLEE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS MONDIALES - CONCENTRE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS NORD- AMERICAINES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY BATISSEURS (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY BATISSEURS - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY CANADA PLUS (#5486)	2020-11-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
CATEGORIE FIDELITY CHINE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES-DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES MONDIAUX (#5486)	2020-11-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES PLUS (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY EQUILIBRE CANADA (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ETOILE D'ASIE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ETOILE DU NORD (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY ETOILE NORD - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY EUROPE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY EXPANSION CANADA (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY EXTREME-ORIENT (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY FRONTIERE NORD (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY GRANDE CAPITALISATION MONDIALE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY GRANDE CAPITALISATION MONDIALE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY JAPON (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY MARCHES EMERGENTS (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY MONDIALE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIETES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY OCCASIONS CANADO-AMERICAINES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY OCCASIONS CANADO-AMERICAINES DEV. NEUTRES (#5486)	2020-11-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
CATEGORIE FIDELITY OCCASIONS DE CROISSANCE AMERICAINES (#43322)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY OCCASIONS DE CROIS. AMER. - COUV. SYST. DES DEVISES (#43322)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY POTENTIEL CANADA (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY PRODUITS DE CONSOMMATION MONDIAUX (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS (#5486)	2020-11-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
CATEGORIE FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY REVENU A COURT TERME CANADA (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY REVENU MENSUEL (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY SITUATIONS SPECIALES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY SOINS DE LA SANTE MONDIAUX (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMERIQUE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY TOUTES CAPITALISATION AMERIQUE DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE-DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY VALEUR INTRINSEQUE MONDIALE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY VISION STRATEGIQUE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE FIDELITY VISION STRATEGIQUE- DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE MANDAT PRIVE FIDELITY REVENU FIXE-PLUS (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE MONDIALE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE MONDIALE (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU (#5486)	2020-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU MONDIALE (#5486)	2020-11-30
CENTERRA GOLD INC.	2020-12-31
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LIMITEE	2020-12-31
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2020-12-31
CHORUS AVIATION INC.	2020-12-31
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.	2020-12-31
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2020-12-31
CORPORATION TC ENERGIE	2020-12-31
CRESCENT POINT ENERGY CORP.	2020-12-31
DIRTT ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LTD.	2020-12-31
DIVIDEND SELECT 15 CORP.	2020-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP.	2020-11-30

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
DIVIDEND 15 SPLIT CORP. II	2020-11-30
DREAM UNLIMITED CORP.	2020-12-31
ENERFLEX LTD.	2020-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2020-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
EPCOR UTILITIES INC.	2020-12-31
EQUITABLE GROUP INC.	2020-12-31
EURO RESSOURCES S.A.	2020-12-31
EUROPEAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2020-12-31
EXPLORATION AMSECO LTEE	2020-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER DE BUREAUX DREAM	2020-12-31
FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2020-11-30
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	2020-12-31
FNB D'ACTIONS AMERICAINES CONCENTRE BRISTOL GATE (#40985)	2020-12-31
FNB D'ACTIONS CANADIENNES CONCENTRE BRISTOL GATE (#40985)	2020-12-31
FONDS BITCOIN (LE)	2020-12-31
FONDS CONCENTRE PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN PEMBROKE INC. (#8981)	2020-12-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RESIDENTIELS CANADIENS	2020-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2020-12-31
FONDS DE REVENU NORANDA	2020-12-31
FONDS EQUILIBRE MONDIAL PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
FONDS MARCHE MONETAIRE PEMBROKE (#8981)	2020-12-31
GIBSON ENERGY INC.	2020-12-31
GOLDEN MINERALS COMPANY	2020-12-31
GOLDEN STAR RESOURCES LTD.	2020-12-31
GOODFELLOW INC.	2020-11-30
GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.	2020-11-30
GROUPE TVA INC.	2020-12-31
GROUPE WSP GLOBAL INC.	2020-12-31
HECLA MINING COMPANY	2020-12-31
HOME CAPITAL GROUP INC.	2020-12-31
HUBBAY MINERALS INC.	2020-12-31
HUNTINGTON EXPLORATION INC.	2020-12-31
HYDRO ONE INC.	2020-12-31
HYDRO ONE LIMITED	2020-12-31
INGEVITY CORPORATION	2020-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
INTER PIPELINE LTD.	2020-12-31
KNEAT.COM, INC.	2020-12-31
LUCARA DIAMOND CORP.	2020-12-31
LUNDIN MINING CORPORATION	2020-12-31
M SPLIT CORP.	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES (#5486)	2020-11-30

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS CANADIENNES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRE (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS MONDIALES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - REVENU (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - REVENU DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY REPARTITION DE L'ACTIF (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY REPARTITION DE L'ACTIF-DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY VALEUR CONCENTREE (#5486)	2020-11-30
MAXAR TECHNOLOGIES INC.	2020-12-31
MCAN MORTGAGE CORPORATION	2020-12-31
MEUBLES LEON LTEE	2020-12-31
MOLECULE HOLDINGS INC.	2020-10-31
MORIEN RESOURCES CORP.	2020-12-31
NABORS INDUSTRIES, LTD.	2020-12-31
NEW COMMERCE SPLIT FUND	2020-11-30
NEW GOLD INC.	2020-12-31
NEWMONT CORPORATION	2020-12-31
NEXJ SYSTEMS INC.	2020-12-31
NORTH AMERICAN FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2020-11-30
NORTHLAND POWER INC.	2020-12-31
OCEANAGOLD CORPORATION	2020-12-31
OSISKO DEVELOPMENT CORP.	2020-12-31
OVINTIV INC.	2020-12-31
PASON SYSTEMS INC.	2020-12-31
PERPETUAL ENERGY INC.	2020-12-31
PRIME DIVIDEND CORP.	2020-11-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
PULSE SEISMIC INC.	2020-12-31
REDEVANCES AURIFERES OSISKO LTEE	2020-12-31
RESSOURCES NORTHCORE INC.	2020-10-31
RESSOURCES TECK LIMITEE	2020-12-31
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC.	2020-12-31
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2020-12-31
SEVEN GENERATIONS ENERGY LTD.	2020-12-31
SIENNA SENIOR LIVING INC.	2020-12-31
SLATE GROCERY REIT	2020-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
SLATE OFFICE REIT	2020-12-31
SOCIETE AURIFERE BARRICK	2020-12-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2021-01-02
SOCIETE DE FINANCEMENT GE CAPITAL CANADA	2020-12-31
STANTEC INC.	2020-12-31
SUPERIOR PLUS CORP.	2020-12-31
TASEKO MINES LIMITED	2020-12-31
TDB SPLIT CORP.	2020-11-30
TELUS INTERNATIONAL (CDA) INC.	2020-12-31
TFI INTERNATIONAL INC.	2020-12-31
TOREX GOLD RESOURCES INC.	2020-12-31
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2020-12-31
UNI-SELECT INC.	2020-12-31
US FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2020-11-30
VALENS COMPANY INC. (THE)	2020-11-30
VALEO PHARMA INC.	2020-10-31
VALERO ENERGY CORPORATION	2020-12-31
VOTI DETECTION INC.	2020-10-31
WASTE CONNECTIONS, INC.	2020-12-31
WELLS FARGO CANADA CORPORATION	2020-12-31
WESTERN FOREST PRODUCTS INC.	2020-12-31
WHITECAP RESOURCES INC.	2020-12-31
ZYMEWORKS INC.	2020-12-31
5N PLUS INC.	2020-12-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN PEMBROKE INC. (#8981)	
HP INC.	
INPUT CAPITAL CORP.	
METAMATERIAL INC.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
MEUBLES LEON LTEE	
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	
MINES ABCOURT INC.	
PHARMADRUG INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ANDLAUER HEALTHCARE GROUP INC.	2020-12-31
AURINIA PHARMACEUTICALS INC.	2020-12-31
BANK OF AMERICA CORPORATION	2020-12-31
BAUSCH HEALTH COMPANIES INC.	2020-12-31
CANADIAN BANC CORP.	2020-11-30
CANADIAN LIFE COMPANIES SPLIT CORP.	2020-11-30
CANFOR CORPORATION	2020-12-31
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	2020-12-31
CAPITAL POWER CORPORATION	2020-12-31
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LIMITEE	2020-12-31
CHORUS AVIATION INC.	2020-12-31
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.	2020-12-31
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2020-12-31
CORPORATION TC ENERGIE	2020-12-31
CRESCENT POINT ENERGY CORP.	2020-12-31
DIRTT ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LTD.	2020-12-31
DIVIDEND SELECT 15 CORP.	2020-11-30
ENERFLEX LTD.	2020-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2020-12-31
EPCOR UTILITIES INC.	2020-12-31
EQUITABLE GROUP INC.	2020-12-31
EURO RESSOURCES S.A.	2020-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER FIRST CAPITAL	2020-12-31
GIBSON ENERGY INC.	2020-12-31
GOLDEN MINERALS COMPANY	2020-12-31
GOODFELLOW INC.	2020-11-30
GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.	2020-11-30
GROUPE TVA INC.	2020-12-31
GROUPE WSP GLOBAL INC.	2020-12-31
HECLA MINING COMPANY	2020-12-31
INGEVITY CORPORATION	2020-12-31
INTER PIPELINE LTD.	2020-12-31
KNEAT.COM, INC.	2020-12-31
M SPLIT CORP.	2020-11-30
MAXAR TECHNOLOGIES INC.	2020-12-31
MCAN MORTGAGE CORPORATION	2020-12-31
MEUBLES LEON LTEE	2020-12-31
MORGUARD NORTH AMERICAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT	2020-12-31

<i>NOTICE ANNUELLE</i>	
	Date du document
TRUST	
NABORS INDUSTRIES, LTD.	2020-12-31
NEW COMMERCE SPLIT FUND	2020-11-30
NEWMONT CORPORATION	2020-12-31
NEXJ SYSTEMS INC.	2020-12-31
NORTHLAND POWER INC.	2020-12-31
OVINTIV INC.	2020-12-31
PERPETUAL ENERGY INC.	2020-12-31
PRIME DIVIDEND CORP.	2020-11-30
PULSE SEISMIC INC.	2020-12-31
RESSOURCES TECK LIMITEE	2020-12-31
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC.	2020-12-31
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2020-12-31
SEVEN GENERATIONS ENERGY LTD.	2020-12-31

<i>NOTICE ANNUELLE</i>	
	Date du document
SLATE GROCERY REIT	2020-12-31
SLATE OFFICE REIT	2020-12-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2021-01-02
SOCIETE DE FINANCEMENT GE CAPITAL CANADA	2020-12-31
STANTEC INC.	2020-12-31
TDB SPLIT CORP.	2020-11-30
TELUS INTERNATIONAL (CDA) INC.	2020-12-31
TETRA BIO-PHARMA INC.	2020-11-30
TFI INTERNATIONAL INC.	2020-12-31
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2020-12-31
US FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2020-11-30
VALENS COMPANY INC. (THE)	2020-11-30
VALEO PHARMA INC.	2020-10-31
VALERO ENERGY CORPORATION	2020-12-31
WASTE CONNECTIONS, INC.	2020-12-31
WELLS FARGO CANADA CORPORATION	2020-12-31
WESTERN FOREST PRODUCTS INC.	2020-12-31
WHITECAP RESOURCES INC.	2020-12-31
ZYMEWORKS INC.	2020-12-31
5N PLUS INC.	2020-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
5N Plus Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
5N Plus Inc.	1	O	2021-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 917	4.2149	QC
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 917	4.2458	QC
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 917	4.4146	QC
		O	2021-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	(6 917)		QC
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(6 917)		QC
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 917)		QC
A.I.S. Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smith, Kiriaki	5	O	2021-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 876)	0.0800	BC
		M	2021-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(165 376)	0.0800	BC
Abitibi Royalties Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ball, Ian	4, 5	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	23.0200	QC
RRSP	PI	O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	24.0000	QC
		O	2021-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	23.7700	QC
		O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	23.5800	QC
		O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	23.4400	QC
Mariage, Frank	4	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	480	23.0800	QC
Absolute Software Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Grace, Mark	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 182	19.9300	BC
		O	2021-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 314)	19.9300	BC
Laforce, Marcel Armand	5	O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 511		BC
Reynolds, Karen	5	O	2019-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 782		BC
Ryan, Daniel	4	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	6 250	9.1600	BC
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	19.4000	BC
van Someren, Nicholas Benedict	5	O	2019-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 089		BC
Wyatt, Christy May	4, 5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	33 123		BC
<i>Droits Restricted Share Unit</i>								
Grace, Mark	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 496)	19.9300	BC
Laforce, Marcel Armand	5	O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 709)		BC
Reynolds, Karen	5	O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 215)		BC
van Someren, Nicholas Benedict	5	O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 974)		BC
Wyatt, Christy May	4, 5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(71 466)		BC
<i>Options</i>								
Ryan, Daniel	4	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(6 250)		BC
Advantex Marketing International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Moscovitz, David	4	O	2020-12-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Sabharwal, Mukesh	5	O	2006-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2006-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M'	2006-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Déventures</i>								
Moscovitz, David	4	O	2020-12-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Ambrose, Kelly Edmond	5	O	2016-03-16	D	52 - Expiration d'options	(2 600 000)		ON
		O	2017-02-03	D	52 - Expiration d'options	(500 000)		ON
		O	2018-03-19	D	52 - Expiration d'options	(525 000)		ON
Sabharwal, Mukesh	5	O	2016-03-16	D	52 - Expiration d'options	(700 000)		ON
		O	2017-02-03	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		ON
		O	2018-03-19	D	52 - Expiration d'options	(325 000)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Air Canada								
<i>Class B Voting Shares</i>								
Galardo, Mark	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	1 866	9.2300	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 866)	24.0300	QC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	932	9.2300	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(932)	24.0100	QC
		O	2021-02-24	D	51 - Exercice d'options	1 234	12.6400	QC
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 234)	26.1400	QC
		O	2021-02-24	D	51 - Exercice d'options	308	12.6400	QC
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(308)	26.2200	QC
		O	2021-02-24	D	51 - Exercice d'options	500	13.6900	QC
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	26.0700	QC
Kazzaz, Amos	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	8 500	9.2300	QC
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	25.0700	QC
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	8 500	9.2300	QC
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	25.0700	QC
Luelo, Catherine	5	O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 125)	23.1000	QC
		O	2021-02-17	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(875)		QC
Shapiro, David	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	16 973	5.3900	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 973)	23.8100	QC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	16 973	5.3900	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 973)	23.9200	QC
Steer, Richard A.	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	3 932	5.3900	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 932)	23.2800	QC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	1 966	5.3900	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 966)	23.3500	QC
Strom, Murray Douglas	5	O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 345	23.0200	QC
<i>Deferred Share Units (Management Plan)</i>								
Guillemette, Lucie	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 537)		QC
Landry, Craig	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 395)		QC
Meloul-Wechsler, Arielle	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 548)		QC
Read, Robert Alan	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 776)		QC
Shapiro, David	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 621)		QC
Steer, Richard A.	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 246)		QC
<i>Options (Long-Term Incentive Plan)</i>								
Abbott, Michael	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 418)		QC
Elfassy, Samuel	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 116)		QC
Galardo, Mark	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 172)		QC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(1 866)	9.2300	QC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(932)	9.2300	QC
		O	2021-02-24	D	51 - Exercice d'options	(1 234)	12.6400	QC
		O	2021-02-24	D	51 - Exercice d'options	(308)	12.6400	QC
		O	2021-02-24	D	51 - Exercice d'options	(500)	13.6900	QC
Guillemette, Lucie	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(27 000)		QC
Hadrovic, Carolyn	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 723)		QC
Houle, Pierre	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 868)		QC
Isford, Chris	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 425)		QC
Kazzaz, Amos	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 425)		QC
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(8 500)	9.2300	QC
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(8 500)	9.2300	QC
Landry, Craig	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(18 709)		QC
Lowery, Anthony Arnold	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 635)		QC
Luelo, Catherine	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(9 644)		QC
Meloul-Wechsler, Arielle	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(13 005)		QC
Nasr, Mark Youssef	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 857)		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
O'Connor, Kevin Patrick Cornelius	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 755)		QC
Read, Robert Alan	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 401)		QC
Romanelli, Gilda	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 251)		QC
Rousseau, Michael Stewart	4, 5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(56 096)		QC
Shapiro, David	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(14 626)		QC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(16 973)	5.3900	QC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(16 973)	5.3900	QC
Steer, Richard A.	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 425)		QC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(3 932)	5.3900	QC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(1 966)	5.3900	QC
Strom, Murray Douglas	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		QC
TURNER, Jon	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 984)		QC
Yiu, Andrew Ka Hoi	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 680)		QC
<i>Share Units (Long-Term Incentive Plan)</i>								
Abbott, Michael	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(1 511)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		QC
Elfassy, Samuel	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(1 910)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 709)		QC
Galardo, Mark	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(2 388)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 293)		QC
Guillemette, Lucie	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(8 507)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 735)		QC
Hadrovic, Carolyn	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(1 910)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 664)		QC
Houle, Pierre	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(1 271)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 761)		QC
Isford, Chris	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(2 149)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 017)		QC
Kazzaz, Amos	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(4 179)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 258)		QC
Landry, Craig	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 358)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 155)		QC
Luelo, Catherine	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 999)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 169)		QC
Meloul-Wechsler, Arielle	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 134)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 185)		QC
Nasr, Mark Youssef	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(2 985)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 735)		QC
O'Connor, Kevin Patrick Cornelius	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(2 388)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 271)		QC
Read, Robert Alan	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(2 149)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 075)		QC
Romanelli, Gilda	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(1 201)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 719)		QC
Rousseau, Michael Stewart	4, 5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(18 625)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(27 649)		QC
Shapiro, David	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(5 432)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 113)		QC
Steer, Richard A.	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 012)		QC
Strom, Murray Douglas	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(2 627)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 438)		QC
TURNER, Jon	5	O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(2 149)	21.4600	QC
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 928)		QC
Yiu, Andrew Ka Hoi	5	O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 973)		QC
		O	2021-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(2 149)	21.4600	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Akita Drilling Ltd.								
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Dease, Colin	5	O	2021-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	771	0.8100	AB
Reynolds, Darcy	5	O	2021-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	963	0.8100	AB
Allied Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Emory, Michael R. Family Members	4, 5 PI	O	2021-02-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 458	35.8700	ON
Altius Minerals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
EdgePoint Investment Group Inc. AL Mehwar Commercial Investments LLC	3 PI	O	2018-10-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		M	2018-10-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		M'	2018-10-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
EdgePoint Canadian Growth & Income Portfolio	PI	O	2018-10-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		M	2018-10-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		M'	2018-10-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
EdgePoint Canadian Portfolio	PI	O	2018-10-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		M	2018-10-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		M'	2018-10-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
Amerigo Resources Ltd								
<i>Options</i>								
Amezquita, Carmen	5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.9100	BC
Davidson, Aurora	4, 5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.9100	BC
Gayton, Robert	4	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.9100	BC
KIMBERLY, THOMAS	5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.9100	BC
Robinson, Sidney P H	4	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.9100	BC
Salas, Alberto	4, 7	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.9100	BC
Zeitler, Klaus M	4, 5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.9100	BC
Appili Therapeutics Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
The K2 Principal Fund L.P.	3	O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(83 700)	1.3290	NS
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 300)	1.3530	NS
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 900)	1.2557	NS
Arbutus Biopharma Corporation								
<i>Options</i>								
Collier, William Hugh	4	O	2021-02-13	D	50 - Attribution d'options	675 000	4.3300USD	BC
Hastings, David Cummins	5	O	2021-02-13	D	50 - Attribution d'options	250 000	4.3300USD	BC
Howard, Elizabeth Ann	5	O	2021-02-13	D	50 - Attribution d'options	200 000	4.3300USD	BC
McElhaugh, Michael John	5	O	2021-02-13	D	50 - Attribution d'options	249 000	4.3300USD	BC
PICCHIO, GASTON RAFAEL	5	O	2021-02-13	D	50 - Attribution d'options	250 000	4.3300USD	BC
Sofia, Michael Joseph	5	O	2021-02-13	D	50 - Attribution d'options	290 000	4.3300USD	BC
ARC Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dielwart, John Patrick Nesbitt Brokerage	4 PI	O	2021-02-19	I	97 - Autre	(5 000)		AB
Nesbitt Brokerage RRSP	PI	O	2021-02-19	I	97 - Autre	5 000		AB
	M	O	2021-02-19	I	97 - Autre	5 000		AB
Argonaut Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arkell, Brian Wendell	5	O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	13 536	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(4 346)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	11 280	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(3 683)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	54 476	2.3200	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Dougherty, Peter	4	O	2021-02-19	D	97 - Autre	(17 788)	2.3200	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	53 584	53584.0000	ON
		M	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	79 208	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	230 174	2.3200	ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(78 347)	2.3200	ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(25 624)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	66 007	2.3700	ON
Ponczoch, David	5	O	2021-02-19	D	97 - Autre	(21 354)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	39 855	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(10 901)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	33 213	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(9 084)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	115 800	2.3200	ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(18 533)	2.3200	ON
Rose, William Robert	5	O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	33 463	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(9 153)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	27 886	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 513)	2.3200	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	97 022	2.3200	ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(30 540)	2.3200	ON
Symons, Daniel Arthur	4	O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 108	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(14 511)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 591	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(3 683)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	82 876	2.3200	ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(44 364)	2.3200	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Atkinson, Ian	4	O	2016-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 243		ON
Kofman, James Edward	4	O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	86 486		ON
Lang, Stephen A.	4	O	2020-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 243		ON
Mordaunt, Peter	4	O	2011-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 243		ON
Peniuk, Dale Canfield	4	O	2009-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 243	2.3500	ON
Rogers, Paula	4	O	2020-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 243	2.3500	ON
<i>Options</i>								
Dougherty, Peter	4	O	2021-02-10	D	52 - Expiration d'options	(77 519)	4.4800	ON
Kofman, James Edward	4	O	2021-02-10	D	52 - Expiration d'options	(5 814)	4.4800	ON
Mordaunt, Peter	4	O	2021-02-10	D	52 - Expiration d'options	(5 814)	4.4800	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Arkell, Brian Wendell	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	87 162		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 536)		ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(20 303)		ON
Dougherty, Peter	4	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	232 431		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(53 584)		ON
		M	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(79 208)		ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(144 437)		ON
		M	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(118 813)		ON
Ponczoch, David	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	115 947		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(39 855)		ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(59 782)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Rose, William Robert	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	96 891		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 463)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(50 195)		ON
Symons, Daniel Arthur	4	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	89 676		ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(27 108)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(40 663)		ON
<i>Restricted Shares</i>								
Arkell, Brian Wendell	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	87 162		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 280)		ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(54 476)	2.3200	ON
Dougherty, Peter	4	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	232 431		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(230 174)		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(66 007)	2.3700	ON
Ponczoch, David	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	115 947	2.3200	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 213)	2.3200	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(115 800)	2.3200	ON
Rose, William Robert	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	96 891		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(27 886)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	97 022	2.3200	ON
Symons, Daniel Arthur	4	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	89 676		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 591)	2.3700	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(82 876)	2.3200	ON
Aritzia Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Morgan, Philippa (Pippa)	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	10 000		BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	28.8800	BC
<i>Options</i>								
Morgan, Philippa (Pippa)	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		BC
Artemis Gold Inc.								
<i>Options</i>								
Alderson, Candice	5	O	2021-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-15	D	50 - Attribution d'options	300 000	5.8800	BC
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Rodney, Benjamin Ryan	4	O	2021-02-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	76	10.7100	MB
<i>Parts</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	31 400	10.4958	MB
ATS Automation Tooling Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McCuaig, Stewart	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	26 250	15.8300	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 250)	29.0883	ON
<i>Options</i>								
McCuaig, Stewart	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(26 250)	15.8300	ON
Aurora Cannabis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Singer, Michael	4	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.5200	AB
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	15.5800	AB
SWAINSON, Jillian	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	2 083	3.6000	AB
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 083)	15.8700	AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
SWAINSON, Jillian	5	O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 417		AB
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(9 445)	15.2900	AB
<i>Options</i>								
Singer, Michael	4	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		AB
SWAINSON, Jillian	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	14 047		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(2 083)		AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Vleeming, Darryl Andrew	5	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(1 347)	15.2900	AB
<i>Restricted Stock Units</i>								
Wilson, Debra	5	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(1 347)	15.2900	AB
AutoCanada Inc.								
<i>Deferred share units</i>								
DesRosiers, Dennis Stephan	4	O	2021-02-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	333		AB
Green, Stephen	4	O	2021-02-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 082		AB
James, Barry Lee	4	O	2021-02-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	333		AB
Keller, Maryann Natalie	4	O	2021-02-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 165		AB
Matheson, Joseph Lee Grant	4	O	2021-02-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	899		AB
Olneta, Elias	4	O	2021-02-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	882		AB
Banque Canadienne Imperiale de Commerce								
<i>Actions ordinaires ESPP</i>								
Beber, Shawn	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	149		ON
Culham, Harry Kenneth	7							
Sun Life Financial Trust Inc.	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 031		ON
Dodig, Victor George	4, 5							
Sun Life Financial Trust Inc.	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	267		ON
Dottori-Attanasio, Laura Lee	7	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	122		ON
Kramer, Christina Charlotte	5							
Sun Life Financial Trust Inc.	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	755		ON
Panossian, Hratch Dikran	5							
Sunlife Financial Trust Inc.	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	196		ON
SHARMAN, SANDY	5							
Sun Life Financial Trust Inc	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103		ON
Banque Nationale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Achard, Stéphane	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	166	64.4307	QC
Bachand, Raymond	4	O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	157	72.9400	QC
Blanchet, Lucie	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	263	64.0048	QC
Boivin, Pierre	4	O	2021-02-19	D	35 - Dividende en actions	764	66.2700	QC
Bonnell, William	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	227	65.0170	QC
Charest, Yvon	4	O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	313	72.9400	QC
Gagnon, Martin	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 265	65.8845	QC
Généreux, Nathalie	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	195	64.2284	QC
Hébert, Brigitte	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	726	65.4127	QC
Knuepp, Marc	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	306	64.1050	QC
Lavoie, Antoine	2	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	71.8900	QC
Levesque, Julie	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	271	65.4931	QC
René, Sébastien	7	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	262	64.1989	QC
Thabet, Pierre	4							
Gestion Thap inc.	PI	O	2021-02-23	I	35 - Dividende en actions	15 233	63.7700	QC
Vachon, Louis	4, 5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 843	65.8845	QC
Banque Royale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bolger, Rod	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	968	48.9330	QC
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(591)	110.6567	QC
Gottschling, Helena	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	581	48.9330	QC
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(581)	110.6500	QC
McKay, David Ian	4, 5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	5 322	48.9330	QC
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 322)	110.5281	QC
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
guzman, douglas antony	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 335	109.8980	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Hepworth, Graeme Ashley	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	41	109.8980	QC
McKay, David Ian	4, 5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	187	109.8980	QC
Neldner, Derek Arthur	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	260	109.8980	QC
Ross, Bruce Washington	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	218	109.8980	QC
<i>Droits Performance Deferred Share Units</i>								
Bolger, Rod	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	601	109.8980	QC
Dobbins, Michael	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	297	109.8980	QC
Gottschling, Helena	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	240	109.8980	QC
guzman, douglas antony	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 089	109.8980	QC
Hepworth, Graeme Ashley	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	395	109.8980	QC
Knoess, Christoph	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	203	86.8860USD	QC
McKay, David Ian	4, 5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 169	109.8980	QC
McLaughlin, Neil	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	710	109.8980	QC
Neldner, Derek Arthur	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	361	109.8980	QC
Ross, Bruce Washington	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	671	109.8980	QC
<i>Droits RBC Capital Markets Unit Awards</i>								
Neldner, Derek Arthur	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	431	109.8980	QC
<i>Droits RBC Share Units</i>								
Dobbins, Michael	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	21	109.8980	QC
Gottschling, Helena	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	24	109.8980	QC
<i>Options</i>								
Bolger, Rod	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(968)	48.9330	QC
Gottschling, Helena	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(581)	48.9330	QC
McKay, David Ian	4, 5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(5 322)	48.9330	QC
Battle North Gold Corporation								
<i>Options</i>								
Burns, Daniel Allan	4	O	2021-01-06	D	50 - Attribution d'options	133 362		ON
		M	2021-01-06	D	50 - Attribution d'options	133 622		ON
Baylin Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dewey, Randy Lawrence	4, 5	O	2019-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 906		ON
		O	2020-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 905		ON
		O	2020-03-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 067		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Dewey, Randy Lawrence	4, 5	O	2019-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 906)		ON
		O	2020-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 905)		ON
		O	2020-03-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 067)		ON
BCE Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gillies, Claire	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	413	47.9000	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(413)	55.1900	QC
<i>Options</i>								
Gillies, Claire	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(413)	47.9000	QC
Birchcliff Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carlsen, Christopher Andrew Wellington-Altus - RRSP	5 PI	O	2021-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 886	3.1900	AB
		M	2021-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 886	3.1900	AB
Wellington-Altus - TFSA	PI	O	2021-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 886	3.1900	AB
BlockMint Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Watt, Colin David	4	O	2021-01-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	76 923	0.2600	BC
<i>Options</i>								
Hugo, Victor Johan	5	O	2019-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-11	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.4000	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Watt, Colin David	4	O	2019-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-11	D	50 - Attribution d'options	150 000		BC
Boardwalk Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units (Convert to TU and/or cash)</i>								
Bowers, John Eric	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 158		AB
Davids, Leonora Heloise	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	652		AB
Goertz, Andrea	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	590		AB
Goodman, Gary Michael	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	394		AB
Ha, James	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 916		AB
Havener, Jr., Arthur Lee	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	394		AB
Klaus, Jeffrey Dave	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 628		AB
Kolias-Gunn, Samantha Alyssa	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	198		AB
Mix, Helen May	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 954		AB
Morrison, Scott Andrew	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	394		AB
Robinson, Brian	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	394		AB
Russell, Lisa Maureen	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 230		AB
Smandych, Lisa Dawn	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 170		AB
Bonterra Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Oberndorf, William	3							
Bill and Susan Oberndorf Foundation	PI	O	2021-02-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 510 270	2.4720USD	AB
Oberndorf Investments, LLC	PI	O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 510 270)	2.4720USD	AB
Bonterra Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rainville, Jean	4	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1500	BC
Brookfield Asset Management Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>								
Pearson, Lori Anne	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	40 000	42.9200USD	ON
		O	2021-02-16	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(40 000)	42.9200USD	ON
		O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	34 401	42.9500USD	ON
BAM Holdings Corp.	PI	O	2021-02-22	I	46 - Contrepartie de services	150 000	43.4264USD	ON
<i>Options</i>								
Pearson, Lori Anne	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(112 500)	14.4934USD	ON
Brookfield Business Partners L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Brookfield Business Partners L.P.	1	O	2020-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	33	31.2850USD	ON
		O	2020-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(33)	31.2850USD	ON
		O	2020-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	53	31.3000USD	ON
		O	2020-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(53)	31.3000USD	ON
		O	2020-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	1	31.3100USD	ON
		O	2020-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1)	31.3100USD	ON
		O	2020-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	17	31.3250USD	ON
		O	2020-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(17)	31.3250USD	ON
		O	2020-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	17	31.3300USD	ON
		O	2020-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(17)	31.3300USD	ON
		O	2020-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	19	31.3400USD	ON
		O	2020-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(19)	31.3400USD	ON
Brookfield Renewable Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Exchangeable</i>								
Brookfield Renewable Power Inc.	3							
BPY Canada Investor Inc.	PI	O	2021-02-16	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(4 800 000)	51.5000USD	ON
BPY Holdings Inc.	PI	O	2021-02-16	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(4 100 000)	51.5000USD	ON
Brookfield Financial Real Estate Holdings Inc	PI	O	2021-02-16	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(1 100 000)	51.5000USD	ON
Brookfield Holdings (Alberta) Limited	PI	O	2021-02-16	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(600 000)	51.5000USD	ON
Brookfield International Limited	PI	O	2021-02-16	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(450 000)	51.5000USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Brookfield Investments Corporation de Carvalho Filho, Eleazar	PI	O	2021-02-16	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(3 950 000)	51.5000USD	ON
Rubylette Holdings Limited	PI	O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 250	48.5500USD	ON
Brookfield Renewable Partners L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
de Carvalho Filho, Eleazar								
Rubylette Holdings Limited	PI	O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	46.0500USD	ON
<i>Unit Appreciation Rights of BPUSHA</i>								
DEEDY, THOMAS EDWARD	7	O	2021-02-17	D	59 - Exercice au comptant	(10 209)	45.2200USD	ON
BSR Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Halter, William Amos	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	901		ON
Held, Bryan Henry	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 013		ON
Hughes, Jr., William Daniel	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	909		ON
Labatte, Neil Joseph	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 586		ON
Senst, Graham David	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 189		ON
Wademan, Elizabeth Anne	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 153		ON
<i>Performance Units</i>								
Brazeal, Franklin Blake	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 857	10.3500USD	ON
Koehn, Susan Rosenbaum	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 539	10.3500USD	ON
Oberste, Daniel Martin	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 944	10.3500USD	ON
Ray, Scott Allen	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	615	10.3500USD	ON
<i>Restricted Units</i>								
Brazeal, Franklin Blake	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 613	10.3300USD	ON
Koehn, Susan Rosenbaum	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	866	10.3300USD	ON
Oberste, Daniel Martin	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 097	10.3300USD	ON
Ray, Scott Allen	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	348	10.3300USD	ON
C3 Metals Inc. (formerly Carube Copper Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Soever, Alar	4	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	750 000	0.0800	ON
<i>Options Stock Option Plan</i>								
Soever, Alar	4	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(750 000)		ON
Calfrac Well Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Glendon Capital Management L.P.								
Various accounts managed by Glendon Management L.P.	PI	O	2021-02-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	4.2657	AB
Calian Group Ltd.								
<i>Options</i>								
Richardson, Ronald	4	O	2021-01-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	1 817	60.3500	ON
Canaccord Genuity Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pelosi, Adrian John Ugo								
Canaccord Genuity Corp.	PI	O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 993)	12.2057	BC
CG Direct margin	PI	M	2021-02-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	13.0000	BC
		M	2021-02-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	12.8985	BC
		M	2021-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	12.6012	BC
		M	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	12.5500	BC
		M	2021-02-09	I	51 - Exercice d'options	33 000	6.7300	BC
		O	2011-02-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-08-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	35 053		BC
		O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	12.4000	BC
CG Direct RRSP	PI	O	2011-02-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-08-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 507		BC
HSBC InvestDirect	PI	O	2020-06-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(25 179)		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Qtrade Investor	PI	O	2021-02-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	13.0000	BC
		O	2020-06-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	25 179		BC
		O	2021-02-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	12.8985	BC
		O	2021-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	12.6012	BC
		O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	12.5500	BC
		O	2021-02-09	I	51 - Exercice d'options	33 000	6.7300	BC
		O	2020-08-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(35 053)		BC
Qtrade Investor RRSP	PI	O	2020-08-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 507)		BC
<i>Options Performance Share Options (PSOs)</i>								
Pelosi, Adrian John Ugo	7	O	2021-02-09	D	51 - Exercice d'options	(33 000)	6.7300	BC
Canada Goose Holdings Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Forrest, David Martin	5	O	2021-02-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.7879	ON
		O	2021-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	52.0000	ON
MacKillop, Kara	5	O	2021-02-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.2505	ON
		O	2021-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	52.0000	ON
<i>Options</i>								
Forrest, David Martin	5	O	2021-02-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.7879	ON
MacKillop, Kara	5	O	2021-02-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.2505	ON
Cannara Biotech Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Olds, Donald John	4							
Ofra Aslan	PI	O	2021-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.1400	BC
Canso Credit Income Fund								
<i>Parts Class A Units</i>								
Canso Investment Counsel Ltd.	7							
Canso Partners Fund	PI	O	2021-02-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	13.8100	ON
		O	2021-02-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.8100	ON
Capital Power Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
DeNeve, Bryan	5	O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	60 097	25.5300	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	35.2500	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	35.2600	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	35.2700	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	35.2800	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	35.2900	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	35.3000	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 597)	35.3100	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	35.3200	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	35.3300	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	35.3400	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	35.3500	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	35.3600	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	35.3700	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	35.3800	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.3900	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	35.4000	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	35.4100	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	35.4200	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	35.4300	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	35.4400	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	35.4500	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	35.4600	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	35.4700	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	35.4800	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	35.4900	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	35.5000	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	35.5100	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.5200	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.5300	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	35.5400	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	35.5500	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	35.6000	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	35.6100	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	35.6200	AB
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	35.6500	AB
<i>Options</i>								
DeNeve, Bryan	5	O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	(60 097)	25.5300	AB
<i>Performance Share Units</i>								
Chisholm, Burness Kathryn	5	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(7 462)		AB
DeNeve, Bryan	5	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(12 242)		AB
Haskins, Sandra Anne	5	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(1 037)		AB
Kopecky, Christopher L.	5	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(1 455)		AB
Pylypiuk, Jacquelyn Marie	5	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(1 444)		AB
TRUFYN, DARCY	5	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(11 453)		AB
Vaasjo, Brian Tellef	4, 5	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(39 260)		AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Haskins, Sandra Anne	5	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(2 072)		AB
Kopecky, Christopher L.	5	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(2 910)		AB
Pylypiuk, Jacquelyn Marie	5	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(2 889)		AB
Caribbean Utilities Company, Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A Ordinary Shares</i>								
Ritch, David E.	4	O	2021-02-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500	15.1000USD	ON
Cascades inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lemaire, Patrick Bernard Lemaire	4, 6 PI	O	2016-07-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-04	C	97 - Autre	8 139 433		QC
Lemaire, Sylvie Bernard Lemaire	4 PI	O	2003-05-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-04	C	97 - Autre	8 139 433		QC
Celestica Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Phillips, Jason	5	O	2021-02-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 799)	9.0881USD	ON
Cenovus Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
KWOK, EVA LEE	4	O	2021-01-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	8 013		AB
		M	2021-01-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	8 012		AB
<i>Performance Share Units</i>								
McKenzie, Jonathan Michael	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 117	2.5713	AB
<i>Restricted Share Units</i>								
McKenzie, Jonathan Michael	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 276	2.5713	AB
Centerra Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pressler, Sheryl	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	383	13.8600	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Connor, Richard Webster	4	O	2021-02-14	D	59 - Exercice au comptant	(1 917)	13.8600	ON
Pressler, Sheryl	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(383)	13.8600	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Options Perron, Jacques	4	O	2017-01-20	D	59 - Exercice au comptant	(1 534)	13.8600	ON
Ceres Global Ag Corp. <i>Actions ordinaires</i>								
Vanasek, James Thomas VN Capital Fund C, LP	4, 3 PI	O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 200	3.3200USD	ON
Cervus Equipment Corporation <i>Actions ordinaires</i>								
BURGUNDY ASSET MANAGEMENT LTD. Burgundy Asset Management Ltd.	3 PI	O	2021-02-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 833)	13.0004	AB
CGI inc. <i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Boulangier, François Sun Life RAA	5 PI	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	512	91.8243	QC
Boyajian, Mark SPP	5 PI	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	70.9750USD	QC
SPP (CDN) Dube, Benoit	PI 5	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	327	91.3971	QC
Plan Godin, Julie	PI 4	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	374	91.5377	QC
Sun Life - SPP Godin, Serge	PI 4, 3	O	2021-02-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	204	93.4236	QC
Sun Life - RAA Groupe CGI inc.	PI 1	O	2021-02-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	94.0691	QC
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 204 865	95.1300	QC
		O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	104 600	96.0568	QC
		O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 204 865)		QC
Henderson, Dave SPP	5 PI	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	76.1289USD	QC
Hurlebaus, Timothy RAA - SPP	5 PI	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	596	67.9378USD	QC
Imbeau, André Sun Life - RAA	4, 5, 3 PI	O	2021-02-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128	93.3683	QC
Karnblad, John Anders RAA-SPP	5 PI	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	289	66.3954USD	QC
Labelle, Bernard	5	O	2020-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2020-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
RAA-SPP-Sun Life	PI	M	2020-01-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	90.3456	QC
Lahteenmaa, Leena-Mari RAA - SPP	5 PI	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	326	68.3508USD	QC
Mattackal, George Jacob RAA - SPP	5 PI	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	264	68.8115USD	QC
MCGEEHAN, TARA RAA - SPP	5 PI	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	431	67.9896USD	QC
Schindler, George Donald Share Purchase Plan	4, 5 PI	O	2021-02-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	719	69.1786USD	QC
Strass, Torsten RAA - SPP	5 PI	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	963	67.7879USD	QC
Vigeant, Guy RAA - SPP	5 PI	O	2021-02-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	367	91.9734	QC
Choice Properties Real Estate Investment Trust <i>Parts de fiducie</i>								
Currie, Gordon Andrew McDonald Employee Unit Purchase Plan	7, 6 PI	O	2013-06-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Diamond, Rael Lee	5	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 931		ON
Employee Unit Purchase Plan	PI	O	2018-05-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 804		ON
Radic, Ana	5	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 835		ON
Employee Unit Purchase Plan	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 386		ON
Williams, David Evan	5	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 386		ON
Employee Unit Purchase Plan	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 386		ON
<i>Performance Units</i>								
Barrafato, Mario	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	831		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 375		ON
Diamond, Rael Lee	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 591		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 297		ON
Radic, Ana	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	381		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 446		ON
Williams, David Evan	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	447		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 628		ON
<i>Restricted Units</i>								
Barrafato, Mario	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 034		ON
Diamond, Rael Lee	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 802		ON
Radic, Ana	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 775		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 336		ON
Williams, David Evan	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 475		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 882		ON
CI Financial Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Holland, William Thomas	4	O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	18.2500	ON
<i>Débetures 3.520 Débetures due 2023</i>								
CI Financial Corp.	1	O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 325 000 000.00		ON
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 325 000 000.00)		ON
<i>Options</i>								
Anderson, Amarjit Kaur	5	O	2021-02-19	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		ON
Blair, Lorraine P.	7, 5	O	2021-02-19	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		ON
Jamieson, Douglas J.R.	5	O	2021-02-19	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		ON
Murray, Sheila A.	4	O	2021-02-19	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		ON
POSTER, DAVID	7	O	2021-02-19	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		ON
Ratnavel, Roy	7	O	2021-02-19	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		ON
Urbanky, Darie	5	O	2021-02-19	D	52 - Expiration d'options	(11 000)		ON
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Godin, Christian	4	O	2021-02-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 097	0.8200	ON
Wolkin, Harold Morton	4	O	2021-02-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 726	0.8200	ON
Clean Air Metals Inc. (formerly, Regency Gold Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chambers, Dean Ronald	4	O	2021-02-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	119 100	0.4200	ON
Chin, Kelsey	5	O	2021-02-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.4200	ON
Crichton, MaryAnn Elizabeth	4	O	2021-02-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	75 000	0.4200	ON
Drost, Abraham Peter	4, 5	O	2021-02-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	138 100	0.4200	ON
Gallagher, James Elvin	4	O	2021-02-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	238 100	0.4200	ON
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ruest, Jean-Jacques	4	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 700	135.4600	QC
<i>Deferred Share Units/Unités d'actions différées</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
DRYSDALE, Janet	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	213	137.8500	QC
Klein, Dorothea Gisela	5	O	2019-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	948	137.8500	QC
Reilly, Robert Martin	5	O	2019-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 074	109.0800USD	QC
Ryhorchuk, Doug	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 390	137.8500	QC
<i>Performance Share Units/Unités d'actions de performance</i>								
Ruest, Jean-Jacques	4	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 121)		QC
Condor Petroleum Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Disbrow, Robert	3							
Registered Accounts	PI	O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.5000	AB
Constellation Software Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Scotchmer, Steven	4							
Kailo Holdings Limited	PI	O	2021-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	1697.4100	ON
RBC Dexia RRSP	PI	O	2021-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	1697.4100	ON
Corby Spiritueux et Vins Limitée								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Cote, Stephane	5	O	2020-12-14	D	35 - Dividende en actions	194	16.8710	ON
			2020-12-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	171	16.6650	ON
Llewellyn, Robert	4	O	2020-12-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	165	16.6650	ON
			2020-12-14	D	35 - Dividende en actions	61	16.8710	ON
McCarthy, George	4	O	2020-12-14	D	35 - Dividende en actions	327	16.8710	ON
			2020-12-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	280	16.6650	ON
Nielsen, Patricia	4	O	2020-12-14	D	35 - Dividende en actions	294	16.8710	ON
			2020-12-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	165	16.6650	ON
Thorne, Mark	5	O	2020-12-14	D	35 - Dividende en actions	38	16.8710	ON
			2020-12-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	166	16.6650	ON
Valencia, Marc Andrew	5	O	2020-12-14	D	35 - Dividende en actions	485	16.8710	ON
			2020-12-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	198	16.6650	ON
Corporation Cameco								
<i>Options Phantom Stock Options</i>								
Orr, Kelly Lovern	5	O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(13 490)	14.7000	SK
Corporation Fiera Capital								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Kumbhani, Nitin N.	4	O	2021-02-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 400 000)		QC
Robert W. Baird & Co.	PI	O	2017-06-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Corporation Métaux Précieux du Québec								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boisjoli, Robert	5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Deferred Shares Units</i>								
Champigny, Normand	4, 5	O	2018-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 172	0.2900	QC
Lavallée, Jean-Sébastien	4, 5	O	2012-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 214	0.2900	QC
Meilleur, Jean-Francois	4, 5	O	2017-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	168 543	0.2900	QC
<i>Options</i>								
Caron, Mario	4	O	2021-02-19	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.2900	QC
Champigny, Normand	4, 5	O	2021-02-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2900	QC
Dionne, Dominique	4	O	2021-02-19	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.2900	QC
Hick, John Walter Wallen	4	O	2021-02-19	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Lavallée, Jean-Sébastien	4, 5	O	2021-02-19	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2900	QC
Main, Charles	4	O	2021-02-19	D	50 - Attribution d'options	75 000		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Meilleur, Jean-Francois	4, 5	O	2021-02-19	D	50 - Attribution d'options	240 000	0.2900	QC
Corporation Minière Fokus (anciennement, Exploration Fieldex inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rainville, Jean	4, 5	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.2800	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2700	QC
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2450	QC
Corporation Ressources Pershimex								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gagnon, Robert	4, 5	O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.0450	QC
Corporation TC Énergie								
<i>Actions ordinaires</i>								
Keys, Patrick M.	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	18 201	49.0300	AB
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 201)	56.8802	AB
Kirstine, Jessica A.	7							
Trustee of TC Energy's Employee Savings Plan	PI	O	2021-02-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	56.2800	AB
		O	2021-02-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	54.0400	AB
		O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(179)	57.1300	AB
Menuz, G. Glenn	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	18 532	49.0300	AB
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 532)	57.1200	AB
Poirier, Francois Lionel	5	O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	55.8535	AB
Prior, Richard	7							
Spouse's Account	PI	O	2021-02-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	345	55.8900	AB
<i>Executive Share Units</i>								
Wilfur, Kent	7	O	2021-02-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options Granted Feb. 25, 2014 @ \$49.03 CDN Expiry Feb. 25, 2021</i>								
Keys, Patrick M.	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(18 201)		AB
Menuz, G. Glenn	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(18 532)		AB
CT Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
McCann, Dean Charles	4	O	2013-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	15.4800	ON
Dean McCann - RRSP	PI	O	2020-12-31	I	35 - Dividende en actions	140	13.7660	ON
Dean McCann - TFSA	PI	O	2020-12-31	I	35 - Dividende en actions	34	13.7405	ON
Susan McCann - RRSP	PI	O	2020-12-31	I	35 - Dividende en actions	46	13.7702	ON
DAVIDsTEA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burkman, Susan L.	4	O	2019-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 501		QC
		M	2019-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 501	1.9200USD	QC
		M'	2019-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500	1.9200USD	QC
		O	2019-09-13	D	97 - Autre	(3 999)	1.9200	QC
		M	2019-09-13	D	97 - Autre	(3 999)	1.9200USD	QC
Di Raddo, Emilia	4	O	2019-06-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 096	1.3300USD	QC
		M	2019-06-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500	1.3300USD	QC
		O	2020-06-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 675	1.0100USD	QC
		M	2020-06-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500	1.0100USD	QC
		O	2019-06-14	D	97 - Autre	(4 404)	1.3300USD	QC
		O	2020-06-20	D	97 - Autre	(3 825)	1.0100USD	QC
Hillcoat, Martin	5	O	2020-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 196		QC
		M	2020-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 196	0.8600USD	QC
		M'	2020-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 523	0.8600USD	QC
		O	2020-07-12	D	97 - Autre	(3 327)	0.8600USD	QC
Robinson, Peter Price	4	O	2019-06-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 393	1.3300	QC
		M	2019-06-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 393	1.3300USD	QC
		M'	2019-06-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500	1.3300USD	QC
		O	2020-06-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 675	1.0100USD	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		M	2020-06-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500	1.0100USD	QC
		O	2019-06-14	D	97 - Autre	(4 107)	1.3300	QC
		M	2019-06-14	D	97 - Autre	(4 107)	1.3300USD	QC
		O	2020-06-20	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 825)	1.0100	QC
		M	2020-06-20	D	97 - Autre	(3 825)	1.0100	QC
		M'	2020-06-20	D	97 - Autre	(3 825)	1.0100USD	QC
Segal, Herschel H.	4, 3	O	2018-06-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 523		QC
		M	2017-06-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 523		QC
		M'	2017-06-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 523	6.2000USD	QC
		M''	2017-06-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 595	6.2000USD	QC
		O	2017-06-13	D	97 - Autre	(2 072)	6.2000USD	QC
Segal, Sarah	5	O	2019-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 725	1.3900USD	QC
		M	2019-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 180	1.3900USD	QC
		O	2020-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 048	0.6300USD	QC
		M	2020-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 180	0.6300USD	QC
		O	2020-06-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 464	1.0100USD	QC
		M	2020-06-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 193	1.0100USD	QC
		O	2019-04-19	D	97 - Autre	(2 455)	1.3900USD	QC
		O	2020-04-19	D	97 - Autre	(2 132)	0.6300USD	QC
		O	2020-06-20	D	97 - Autre	(6 729)	1.0100USD	QC
Zitella, Franco	5	O	2020-06-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 242		QC
		M	2020-06-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 242	1.0100USD	QC
		M'	2020-06-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 943	1.0100USD	QC
		O	2020-07-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 347		QC
		M	2020-07-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 347	0.7800USD	QC
		M'	2020-07-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	29 280	0.7800USD	QC
		O	2020-12-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 347		QC
		M	2020-12-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 347	1.7300USD	QC
		M'	2020-12-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	29 280	1.7300USD	QC
		O	2020-06-20	D	97 - Autre	(11 701)	1.0100USD	QC
		O	2020-07-28	D	97 - Autre	(14 933)	0.7800USD	QC
		O	2020-12-11	D	97 - Autre	(14 933)	1.7300USD	QC
Diagnos Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Coffin, Tristram	3	O	2021-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.5000	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.5400	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.5400	QC
		O	2021-02-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(500 000)	0.5000	QC
Diversified Royalty Corp.								
<i>Restricted Share Units (Common Shares)</i>								
Rogers, Paula	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 098		BC
Dream Industrial Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Trust Units</i>								
Cooper, Michael	4, 7	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 000	12.8900	ON
Hughes, Robert Michael Lockwood	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 500	12.8900	ON
Pauls, Brian Daniel	4, 5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 000	12.8900	ON
Quan, Lenis Wen-Juan	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 500	12.8900	ON
Sannikov, Alexander	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 000	12.8900	ON
TRAVERSY, ROBERT BRUCE	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 000	12.8900	ON
Dream Office Real Estate Investment Trust								
<i>Droits defered trust units</i>								
Cooper, Michael	4, 7, 5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000	19.2500	ON
Hughes, Robert Michael Lockwood	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000	19.2500	ON
Jiang, Jay Zhijiang	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000	19.2500	ON
Wadley, Gordon	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000	19.2500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Dundee Precious Metals Inc.								
<i>Options</i>								
Kinsman, Jeremy	4	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.2100	ON
Eden Empire Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dow, Robin	4	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(73 210)	0.1350	BC
Eldorado Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Allaway, Cara Lea	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-02-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32	15.3900	BC
Aram, Karen Christine	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-02-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	15.3900	BC
Burns, George Raymond	4, 5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-02-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	409	15.3900	BC
CHO, JASON	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-02-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	15.3900	BC
Houston, Samuel Allen	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-02-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	140	15.3900	BC
Yee, Philip Chow	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-02-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	15.3900	BC
Emera Incorporated								
<i>Actions ordinaires</i>								
Balfour, Scott Carlyle	5	O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	49.9700	NS
Greer, Sandra	7							
LOFI Investments Inc.	PI	O	2021-02-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 990	50.4000	NS
Sheriff, Karen	4	O	2021-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	50.1700	NS
<i>DSU</i>								
Balfour, Scott Carlyle	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 989		NS
Blunden, Gregory	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 546		NS
Gregg, Peter Holden	5	O	2020-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2020-10-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 840		NS
		O	2020-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21		NS
Hutt, Karen	7	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 312		NS
Janega, Richard	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 810		NS
Marchand, Bruce	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 987		NS
Muldoon, Daniel	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 365		NS
Roberts, R. Michael	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 845		NS
Shell, Ryan	7	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 333		NS
Sidebottom, Mark	7	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	310		NS
Tower, Nancy Gail	5	O	2021-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 799		NS
<i>Options</i>								
Balfour, Scott Carlyle	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	269 100	51.1200	NS
Blunden, Gregory	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	63 000	51.1200	NS
Gregg, Peter Holden	5	O	2020-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	22 000	51.1200	NS
Hutt, Karen	7	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	36 000	51.1200	NS
Janega, Richard	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	31 500	51.1200	NS
Marchand, Bruce	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	41 900	51.1200	NS
Muldoon, Daniel	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	30 000	51.1200	NS
Roberts, R. Michael	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	20 500	51.1200	NS
Shell, Ryan	7	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	14 500	51.1200	NS
Steele, Judy Ann	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	18 100	51.1200	NS
Tower, Nancy Gail	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	45 900	51.1200	NS
<i>Performance Share Units</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Balfour, Scott Carlyle	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 311	54.6600	NS
		O	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(50 442)		NS
Bennett, Robert Ross	5	O	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(10 699)		NS
Blunden, Gregory	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 773	54.6600	NS
		M	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 773	54.6600	NS
		O	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(13 510)		NS
Gregg, Peter Holden	5	O	2020-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 116	54.6600	NS
Hutt, Karen	7	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 733	54.6600	NS
		O	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(5 336)		NS
Janega, Richard	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 889	54.6600	NS
		O	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(10 696)		NS
Marchand, Bruce	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 830	54.6600	NS
		O	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(11 752)		NS
Muldoon, Daniel	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 603	54.6600	NS
		O	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(9 569)		NS
Roberts, R. Michael	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 840	54.6600	NS
		O	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(5 481)		NS
Shell, Ryan	7	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 081	54.6600	NS
		O	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(5 164)		NS
Sidebottom, Mark	7	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 278	54.6600	NS
		O	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(2 329)		NS
Steele, Judy Ann	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 385	54.6600	NS
		O	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(5 193)		NS
Tower, Nancy Gail	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 576	54.6600	NS
		O	2021-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(16 212)		NS
<i>RSU</i>								
Balfour, Scott Carlyle	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 154	54.6600	NS
Blunden, Gregory	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 883	54.6600	NS
Gregg, Peter Holden	5	O	2020-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 060	54.6600	NS
Hutt, Karen	7	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 367	54.6600	NS
Janega, Richard	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 944	54.6600	NS
Marchand, Bruce	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 913	54.6600	NS
Muldoon, Daniel	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 798	54.6600	NS
Roberts, R. Michael	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 923	54.6600	NS
Shell, Ryan	7	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 016	54.6600	NS
Sidebottom, Mark	7	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 278	54.6600	NS
Steele, Judy Ann	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 692	54.6600	NS
Tower, Nancy Gail	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 284	54.6600	NS
Enbridge Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Akman, Matthew Allan	5							
RRSP	PI	O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	43.3900	AB
Carter, Pamela Lynn	4	O	2020-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	501	42.2100	AB
		O	2020-12-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	518	39.9300	AB
Cunningham, Susan Margaret	4	O	2020-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	401	42.2100	AB
		O	2020-12-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	414	39.9300	AB
England, James Herbert	4	O	2020-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 227	42.2100	AB
		O	2020-12-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 269	39.9300	AB
<i>Droits - Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Carter, Pamela Lynn	4	O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	186		AB
		O	2020-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	701		AB
		O	2020-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	210		AB
		O	2020-12-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	726		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Coutu, Marcel R.	4	O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	633		AB
		O	2020-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 889		AB
		O	2020-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	705		AB
		O	2020-12-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 954		AB
Cunningham, Susan Margaret	4	O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103		AB
		O	2020-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 003		AB
		O	2020-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	129		AB
		O	2020-12-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 037		AB
Ebel, Gregory Lorne	4	O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	512		AB
		O	2020-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 822		AB
		O	2020-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	576		AB
		O	2020-12-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 885		AB
England, James Herbert	4	O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 535		AB
		O	2020-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	661		AB
		O	2020-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 633		AB
		O	2020-12-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	684		AB
Goff, Gregory James	4	O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31		AB
		O	2020-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	944		AB
		O	2020-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50		AB
		O	2020-12-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	977		AB
Kempston Darkes, V. Maureen	4	O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	964		AB
		O	2020-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 045		AB
		O	2020-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 058		AB
		O	2020-12-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 115		AB
Madden, Teresa Smith	4	O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	104		AB
		O	2020-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 042		AB
		O	2020-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	130		AB
		O	2020-12-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 078		AB
Poloz, Stephen S.	4	O	2020-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 235		AB
		O	2020-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24		AB
		O	2020-12-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 367		AB
Tutcher, Dan Curtis	4	O	2020-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 423		AB
		O	2020-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 978		AB
		O	2020-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 597		AB
		O	2020-12-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 074		AB
Endeavour Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pickering, Kenneth William	4	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	26 000	2.1400	BC
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 000)	7.4500	BC
<i>Options</i>								
Pickering, Kenneth William	4	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(26 000)	2.1400	BC
Enerplus Corporation								
<i>Actions ordinaires (Deferred Share Plan ("DSU"))</i>								
Buie, Judith Dalrymple	4	O	2021-02-18	D	46 - Contrepartie de services	31 195	4.0071	AB
Clarke-Whistler, Karen Elaine	4	O	2021-02-18	D	46 - Contrepartie de services	31 195	4.0071	AB
Foulkes, Hilary, Amber	4	O	2021-02-18	D	46 - Contrepartie de services	39 929	4.0071	AB
Hodgins, Robert Bruce	4	O	2021-02-18	D	46 - Contrepartie de services	15 598	4.0071	AB
MacKenzie, Susan Mary	4	O	2021-02-18	D	46 - Contrepartie de services	15 598	4.0071	AB
Pew, Elliott	4	O	2021-02-18	D	46 - Contrepartie de services	31 195	4.0071	AB
<i>Actions ordinaires (Restricted Share Unit Plan ("RSU"))</i>								
Hodgins, Robert Bruce	4	O	2021-02-18	D	46 - Contrepartie de services	15 597	4.0071	AB
MacKenzie, Susan Mary	4	O	2021-02-18	D	46 - Contrepartie de services	15 597	4.0071	AB
SHEETS, JEFFREY WAYNE	4	O	2017-12-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-02-18	D	46 - Contrepartie de services	31 195	4.0071	AB
Steeves, Sheldon Brooks	4	O	2012-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-02-18	D	46 - Contrepartie de services	31 195	4.0071	AB
Enghouse Systems Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lassonde, Pierre	4, 3							
Firelight Holdings LLC	PI	O	2021-02-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(40 000)		ON
Firelight Investments Ltd.	PI	O	2021-02-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 800)		ON
Lassonde Family Foundation	PI	O	2019-01-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	1 350 000		ON
<i>Options Employee Stock Option</i>								
Lassonde, Pierre	4, 3	O	2021-02-23	D	99 - Correction d'information	5 000		ON
Equitable Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
LeGresley, David Malcolm Balfour	4							
LeGresley Family Foundation	PI	O	2021-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	141.9200	ON
Erdene Resource Development Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jenkins, Robert	5	O	2021-02-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	0.3000	NS
Exploration Dios Inc.								
<i>Options</i>								
Desbiens, Harold	4, 5	O	2021-02-23	D	52 - Expiration d'options	(250 000)		QC
Girard, Marie-José	4, 5	O	2021-02-23	D	52 - Expiration d'options	(280 000)		QC
Leclerc, Aline	4	O	2021-02-23	D	52 - Expiration d'options	(110 000)		QC
Exploration Midland Inc.								
<i>Options</i>								
Branchaud, René	4, 5	O	2021-02-17	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	1.7600	QC
Carrière, Germain	4	O	2021-02-17	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	1.7600	QC
Janson, Jean-Pierre	4	O	2021-02-17	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	1.7600	QC
MARTIN, INGRID	5	O	2021-02-17	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	1.7600	QC
Masson, Mario	5	O	2021-02-17	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	1.7600	QC
Roger, Gino	4, 5	O	2021-02-17	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	1.7600	QC
Valliant, Robert Irwin	4	O	2021-02-17	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	1.7600	QC
Exploration Puma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robillard, Marcel	4, 5	O	2021-02-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(100 000)	0.2050	QC
REER	PI	O	2021-02-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	100 000	0.2050	QC
Exro Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boddy, Christina Lynn	5	O	2019-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 333)	7.1100	AB
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	13 333	0.3750	AB
<i>Options</i>								
Boddy, Christina Lynn	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(13 333)	0.3750	AB
Fairfax Financial Holdings Limited								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
McLean, Christine N.	4	O	2020-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	239	441.2000	ON
HSBC RRSP	PI	M	2020-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	239	441.2000	ON
Spousal account	PI	O	2021-02-16	C	90 - Changements relatifs à la propriété	64		ON
<i>Options</i>								
Allen, Jennifer	5	O	2021-02-16	D	50 - Attribution d'options	877		ON
		O	2021-02-16	D	50 - Attribution d'options	1 950		ON
Clarke, Peter	5	O	2021-02-16	D	50 - Attribution d'options	1 462		ON
		O	2021-02-16	D	50 - Attribution d'options	4 874		ON
Cloutier, Jean	5	O	2021-02-16	D	50 - Attribution d'options	731		ON
		O	2021-02-16	D	50 - Attribution d'options	1 950		ON
Loganadhan, Vinodh	7	O	2021-02-16	D	50 - Attribution d'options	507		ON
Martin, Bradley	5	O	2021-02-16	D	50 - Attribution d'options	731		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Fancamp Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sharma, Rajesh	4, 5	O	2020-09-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
11369067 Canada Limited	PI	O	2021-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 000	10.5000	BC
		O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 000	10.5000	BC
Fiducie Bitcoin								
<i>Parts de fiducie - Class A Units</i>								
Fox, James Robert	5	O	2021-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 775)	10.4510USD	ON
Fiducie de placement immobilier Fronsac								
<i>Unités</i>								
Trudeau, Michel Claude	4	O	2021-02-15	D	46 - Contrepartie de services	2 000	6.9500	QC
Fiducie d'impact Dream (formerly Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream)								
<i>Deferred Trust Units</i>								
Cooper, Michael	7, 5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	6.0900	ON
Hughes, Robert Michael Lockwood	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	6.0900	ON
Peloso, Meaghan	5	O	2020-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000	6.0900	ON
Fiducie Immeuble Firm Capital								
<i>Parts</i>								
Dadouch, Eli	4, 5							
RRSP	PI	O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	6.5900	ON
		O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	6.5500	ON
Financière Sun Life inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gupta, Ashok	4	O	2021-02-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	250	62.3200	ON
Finning International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Amar, Juan Pablo	5	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	603	21.8300	BC
		O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	1 036	22.3100	BC
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(603)	30.1450	BC
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 036)	30.1444	BC
Thomson, Scott	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	10 031	29.1700	BC
		O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	53 777	25.4400	BC
		O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	45 472	21.8300	BC
		O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	14 929	22.3100	BC
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(124 209)	30.8928	BC
<i>Options</i>								
Amar, Juan Pablo	5	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(2 074)	21.8300	BC
		O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(3 766)	22.3100	BC
Thomson, Scott	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(174 600)	29.1700	BC
		O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(302 160)	25.4400	BC
		O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(154 341)	21.8300	BC
		O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(53 488)	22.3100	BC
Firm Capital Mortgage Investment Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baril, Boris	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	5 000	11.7000	ON
<i>Débitures convertibles 5.30 (FC.DB.H)</i>								
Mair, Jonathon	4, 5	O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 2 000.00	101.0000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	101.0000	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 9 000.00	101.0000	ON
<i>Débetures convertibles 5.50 (FC.DB.F)</i>								
Mair, Jonathon	4, 5	O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00	101.0000	ON
<i>Options</i>								
Baril, Boris	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	11.7000	ON
First Cobalt Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mell, Trent	5	O	2021-02-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 500)	0.4500	ON
		O	2021-02-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 000)	0.4500	ON
		O	2021-02-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	630 868		ON
Cienna Capital Corp.	PI	O	2021-02-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(512 000)	0.3950	ON
		O	2021-02-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(316 903)	0.4150	ON
		O	2021-02-17	I	54 - Exercice de bons de souscription	799 132		ON
<i>Bons de souscription</i>								
Mell, Trent	5	O	2021-02-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	(630 868)		ON
Cienna Capital Corp.	PI	O	2021-02-17	I	54 - Exercice de bons de souscription	(799 132)		ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Uthayakumar, Vasuki Susan	4	O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 864		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Mell, Trent	5	O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	123 456		ON
First Mining Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Neumeyer, Keith	4	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.3950	BC
First National Financial Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
First National Securities Corporation	3	O	2021-02-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(22 352)	44.7400	ON
		O	2021-02-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 118)	44.7400	ON
FNSC Holdings Inc.	3	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 352	44.7500	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 118	44.7500	ON
Smith, Stephen	4, 7, 5							
First National Securities Corporation	PI	O	2021-02-22	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(22 352)	44.7400	ON
		O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 118)	47.7400	ON
FNSC Holdings Inc.	PI	O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 352	44.7500	ON
		O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 118	44.7500	ON
FIRSTSERVICE CORPORATION								
<i>Actions ordinaires</i>								
Calder, Brendan	4	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	2 400	54.8800USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	2 000	66.3100USD	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	83.8900USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	2 000	111.3600USD	ON
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 895)	188.3100	ON
Nguyen, Alex	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	37 500	35.9600USD	ON
Patterson, D. Scott	4, 5	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	125 000	35.9600USD	ON
<i>Options</i>								
Calder, Brendan	4	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(2 400)	54.8800USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	66.3100USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(1 600)	83.8900USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	111.3600USD	ON
Nguyen, Alex	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	35.9600USD	ON
Patterson, D. Scott	4, 5	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(125 000)	35.9600USD	ON
Fission Uranium Corp.								
<i>Options</i>								
Haywood, Gary	5	O	2021-01-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	1 300 000		BC
Focus Graphite Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Roy, Marc	5	O	2020-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(737 000)	0.1500	ON
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400 000)	0.1800	ON
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(505 000)	0.1900	ON
<i>Options</i>								
Dow, Robin	4	O	2018-07-30	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0500	ON
Roy, Marc	5	O	2020-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(9 000 000)		ON
Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Global Real Asset Fund	1	O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.2689	AB
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	9.1925	AB
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.1200	AB
		O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	9.0563	AB
Fonds de Placement Immobilier H&R								
<i>Parts</i>								
Avery, Alexander Danial	4, 5	O	2021-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 031	13.3400	ON
Fried, Cheryl	5	O	2021-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 082	13.3400	ON
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 082)	13.9000	ON
Lebovic, Laurence A.	4							
Aryah and Faige Lebovic Charitable Trust	PI	O	2021-02-23	C	57 - Exercice de droits de souscription	6 031	13.3400	ON
Rutman, Ronald C.	4	O	2021-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 031	13.3400	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Froom, Larry	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 714		ON
Hofstedter, Thomas J.	4, 5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 286		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Avery, Alexander Danial	4, 5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	719		ON
		O	2021-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 031)	13.3400	ON
Dickson, Robert Earl	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 162		ON
Fried, Cheryl	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 151		ON
		O	2021-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 082)	13.3400	ON
Froom, Larry	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 070		ON
		O	2021-02-23	D	59 - Exercice au comptant	(19 300)	13.3400	ON
Hofstedter, Thomas J.	4, 5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 676		ON
Kestenberg, Robyn	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 201		ON
Lapointe, Philippe	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24 303		ON
Lebovic, Laurence A.	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 162		ON
		O	2021-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 031)	13.3400	ON
Morrow, Juli	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	719		ON
Rutman, Ronald C.	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 162		ON
		O	2021-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 031)	13.3400	ON
Sullivan, Patrick James	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 494		ON
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3 PI	O	2021-02-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	612	17.0000	ON
		O	2021-02-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(513)	17.0000	ON
		O	2021-02-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165	17.0000	ON
		O	2021-02-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(165)	17.0000	ON
		O	2021-02-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	995	17.0000	ON
		O	2021-02-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 578	17.0000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-02-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 586)	17.0000	ON
Fonds mondial de dividendes des secteurs de l'immobilier et du commerce électronique								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Real Estate & E-Commerce Dividend Fund	1	O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	14.9625	AB
Fortis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Amaimo, Stephanie Ann	5							
Fidelity	PI	O	2021-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 450	39.7922USD	NF
Hutchens, David Gerard	7	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	40.3100USD	NF
Reid, James	5	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	49.9500	NF
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	49.4200	NF
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	49.1900	NF
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350	49.5060	NF
Jennifer Bradley Reid	PI	O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	49.9000	NF
		O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	50.0000	NF
<i>Performance Share Units (ITC)</i>								
Apsey, Linda	7	O	2021-02-17	D	59 - Exercice au comptant	(38 064)		NF
Hinsley, Ronald	5	O	2021-02-17	D	59 - Exercice au comptant	(3 945)		NF
Holloway, Gretchen	7	O	2021-02-17	D	59 - Exercice au comptant	(13 057)		NF
Jipping, Jon	7	O	2021-02-17	D	59 - Exercice au comptant	(19 586)		NF
Fortune Bay Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dawe, Wade K.	4, 5							
Brigus Capital Inc.	PI	O	2021-02-22	I	54 - Exercice de bons de souscription	500 000	0.6000	NS
Gill, Derrick Edwin	4	O	2021-02-22	D	54 - Exercice de bons de souscription	12 500	0.6000	NS
<i>Bons de souscription</i>								
Dawe, Wade K.	4, 5							
Brigus Capital Inc.	PI	O	2021-02-22	I	54 - Exercice de bons de souscription	(500 000)		NS
Gill, Derrick Edwin	4	O	2021-02-22	D	54 - Exercice de bons de souscription	(12 500)		NS
FPI Granite Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Aghar, Peter	4	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	35	76.4400	ON
Daal, Remco	4	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	31	76.4400	ON
Grodner, Fern Phyllis	4	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	10	76.4400	ON
Marshall, Kelly John	4	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	45	76.4400	ON
Mawani, Al	4	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	34	76.4400	ON
Miller, Gerald	4	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	43	76.4400	ON
Murray, Sheila A.	4	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	15	76.4400	ON
Warren, Edna Jennifer	4	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	22	76.4400	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	114	76.4400	ON
KUMER, LORNE	5	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	34	76.4400	ON
Neto, Teresa	5	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	26	76.4400	ON
Ramparas, Michael Anthony	5	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	25	76.4400	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	107	76.4400	ON
KUMER, LORNE	5	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	41	76.4400	ON
Neto, Teresa	5	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	31	76.4400	ON
Ramparas, Michael Anthony	5	O	2021-02-16	D	35 - Dividende en actions	24	76.4400	ON
Freehold Royalties Ltd.								
<i>Deferred Share Units</i>								
BUGEAUD, GARY RONALD JOSEPH	4	O	2021-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	188	6.2300	AB
HARRISON, PETER T	4	O	2021-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	6.2300	AB
Kay, J. Douglas	4	O	2021-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	169	6.2300	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Korpach, Arthur Neil	4	O	2021-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	228	6.2300	AB
MacKenzie, Susan Mary	4	O	2020-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	195		AB
		M	2020-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	195		AB
		O	2021-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	200	6.2300	AB
Romanow, Marvin F.	4	O	2021-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	268	6.2300	AB
Walsh, Aidan Murphy	4	O	2021-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	213	6.2300	AB
Fury Gold Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rios, Christian	2	O	2020-08-05	D	51 - Exercice d'options	85 000	1.8200	ON
		O	2020-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85 000)	3.2100	ON
<i>Options</i>								
Rios, Christian	2	O	2020-08-05	D	51 - Exercice d'options	(85 000)	1.8200	ON
George Weston Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bourdeau, Jocynne C.	7							
Loblaw ESOP (GWL shares)	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8		ON
Currie, Gordon Andrew McDonald	5							
Employee Share Ownership Plan	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	94		ON
Loblaw ESOP (GWL Shares)	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5		ON
Davis, Sarah Ruth	7							
Loblaw ESOP (GWL shares)	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20		ON
Dufresne, Richard	5							
Employee Share Ownership Plan	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	558		ON
Loblaw ESOP (GWL shares)	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3		ON
Myers, Darren	7							
Loblaw ESOP (GWL shares)	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1		ON
<i>Droits -Deferred Share Units</i>								
Currie, Gordon Andrew McDonald	5							
Deferred Share Units	PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	139		ON
Rebanks, Tamara	6	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6		ON
<i>Performance Share Units</i>								
Currie, Gordon Andrew McDonald	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	427		ON
Dufresne, Richard	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	661		ON
		O	2021-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	239		ON
Rebanks, Tamara	6	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9		ON
Wasti, Rashid	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	243		ON
Weston, Willard Galen Garfield	4, 5, 3	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	721		ON
		O	2021-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	262		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Currie, Gordon Andrew McDonald	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72		ON
Dufresne, Richard	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	149		ON
		O	2021-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52		ON
Rebanks, Tamara	6	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3		ON
Wasti, Rashid	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69		ON
Weston, Willard Galen Garfield	4, 5, 3	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	125		ON
		O	2021-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46		ON
Getchell Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sieb, Mike	4	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.0800	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 500)	0.6600	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 000)	0.6600	ON
<i>Options</i>								
Sieb, Mike	4	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.0800	ON
Global Dividend Growers Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Global Dividend Growers Income Fund	1	O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.1150	AB
Global Innovation Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Innovation Dividend Fund	1	O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	15.3988	AB
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morrison, Sean	4	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	126.3350	ON
Tri-X Capital Corp.	PI	O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	126.3350	ON
Gold Standard Ventures Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McLeod, Donald Bruce	4	O	2021-02-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	30 000	0.8800	BC
		M	2021-02-17	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	30 000	0.8800	BC
Gold X Mining Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Moubarak, Bassam	4, 5	O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	2.8200	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.8200	BC
Goupe Peak Fintech Inc. (formerly Les Technologies Peak Positioning Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
JOSEPH, Johnson	4, 5	O	2021-02-16	D	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	0.5000	QC
		O	2021-02-17	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(50 000)		QC
Liang, Qiu	4	O	2021-02-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	400 000	0.5000	QC
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	2.8800	QC
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.8100	QC
<i>Bons de souscription</i>								
JOSEPH, Johnson	4, 5	O	2021-02-16	D	54 - Exercice de bons de souscription	(100 000)	0.5000	QC
Liang, Qiu	4	O	2021-02-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	(400 000)	0.5000	QC
Gran Tierra Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ellson, Ryan Paul	5							
ESPP	PI	O	2021-02-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 643	1.0600USD	AB
Evans, Jim Randall	5							
ESPP	PI	O	2021-02-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 166	1.0600USD	AB
Guidry, Gary Stephen	4, 5							
ESPP	PI	O	2021-02-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 730	1.0600USD	AB
Mah, Glen	5							
ESPP	PI	O	2021-02-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	372	1.3400	AB
Trimble, Rodger Derrick	5							
ESPP	PI	O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 866	1.0600USD	AB
GROUPE KDA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Duvernay, Sylvain	5	O	2021-02-15	D	46 - Contrepartie de services	500 000	0.1800	QC
<i>Options</i>								
Bégin, Isabelle	4, 5, 3	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1800	QC
Duvernay, Sylvain	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1800	QC
Fernet, Patrick	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1800	QC
Lemieux, Marc	4, 5, 3	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1800	QC
Monet, Pierre	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1800	QC
Robert, Jean-Pierre	5	O	2020-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1800	QC
Groupe Sportscene Inc.								
<i>Actions ordinaires SPS.MV.A</i>								
Lebrun, Jeanne	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	18 800	2.7500	QC
REER	PI	O	2021-02-19	I	51 - Exercice d'options	1 200	2.7500	QC
<i>Options</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Lebrun, Jeanne	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.7500	QC
Groupe TMX Limitee								
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Anastasopoulos, Elias	7	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	823	128.0400	ON
Bush, Cindy	5	O	2020-12-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	836	128.0400	ON
Conroy, Peter Alexander	7	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	929	128.0400	ON
Di Liso, Frank	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	309	128.0400	ON
Fortin, Luc	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 660	128.0400	ON
Graden, Cheryl	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	996	128.0400	ON
McKenzie, John	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 686	128.0400	ON
Rajarithnam, Jayakumar	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 070	128.0400	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Anastasopoulos, Elias	7	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	617	128.0400	ON
Bush, Cindy	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	627	128.0400	ON
Conroy, Peter Alexander	7	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	697	128.0400	ON
Di Liso, Frank	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	232	128.0400	ON
Fortin, Luc	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 245	128.0400	ON
Graden, Cheryl	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	747	128.0400	ON
McKenzie, John	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 515	128.0400	ON
Rajarithnam, Jayakumar	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 552	128.0400	ON
<i>Options</i>								
Anastasopoulos, Elias	7	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	5 437	128.0400	ON
Bush, Cindy	5	O	2020-12-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	5 524	128.0400	ON
Conroy, Peter Alexander	7	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	6 138	128.0400	ON
Di Liso, Frank	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	2 043	128.0400	ON
Fortin, Luc	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	10 961	128.0400	ON
Graden, Cheryl	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	6 577	128.0400	ON
McKenzie, John	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	30 949	128.0400	ON
Rajarithnam, Jayakumar	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	13 669	128.0400	ON
H2O INNOVATION INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cote, Pierre	4							
Côté Membrane Separation Ltd.	PI	O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 100)	2.9240	QC
		O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 700)	2.8000	QC
Héroux-Devtek Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arsenault, Stephane	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 005	12.0700	QC
Brassard, Martin	4, 5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 889	12.0500	QC
Gravel, Jean	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 484	12.0900	QC
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3	O	2021-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 485	12.0400	QC
		M	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 485	12.0400	QC
Verdon, Alexandre	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 872	11.0000	QC
HIVE Blockchain Technologies Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ebel, Tobias	4	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	62 500		BC
Holmes, Frank Edward	4	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	62 500		BC
		O	2021-02-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(62 500)		BC
New, Marcus Arthur	4							
ROI Capital Ltd.	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	62 500		BC
Perrill, Dave	4	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	62 500		BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Ebel, Tobias	4	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(62 500)		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Holmes, Frank Edward	4	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(62 500)		BC
New, Marcus Arthur	4							
ROI Capital Ltd.	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	(62 500)		BC
Perrill, Dave	4	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(62 500)		BC
Home Capital Group Inc.								
<i>Options</i>								
Katchen, Benjamin	5	O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 981)	27.6500	ON
HPQ-Silicon Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Drapeau, Noëlle	4, 5	O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	1.5500	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	500 000	0.3000	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.6200	QC
Hodges, Daryl	4	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	500 000	0.3000	QC
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82 300)		QC
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	0.1900	QC
Ladykirk Capital Advisors Inc.	PI	O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82 000)		QC
rivard, francois	5	O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	1.5000	QC
Robitaille, Robert	4	O	2021-02-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(500 000)	1.5400	QC
GROUPE SOPRODEV (1990) INC	PI	O	2021-02-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	1.5400	QC
<i>Options</i>								
Drapeau, Noëlle	4, 5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(500 000)	0.3000	QC
Hodges, Daryl	4	O	2020-02-18	D	51 - Exercice d'options	(400 000)		QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(500 000)		QC
Hydro One Limited								
<i>Droits (PSU)</i>								
Garzouzi, Lyla	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	26.1400	ON
<i>Droits (RSU)</i>								
Garzouzi, Lyla	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14	26.1400	ON
iA Société financière inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jobin, Éric	5	O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	106	63.8200	QC
		O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	750	40.9100	QC
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	65.5000	QC
Laflamme, Renée	5	O	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-12-31	D	35 - Dividende en actions	122	56.1800	QC
Stickney, Michael Lee	5	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	1 000	26.0300	QC
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	63.5000	QC
		O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	1 000	26.0300	QC
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	63.6500	QC
		O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	1 000	26.0300	QC
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	63.7500	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	1 000	26.0300	QC
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.2965	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	1 000	26.0300	QC
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.5000	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	1 000	26.0300	QC
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.5230	QC
<i>Options</i>								
Jobin, Éric	5	O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	(750)	40.9100	QC
Stickney, Michael Lee	5	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	26.0300	QC
		O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	26.0300	QC
		O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	26.0300	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	26.0300	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	26.0300	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	26.0300	QC
Iconic Minerals Ltd.								
<i>Options</i>								
Barnett, Richard	5	O	2021-02-04	D	50 - Attribution d'options	100 000		BC
Nathe, Keturah	4	O	2021-02-04	D	50 - Attribution d'options	250 000		BC
Tracey, Huit	4	O	2021-02-04	D	50 - Attribution d'options	50 000		BC
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Laflamme, Renée	5	O	2019-01-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 924)		QC
		M	2019-01-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 005)		QC
		O	2017-12-31	D	35 - Dividende en actions	20	56.1000	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	61	51.6100	QC
Input Capital Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brown, David	4	O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.9571	ON
<i>Loan secured by pledge (limited recourse) matures Apr 17/22.</i>								
Emsley, Doug	4, 6, 5							
Emsley & Associates (2002) Ltd.	PI	O	2021-02-18	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		ON
<i>Options</i>								
Emsley, Doug	4, 6, 5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	110 000	0.9500	ON
Farquhar, Bradley Douglas	4, 5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.9500	ON
Nystuen, Gordon	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	90 000	0.9500	ON
Ross, Blair	5	O	2021-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.9500	ON
Inter Pipeline Ltd.								
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Bayle, Christian	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(39 166)		AB
Chappell, David Michael	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 953)		AB
Dusevic Oliva, Anita Elizabeth	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 461)		AB
Heagy, Brent	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 320)		AB
Kousiniotis, Spiliotis Harry	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 393)		AB
Madro, James Joseph	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 191)		AB
Marchant, Jeffrey David	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 725)		AB
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(397)		AB
Neufeld, Cory Wade	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 088)		AB
Perron, Bernard	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 393)		AB
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 585)		AB
Roberge, Jeremy Allan	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 715)		AB
Interfor Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4	O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	27.1000	BC
<i>Droits SARs</i>								
LUXMOORE, SIMON BRUCE	5	O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)		BC
Karora Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Karora Resources Inc.	1	O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.1400	ON
		O	2020-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)		ON
		O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.2350	ON
		O	2021-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.1625	ON
		O	2021-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.1850	ON
Keyera Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Slessor, Bradley John	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	288	20.7800	AB
Killam Apartment Real Estate Investment Trust								
<i>Droits Restricted Units</i>								
Alexander, Nancy Dianne	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(523)	17.9700	NS
		M	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 045)	17.9700	NS
Buckle-McIntosh, Ruth Mary	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 843)	17.9700	NS
		M	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 056)	17.9700	NS
Cleveland, Erin Nicole	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 911)	17.9700	NS
		M	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 315)	17.9700	NS
Fraser, Philip	4	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 694)	17.9700	NS
		M	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(42 438)	17.9700	NS
Jackson, Jeremy Winston	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 446)	17.9700	NS
		M	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 444)	17.9700	NS
McCarville, Colleen	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 980)	17.9700	NS
		M	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 573)	17.9700	NS
McLean, Mike	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 656)	17.9700	NS
		M	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 707)	17.9700	NS
Noseworthy, Dale	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 402)	17.9700	NS
		M	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 972)	17.9700	NS
Richardson, Robert	4	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 753)	17.9700	NS
		M	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 108)	17.9700	NS
<i>Parts de fiducie</i>								
Alexander, Nancy Dianne	5							
BMO	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	523	17.9700	NS
Computershare	PI	O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	589	17.8100	NS
Buckle-McIntosh, Ruth Mary	5							
Cannacord (Cash Acct)	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	4 843	17.9700	NS
ESSP	PI	O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	824	17.8100	NS
Cleveland, Erin Nicole	5							
CIBC RRSF	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 911	17.9700	NS
ESSP (RRSP)	PI	O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	593	17.8100	NS
Curtis, Carrie T	5							
EUPP	PI	O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	291	17.8100	NS
Fraser, Philip	4							
CIBC (Investment)	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	22 694	17.9700	NS
ESSP	PI	O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	854	17.8100	NS
		M	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	699	17.8100	NS
Jackson, Jeremy Winston	5							
ESPP	PI	O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	357	17.8100	NS
RRSP (JJ)	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 446	17.9700	NS
Jessop, Brain J	5							
EUPP	PI	O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	426	17.8100	NS
McCarville, Colleen	5							
ESSP	PI	O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	593	17.8100	NS
iTrade account	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 980	17.9700	NS
McLean, Mike	5							
CIBC	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	4 656	17.9700	NS
ESSP (RSP)	PI	O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	448	17.8100	NS
Noseworthy, Dale	5							
Dale (Non-RRSP)	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	4 236	17.9700	NS
Dale (RRSP)	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 222	17.9700	NS
Dale (TFSA)	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	944	17.9700	NS
ESSP (RRSP)	PI	O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	830	17.8100	NS
Richardson, Robert	4							
CIBC	PI	O	2021-02-16	I	57 - Exercice de droits de souscription	10 753	17.9700	NS

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
ESSP	PI	O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	548	17.8100	NS
Kinross Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Davis, Graeme M.	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 065	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 393	8.2300	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	8.2300	ON
Elliott, Thomas Ballantyne	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 582	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	19 803	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7)	8.2600	ON
Freeborough, Andrea Susan	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 931	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 389	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	8.2600	ON
Gold, Geoffrey Peters	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 211	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	92 199	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7)	8.2600	ON
Hicks, Scott J.	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 027	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 044	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	8.2600	ON
Longenecker, Nathan M.	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 562	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 578)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	60 951	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 842)	8.2600	ON
Mittler, Andreas	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 799	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 194)	8.2600	ON
Opitz, Edward A.	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 182	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 996	8.2600	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 486)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 798)	8.2600	ON
Rollinson, Jonathon Paul	4, 5	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	538 567	5.8200	ON
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(538 567)	8.8000	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 709	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 520	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	212 189	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(212 189)	8.2600	ON
Schimper, Claude J.S.	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 536	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	40 959	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	8.2600	ON
Sylvestre, Michel	5	O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 550)	8.9900	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 416	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 635	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	8.2600	ON
Timpano, Hélène	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 087	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 440	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8)	8.2600	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Tomory, Paul Botond Stilioho	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 050	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	56 500	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8)	8.2600	ON
van Akkooi, Michiel	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 155	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 656	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	8.2600	ON
Wiseman, Tara H.	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 325	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 916	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	8.2600	ON
Options								
Rollinson, Jonathon Paul	4, 5	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(538 567)	8.8000	ON
Restricted Shares								
Davis, Graeme M.	5	O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(3 400)	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 065)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(9 070)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 393)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(524)	8.2300	ON
Elliott, Thomas Ballantyne	5	O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(7 583)	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 582)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(22 814)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 803)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(630)	8.2600	ON
Freeborough, Andrea Susan	5	O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(4 529)	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 931)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(15 425)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 389)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(426)	8.2600	ON
Gold, Geoffrey Peters	5	O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(17 669)	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(9 461)	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 211)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(106 208)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(92 199)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 676)	8.2600	ON
Hicks, Scott J.	5	O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(3 487)	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 027)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(9 268)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 044)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(256)	8.2600	ON
Longenecker, Nathan M.	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 562)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(60 951)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(901)	8.2600	ON
Mittler, Andreas	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 799)	8.6300	ON
Opitz, Edward A.	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 182)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 996)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(399)	8.2600	ON
Rollinson, Jonathon Paul	4, 5	O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 319)	8.2600	ON
		O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(44 557)	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(23 856)	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 709)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(24 791)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 520)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(244 427)	8.2600	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Schimper, Claude J.S.	5	O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(212 189)	8.2600	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 536)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(40 959)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(606)	8.2600	ON
Sylvestre, Michel	5	O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(9 697)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(31 836)	8.2600	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 416)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(27 635)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(879)	8.2600	ON
Timpano, Hélène	5	O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(4 708)	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 087)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(15 484)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 440)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(428)	8.2600	ON
Tomory, Paul Botond Sticho	5	O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(10 865)	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(10 867)	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 050)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(56 500)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 253)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(121 587)	8.2600	ON
van Akkooi, Michiel	5	O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 155)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(15 733)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 656)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(435)	8.2600	ON
		O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(7 092)	8.6300	ON
Wiseman, Tara H.	5	O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(3 831)	8.6300	ON
		O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 325)	8.6300	ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(12 578)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 916)	8.2600	ON
		O	2021-02-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(347)	8.2600	ON
Klondike Silver Corp.								
<i>Options</i>								
Smoliak, Laurence Andrew	5	O	2020-09-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-01-29	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1500	BC
		M	2021-01-29	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1500	BC
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE								
<i>Actions ordinaires</i>								
Milic, Tom	7	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.7490	ON
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.8065	ON
La Societe Canadian Tire Limitee								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
McCann, Dean Charles	7	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 750)	176.0000	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 250)	178.0000	ON
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	2 850	99.7170	ON
		O	2021-02-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 850)		ON
Sun Life Financial	PI	O	2020-12-31	I	35 - Dividende en actions	277	136.2417	ON
		O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(8 459)	175.7200	ON
Sunlife - GRRSP	PI	O	2020-12-31	I	35 - Dividende en actions	29	136.2417	ON
		O	2021-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(889)	175.7200	ON
<i>Actions sans droit de vote Class A (CT Savings Plan)</i>								
McCann, Dean Charles	7	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	739	126.4905	ON
		O	2020-12-31	D	35 - Dividende en actions	152	136.7156	ON
		O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	157	177.5430	ON
		O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 196)	175.7200	ON
<i>CTC Share Unit Fund (DPSP)</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
McCann, Dean Charles Sun Life Financial	7 PI	O O	2020-12-31 2021-02-19	I I	35 - Dividende en actions 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	171 (6 506)	113.5090	ON ON
<i>Deferred Share Units</i>								
McCann, Dean Charles	7	O	2020-12-31	D	35 - Dividende en actions	75		ON
<i>Options</i>								
McCann, Dean Charles	7	O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(15 153)		ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(15 589)		ON
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(12 584)		ON
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(2 850)	99.7170	ON
Le Fonds de dividendes du secteur des infrastructures durables								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Infrastructure Dividend Fund	1	O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.1800	AB
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.1767	AB
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	11.0442	AB
		O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.9765	AB
Le Fonds de dividendes du secteur des produits de consommation numériques								
<i>Parts de fiducie</i>								
Digital Consumer Dividend Fund	1	O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	13.3975	AB
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.3250	AB
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	13.3000	AB
Les Compagnies Loblaw Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bourdeau, Jocyanne C. Employee Share Ownership Plan	5 PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	592		ON
Columb, Kieran Barry Employee Share Ownership Plan	5 PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	478		ON
Currie, Gordon Andrew McDonald Employee Share Ownership Plan	5 PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45		ON
Davis, Sarah Ruth Employee Share Ownership Plan	5 PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	909		ON
Dufresne, Richard Employee Share Ownership Plan	6 PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21		ON
Myers, Darren Employee Share Ownership Plan	5 PI	O	2020-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	687		ON
<i>Droits - Deferred Share Units</i>								
Stueckmann, Uwe	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42		ON
<i>Performance Share Units</i>								
Bourdeau, Jocyanne C.	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	320		ON
Columb, Kieran Barry	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	368		ON
Davis, Sarah Ruth	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 091		ON
Myers, Darren	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	920		ON
Stueckmann, Uwe	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67		ON
Weston, Willard Galen Garfield	4, 5, 3	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	743		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Bourdeau, Jocyanne C.	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	320		ON
Columb, Kieran Barry	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	520		ON
Davis, Sarah Ruth	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 436		ON
Myers, Darren	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 393		ON
Stueckmann, Uwe	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67		ON
Weston, Willard Galen Garfield	4, 5, 3	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	743		ON
Les Métaux Canadiens Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cantore, Victor	3	O	2021-02-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.0800	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Bons de souscription</i>								
Cantore, Victor	3	O	2021-02-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000		QC
Liberty Gold Corp. (formerly Pilot Gold Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bailey, Joanna	5	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	60 000	0.5200	BC
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 000)	1.6900	BC
<i>Options</i>								
Bailey, Joanna	5	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	0.5200	BC
Lundin Mining Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gatley, Stephen Trelawney	5	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	66 660	8.1700	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66 660)	15.0500	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 000	8.3400	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69 000)	15.0100	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 667	6.6500	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 667)	15.0800	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 000		ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	15.0066	ON
Inkster, Marie	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	54 000		ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 964)	15.0066	ON
Jean-Claude, Lalumiere	5	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 333	6.6500	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 333)	14.9000	ON
Laurenson, Annie	5	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	8.3400	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	15.0000	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 000		ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 218)	15.0066	ON
Lundin, Jack Oliver	4	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Magie, Jinhee	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000		ON
Richardson, Jonas Peter Haddock	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	45 000		ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 229)	15.0066	ON
Schauman, Mikael	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 000		ON
Talbot, Ciara	5	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 120	8.1700	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 120)	15.0000	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	8.3400	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	15.2200	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 000		ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 654)	15.0066	ON
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	66 667	6.6500	ON
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66 667)	15.0500	ON
<i>Droits Share Units</i>								
Gatley, Stephen Trelawney	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 000)		ON
Inkster, Marie	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(54 000)		ON
Laurenson, Annie	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 000)		ON
Magie, Jinhee	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)		ON
Richardson, Jonas Peter Haddock	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(45 000)		ON
Schauman, Mikael	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 000)		ON
Talbot, Ciara	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 000)		ON
<i>Options</i>								
Gatley, Stephen Trelawney	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(66 660)	8.1700	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(69 000)	8.3400	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(50 667)	6.6500	ON
Jean-Claude, Lalumiere	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(43 333)	6.6500	ON
Laurenson, Annie	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	8.3400	ON
Talbot, Ciara	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(33 120)	8.1700	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(22 000)	8.3400	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-02-24	D	51 - Exercice d'options	(66 667)	6.6500	ON
Magna International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Apfalter, Guenther Friedrich	5	O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 106	75.0908	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 115	75.0908USD	ON
		O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	45 846	54.5300USD	ON
		O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	61 773	43.0500USD	ON
		O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	19 744	43.0500USD	ON
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(127 363)	82.7800USD	ON
Cluney, Bruce	5	O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	7 578	68.2400	ON
		O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	7 000	51.6200	ON
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 578)	105.1700	ON
Galifi, Vincent Joseph	5	O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	16 171	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	9 864	75.0908USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	112 782	54.5300USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	225 964	42.7300USD	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 709)	106.6300	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(229 672)	83.7000USD	ON
Geissinger, Uwe Paul-Ernst	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Kotagiri, Seetarama Swamy	4, 5	O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	11 239	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 886	75.0908USD	ON
Magna International Inc. Magna Employee Share Based Benefit Plan Trust for Canadian Employees	1 PI	O	2021-02-22	I	38 - Rachat ou annulation	101 553	107.6200	ON
		O	2021-02-23	I	38 - Rachat ou annulation	(101 553)	75.0900USD	ON
Magna Employee Share Based Trust for Non-Canadian Employees	PI	O	2021-02-22	I	38 - Rachat ou annulation	36 474	85.1100USD	ON
		O	2021-02-23	I	38 - Rachat ou annulation	(36 474)	75.0900USD	ON
Mayer, Anton	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
McCarthy, Aaron David	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	3 871	43.0500USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	2 976	55.6400USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	6 965	54.4400USD	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 812)	84.5000USD	ON
Shulkin, Boris	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5	O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 930	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 787	75.0908USD	ON
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Cluney, Bruce	5	O	2020-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 994	75.1000USD	ON
Geissinger, Uwe Paul-Ernst	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Marakby, Sherif Salah	5	O	2020-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 956	75.1000USD	ON
Mayer, Anton	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 994	75.1000USD	ON
McCarthy, Aaron David	5	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 657	75.1000USD	ON
Shulkin, Boris	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 854	75.1000USD	ON
<i>Droits Restricted Stock Units (Cash)</i>								
Mayer, Anton	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Shulkin, Boris	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits ROIC</i>								
Apfalter, Guenther Friedrich	5	O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 426)	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 115)	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 806)	75.0908USD	ON
Galifi, Vincent Joseph	5	O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(13 572)	75.0908USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(9 864)	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(11 362)	75.0908USD	ON
Kotagiri, Seetarama Swamy	4, 5	O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(8 183)	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 886)	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 912)	75.0908USD	ON
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5	O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 459)	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 787)	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 058)	75.0908USD	ON
<i>Droits ROICs-2020 Performance Stock Units</i> Geissinger, Uwe Paul-Ernst	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits ROICs-2021 Performance Stock Units</i> Apfalter, Guenther Friedrich	5	O	2011-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 054	75.1000USD	ON
Cluney, Bruce	5	O	2020-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 261	75.1000USD	ON
Galifi, Vincent Joseph	5	O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 434	75.1000USD	ON
Kotagiri, Seetarama Swamy	4, 5	O	2013-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 347	75.1000USD	ON
Marakby, Sherif Salah	5	O	2020-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 261	75.1000USD	ON
McCarthy, Aaron David	5	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 261	75.1000USD	ON
Shulkin, Boris	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	932	75.1000USD	ON
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5	O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 434	75.1000USD	ON
Wilds, Eric Jon Wilds	5	O	2020-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 657	75.1000USD	ON
<i>Droits TSR</i> Apfalter, Guenther Friedrich	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 673	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	(5 106)	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	(6 240)	75.0908USD	ON
Galifi, Vincent Joseph	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 399	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(16 171)	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(18 627)	75.0908USD	ON
Kotagiri, Seetarama Swamy	4, 5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 445	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(11 239)	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(9 651)	75.0908USD	ON
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 152	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 930)	75.0908USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 374)	75.0908USD	ON
<i>Droits TSRs-2020 Performance Stock Units</i> Geissinger, Uwe Paul-Ernst	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits TSRs-2021 Performance Stock Units</i> Apfalter, Guenther Friedrich	5	O	2011-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 527	75.1000USD	ON
Cluney, Bruce	5	O	2020-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 130	75.1000USD	ON
Galifi, Vincent Joseph	5	O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 717	75.1000USD	ON
Kotagiri, Seetarama Swamy	4, 5	O	2013-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 173	75.1000USD	ON
Marakby, Sherif Salah	5	O	2020-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 130	75.1000USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
McCarthy, Aaron David	5	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Shulkin, Boris	5	O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 130	75.1000USD	ON
		O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5	O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	466	75.1000USD	ON
		O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Wilds, Eric Jon Wilds	5	O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 717	75.1000USD	ON
		O	2020-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Options								
Apfalter, Guenther Friedrich	5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	40 831	83.2700USD	ON
		O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	(45 846)	54.5300USD	ON
		O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	(61 773)	38.2300USD	ON
		O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	(19 744)	43.0500USD	ON
Cluney, Bruce	5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	19 215	83.2700USD	ON
		O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	(7 578)	68.2400	ON
Galifi, Vincent Joseph	5	O	2021-02-23	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	51.6200	ON
		O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	105 680	83.2700USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(112 782)	54.5300USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(225 964)	42.7300USD	ON
Geissing, Uwe Paul-Ernst	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Kotagiri, Seetarama Swamy	4, 5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	172 931	83.2700USD	ON
Marakby, Sherif Salah	5	O	2020-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	19 215	83.2700USD	ON
Mayer, Anton	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
McCarthy, Aaron David	5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	19 215	83.2700USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(3 871)	43.0500USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(2 976)	55.6400USD	ON
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(6 965)	54.4400USD	ON
Shulkin, Boris	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	4 203	83.2700USD	ON
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	105 680	83.2700USD	ON
Wilds, Eric Jon Wilds	5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	30 023	83.2700USD	ON
MBN Corporation								
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>								
MBN Corporation	1	O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.2300	AB
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		AB
mCloud Technologies Corp. (formerly Universal mCloud Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Schutz, Chantal	5	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 333	2.7900	BC
Medexus Pharmaceuticals Inc.(formerly Pediapharm Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mueller, Mike	4	O	2021-02-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	11 200	6.7300	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Mueller, Mike	4	O	2021-02-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 600		QC
MEG Energy Corp.								
<i>Billets 7 Senior Notes due 2024</i>								
Billing, Grant Donald	4	O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 600 000.00)		AB
MÉTAUX GENIUS INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	5	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1830	QC
Metaux Russel Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacLean, John	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(6 672)	24.9285	ON
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>								
Bryant, Gregg Edward	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	474		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Coleman, Lesley Margaret Seppings	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 579		ON
Halcrow, David	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	718		ON
Kelly, Maureen Ann	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 866		ON
MacDermid, Ryan Wallace	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 723		ON
MacLean, John	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 866		ON
McKelvey, Sherri Lynn	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	216		ON
Wallewein, Kenneth Gilbert	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	718		ON
<i>Droits Share Appreciation Rights (cash settled)</i>								
Reid, John Gregory	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 766	25.0800	ON
<i>Options</i>								
Juravsky, Martin Leb	5	O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	49 065	25.0800	ON
Methanex Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Daoust, Paul	7							
Silke Daoust	PI	O	2021-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 057)	48.4320	BC
M&G Investment Management Limited	3							
LF Access Global Dividend Fund	PI	O	2021-02-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 379	37.2640USD	BC
		O	2021-02-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	36.5115USD	BC
		O	2021-02-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	36.2550USD	BC
M&G (Lux) Investment Funds 1	PI	O	2021-02-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 960	37.2640USD	BC
		O	2021-02-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	36.5115USD	BC
		O	2021-02-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 200	36.2550USD	BC
M&G Global Dividend Fund	PI	O	2021-02-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	36.5115USD	BC
		O	2021-02-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	36.2550USD	BC
M&G Investment Funds (3)	PI	O	2021-02-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	36.2550USD	BC
Metro inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Allaire, Martin	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	2 280	21.9000	QC
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 280)	54.2385	QC
Bacon, Marie-Claude	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	3 000	21.9000	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	54.3186	QC
Coyles, Stephanie	4							
RESP	PI	O	2015-01-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.2500	QC
RRSP	PI	O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	54.2500	QC
TFSA	PI	O	2015-01-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.2500	QC
<i>Options</i>								
Allaire, Martin	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(2 280)	21.9000	QC
Bacon, Marie-Claude	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	21.9000	QC
Microbix Biosystems Inc.								
<i>Options</i>								
Alagic, Amer	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	50 000		ON
Blecher, Peter Martin	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	125 000		ON
Casselli, Philip Jonathan	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Cassidy, Kevin James	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Cochran, Mark	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	125 000		ON
Currie, James Stuart	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	175 000		ON
Embro-Pantalony, Vaughn	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	125 000		ON
Giovinazzo, Anthony J.	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	125 000		ON
Groome, Cameron Lionel	4, 5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	224 000		ON
Hollas, Bo	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Hughes, Kenneth	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	175 000		ON
Klimaszewski, Damian	5	O	2019-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	50 000		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Lin, Qi	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	50 000		ON
Luscher, Mark Adrian	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Marino, Martin	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	125 000		ON
Renner, Joseph David	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	125 000		ON
Zhelev, Pavel	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	50 000		ON
Millrock Resources Inc.								
Options								
Chilibeck, Peter James	4	O	2021-02-04	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.2450	BC
Davies, Janice	5	O	2021-02-24	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.2450	BC
		O	2021-02-24	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	0.5000	BC
MINES ABCOURT INC.								
Actions ordinaires catégorie B								
Hinse, Normand	4	O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 000	0.1450	QC
Immeubles Norcom Inc	PI	O	1986-11-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	1986-11-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 817 000		QC
Système Électrique Rayco Itée	PI	O	2021-02-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 817 000)		QC
Mines Agnico Eagle Limitée								
Actions ordinaires								
Al-Joundi, Ammar	5	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	75.9140	ON
Robitaille, Jean	5	O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	77.7500	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	75.0000	ON
Miniere Osisko Inc.								
Actions ordinaires								
Burzynski, John Feliks	4, 5							
Archean Capital Corp.	PI	O	2021-02-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 300	2.9400	ON
Wares, Robert	5	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	2.9800	ON
MINT Income Fund								
Parts de fiducie								
MINT Income Fund	1	O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	5.6575	AB
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	5.6518	AB
		O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.6400	AB
Morguard Real Estate Investment Trust								
Parts								
Murphy, Timothy John	4							
Timothy J Murphy Professional Corporation	PI	O	2006-05-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.9000	ON
MRF 2021 Resource Limited Partnership								
Parts de société en commandite Class F Units								
Brasseur, Jeremy	6	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-02-18	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 000	25.0000	AB
Middlefield Financial Services Limited	PI	O	2021-02-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-02-18	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 000	25.0000	AB
da Silva, Dennis	7	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-02-18	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	800	25.0000	AB
Lauzon, Robert	7	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-02-18	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 000	25.0000	AB
Orrico, Dean	6	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-02-18	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 000	25.0000	AB
Namex Ventures Inc.								
Actions ordinaires								
Gale, George Henry	4, 5, 3	O	2021-02-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 451 000)	0.0200	QC
		O	2021-02-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(649 000)	0.0200	QC
George H Gale Holdings	PI	O	2021-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 451 000	0.0200	QC
Yavorskaya, Nadezda	5	O	2021-02-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	649 000	0.0200	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Neo Performance Materials Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Oaktree Capital Management, L.P.	3							
OPPS NPM II SARL	PI	O	2021-02-17	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(295 514)	15.7500	ON
OPPS NPM S.à r.l	PI	O	2021-02-17	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(4 879 486)	15.7500	ON
New Pacific Metals Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tingey, David	5	O	2020-03-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500		BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.9776	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Austin, Jacob (Jack)	4	O	2021-02-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 000		BC
CRUISE, MARK DANIEL	5	O	2021-02-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 000		BC
Feng, Rui	4, 6, 5	O	2021-02-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 000		BC
Hawkins, Thomas Gregory	4	O	2021-02-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 000		BC
Kim, Yong-Jae	5	O	2021-02-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000		BC
Tingey, David	5	O	2020-03-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		BC
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		BC
		O	2021-02-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		BC
Wafforn, Martin	4	O	2021-02-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 000		BC
Yuan, Jialiang	5	O	2021-02-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		BC
ZHANG, YONGMING	5	O	2021-02-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		BC
NGEx Minerals								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lorito Holdings S.à.r.l.	3	O	2021-02-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000		BC
Zebra Holdings and Investments S.à.r.l.	3	O	2021-02-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000		BC
North American Construction Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
North American Construction Group Ltd.	1	O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	699 403	15.8500	AB
		O	2021-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(699 403)		AB
Northern Superior Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
WEBB, JEANNINE PATRICIA MARIE	5	O	2016-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-11	D	51 - Exercice d'options	70 000	0.2200	ON
<i>Options</i>								
WEBB, JEANNINE PATRICIA MARIE	5	O	2021-02-11	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	0.2200	ON
NORZINC LTD.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacDonald, Robert John	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 744 438		BC
<i>Restricted Share Units</i>								
MacDonald, Robert John	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 744 438)		BC
NOVAGOLD RESOURCES INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Madhavpeddi, Kalidas	4	O	2021-02-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(80 404)		BC
Kalidas and Darlene Madhavpeddi Family Trust dtd 07/27/1998	PI	O	2007-05-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	80 404		BC
Nuinsco Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Franklin, James	4	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	1 000 000	0.0100	ON
Galipeau, René Réal	4	O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.0150	ON
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 649 000)	0.0150	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.0150	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600 000)	0.0125	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.0100	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0150	ON
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	4 500 000	0.0050	ON
Jones, Paul, Latimer	4, 5	O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.0150	ON
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	10 000 000	0.0100	ON
<i>Options</i>								
Franklin, James	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	5 900 000		ON
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(1 000 000)		ON
Galipeau, René Réal	4	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(4 500 000)		ON
Jones, Paul, Latimer	4, 5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	14 000 000		ON
		M	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	12 500 000		ON
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(10 000 000)		ON
Nutrien Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Frank, Michael John	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	37 514	42.2300USD	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 605)	56.4200USD	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 541)	56.4100USD	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 192)	56.4000USD	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	56.3900USD	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(956)	56.4500USD	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(220)	56.4300USD	SK
Kirkpatrick, Robert	7	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	4 500	52.1800	SK
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 586)	70.6600	SK
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(893)	70.6700	SK
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(207)	70.6800	SK
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	70.6500	SK
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(214)	70.6400	SK
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.6900	SK
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	7 317	42.2300USD	SK
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 537)	56.0000USD	SK
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 780)	56.0100USD	SK
Poohkay, Brent Donald	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	7 183	52.1800	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 214)	71.0700	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 269)	71.0600	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	71.0500	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(103)	71.0200	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0100	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.0000	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.9900	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 719)	70.9800	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 078)	70.9700	SK
<i>Droits Stock Appreciation Rights (SARs)</i>								
Magro, Charles Victor	4, 5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 223	40.8700USD	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 914)	56.8100USD	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 109)	56.8000USD	SK
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.7900USD	SK
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	199 700	40.6000USD	SK
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(199 700)	56.9000USD	SK
<i>Options</i>								
Frank, Michael John	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(37 514)	42.2300USD	SK
Kirkpatrick, Robert	7	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(4 500)	52.1800	SK
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(7 317)	42.2300USD	SK
Magro, Charles Victor	4, 5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(6 223)	40.8700USD	SK
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(199 700)	40.6000USD	SK
Poohkay, Brent Donald	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(7 183)	52.1800	SK
Open Text Corporation								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>								
Fowle, Randy	4	O	2021-02-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(196 000)		ON
Armour Stone Capital Ltd.	PI	O	1998-03-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	196 000		ON
Orla Mining Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Albino, George Vincent	4	O	2021-02-04	D	54 - Exercice de bons de souscription	21 500	2.3500	BC
Jeannes, Charles A.	4	O	2021-02-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	2.3500	BC
Lassonde, Pierre	3							
Firelight Investments Ltd.	PI	O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	2.3500	BC
Newmont Corporation	3							
Goldcorp Inc.	PI	O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 000)	5.2885	BC
		O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 800)	4.8976	BC
		O	2021-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 047)	4.9012	BC
		O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 600)	4.8058	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Albino, George Vincent	4	O	2021-02-04	D	54 - Exercice de bons de souscription	(21 500)		BC
Jeannes, Charles A.	4	O	2021-02-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	(100 000)		BC
Lassonde, Pierre	3							
Firelight Investments Ltd.	PI	O	2021-02-16	I	54 - Exercice de bons de souscription	(1 000 000)	2.3500	BC
Orosur Mining Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Castro, Louis Emmanuel	4, 5	O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2564GBP	BC
<i>Options</i>								
Hugo, Victor Johan	5	O	2020-12-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3250	BC
Pembina Pipeline Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Taylor, Stuart	5	O	2013-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	36.1300	AB
		O	2018-01-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	704		AB
		M	2018-01-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	628		AB
		O	2018-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	480	46.2750	AB
		O	2021-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8	35.3800	AB
		O	2018-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	758	43.6500	AB
		O	2019-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	763	47.9700	AB
		O	2020-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 398	35.4600	AB
		O	2021-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	34.4000	AB
Maureen TFSA	PI	M	2018-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	480	46.2750	AB
TFSA	PI	M	2013-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	36.1300	AB
		M	2021-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8	35.3800	AB
		O	2010-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-01-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8	34.3700	AB
		O	2020-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	93	35.2900	AB
		O	2019-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58	47.9700	AB
		O	2018-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44	43.6500	AB
		O	2017-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	209		AB
Wiun, Jason Travis	5	O	2013-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2013-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Petrolympic Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jacob, Andreas	4, 5							
Rachel Neuman	PI	O	2021-02-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 000 000)		ON
The Jacob Family Trust Pob 60111 Boisbriand, Quebec J7G3G4	PI	O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 000 000		ON
PFB Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Kernaghan, Edward Hume Kernwood Limited	3 PI	O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	22.2000	AB
		O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	22.1900	AB
		O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	22.1800	AB
		O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.1100	AB
		O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	22.1000	AB
		O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	22.0100	AB
		O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	22.0000	AB
		O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	22.0000	AB
		O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.1500	AB
		O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	22.0800	AB
Pizza Pizza Royalty Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
D'Sylva, Christine RRSP	5 PI	O	2021-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Planet 13 Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wren, Christopher Brian 4 Degrees Higher LLC	5 PI	O	2021-02-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	8.0704USD	ON
		O	2021-02-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	8.0736USD	ON
		O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	6.7615USD	ON
		O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	7.0820USD	ON
Platinum Group Metals Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hosken Consolidated Investments Limited Deepkloof Limited	3 PI	O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	5.3464USD	BC
		O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(148 800)	5.2963USD	BC
		O	2021-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 148)	5.3002USD	BC
Plaza Retail REIT								
<i>RSUs</i>								
Drake, James (Jim)	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	3.6600	NB
Mackenzie, Peter	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	3.6600	NB
Penney, Stephen	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	3.6600	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	3.6600	NB
Power Corporation du Canada								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Conway, Heather	7	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(637)	31.1700	QC
Lemay, Stéphane Gabriel Lemay	7, 5 PI	O	2005-11-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10	31.1400	QC
Rosalie Lemay	PI	O	2005-11-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10	31.1600	QC
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	25 000	25.1200	QC
<i>Options</i>								
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	25.1200	QC
		O	2021-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(755 234)	30.7650	QC
Precision Drilling Corporation								
<i>Options</i>								
FORD, CAREY THOMAS	7	O	2021-02-12	D	52 - Expiration d'options	(1 975)		AB
Hunter, Grant MacLeod	7	O	2021-02-12	D	52 - Expiration d'options	(1 975)		AB
Neveu, Kevin A.	4, 5	O	2021-02-12	D	52 - Expiration d'options	(16 040)		AB
Pickering, William Ross	7	O	2021-02-12	D	52 - Expiration d'options	(1 890)		AB
Ruhr, Darren	5	O	2021-02-12	D	52 - Expiration d'options	(2 520)		AB
Stahl, Gene	5	O	2021-02-12	D	52 - Expiration d'options	(4 605)		AB
Premier Soins d'Amérique inc. (anciennement Corporation)								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
d'Acquisition Physinorth inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Charbonneau, Sylvain	5	O	2021-02-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	95 200	1.0500	QC
CELI Estelle Ladouceur	PI	O	2020-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-22	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 715	1.0500	QC
CELI Stéphanie Charbonneau	PI	O	2020-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-22	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 800	1.0500	QC
CELI Sylvain Charbonneau	PI	O	2020-11-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-22	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 715	1.0500	QC
Charbonneau Capital Inc.	PI	O	2020-11-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-22	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	48 770	1.0500	QC
REER Estelle Ladouceur	PI	O	2020-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-22	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 300	1.0500	QC
REER Sylvain Charbonneau	PI	M	2021-02-22	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 900	1.0500	QC
		O	2020-11-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Chouinard, Eric	4							
Fiducie Chouinard	PI	O	2021-02-18	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	95 200	1.0500	QC
Côté, Anne	4	O	2021-02-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	9 500	1.0500	QC
Durand, Fabien	7	O	2020-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	19 000	1.0500	QC
Legault, Martin	4, 5, 3	O	2021-02-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	23 800	1.0500	QC
		O	2021-02-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(108 695)		QC
REER Martin Legault	PI	O	2020-02-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	108 695		QC
Marleau, Hubert	4	O	2020-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	37 500	1.0500	QC
<i>Options</i>								
Chouinard, Eric	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	164 000	1.2000	QC
		M	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	164 000		QC
Cianci, Joseph	4, 5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Côté, Anne	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Laberge, Marie	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Marleau, Hubert	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Seguin, Gilles	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Primo Water Corporation (formerly, Cott Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ausher, Jason	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 304	17.4300USD	ON
Cates, Susan Elizabeth	4	O	2020-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2020-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M'	2020-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Fowden, Jeremy Stephen Gary	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	83 708	17.4300USD	ON
Harrington, Thomas	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 680	17.4300USD	ON
Jamieson, William Alan	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 766		ON
		O	2021-02-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	21 628	17.4300USD	ON
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 489)		ON
Kitching, Steven	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	654	17.4300USD	ON
Muscato, David Michael	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 335		ON
		O	2021-02-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	26 247	17.4300USD	ON
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(8 427)		ON
Poe, Marni Morgan	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 419	17.4300USD	ON
Prim, Billy Dean	4	O	2020-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2020-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Shivprasad, Ghire Chandra	5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	511	17.4300USD	ON
		O	2021-02-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	8 399	17.4300USD	ON
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 517)		ON
Wells, Jay	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 543	17.4300USD	ON
		O	2021-02-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	29 922	17.4300USD	ON
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(11 775)		ON
<i>Performance Share Units</i>								
Ausher, Jason	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 304)		ON
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 860)		ON
Fowden, Jeremy Stephen Gary	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(83 708)		ON
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(55 148)		ON
Harrington, Thomas	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 680)		ON
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 520)		ON
Kitching, Steven	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(654)		ON
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(580)		ON
Poe, Marni Morgan	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 419)		ON
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(8 409)		ON
Shivprasad, Ghire Chandra	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(511)		ON
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(413)		ON
Wells, Jay	5	O	2021-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 543)		ON
		O	2021-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 919)		ON
Queen's Road Capital Investment Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Roberts, Donald Jeffrey	4	O	2020-11-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	650 000		BC
Whole New Enterprises Limited	PI	O	2020-11-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(650 000)		BC
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Auclair, Antoine	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	38.4554	QC
reer	PI	O	2021-02-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	38.4554	QC
Grenier, Guy	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	96	38.4554	QC
Lord, Richard	4, 5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	38.4554	QC
<i>Unités d'actions différées</i>								
Chabot, Lucie	4	O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	3	38.0200	QC
		O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	3	38.0200	QC
Courteau, Robert	4, 5	O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	125	38.0200	QC
		O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	119	38.0200	QC
Gauvin, Mathieu	4	O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	139	38.0200	QC
		O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	132	38.0200	QC
Martin, Luc	4	O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	3	38.0200	QC
		O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	3	38.0200	QC
Pomerleau, Pierre	4	O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	22	38.0200	QC
		O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	21	38.0200	QC
Poulin, Marc	4	O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	40	38.0200	QC
		O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	39	38.0200	QC
Vachon, Sylvie	4	O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	25	38.0200	QC
		O	2021-02-18	D	35 - Dividende en actions	24	38.0200	QC
Radiant Technologies Inc.								
<i>Options</i>								
Ferlino, Francesco	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	1 200 000	0.1500	AB
Gougoux, Yves	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1500	AB
HARIHARAN, PRAKASH	5	O	2021-02-19	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1500	AB
Lafreniere, Jocelyne	4	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1500	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Splinter, Steven Joseph	5	O	2021-02-18	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1500	AB
Real Matters Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smith, Jason	4, 5	O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.6272	ON
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	16.9798	ON
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	16.7398	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.0528	ON
Redevances Nomad Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lévesque, Elif	5							
RRSP	PI	O	2021-02-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 660	1.0950	QC
<i>Options</i>								
de la Plante, Joseph	4, 5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	256 960		QC
Lévesque, Elif	5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	256 960		QC
Metcalf, Vincent	4, 5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	256 960		QC
Ressources Cartier inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bouchard, Michel	4							
REER	PI	O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3200	QC
Ressources Melkior Inc.								
<i>Options</i>								
Deluce, Jonathon	4, 5							
Silverwater Capital Corp.	PI	O	2021-02-22	I	50 - Attribution d'options	300 000		BC
Deluce, Keith James	4, 3							
BP	PI	O	2012-04-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	I	50 - Attribution d'options	300 000		BC
Farrell, Norman	4							
Gesfar Inc	PI	O	2003-05-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	I	50 - Attribution d'options	300 000		BC
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Bouchard, Mario	4, 5							
Admirio Industriel	PI	O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2850	QC
Dion, Jean	4	O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.2900	QC
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2900	QC
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 000	0.2850	QC
Ressources Northcore Inc. (anciennement Corporation Big Red Diamond)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Desrosiers, Francois	3	O	2021-02-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 500 000	0.0200	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Desrosiers, Francois	3	O	2021-02-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 500 000	0.0250	QC
Ressources Teck Limitée								
<i>Options</i>								
Andres, Dale Edwin	5	O	2021-02-15	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	58.8000	BC
		O	2020-02-11	D	52 - Expiration d'options	(13 000)	35.3500	BC
		M	2020-02-11	D	52 - Expiration d'options	(13 000)	35.3500	BC
Christopher, Alexander	5	O	2020-03-02	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	35.5400	BC
		O	2021-02-15	D	52 - Expiration d'options	(2 800)	58.8000	BC
Davey, Larry	5	O	2020-03-02	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	35.5400	BC
		O	2021-02-15	D	52 - Expiration d'options	(3 600)	58.8000	BC
Foley, Real	5	O	2020-03-02	D	52 - Expiration d'options	(7 800)	35.5400	BC
		O	2021-02-15	D	52 - Expiration d'options	(5 500)	58.8000	BC
Joudrie, Colin	5	O	2020-03-02	D	52 - Expiration d'options	(3 200)	35.5400	BC
		O	2021-02-15	D	52 - Expiration d'options	(1 800)	58.8000	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Restaurant Brands International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lindsay, Donald Richard	5	O	2020-03-02	D	52 - Expiration d'options	(160 000)	35.5400	BC
Millos, Ronald Allen	5	O	2021-02-15	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	58.8000	BC
			2020-03-02	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	35.5400	BC
Powrie, Douglas	5	O	2021-02-15	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	58.8000	BC
			2021-02-16	D	52 - Expiration d'options	(19 000)	58.0000	BC
Rozee, Peter Charles	5	O	2020-03-02	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	35.5400	BC
			2021-02-15	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	58.8000	BC
Sheremeta, Robin	5	O	2020-03-02	D	52 - Expiration d'options	(7 800)	35.5400	BC
			2021-02-15	D	52 - Expiration d'options	(5 500)	58.8000	BC
Smith, Marcia	5	O	2020-03-02	D	52 - Expiration d'options	(8 000)	35.5400	BC
			2021-02-15	D	52 - Expiration d'options	(7 000)	58.8000	BC
Restaurant Brands International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cil, José E.	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	8 359	60.5500USD	ON
Domanko, Jonathan	7	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	377	76.7600	ON
Dunnigan, Matthew	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	2 990	60.5500USD	ON
Finazzo, Christopher	7	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	2 144	60.5500USD	ON
Friesner, Jacqueline	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	1 594	60.5500USD	ON
Granat, Jill	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	3 147	60.5500USD	ON
Keusch, Michele	7	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	667	60.5500USD	ON
Kobza, Joshua	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	5 877	60.5500USD	ON
Machado, Fernando De Araujo	7	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	4 203	60.5500USD	ON
Schwan, Axel	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	2 372	60.5500USD	ON
Shear, David Chan	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	3 210	60.5500USD	ON
Siddiqui, Sami	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	3 081	60.5500USD	ON
Sturm, Markus	7	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	570	76.7600	ON
Tome, Vicente	7	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	667	60.5500USD	ON
<i>Parts Restricted Shares</i>								
Behring, Alexandre	4, 6, 5	O	2021-02-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 940)		ON
ABH Investments Holdings Limited	PI	O	2021-02-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 940		ON
Cil, José E.	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 500		ON
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	49 500		ON
Domanko, Jonathan	7	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	27 864	60.5500USD	ON
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		ON
Dunnigan, Matthew	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	1 320	76.7600	ON
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 500		ON
Finazzo, Christopher	7	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 500		ON
			2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	9 966	60.5500USD	ON
Friesner, Jacqueline	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 100		ON
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 900		ON
Granat, Jill	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	7 148	60.5500USD	ON
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		ON
Keusch, Michele	7	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	4 651	60.5500USD	ON
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 100		ON
Kobza, Joshua	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 900		ON
			2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	10 491	60.5500USD	ON
Machado, Fernando De Araujo	7	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		ON
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 947	60.5500USD	ON
Schwan, Axel	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	83 750		ON
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 250		ON
Schwan, Axel	5	O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	19 591	60.5500USD	ON
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 500		ON
Schwan, Axel	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 500		ON
			2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	14 011	60.5500USD	ON
Schwan, Axel	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 800		ON
			2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 200		ON
		O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 848	60.5500USD	ON
Shear, David Chan	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 500		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 500		ON
		O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 701	60.5500USD	ON
Siddiqui, Sami	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 800		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 200		ON
		O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 273	60.5500USD	ON
Sturm, Markus	7	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		ON
		O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 996	76.7600	ON
Tome, Vicente	7	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		ON
		O	2021-02-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 947	60.5500USD	ON
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST								
<i>Options</i>								
Ballantyne, John	5	O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	18.1300	ON
Duncan, Andrew William	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000	18.1300	ON
Gitlin, Jonathan	5	O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	125 000	18.1300	ON
Harrison, Oliver	7	O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	18.1300	ON
Ross, Jeffrey	5	O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	18.1300	ON
Sonshine, Edward	4, 5	O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	500 000	18.1300	ON
Suess, Jennifer	5	O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	18.1300	ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Ballantyne, John	5	O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 431	17.9700	ON
		M	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 431	17.9700	ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 049)	17.9700	ON
Duncan, Andrew William	5	O	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 807	17.9700	ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 109)	17.9700	ON
Gitlin, Jonathan	5	O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 431	17.9700	ON
		M	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 431	17.9700	ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 049)	17.9700	ON
Ross, Jeffrey	5	O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 431	17.9700	ON
		M	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 431	17.9700	ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 049)	17.9700	ON
Sonshine, Edward	4, 5	O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 511	17.9700	ON
		M	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	55 511	17.9700	ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(29 716)	17.9700	ON
Suess, Jennifer	5	O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 255	17.9700	ON
		M	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 255	17.9700	ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 743)	17.9700	ON
Tang, Qi	5	O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 316	17.9700	ON
		M	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 316	17.9700	ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 452)	17.9700	ON
<i>Performance Equity Units</i>								
Ballantyne, John	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 587		ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 563)		ON
		O	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 431)	17.9700	ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 044	18.1300	ON
Duncan, Andrew William	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 795		ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 425)		ON
		O	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 807)	17.9700	ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 478	18.1300	ON
Gitlin, Jonathan	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 997		ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 563)		ON
		O	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 431)	17.9700	ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 102	18.1300	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Harrison, Oliver	7	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	472		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 928	18.1300	ON
Ross, Jeffrey	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 587		ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 563)		ON
		O	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 431)	17.9700	ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 044	18.1300	ON
Sonshine, Edward	4, 5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 450		ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(32 741)		ON
		O	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(55 511)	17.9700	ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	71 704	18.1300	ON
Suess, Jennifer	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 576		ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 921)		ON
		O	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 255)	17.9700	ON
		O	2021-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 928	18.1300	ON
Tang, Qi	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 916		ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 905)		ON
		O	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 316)	17.9700	ON
<i>Performance Options</i>								
Ballantyne, John	5	O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	18.1300	ON
Duncan, Andrew William	5	O	2016-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	75 000	18.1300	ON
Gitlin, Jonathan	5	O	2007-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	125 000	18.1300	ON
Harrison, Oliver	7	O	2019-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	18.1300	ON
Ross, Jeffrey	5	O	2002-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	18.1300	ON
Suess, Jennifer	5	O	2017-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	18.1300	ON
<i>REU for Senior Executives</i>								
Ballantyne, John	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 338		ON
		M	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 356		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 044	18.1300	ON
Duncan, Andrew William	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 275		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 478	18.1300	ON
Gitlin, Jonathan	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 577		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 102	18.1300	ON
		M	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 102	18.1300	ON
Harrison, Oliver	7	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	472		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 928	18.1300	ON
Ross, Jeffrey	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 338		ON
		M	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 356		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 044	18.1300	ON
Sonshine, Edward	4, 5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11 162		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	71 704	18.1300	ON
Suess, Jennifer	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	346		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 928	18.1300	ON
Tang, Qi	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 243		ON
<i>REUs for Employees</i>								
Andrianopoulos, Terri	5	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	383		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 471	18.1300	ON
Harrison, Oliver	7	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 073		ON
		M	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 072		ON
Jageshar, Bibi	8	O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Kim, Rocky	7	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	827	18.1300	ON
		O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	283		ON
Lee, Kim	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 102	18.1300	ON
		O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	438		ON
Smith, Franca	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 725	18.1300	ON
		O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 231		ON
Sturm, Naftali	8	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 384	18.1300	ON
		O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 353		ON
Wong, Jason	7	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 802	18.1300	ON
		O	2021-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	912		ON
		O	2021-02-23	D	50 - Attribution d'options	5 215	18.1300	ON
Rogers Communications Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Brooks, Bonnie	4	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 988	67.2390	ON
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	68.9296	ON
		O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	227	56.8224	ON
Clappison, John	4	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 581	67.5496	ON
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	107	68.9365	ON
Dépatie, Robert	4	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 116	68.2114	ON
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	68.9154	ON
		O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	136	56.7464	ON
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 065	68.2502	ON
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	112	69.0187	ON
		O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	178	56.9062	ON
MacDonald, John A.	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	136	57.2822	ON
Rogers, Edward	4, 7, 6, 5	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 211	65.6280	ON
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	69.2066	ON
		O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	438	56.9618	ON
Rogers, Loretta A.	4, 6	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 574	66.8854	ON
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162	68.9410	ON
		O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	292	56.8607	ON
Rogers, Martha	4, 6	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 530	66.8760	ON
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	68.9412	ON
		O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	286	56.8630	ON
Rogers-Hixon, Melinda M.	4, 7, 6	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 054	65.5241	ON
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	69.0079	ON
		O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	56.9952	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Brooks, Bonnie	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	348		ON
Gemmell, Robert	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	385		ON
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 124		ON
Jacob, Ellis	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38		ON
MacDonald, John A.	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	739		ON
Marcoux, Isabelle	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 712		ON
Peterson, David Robert	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 272		ON
Rogers, Loretta A.	4, 6	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 310		ON
Rogers, Martha	4, 6	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 323		ON
Rogers-Hixon, Melinda M.	4, 7, 6	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	178		ON
Sagen MI Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	3							
Falcon Holdings LP	PI	O	2019-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Brookfield Business Partners L.P. Falcon Holding LP	3 PI	O	2021-02-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(48 944 645)		ON
<i>Class A Preferred Shares, Series 1</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	3	O	2019-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-18	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	200 000	25.0000	ON
Williams, Aaron James Glyndwr	7	O	2017-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Sangoma Technologies Corporation								
<i>Options</i>								
Brett, Allan	4	O	2021-02-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.9000	ON
Moore, David Sidney	5	O	2021-02-09	D	50 - Attribution d'options	750 000	4.9000	ON
		O	2021-02-09	D	50 - Attribution d'options	400 000	4.9000	ON
Wignall, William	5	O	2021-02-09	D	50 - Attribution d'options	1 750 000	4.9000	ON
		O	2021-02-09	D	50 - Attribution d'options	700 000	4.9000	ON
Saputo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wagner, Gaétane	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	400	21.6100	QC
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	37.2800	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	4 700	21.6100	QC
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	37.2500	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	1 380	21.6100	QC
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 380)	37.2700	QC
<i>Options</i>								
Wagner, Gaétane	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(400)	21.6100	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(4 700)	21.6100	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(1 380)	21.6100	QC
Savaria Corporation								
<i>Bons de souscription</i>								
Aubry, Sylvain	5	O	2021-01-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 500	15.0000	QC
		M	2021-02-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 500	15.0000	QC
Bourassa, Alexandre	5	O	2021-01-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	15.0000	QC
		M	2021-02-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	15.0000	QC
Bourassa, Sebastien	4, 5	O	2021-01-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	15.0000	QC
		M	2021-02-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	12 500	15.0000	QC
Reitknecht, Stephen	5	O	2021-01-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 500	15.0000	QC
		M	2021-02-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 500	15.0000	QC
Sherritt International Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pathe, David V.	4, 5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62 271	0.1700	ON
Sellers, Edward Arnold	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57 645	0.1700	ON
Trenton, Karen Lynn	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57 645	0.1700	ON
Wood, Stephen James	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138 879	0.1700	ON
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	545	22.4400USD	ON
		O	2021-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(545)	1393.0900USD	ON
Forsyth, Brittany Jean	5	O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	503		ON
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(282)	1279.6990USD	ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	500	136.5500USD	ON
		O	2021-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(500)	1397.7800USD	ON
		O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	503		ON
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(282)	1279.6990USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	3 200	180.3800USD	ON
		O	2021-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 200)	1401.6218USD	ON
		O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 017		ON
		O	2021-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 690)	1279.6990USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
7910240 Canada Inc.	PI	O	2021-02-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 500)	1389.5858USD	ON
Shapero, Amy Elizabeth	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	575	137.7200USD	ON
		O	2021-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(575)	1393.0900USD	ON
<i>Options</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(545)	22.4400USD	ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(500)	136.5500USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(3 200)	180.3800USD	ON
Shapero, Amy Elizabeth	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(575)	137.7200USD	ON
<i>RSU</i>								
Forsyth, Brittany Jean	5	O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(503)		ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(503)		ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2021-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 017)		ON
Sienna Senior Living Inc. (formerly Leisureworld Senior Care Corporation)								
<i>Executive Deferred Share Units</i>								
Giovanniello, Olga	7	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 499		ON
Hon, Karen	5	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 550		ON
Hung, David Kar Ho	5	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 097		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 480		ON
Jain, Nitin	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 701		ON
		M	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 701		ON
Lugowski, Mark	5	O	2020-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	883		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	883		ON
Moser, Andrea Luva	5	O	2020-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	834		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	834		ON
Roy, Stephen Michael	5	O	2021-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 643		ON
Walsh, Adam	5	O	2020-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 550		ON
Webb, Nancy A	5	O	2019-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 718		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Giovanniello, Olga	7	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 499		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 997		ON
Hon, Karen	5	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	930		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 720		ON
Hung, David Kar Ho	5	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 240		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 240		ON
Jain, Nitin	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 269		ON
		M	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 269		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 701		ON
Lugowski, Mark	5	O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 944		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 357		ON
Moser, Andrea Luva	5	O	2020-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 836		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 172		ON
Roy, Stephen Michael	5	O	2021-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	986		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 944		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Walsh, Adam	5	O	2020-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 480		ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 170		ON
Sierra Wireless, Inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Overton, Marc Anthony John McHardy	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	923	18.8100USD	BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 144	18.7100USD	BC
SILVERCORP METALS INC.								
<i>Actions ordinaires without par value</i>								
Feng, Rui	4, 5	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	7.6937	BC
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	8.1791	BC
		O	2021-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	8.0848	BC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	150 000	3.2300	BC
Katusa, Marina	4	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500		BC
		M	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500		BC
Liu, Derek Zhihua	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 000		BC
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)		BC
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 333)	7.9600	BC
Shaver, Lon Eric	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 375		BC
Simpson, Stephen Paul	4	O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500		BC
		O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.2300	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Katusa, Marina	4	O	2021-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)		BC
Liu, Derek Zhihua	5	O	2021-02-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 000)		BC
Shaver, Lon Eric	5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 375)		BC
Simpson, Stephen Paul	4	O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)		BC
<i>Options</i>								
Feng, Rui	4, 5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	3.2300	BC
Simpson, Stephen Paul	4	O	2021-02-22	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	3.2300	BC
Slate Grocery REIT (formerly, Slate Retail REIT)								
<i>Deferred Units</i>								
Bastable, Colum Patrick	4	O	2020-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158		ON
		O	2020-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	213		ON
		O	2020-03-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	343		ON
		O	2020-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	305		ON
		O	2020-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	237		ON
		O	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	276		ON
		O	2020-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	296		ON
		O	2020-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	248		ON
		O	2020-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251		ON
		O	2020-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	243		ON
		O	2020-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	238		ON
		O	2019-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	157		ON
SmartCentres Real Estate Investment Trust (formerly, Smart Real Estate Investment Trust)								
<i>Deferred Units</i>								
Bustard, Paula	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 868		ON
Forde, Peter Charles	5	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 405		ON
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 791		ON
		O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 256		ON
Foster, Garry	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 226		ON
Gobin, Rudy	5	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 858		ON
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 195		ON
		O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14 525		ON
Goldhar, Mitchell	3	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 470		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 657		ON
		M'	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 714		ON
		O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 765		ON
Howard, Gregory James	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 138		ON
McVicar, Jamie Marshall	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 389		ON
Pambianchi, Mauro	5	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 327		ON
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 645		ON
		O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 029		ON
Powell, Sharmila L.	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	229		ON
Pshebniski, Kevin Brent	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 267		ON
Scully, Allan	5	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 163		ON
Sweeney, Peter Edmund	5	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 190		ON
		M	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 561		ON
		O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 046		ON
Young, Michael D'Arcy	4	O	2020-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 077		ON
Societe Aurifere Barrick								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bristow, Dennis Mark	4, 5	O	2021-02-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	49 310		ON
Shuttleworth, Graham Patrick	5	O	2021-02-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 646		ON
<i>Droits Restricted Share Scheme Award</i>								
Shuttleworth, Graham Patrick	5	O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 253)		ON
<i>Droits Restricted Share Scheme Awards</i>								
Bristow, Dennis Mark	4, 5	O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(129 086)		ON
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>								
Bristow, Dennis Mark	4, 5	O	2020-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	97 670	18.4300USD	ON
		M	2020-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	97 670	18.4300USD	ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	81 267	22.1500USD	ON
		M	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	81 267	22.1500USD	ON
Shuttleworth, Graham Patrick	5	O	2020-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 016	18.4300	ON
		M	2020-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 016	18.4300	ON
		O	2021-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 800	22.1500USD	ON
Société financière IGM Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Conway, Heather	4	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(160)	35.0500	MB
Société Financière Manuvie								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doughty, Michael James	7, 5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	56 807	18.9100	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 807)	24.8947	ON
Finch, Steve	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	13 875	18.9100	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 875)	24.8947	ON
Gallagher, James D.	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	45 773	18.9100	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 773)	24.8947	ON
Harrison, Marianne	7, 5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	48 370	18.9100	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 370)	24.8947	ON
Hartz, Scott	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	101 831	18.9100	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(101 831)	24.8947	ON
Hirji, Rahim	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	24 788	18.9100	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 788)	24.8947	ON
Lorentz, Paul	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	21 690	18.9100	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 690)	24.8947	ON
Wong, Henry	7	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	2 037	18.9100	ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 037)	24.8947	ON
<i>Options</i>								
Doughty, Michael James	7, 5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(56 807)	18.9100	ON
Finch, Steve	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(13 875)	18.9100	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Gallagher, James D.	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(45 773)	18.9100	ON
Harrison, Marianne	7, 5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(48 370)	18.9100	ON
Hartz, Scott	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(101 831)	18.9100	ON
Hirji, Rahim	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(24 788)	18.9100	ON
Lorentz, Paul	5	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(21 690)	18.9100	ON
Wong, Henry	7	O	2021-02-16	D	51 - Exercice d'options	(2 037)	18.9100	ON
Stakeholder Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
davies, b p	4	O	2021-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Stelco Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fairfax Financial Holdings Limited	3							
Newline Corporate Name Limited - TTEES of Syndicate 1218	PI	O	2021-02-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(189 000)	23.7200	ON
Odyssey Reinsurance Company	PI	O	2021-02-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	189 000	23.7200	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Simon, Paul	5	O	2021-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(713)	22.8100	ON
		O	2021-02-22	D	59 - Exercice au comptant	(1 490)	22.8100	ON
StorageVault Canada Inc.								
<i>Droits DSU</i>								
Harris, Benjamin	4	O	2020-12-21	D	46 - Contrepartie de services	2 787		ON
		M	2020-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 787		ON
		M'	2020-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	713		ON
Khan, Iqbal	4, 5	O	2020-12-21	D	46 - Contrepartie de services	52 400		ON
		M	2020-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	52 400		ON
		M'	2020-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 402		ON
Scott, Steven Robert	4, 5	O	2020-12-21	D	46 - Contrepartie de services	52 400		ON
		M	2020-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	52 400		ON
		M'	2020-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 402		ON
Tamblyn, Robert Blair	4	O	2020-12-21	D	46 - Contrepartie de services	59 013		ON
		M	2020-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 013		ON
		M'	2020-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 093		ON
Summit Industrial Income REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
Morassutti, Lawrence	4							
Caren Morassutti - RRSP	PI	O	2021-02-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	416	12.9300	ON
		O	2021-02-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	14.0000	ON
Suncor Energy Inc.								
<i>Options - Suncor Energy Option Plan (Post August 1, 2009)</i>								
Cowan, Alister	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	139 406	22.6300	AB
Francoeur, Bruno	5	O	2021-02-13	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	36.0400	AB
		O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	99 908	22.6300	AB
Gardner, Paul Douglas	5	O	2021-02-13	D	52 - Expiration d'options	(90 000)	36.0400	AB
		O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	92 937	22.6300	AB
Hall Findlay, Martha Kathleen Marlow	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	81 320	22.6300	AB
Little, Mark Stephen	5	O	2021-02-13	D	52 - Expiration d'options	(210 000)	36.0400	AB
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	418 216	22.6300	AB
MacSween, Michael Roderick	5	O	2021-02-13	D	52 - Expiration d'options	(160 000)	36.0400	AB
		O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 465	22.6300	AB
Smith, Kristopher Peter	5	O	2021-02-13	D	52 - Expiration d'options	(160 000)	36.0400	AB
		O	2021-02-16	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	36.0800	AB
		O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	139 406	22.6300	AB
Strom, Arlene Joyce	5	O	2021-02-13	D	52 - Expiration d'options	(28 500)	36.0400	AB
		O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	92 937	22.6300	AB
Vetrone, Joseph Anthony	5	O	2021-02-13	D	52 - Expiration d'options	(21 000)	36.0400	AB
		O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 175	22.6300	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Performance Share Units								
Cowan, Alister	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	66 284	22.6300	AB
Francoeur, Bruno	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 504	22.6300	AB
Gardner, Paul Douglas	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 190	22.6300	AB
Hall Findlay, Martha Kathleen Marlow	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 666	22.6300	AB
Little, Mark Stephen	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	198 852	22.6300	AB
MacSween, Michael Roderick	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 656	22.6300	AB
Smith, Kristopher Peter	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	66 284	22.6200	AB
Strom, Arlene Joyce	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 190	22.6200	AB
Vetrone, Joseph Anthony	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 676	22.6300	AB
Restricted Share Unit								
Cowan, Alister	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 142	22.6300	AB
Francoeur, Bruno	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 752	22.6300	AB
Gardner, Paul Douglas	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 095	22.6300	AB
Hall Findlay, Martha Kathleen Marlow	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 333	22.6300	AB
Little, Mark Stephen	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	99 426	22.6300	AB
MacSween, Michael Roderick	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 828	22.6300	AB
Smith, Kristopher Peter	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 142	22.6300	AB
Strom, Arlene Joyce	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 095	22.6300	AB
Vetrone, Joseph Anthony	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 838	22.6300	AB
Superior Plus Corp.								
Actions ordinaires								
Marquard & Bahls AG	3	O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	625 000	13.2940	ON
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	13.1297	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	538 400	13.4114	ON
Summers, Elizabeth	5	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	13.2500	ON
Surge Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Christie, Derek Wayne	5	O	2021-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 071	0.3500	AB
		O	2021-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 446	0.3119	AB
DUCS, JARED ANDREW RENTON	5							
Jennifer Ducs RRSP	PI	O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5300	AB
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund								
Parts de fiducie								
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund	1	O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	10.1547	AB
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	10.1536	AB
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.0906	AB
		O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.0673	AB
Tamarack Valley Energy Ltd.								
Actions ordinaires								
Buytels, Steven	5	O	2021-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 264	1.1700	AB
		O	2020-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 413	1.1500	AB
Christensen, David Keith	5	O	2021-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 494	1.1700	AB
Cruikshank, Ken	5	O	2021-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 611	1.1700	AB
Malek, Martin	5	O	2021-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 317	1.1800	AB
Michelle Malek	PI	O	2021-02-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	724	1.4900	AB
Reimond, Scott William	5	O	2021-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 611	1.1700	AB
Heather Reimond	PI	O	2021-02-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	875	1.5700	AB
Schmidt, Brian Leslie	5	O	2021-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 542	1.1700	AB
Screen, Kevin	5	O	2021-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 751	1.1700	AB
TECHNOLOGIES ORTHO RÉGÉNÉRATIVES INC.								
Actions ordinaires								
Leduc, Claude	5	O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	173 013	0.3000	QC
O'Donnell, Patrick Thomas	4	O	2021-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Débetures convertibles 10 , 2 years, \$0.30 Conversion Price</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Leduc, Claude	5	O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 50 000.00)	0.3000	QC
<i>Options</i>								
O'Donnell, Patrick Thomas	4	O	2021-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
TELUS International (Cda) Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple</i>								
<i>Baring Private Equity Asia GP VI Limited</i>								
Riel B.V.	3	PI	2021-02-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-05	C	36 - Conversion ou échange	(15 068 329)		BC
<i>Salata, Jean Eric</i>								
Riel B.V.	3	PI	2021-02-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-05	C	36 - Conversion ou échange	(15 068 329)		BC
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
<i>Baring Private Equity Asia GP VI Limited</i>								
Riel B.V.	3	PI	2021-02-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-05	C	36 - Conversion ou échange	15 068 329		BC
		O	2021-02-05	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(15 068 329)	25.0000USD	BC
<i>Salata, Jean Eric</i>								
Riel B.V.	3	PI	2021-02-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-05	C	36 - Conversion ou échange	15 068 329		BC
		O	2021-02-05	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(15 068 329)	25.0000USD	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
<i>Anton, Olin</i>								
	4	O	2021-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 368		BC
<i>Belec, Michel</i>								
	5	O	2021-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 124		BC
<i>Blair, Joshua Andrew</i>								
	4, 7	O	2021-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 240		BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 040		BC
<i>Hannon, Brian</i>								
	7	O	2021-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
<i>Kanu, Vanessa</i>								
	5	O	2021-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 358		BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		BC
<i>Koskovich, Charles</i>								
	5	O	2021-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 358		BC
<i>Puritt, Jeffrey</i>								
	4, 5	O	2021-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	205 308		BC
<i>Radzicki, James</i>								
	5	O	2021-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 569		BC
<i>Ringman, Michael</i>								
	5	O	2021-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 569		BC
<i>Tyfting, Marilyn</i>								
	5	O	2021-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 358		BC
<i>Options</i>								
<i>Belec, Michel</i>								
	5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	48 911		BC
<i>Kanu, Vanessa</i>								
	5	O	2021-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	83 849		BC
<i>Koskovich, Charles</i>								
	5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	83 849		BC
<i>Puritt, Jeffrey</i>								
	4, 5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	167 693		BC
<i>Radzicki, James</i>								
	5	O	2021-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	55 899		BC
<i>Ringman, Michael</i>								
	5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	55 899		BC
<i>Tyfting, Marilyn</i>								
	5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	83 849		BC
TeraGo Inc.								
<i>Performance Share Units</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Charron, David	5	O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 229)		ON
Lau, Mark	5	O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 141)		ON
Levy, Candice	5	O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 234)		ON
McGregor, Duncan	5	O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 198)		ON
Wetzel, Blake	5	O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(8 160)		ON
TerraVest Industries Inc. (formerly TerraVest Capital Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cook, Blair	4							
Blair Cook Inc	PI	O	2021-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	17.5000	AB
MacBean, Michael	6							
Kinchyle Investments Inc.	PI	O	2021-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	18.0120	AB
		O	2021-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.8000	AB
The Bitcoin Fund								
<i>Parts Class A</i>								
Jouppi, Christopher Matti	4							
Questrade - TFSA	PI	O	2020-03-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90	63.5700	ON
The Keg Royalties Income Fund								
<i>Actions échangeables Class D LP Exchangeable Units of a subsidiary</i>								
Cara Operations Limited	3							
Keg Restaurants Ltd.	PI	O	2019-01-01	I	45 - Contrepartie d'un bien	288 788		BC
		M	2019-01-01	I	45 - Contrepartie d'un bien	288 789		BC
		O	2020-01-01	I	45 - Contrepartie d'un bien	443 479		BC
		O	2021-01-01	I	45 - Contrepartie d'un bien	201 977		BC
Thomson Reuters Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rushton, Charlotte	7, 5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 109		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Bello, Stephane	5	O	2020-03-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	493		ON
		O	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	420		ON
Rushton, Charlotte	7, 5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 784)		ON
		O	2020-03-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	239		ON
		O	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	192		ON
		O	2020-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	165		ON
		O	2020-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161		ON
ThreeD Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Inwentash, Raquel Aspen	3	O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(376 700)	1.5963	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(247 200)	1.5314	ON
MYERS, ALAN	4	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.1000	ON
		M	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.1000	ON
		O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.3000	ON
		O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	8 333	1.2000	ON
		O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	58 333	1.2000	ON
<i>Options</i>								
MYERS, ALAN	4	O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		ON
		O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		ON
		O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(8 333)		ON
		O	2021-02-17	D	51 - Exercice d'options	(58 333)		ON
TORC Oil & Gas Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brown, Alexander C. (Sandy)	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 427	2.8631	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	444 289	2.9842	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(213 261)	2.9842	AB
Brussa, John Albert	4	O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	75 365	2.9800	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(35 421)	2.9800	AB
Canada Pension Plan Investment Board	3							
CPP Investment Board PMI-2 Inc.	PI	O	2021-02-23	I	36 - Conversion ou échange	33 416	2.9842	AB
Case, Mary-Jo	4	O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	75 365	2.9842	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(35 421)	2.9842	AB
Chernoff, M. Bruce	4	O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	75 365	2.9842	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(35 421)	2.9842	AB
Gordon, John	4	O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	66 035	2.9842	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(31 036)	2.9842	AB
Herman, Brett	5	O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	1 441 065	2.9842	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(691 714)	2.9842	AB
RRSP (Computershare)	PI	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 098	2.8631	AB
Johnson, David Daniel	4	O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	75 365	2.9842	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(35 421)	2.9842	AB
Manchester, Shane	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 426	2.8631	AB
		O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	444 289	2.9842	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(213 261)	2.9842	AB
Shwed, Dale Orest	4	O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	75 365	2.9842	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(35 421)	2.9842	AB
Tang, Marvin	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 249	2.8631	AB
		O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	254 586	2.9842	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(122 202)	2.9842	AB
Wallis, Jeremy	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 427	2.8631	AB
		O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	530 725	2.9842	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(254 747)	2.9842	AB
Wihak, Michael	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 426	2.8631	AB
		O	2021-02-23	D	36 - Conversion ou échange	530 725	2.9842	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(254 747)	2.9842	AB
Zabinsky, Jason	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	647 988	2.9842	AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(311 035)	2.9842	AB
Spousal RSP	PI	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 665	2.8631	AB
<i>Performance Awards</i>								
Brown, Alexander C. (Sandy)	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	197 727		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(392 877)		AB
Herman, Brett	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	641 369		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 274 348)		AB
Manchester, Shane	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	197 727		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(392 877)		AB
Tang, Marvin	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113 149		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(225 147)		AB
Wallis, Jeremy	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	236 201		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(469 317)		AB
Wihak, Michael	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	236 201		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(469 317)		AB
Zabinsky, Jason	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	288 393		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(573 017)		AB
<i>Restricted Awards</i>								
Brown, Alexander C. (Sandy)	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 626		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(51 412)		AB
Brussa, John Albert	4	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 780		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(75 365)		AB
Canada Pension Plan Investment Board	3							
Scott Lawrence	PI	O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 369		AB
		O	2021-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(33 416)		AB
Case, Mary-Jo	4	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 780		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Chernoff, M. Bruce	4	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(75 365)		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 780		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(75 365)		AB
de Lacy, Catharine	4	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	411		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(41 949)		AB
Gordon, John	4	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 567		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(66 035)		AB
Herman, Brett	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 470		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(166 716)		AB
Johnson, David Daniel	4	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 780		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(75 365)		AB
Manchester, Shane	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 626		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(51 412)		AB
Shwed, Dale Orest	4	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 780		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(75 365)		AB
Tang, Marvin	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 440		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(29 440)		AB
Wallis, Jeremy	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 127		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(61 407)		AB
Wihak, Michael	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 127		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(61 407)		AB
Zabinsky, Jason	5	O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 814		AB
		O	2021-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(74 970)		AB
Toromont Industries Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Medhurst, Scott	4, 5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	20 000	36.6500	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	92.8300	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.5850	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.5500	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.5350	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.5250	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	92.5200	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.5150	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	92.5100	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	92.5000	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	92.4900	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	92.4800	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	92.4750	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	92.4700	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	92.4650	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	92.4600	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.4500	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.4400	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	92.4350	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	92.4300	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	92.4200	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.3900	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.3350	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.3250	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.3200	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	92.3000	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	92.2950	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.2800	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.2700	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	92.2600	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.2300	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.2200	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	92.1100	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.0950	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.0500	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.0000	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	91.9900	ON
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	91.8600	ON
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>								
Korbak, Lynn Margaret	5	O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 100		ON
Malinauskas, David Allan	7	O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	197		ON
McMillan, Michael Stanley Howie	5	O	2020-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 510		ON
<i>Options</i>								
Medhurst, Scott	4, 5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	36.6500	ON
TransAlta Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	3							
BIF IV EAGLE NR CARRY LP	PI	O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 841	11.8800	AB
EAGLE CANADA COMMON HOLDINGS LP	PI	O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 159	11.8800	AB
Trez Capital Senior Mortgage Investment Corporation								
<i>Voting Shares</i>								
Kupinsky, Jordan	4							
Windsor Private Capital	PI	O	2021-02-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	2.2600	BC
		O	2021-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	2.2756	BC
Trican Well Service Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2021-02-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(178 469)	1.9408	AB
Clarke Inc.	3	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200 000)	1.8900	AB
Trisura Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Partners Value Investments Inc.	3	O	2021-01-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(735 822)	83.6500	ON
Tucows Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Johannson, Jessica	5	O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 410)	103.0000	ON
Unigold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tremblay, Norman	4	O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2800	ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.2700	ON
Uni-Sélect inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
EdgePoint Investment Group Inc.	3							
AL Mehwar Commercial Investments LLC	PI	O	2019-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
EdgePoint Canadian Growth & Income Portfolio	PI	O	2019-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
EdgePoint Canadian Portfolio	PI	O	2019-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
EdgePoint Variable Income Portfolio	PI	O	2019-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Débetures convertibles 6 Convertible Debentures</i>								
EdgePoint Investment Group Inc.	3							
EdgePoint Canadian Growth & Income Portfolio	PI	O	2019-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
EdgePoint Canadian Portfolio	PI	O	2019-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
EdgePoint Global Growth & Income Portfolio	PI	O	2019-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
EdgePoint Variable Income Portfolio	PI	O	2019-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
EdgePoint Wealth Management Inc.	PI	O	2019-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Restricted Share Units (RSUs)</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Bussieres, Eric	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 239	7.1340	QC
Croxson, Neil	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 474	7.1340	QC
Giroux, Nathalie	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 515	7.1340	QC
Juneau, Louis	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 968	7.1340	QC
McCorry, Joseph E.	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 696	7.1340	QC
Savoie, Suzanne	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 931	7.1340	QC
Windom, Anthony Brent	4, 5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 133	7.1340	QC
<i>Unités actions de Performance /Performance Share Unit</i>								
Bussieres, Eric	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 239	7.1340	QC
Croxson, Neil	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 475	7.1340	QC
		M	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 474	7.1340	QC
Giroux, Nathalie	5	O	2020-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 515	7.1340	QC
Juneau, Louis	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 968	7.1340	QC
McCorry, Joseph E.	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 696	7.1340	QC
Savoie, Suzanne	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 931	7.1340	QC
Windom, Anthony Brent	4, 5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 133	7.1340	QC
<i>Unités d'actions différées (UAD) / Deferred Share Unit Plan</i>								
Croxson, Neil	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 510	7.1340	QC
Giroux, Nathalie	5	O	2020-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	992	7.1340	QC
McCorry, Joseph E.	5	O	2020-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 323	7.1340	QC
Windom, Anthony Brent	4, 5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 915	7.1340	QC
Urbana Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
CALDWELL, BRENDAN T.N.	3							
Sandra Caldwell RRSP	PI	O	2021-01-04	C	97 - Autre	(12 339)	2.9000	ON
		M	2021-01-04	C	97 - Autre	12 339	2.9000	ON
Urbanimmersive inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bedard, Simon	4, 5	O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 000	0.2050	QC
Val-d'Or Mining Corporation (formerly Nunavik Nickel Mines Ltd.)								
<i>Options</i>								
De Vega, Quirico (Rico)	6, 5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	115 000		QC
Honig, Deborah Jane	4	O	2021-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	250 000		QC
Mariage, Frank	4	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	175 000		QC
Mullan, Glenn J	4, 6	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	271 233		QC
Rosatelli, Michael P.	5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
Shewchuk, Lukas C.W.	4	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	175 000		QC
Zinke, Jens	4, 5	O	2021-02-22	D	50 - Attribution d'options	275 000		QC
VersaBank								
<i>Actions ordinaires</i>								
340268 Ontario Limited	3							
RBC Dominion Securities	PI	O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.2385	ON
		O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	13.2350	ON
		O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.0200	ON
		O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.0000	ON
George, Patrick	6	O	2021-02-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 257)		ON
CIBC Wood Gundy RRSP	PI	O	2021-02-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	20 257		ON
RBC Dominion	PI	O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	12.7900	ON
		O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	12.8800	ON
Vision Lithium inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Bryce, Robert	4	O	2021-02-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.2900	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.3900	QC
NMX Residual Assets Inc.	3	O	2020-12-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 802 000)	0.0300	QC
		O	2020-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 000)	0.0300	QC
		O	2020-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	0.0300	QC
		O	2020-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 116 000)	0.0300	QC
		O	2020-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(631 000)	0.0300	QC
		O	2020-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 952 000)	0.0300	QC
		O	2020-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(766 000)	0.0300	QC
		O	2020-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 000)	0.0300	QC
		O	2020-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(564 000)	0.0300	QC
		O	2020-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.0300	QC
		O	2020-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000 000)	0.0300	QC
Vizsla Silver Corp.								
<i>Options</i>								
Brcic, Veljko	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	140 000	1.5000	BC
Dupuis, Martin	5	O	2021-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	140 000	1.5000	BC
Liyanage, Mahesh Nalinda	5	O	2021-02-17	D	53 - Attribution de bons de souscription	200 000	1.5000	BC
Waste Connections, Inc. (formerly Progressive Waste Solutions Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Black, Matthew Stephen	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	731		ON
		O	2021-02-14	D	97 - Autre	(217)	99.3600USD	ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	695		ON
		O	2021-02-15	D	97 - Autre	(182)	99.3600USD	ON
Chambliss, Darrell W.	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 337		ON
		O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(365)	99.3600USD	ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 360		ON
		O	2021-02-15	D	97 - Autre	(331)	99.3600USD	ON
Craft, Jason Jon	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	750		ON
		O	2021-02-14	D	97 - Autre	(223)	99.3600	ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	793		ON
		O	2021-02-15	D	97 - Autre	(203)	99.3600USD	ON
Eddie, David G	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	856		ON
		O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(383)	99.3600USD	ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	860		ON
		O	2021-02-15	D	97 - Autre	(339)	99.3600USD	ON
Guillet, Edward E.	4	O	2021-02-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	545		ON
		O	2021-02-14	D	97 - Autre	(224)	99.4330USD	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	595		ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(319)	100.0146USD	ON
Hall, David M	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	725		ON
		O	2021-02-14	D	97 - Autre	(215)	99.3600USD	ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	732		ON
		O	2021-02-15	D	99 - Correction d'information	(192)	99.3600USD	ON
Hansen, Eric Olin	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	687		ON
		O	2021-02-14	D	97 - Autre	(307)	99.3600USD	ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	683		ON
		O	2021-02-15	D	97 - Autre	(286)	99.3600USD	ON
Harlan, Michael W	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	545		ON
		O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(224)	99.4330USD	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	595		ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(319)	100.0146USD	ON
Hughes, Larry Sanford	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	545		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(249)	99.4330USD	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	595		ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(319)	100.0146USD	ON
Jackman, Worthing F.	4, 5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 556		ON
		O	2021-02-14	D	97 - Autre	(1 416)	99.3600USD	ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 354		ON
		O	2021-02-15	D	97 - Autre	(927)	99.3600USD	ON
Jordan, Elise Lipman	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	545		ON
		O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(287)	99.4330USD	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	595		ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(313)	100.0146USD	ON
Lee, Susan	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	545		ON
		O	2021-02-14	D	97 - Autre	(249)	99.4330USD	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	595		ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(319)	100.0146USD	ON
Little, James M.	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 075		ON
		O	2021-02-14	D	97 - Autre	(311)	99.3600USD	ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	915		ON
		O	2021-02-15	D	97 - Autre	(219)	99.3600USD	ON
Mittelstaedt, Ronald J	4, 5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	662		ON
		O	2021-02-14	D	97 - Autre	(255)	99.3600USD	ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 403		ON
		O	2021-02-15	D	97 - Autre	(1 110)	99.3600USD	ON
Razzouk, William J.	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	545		ON
		O	2021-02-14	D	97 - Autre	(224)	99.4330USD	ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	595		ON
		O	2021-02-19	D	97 - Autre	(319)	100.0146USD	ON
Shea, Patrick J	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 091		ON
		O	2021-02-14	D	97 - Autre	(314)	99.3600USD	ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	927		ON
		O	2021-02-15	D	97 - Autre	(222)	99.3600USD	ON
Whitney, Mary Anne	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 050		ON
		O	2021-02-14	D	97 - Autre	(458)	99.3600USD	ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	878		ON
		O	2021-02-15	D	97 - Autre	(343)	99.3600USD	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Guillet, Edward E.	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	476		ON
Harlan, Michael W	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	476		ON
Hughes, Larry Sanford	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	476		ON
Jordan, Elise Lipman	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	476		ON
Lee, Susan	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	476		ON
Razzouk, William J.	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	476		ON
<i>Performance Share Units</i>								
Black, Matthew Stephen	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(731)		ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(695)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 833		ON
Chambliss, Darrell W.	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 337)		ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 360)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 001		ON
Craft, Jason Jon	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(750)		ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(793)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 012		ON
Eddie, David G	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(856)		ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(860)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 497		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Hall, David M	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(725)		ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(732)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 782		ON
Hansen, Eric Olin	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(687)		ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(683)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 577		ON
Jackman, Worthing F.	4, 5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 556)		ON
		O	2021-02-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	(2 354)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 653		ON
Little, James M.	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 075)		ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(915)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 519		ON
Mittelstaedt, Ronald J	4, 5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(662)		ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 403)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 267		ON
Shea, Patrick J	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 091)		ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(927)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 673		ON
Whitney, Mary Anne	5	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 050)		ON
		O	2021-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(878)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 465		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Black, Matthew Stephen	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 833		ON
Chambliss, Darrell W.	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 001		ON
Craft, Jason Jon	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 012		ON
Eddie, David G	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 497		ON
Guillet, Edward E.	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(545)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 189		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(595)		ON
Hall, David M	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 782		ON
Hansen, Eric Olin	5	O	2019-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 577		ON
Harlan, Michael W	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(545)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 189		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(595)		ON
Hughes, Larry Sanford	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(545)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 189		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(595)		ON
Jackman, Worthing F.	4, 5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 653		ON
Jordan, Elise Lipman	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(545)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 189		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(595)		ON
Lee, Susan	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(545)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 189		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(595)		ON
Little, James M.	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 519		ON
Mittelstaedt, Ronald J	4, 5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 267		ON
Razzouk, William J.	4	O	2021-02-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(545)		ON
		O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 189		ON
		O	2021-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(595)		ON
Shea, Patrick J	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 673		ON
Whitney, Mary Anne	5	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 465		ON
West Fraser Timber Co. Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	3							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Brookfield Private Equity Group Holdings LP	PI	O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(163 377)	90.0093	BC
		O	2021-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(183 785)	86.8549	BC
		O	2021-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(328 700)	87.9775	BC
Burke, Kevin John	5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	1 800	38.9500	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	88.3100	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	225	38.9500	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(225)	88.3200	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	75	51.8000	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75)	88.3200	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	100	51.8000	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	88.3100	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	1 200	51.8000	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	88.3000	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	200	51.8000	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	88.2950	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	200	51.8000	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	88.2850	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	250	51.8000	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	88.2400	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	2 100	56.0000	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	87.9600	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	1 800	56.0000	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	87.9700	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	100	56.0000	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	87.9550	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	50	56.0000	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	87.9300	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	550	54.1700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(550)	88.0650	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	100	54.1700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	88.0600	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	900	54.1700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	88.0100	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	54.1700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	88.0050	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	600	54.1700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	88.0000	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	1 000	54.1700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	87.9600	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	150	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150)	88.2400	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	400	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	88.2500	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	100	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	88.2550	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	100	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	88.2200	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	100	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	88.2150	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	300	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	88.1900	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	200	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	88.1800	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	200	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	88.1700	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	2 700	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	88.1400	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	100	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	88.1500	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	200	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	88.1450	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	1 050	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 050)	88.0650	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	1 400	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	88.0700	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	100	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	88.0750	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	500	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	88.0350	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	100	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	88.0550	BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	400	68.6700	BC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	88.0600	BC
KETCHAM INVESTMENTS	3	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(93 579)	68.9726USD	BC
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 421)	86.9530	BC
KETCHAM, HENRY HOLMAN III	4, 5	O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	55 000	25.7500	BC
West Fraser Timber Co. Ltd.	1	O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	11 677	68.4932USD	BC
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 555	86.9973	BC
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	11 677	69.8884USD	BC
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 267	88.0682	BC
<i>Droits</i>								
Balkwill, Brian Allen	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	72		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(936)		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(936)		BC
		O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 320		BC
Burke, Kevin John	5	O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 190		BC
Carter, Keith Darren	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	70		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(925)		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(925)		BC
		O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		BC
Dubois-Phillips, Mark Richard	5	O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 910		BC
Ferris, Raymond William	4	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	162		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(2 121)		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(2 121)		BC
		O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 430		BC
Gorman, James William	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	74		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(982)		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(982)		BC
		O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		BC
Henderson, D'Arcy Robert	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	13		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(353)		BC
		O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 600		BC
Lampard, Robin E.A.	5	O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 940		BC
McIver, Christopher Daryl	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	112		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 466)		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 466)		BC
		O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 770		BC
McLaren, Sean Peter	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	90		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 175)		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 175)		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Plante, Adrian Archille	5	O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 050		BC
		O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	10		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(275)		BC
		O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		BC
Virostek, Christopher	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	118		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 559)		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 559)		BC
		O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 605		BC
Watkins, Jr., Charles Henry	5	O	2021-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	70		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(920)		BC
		O	2021-02-16	D	59 - Exercice au comptant	(920)		BC
		O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 835		BC
Wijnbergen, Peter Cornelius	5	O	2021-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 515		BC
Options								
Balkwill, Brian Allen	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	5 540		BC
Burke, Kevin John	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	5 245		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(1 800)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(225)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(75)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(100)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(1 200)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(200)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(200)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(250)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(2 100)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(1 800)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(100)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(50)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(550)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(100)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(900)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(900)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(600)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(150)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(400)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(100)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(100)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(100)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(300)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(200)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(200)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(2 700)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(100)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(200)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(1 050)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(1 400)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(100)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(500)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(100)		BC
		O	2021-02-19	D	51 - Exercice d'options	(400)		BC
Carter, Keith Darren	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	4 800		BC
Dubois-Phillips, Mark Richard	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	4 565		BC
Ferris, Raymond William	4	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	34 500		BC
Gorman, James William	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	4 800		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)		BC
		O	2021-02-18	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)		BC
Henderson, D'Arcy Robert	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	3 810		BC
KETCHAM, HENRY HOLMAN III	4, 5							
Stock Option Plan	PI	O	2021-02-19	I	59 - Exercice au comptant	(37 000)		BC
		O	2021-02-19	I	51 - Exercice d'options	(55 000)		BC
Lampard, Robin E.A.	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	7 045		BC
Mclver, Christopher Daryl	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	6 610		BC
McLaren, Sean Peter	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	7 260		BC
Plante, Adrian Archille	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	3 600		BC
Virostek, Christopher	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	8 630		BC
Watkins, Jr., Charles Henry	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	4 390		BC
Wijnbergen, Peter Cornelius	5	O	2021-02-17	D	50 - Attribution d'options	17 970		BC
Windfall Geotek Inc.								
Actions ordinaires								
belisle, daniel	5	O	2019-03-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.1100	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.0700	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.0900	QC
Inwentash, Sheldon	6							
ThreeD Capital	PI	O	2021-02-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3965	QC
		O	2021-02-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3680	QC
		O	2021-02-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.4153	QC
		O	2021-02-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.4485	QC
		O	2021-02-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.4412	QC
ThreeD Capital Inc.	3	O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3680	QC
		O	2021-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3965	QC
		O	2021-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.4153	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.4485	QC
		O	2021-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.4412	QC
Options								
belisle, daniel	5	O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.1100	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.0700	QC
		O	2021-02-18	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.0900	QC
Yamana Gold Inc.								
Actions ordinaires								
Bouchard, Yohann	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 391		ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 480)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 390		ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 580)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	28 010		ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 933	5.9600	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 228		ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 183)	5.7400	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 085		ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 360)	5.7500	ON
CAMPBELL, RICHARD	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 391	5.9600	ON
		M	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 391		ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 480)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 946		ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 621)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 231		ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 215)	5.9600	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 024		ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 986)	5.7400	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	Initié	Porteur inscrit	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 737	ON
			O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 633)	5.7500
Fernandez-Tobar, Gerardo	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 127	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 761)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 390	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 580)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	28 010	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 933)	5.9600	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 228	ON	
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 183)	5.7400	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 085	ON	
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 360)	5.7500	ON
Ford, R. Craig Holding Company	5 PI	O	2021-01-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		ON	
		O	2021-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.7800	ON
Gallinger, Ross Douglas	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 595	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 321)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	19 953	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 350)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 744	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 369)	5.9600	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 516	ON	
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 710)	5.7400	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 426	ON	
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 465)	5.7500	ON
LeBlanc, Jason	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 391	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 480)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 945	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 758)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 167	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 316)	5.9600	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 228	ON	
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 183)	5.7400	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 085	ON	
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 360)	5.7500	ON
Marrone, Peter	4, 5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	199 804	ON	
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(106 895)	5.5700	ON
Marsden, Henry	5	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63 900)	5.6800	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 605	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 014)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 082	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 717)	5.9600	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 498	ON	
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 157)	5.7400	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 807	ON	
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 132)	5.7500	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	19 237	ON	
Racine, Daniel	5	O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 943)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	41 912	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 841)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	66 538	ON	
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 848)	5.9600	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	50 876	ON	
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 624)	5.7400	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	31 096	ON	

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Tsakos, Sofia	5	O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 767)	5.7500	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 342		ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 021)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 945		ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 758)	5.9600	ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 167		ON
		O	2021-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 316)	5.9600	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 380		ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 722)	5.7400	ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 569		ON
		O	2021-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 082)	5.7500	ON
<i>Deferred Share Unit</i>								
Begeman, John A.	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 898		ON
BERGEVIN, Christiane	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 796		ON
Davidson, Alexander John	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 898		ON
Graff, Richard P	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 898		ON
Keating, Kimberly	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 898		ON
Sadowsky, Jane	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 796		ON
Titano, Dino	4	O	2021-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 898		ON
<i>Restricted Shares</i>								
Bouchard, Yohann	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 391)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(27 390)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 010)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 228)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 085)		ON
CAMPBELL, RICHARD	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 391)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 946)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 231)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 024)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 737)		ON
Fernandez-Tobar, Gerardo	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 127)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(27 390)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 010)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 228)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 085)		ON
Gallinger, Ross Douglas	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 595)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 953)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 744)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 516)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 426)		ON
LeBlanc, Jason	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 391)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 945)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 167)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 228)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 085)		ON
Marrone, Peter	4, 5	O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(199 804)		ON
Marsden, Henry	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 605)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 082)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 498)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 807)		ON
Racine, Daniel	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 237)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(41 912)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(66 538)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 876)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(31 096)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Tsakos, Sofia	5	O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 342)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 945)		ON
		O	2021-02-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 167)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 380)		ON
		O	2021-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 569)		ON

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 23-328 du personnel des ACVM : Régime de protection des ordres : seuil de part de marché du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

(Texte publié ci-dessous)



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis 23-328 du personnel des ACVM *Régime de protection des ordres : seuil de part de marché du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022*

Le 25 février 2021

Introduction

Le 20 juin 2016, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) ont publié un avis¹ (**l'Avis de 2016**) relatif à la mise en œuvre du seuil de part de marché. Le présent avis met à jour la liste des marchés protégés et non protégés publiée le 13 février 2020. Cette liste sera en vigueur du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Nous soulignons qu'aucun changement n'a été apporté depuis la liste publiée l'an dernier.

Il est possible de consulter cet avis sur les sites Web des membres des ACVM, notamment :

www.lautorite.qc.ca
www.albertasecurities.com
www.bcsc.bc.ca
www.fcnb.ca
nssc.novascotia.ca
www.osc.gov.on.ca
www.fcaa.gov.sk.ca
www.mbsecurities.ca

Objet

Le présent avis a pour objet de donner la liste des marchés affichant des ordres protégés (les **marchés protégés**) et de ceux dont les ordres ne seront pas protégés (les **marchés non protégés**) pour l'application du *Règlement 23-101 sur les règles de négociation* (le **Règlement 23-101**) et du régime de protection des ordres (le **RPO**) pendant la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 pour l'une des raisons suivantes :

- i) ils ne fournissent pas de fonctionnalité de négociation automatisée du fait qu'ils imposent un délai intentionnel dans le traitement des ordres;
- ii) ils n'atteignent pas le seuil de part de marché.

Le seuil de part de marché a été fixé à 2,5 %².

¹ Avis 23-316 du personnel des ACVM, *Régime de protection des ordres : mise en œuvre du seuil de part de marché et modification de l'Instruction générale relative au Règlement 23-101 sur les règles de négociation.*

² L'Avis 23-316 du personnel des ACVM comprend une description du mode de calcul du seuil de part de marché.

Obligations prévues par le RPO

L'article 6.1 du Règlement 23-101 prévoit que le marché doit établir, maintenir et faire respecter des politiques et procédures raisonnablement conçues pour empêcher les transactions hors cours sur une offre d'achat ou de vente protégée dotée d'un meilleur cours. L'article 6.4 de ce règlement impose la même obligation aux participants au marché qui assurent la conformité au RPO en saisissant des ordres à traitement imposé.

Au sens de l'article 1.1 du Règlement 23-101, une offre d'achat protégée ou une offre de vente protégée s'entend d'une offre d'achat ou de vente affichée sur un marché fournissant la fonctionnalité de négociation automatisée et à l'égard de laquelle de l'information est fournie à une agence de traitement de l'information.

L'article 1.1.2.1 de l'*Instruction générale relative au Règlement 23-101 sur les règles de négociation* traite des situations dans lesquelles un marché ayant introduit un délai intentionnel dans le traitement des ordres ne serait pas considéré comme offrant la fonctionnalité de négociation automatisée et, dès lors, les ordres qui y sont affichés ne seraient pas protégés.

Les ordres négociés sur les marchés « opaques » ne sont pas protégés puisqu'ils ne sont pas affichés. Ainsi, pour l'application du RPO, les ordres négociés sur ICX, LiquidNet, MATCHNow, sur le registre opaque de la Bourse Neo (NEO-D) et Nasdaq CXD sont non protégés.

Liste des marchés protégés et non protégés

On trouvera ci-après la liste des marchés protégés et non protégés.

Les ordres affichés sur les marchés indiqués dans le Tableau 1 ci-dessous sont protégés, soit parce que le marché atteint le seuil de part de marché, soit parce qu'ils visent des titres qui sont inscrits à la cote de ce marché et y sont négociés :

Tableau 1 – Marchés affichant des ordres protégés

Marché	Part de marché	État	Motif pour lequel il est protégé
NEO-L	4,98	Protégé	Seuil de part de marché atteint
CSE	7,46	Protégé	Seuil de part de marché atteint
Nasdaq CXC	10,95	Protégé	Seuil de part de marché atteint
Nasdaq CX2	5,25	Protégé	Seuil de part de marché atteint
Omega	3,79	Protégé	Seuil de part de marché atteint
TSX	45,34	Protégé	Seuil de part de marché atteint
TSX de croissance	9,63	Protégé	Seuil de part de marché atteint

Les ordres affichés sur les marchés indiqués dans le Tableau 2 ci-dessous ne seront pas protégés parce que ceux-ci n'offrent pas la fonctionnalité de négociation automatisée, n'atteignent pas le seuil de part de marché ou n'affichent pas d'ordres.

Tableau 2 – Marchés dont les ordres ne sont pas protégés

Marché	Part de marché	État	Motif pour lequel il est non protégé
NEO-N	4,29	Non protégé	Absence de fonctionnalité de négociation automatisée
Alpha	8,24	Non protégé	Absence de fonctionnalité de négociation automatisée
Lynx	0,07	Non protégé	Seuil de part de marché non atteint
ICX		Non protégé	Ordres non affichés
LiquidNet		Non protégé	Ordres non affichés
MATCHNow		Non protégé	Ordres non affichés
Nasdaq CXD		Non protégé	Ordres non affichés
NEO-D		Non protégé	Ordres non affichés

AVIS AU PUBLIC

Désormais, le présent avis ne sera publié que si des changements sont apportés à la liste des marchés protégés ou non protégés.

QUESTIONS

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Roland Geiling Analyste en produits dérivés Direction de l'encadrement des activités de négociation Autorité des marchés financiers roland.geiling@lautorite.qc.ca	Serge Boisvert Analyste à la réglementation Direction de l'encadrement des activités de négociation Autorité des marchés financiers serge.boisvert@lautorite.qc.ca
Alina Bazavan Senior Analyst, Market Regulation Commission des valeurs mobilières de l'Ontario abazavan@osc.gov.on.ca	Alex Petro Trading Specialist, Market Regulation Commission des valeurs mobilières de l'Ontario apetro@osc.gov.on.ca
H. Zach Masum Manager, Legal Services British Columbia Securities Commission zmasum@bcsc.bc.ca	Jesse Ahlan Regulatory Analyst, Market Structure Alberta Securities Commission jesse.ahlan@asc.ca

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modification importante proposée visant à éliminer le modèle de remise de frais et modifications proposées visant à supprimer les frais de transmission de fichiers de rapports (projet révisé)

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDS, de modification importante proposées visant à éliminer le modèle de remise de frais et modifications proposées visant à supprimer les frais de connectivité réseau et les frais de transmission de fichiers de rapports, afin de financer des améliorations technologiques. Considérant que la modification vise certaines conditions imposées à Groupe TMX Limitée, à l'époque Corporation d'Acquisition Groupe Maple, dans le contexte de l'acquisition de la CDS, l'Autorité met à la disposition des participants le lien faisant référence à la [Décision n° 2012-PDG-0142](#).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 29 mars 2021, à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : 514 864-63811
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Marie Élisabeth Lafleur
Analyste experte aux OAR
Direction de l'encadrement des activités de compensation
Téléphone : 514.395.0337, poste 4608
Numéro sans frais : 1.877.525.0337
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : marie-elizabeth2@lautorite.qc.ca

Sami Gdoura
Analyste expert en produits dérivés
Direction de l'encadrement des activités de compensation
Téléphone : 514.395.0337, poste 4395
Numéro sans frais : 1.877.525.0337
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : sami.gdoura@lautorite.qc.ca

Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (la « CDCC ») – Modifications apportées au manuel des risques de la CDCC pour mettre en place un nouveau processus de recalibrage du modèle de risque

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDCC, de modifications à son manuel des risques pour mettre en place un nouveau processus de recalibrage du modèle de risque afin d'améliorer sa flexibilité et sa réactivité à adapter ses modèles de marge initiale de base, lorsque nécessaire, à la suite (i) d'un événement externe (événement ou situation d'ordre financier, politique ou économique d'envergure nationale ou internationale) ou (ii) d'une évaluation interne de la CDCC, effectuée au moyen des contrôles ex-post et d'analyses de sensibilité, et conduisant au besoin de recalibrer les modèles de risque et d'améliorer leur rendement.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 26 mars 2020, à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Sami Gdoura
Analyse expert aux OAR
Direction de l'encadrement des activités de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4395
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4395
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : sami.gdoura@lautorite.qc.ca

Veronic Boivin Pedneault
Analyste aux OAR
Direction de l'encadrement des activités de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4346
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4346
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : veronic.boivin-pedneault@lautorite.qc.ca

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») – Marges obligatoires proposées dans le cas des produits structurés

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par l'OCRCVM, de modification à l'article 2 de la Règle 100 des courtiers membres et à la Règle 5400 de l'OCRCVM pour permettre de calculer la marge

(couverture) des produits structurés à l'aide d'un taux fixe ou d'une méthode modulaire (le « projet de modification »). Le projet de modification vise principalement à reconnaître officiellement une méthode de calcul de la marge pour les produits structurés, étant donné que les Règles des courtiers membres et les Règles de l'OCRCVM ne traitent pas expressément de la marge prescrite pour ces produits.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 12 avril 2021, à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Pascal Bancheri
Analyste expert
Direction de l'encadrement des activités de négociation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4354
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4354
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : pascal.bancheri@lautorite.qc.ca

Jean-Simon Lemieux
Analyste expert
Direction de l'encadrement des activités de négociation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4366
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4366
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : jean-simon.lemieux@lautorite.qc.ca

Avis et sollicitation de commentaires – Projet révisé – Modifications proposées visant à éliminer le modèle de remise de frais, ainsi qu'à supprimer les frais de connectivité réseau et les frais de transmission de fichiers de rapports

Services de dépôt et de compensation CDS inc.

PROJET RÉVISÉ

MODIFICATION IMPORTANTE PROPOSÉE VISANT À ÉLIMINER LE MODÈLE DE REMISE DE FRAIS

et

MODIFICATIONS PROPOSÉES VISANT À SUPPRIMER LES FRAIS DE CONNECTIVITÉ RÉSEAU et LES FRAIS DE TRANSMISSION DE FICHIERS DE RAPPORTS

AVIS ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

I. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES ET CONTEXTE

A. Contexte du présent projet révisé

En décembre 2019, les principales autorités de réglementation de la société Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « **CDS** ») ont publié un Avis et sollicitation de commentaires portant sur un projet de modification qui, une fois approuvé, aurait entraîné l'abolition du modèle de remise de frais et la suppression des frais de connectivité réseau (la « **demande initiale** »). La CDS a reçu neuf lettres de commentaires en réponse à la demande initiale ainsi que des commentaires officieux de la part d'adhérents et d'autorités de réglementation.

En réponse à l'ensemble de ces commentaires, la CDS a apporté des modifications dont résulte le présent projet modifié (la « **demande modifiée** »). Elle retire par conséquent la demande initiale publiée par ses principales autorités de réglementation le 19 décembre 2019.

B. Sommaire

La CDS propose d'apporter trois modifications au modèle de tarification actuel. Les deux premières modifications sont identiques à celles qui avaient été présentées dans la demande initiale. La première et plus importante modification proposée par la CDS vise à modifier son modèle de tarification en éliminant les remises versées annuellement aux adhérents en fonction de leur utilisation respective de ses services. La seconde modification vise à supprimer les frais de connectivité réseau qui sont actuellement assumés par les adhérents. La troisième modification, qui ne faisait pas partie de la demande initiale, vise à supprimer les frais facturés pour la transmission de fichiers de rapports pour des rapports qui sont produits par la CDS à la demande d'adhérents qui les utilisent dans le cadre de certains processus opérationnels. Cette troisième modification

devrait entraîner des économies annuelles de l'ordre de 1 million de dollars pour les adhérents.

La proposition visant à éliminer les remises a pour but de permettre à Groupe TMX Limitée (« **TMX** ») d'effectuer les investissements importants nécessaires à l'heure actuelle dans la modernisation de la technologie de la CDS et de financer adéquatement les mises à niveau technologiques nécessaires avec le temps tout en obtenant un taux convenable de rendement du capital investi en immobilisations. La modernisation de la technologie de la CDS, maintenant et au fil du temps, est essentielle pour permettre à cette chambre de compensation d'importance systémique de poursuivre ses activités de manière sûre et efficace pour le compte des marchés financiers du Canada.

Les modifications tarifaires proposées auront une incidence variée sur les adhérents. En tenant compte de toutes les modifications de la présente proposition dans leur ensemble, environ le tiers des adhérents verrait diminuer sa facture totale de la CDS (selon les résultats de 2018, 2019 et 2020). Les plus grands utilisateurs de services de base (c.-à-d. ceux dont les frais de services de base annuels de la CDS s'élèvent à plus de 1 million de dollars) verraient, quant à eux, leur facture totale de la CDS augmenter après la mise en œuvre de ces modifications.

1. Modifications apportées au projet depuis la publication de la demande initiale

La présente demande modifiée comporte deux modifications principales par rapport à la demande initiale :

une réduction supplémentaire des frais – comme mentionné ci-dessus, la CDS propose de cesser d'imposer des frais pour la transmission de fichiers de rapports;

le moment de l'élimination des remises – les remises seront éliminées uniquement après la réalisation du projet de modernisation des services de postnégociation.

C. Projet de modernisation des services de postnégociation de la CDS

Le projet de modernisation des services de postnégociation de la CDS vise à renouveler l'infrastructure essentielle de la CDS en remplaçant le système de traitement principal, appelé le CDSX, ainsi que les systèmes connexes. Pour la CDS et ses parties prenantes, le passage à une plateforme technologique moderne, modulable, fiable et plus souple constitue une opération de première importance. La CDS a envisagé différentes solutions pour financer à la fois cet investissement initial essentiel et les dépenses continues requises par cette infrastructure indispensable. Après réflexion, nous avons conclu que l'élimination de la remise constitue une mesure juste et appropriée pour financer le projet

de modernisation des services de postnégociation ainsi que les projets de mise à jour technologique futurs et qu'elle respectera l'exigence de TMX en matière de taux de rendement interne minimal à l'égard des activités de la CDS.

D. Élimination des remises

Actuellement, la CDS offre deux types de remises à ses adhérents. Dans les deux cas, la remise est versée annuellement et de façon proportionnelle en fonction de certains frais payés par les adhérents. Premièrement, chaque année, la CDS partage avec ses adhérents la moitié de l'augmentation des produits annuels tirés des services de compensation et des autres services de base par rapport aux produits annuels rajustés de l'exercice clos le 31 octobre 2012. Nous appelons cette remise la « **remise 50/50** ». Deuxièmement, chaque année, la CDS effectue également une remise additionnelle aux adhérents en fonction des services de compensation fournis dans le cadre d'opérations sur titres négociés en bourse effectuées soit à une bourse, soit sur un système de négociation parallèle. La valeur de cette remise, qui augmente depuis 2012, est désormais plafonnée à 4 millions de dollars par année. Nous appelons cette remise « **remise supplémentaire** »; elle est également versée annuellement de façon proportionnelle et avec arriérés en fonction des activités de compensation. La CDS propose d'éliminer définitivement à la fois la remise 50/50 et la remise supplémentaire, comme décrit ci-après. Cela voudrait dire qu'une fois que les approbations réglementaires de la demande modifiée auront été obtenues et que le projet de modernisation des services de postnégociation aura été réalisé, la CDS ne versera dorénavant plus de remises annuelles aux adhérents.

E. Suppression des frais de connectivité réseau

La CDS propose de supprimer deux types de frais de connexion aux systèmes de la CDS facturés aux adhérents. Premièrement, les adhérents paient des frais mensuels pour les unités logiques aux fins d'impression et des séances interactives sur l'ordinateur central de la CDS; les factures sont établies en fonction du nombre de ports. Ces frais mensuels (les « **frais relatifs aux ports** ») sont énumérés dans le [Barème de prix 2020 de la CDS](#) sous les codes 7500 à 7503 et 7535, 7540 et 7550. Afin d'atténuer les conséquences de l'élimination des remises de la CDS pour les adhérents, la CDS propose de supprimer ces frais relatifs aux unités logiques et aux ports. De même que l'élimination des remises, la suppression des frais relatifs aux ports dépend de l'obtention des approbations réglementaires de la demande modifiée.

Deuxièmement, les adhérents paient des frais mensuels pour la gestion de la connexion réseau avec la CDS. La CDS entend lever l'obligation de se connecter au moyen du réseau géré par la CDS et, par conséquent, permettra aux adhérents d'utiliser leur propre connexion autogérée pour se connecter à la CDS. Ces frais mensuels de connexion réseau, que nous appelons « **frais réseau ou frais de connexion** », sont énumérés dans le Barème de prix de la CDS sous les codes 7530 à 7534 et 7536 à 7539. Les frais de

réseau ou frais de connexion cesseront d'être facturés à l'adhérent dès que celui-ci migre hors du réseau géré par la CDS. Cette activité de migration a lieu actuellement et, à la fin de 2020, environ 60 % des entités avaient déjà effectué leur migration hors du réseau géré par la CDS. La majorité de ces entités ayant migré ont remplacé leur connexion sans frais en utilisant un lien existant à TMX, lien dédié ou par Internet.

1. Rectificatif

Dans la demande initiale, les codes de facturation 7535, 7540 et 7550 ont été identifiés de manière erronée : ces trois codes de facturation font partie des frais relatifs aux ports.

F. Suppression des frais de connectivité réseau

À titre de nouvelle concession supplémentaire visant à permettre aux adhérents d'obtenir un nouvel avantage compensatoire par rapport à l'incidence de l'élimination des remises, la CDS propose de cesser d'imposer des frais aux adhérents pour les rapports qu'elle leur transmet. Ces rapports sont des fichiers électroniques traités par la CDS qui sont extraits et utilisés pour certains processus opérationnels, comme le rapprochement, la tenue de livres et l'analyse. Les frais relatifs à ces fichiers électroniques, que nous appelons « **frais de transmission de fichiers de rapports** », sont indiqués dans le Barème de prix de la CDS sous le code 6170 *Fichier sortant*.

II. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Remarque : La section II (A) de la présente demande modifiée demeure inchangée depuis sa publication dans la demande initiale.

A. Modernisation nécessaire de la CDS

L'infrastructure essentielle de la CDS soutient les fonctions de compensation, de règlement et de dépôt des marchés financiers canadiens. Le gouverneur de la Banque du Canada a désigné le système de traitement principal de la CDS, le CDSX, comme étant d'importance systémique pour le système financier du Canada. Des exigences réglementaires fixent des normes de disponibilité du système et visent à assurer le fonctionnement sans heurts de cette infrastructure de première importance. En tant que propriétaire de la CDS, TMX appuie fermement la décision de moderniser les systèmes de la CDS afin que celle-ci continue de respecter les normes de rendement requises par ses activités de compensation et de règlement et qui font l'objet d'une surveillance de la part des autorités de réglementation, y compris les normes de rendement ayant trait à la disponibilité du CDSX.

Avec le projet de modernisation de ses services de postnégociation, la CDS remplace de manière proactive le système central CDSX et renouvelle les systèmes connexes. Le

projet de modernisation a pour but de mettre en place une plateforme technologique qui offrira une fiabilité et une sécurité durables et exceptionnelles et qui procurera une souplesse accrue dans le cadre d'améliorations futures des systèmes. Datant d'une vingtaine d'années, le CDSX repose sur une technologie centrale qui, bien que fiable, est dispendieuse et exige des ressources considérables en entretien. Avec le temps, la prise en charge du logiciel central du CDSX risque de devenir impossible en raison de l'épuisement progressif des ressources humaines en mesure d'assurer le soutien de ce logiciel patrimonial.

Nous estimons que la mise en place d'une plateforme technologique moderne permettra à la CDS d'apporter des modifications futures aux systèmes plus efficacement et à moindres risques qu'elle ne pourrait le faire en modifiant l'actuel système central du CDSX. La modernisation du système vise également à offrir aux adhérents une interface utilisateur plus intuitive leur permettant entre autres de personnaliser la production de leurs rapports. La conception modulaire du nouveau système permettra à la CDS de moduler le système plus efficacement en fonction des besoins futurs en matière de capacité.

B. Éliminer les remises permettra de financer aujourd'hui et demain le développement technologique de l'infrastructure essentielle au secteur

1. Justification de l'élimination des remises

Suivant le plan actuel et selon les hypothèses qui y sont inhérentes, les coûts du projet de modernisation des services de postnégociation visant à remplacer le système central CDSX et à moderniser les systèmes connexes sont évalués entre 120 et 135 millions de dollars et il est prévu que les nouveaux systèmes auront une durée de vie utile de 10 à 15 ans. Lors de l'acquisition de la CDS en 2012, TMX a supposé un taux de rendement interne des activités de la CDS fondé sur des prévisions de résultats d'exploitation de la CDS et sur certaines exigences en matière de capital, comme le capital réglementaire et d'autres fonds d'exploitation. Le taux de rendement interne a également été validé selon un coût moyen pondéré du capital fondé sur le marché pour TMX; on a, par le fait même, vérifié dans quelle mesure il était raisonnable d'utiliser le taux de rendement interne à titre de taux d'actualisation. Aucune affectation de capitaux n'a été prévue pour le remplacement du système central CDSX, ni pour aucune mise à niveau technologique importante.

Si la CDS ne modifie pas son modèle de tarification et de remise actuel, et compte tenu des investissements nécessaires à son projet de modernisation des services de postnégociation, elle ne pourra pas respecter les exigences minimales de TMX en matière de taux de rendement interne. L'injection de fonds nécessaire à la modernisation de cette infrastructure essentielle représente un facteur important qui n'a pas été envisagé à l'époque où la CDS a établi son modèle de tarification en 2012. Bien que nous soyons conscients des conséquences de la présente proposition pour les adhérents, la CDS est

d'avis que l'élimination des remises est la solution la plus efficace et appropriée pour assurer le financement adéquat du projet de modernisation des services de postnégociation et de la mise à niveau technologique future sur une base continue. L'élimination des remises fournira les fonds nécessaires aux investissements, aujourd'hui et dans l'avenir, dans les systèmes et l'infrastructure de la CDS, tout en influant de manière juste et équitable, selon l'analyse de la CDS, sur les frais facturés aux adhérents. L'incidence sur les adhérents, dont il est question à la section III, sera partiellement contrebalancée par la suppression des frais de connectivité réseau et des frais de transmission de fichiers de rapports.

2. Incidence de l'élimination des remises

La valeur totale des remises versées aux adhérents par la CDS varie d'année en année. En raison de la variation des produits tirés des services de compensation et autres services de base de la CDS, la valeur de la remise 50/50 varie année après année. Pour la période de cinq ans allant de 2016 à 2020 inclusivement, la CDS a versé en moyenne 6,0 millions de dollars par année en remise 50/50. La valeur de la remise supplémentaire est quant à elle un montant fixe (établi conformément aux décisions de reconnaissance de la CDS) qui a augmenté entre 2013 et 2016. En 2016, la remise supplémentaire a atteint son plafond de 4 millions de dollars par année. La remise annuelle moyenne totale de 10,0 millions de dollars versée par la CDS pour la période de cinq ans allant de 2016 à 2020 inclusivement représente 10 % des produits consolidés de la CDS (avant versement des remises) en moyenne de cette période.

C. Supprimer les frais de connectivité réseau atténue l'incidence de l'élimination des remises

1. Les frais relatifs aux ports et aux unités logiques

Sous réserve de son approbation, la présente proposition prévoit la suppression des frais mensuels relatifs aux ports (codes de frais 7500 à 7503 et 7535, 7540 et 7550 du Barème de prix de la CDS). Il est courant pour les fournisseurs d'infrastructure financière comme les chambres de compensation et les bourses d'imposer des frais d'accès à leurs adhérents et participants. Ces frais d'accès sont perçus afin de compenser les ressources utilisées par le fournisseur d'infrastructure financière pour le maintien des points d'accès reliant les adhérents aux systèmes de l'infrastructure. Le personnel des services technologiques de la CDS voit à maintenir une connexion fluide et continue vers les systèmes de la CDS. À la CDS, ces frais sont établis en fonction du nombre d'unités logiques utilisées par chaque adhérent. En 2018, les adhérents ont versé des frais relatifs aux ports totalisant 1,36 million de dollars.

La CDS propose de supprimer les frais relatifs aux ports afin de compenser en partie les adhérents, notamment les plus faibles utilisateurs des services de base

de la CDS, pour l'élimination des remises. La CDS propose de supprimer les frais relatifs aux ports au moment de la mise en œuvre de l'élimination des remises versées aux adhérents, après que le projet de modernisation des services de postnégociation aura été réalisé. (Voir la section IV – *Mise en œuvre des modifications*.) La suppression des frais relatifs aux ports dépend de l'obtention par la CDS de l'approbation de l'élimination des remises.

2. Frais de gestion du service de réseau

Dans le cadre de la transition vers le système modernisé, la CDS retire les adhérents du réseau actuel qui relie la CDS à ses adhérents et ceux-ci se connecteront à la CDS par l'intermédiaire de leurs fournisseurs de réseau actuels. Ce changement de connectivité réseau entraînera la suppression des frais de réseau (codes de frais 7530 à 7534 et 7536 à 7539 du Barème de prix de la CDS) et ne devrait entraîner aucuns frais de réseau supplémentaires pour les adhérents. Grâce à la modernisation de ses systèmes, la CDS et ses adhérents pourront profiter des avantages inhérents à l'abandon du réseau actuel, notamment en permettant aux adhérents de recourir à leurs propres fournisseurs de réseau pour se connecter à la CDS. Nous sommes conscients que ce changement déplacera le point de démarcation des locaux des adhérents vers les locaux de la CDS, mais puisque la plupart des adhérents disposent déjà de leur propre moyen de connectivité aux installations de TMX, nous croyons qu'il est possible de réaliser ce changement sans trop de dépenses ni de complications pour les adhérents. En 2018, les adhérents ont assumé des frais de réseau s'élevant à 1,48 million de dollars.

La CDS prévoit de terminer le passage du réseau géré par la CDS aux réseaux des adhérents au deuxième trimestre de 2021. La CDS a déjà fait migrer quelque 60 % des entités hors du réseau géré par la CDS. En procédant au changement de connexion réseau avant la réalisation du projet de modernisation des services de postnégociation, on s'assure au préalable que les connexions réseau des adhérents fonctionnent bien et que les travaux liés à la connectivité réseau n'empêcheront pas les ressources de se concentrer sur le processus de remplacement du CDSX. La CDS cesse de facturer les frais de réseau dès que la responsabilité de la gestion de la connectivité réseau a été transférée à l'adhérent. Les codes de facturation 7530 à 7534 et 7536 à 7539 du Barème de prix de la CDS seront officiellement supprimés lorsque tous les adhérents auront quitté le réseau de connectivité géré par la CDS. La suppression des frais de réseau ne dépend pas de l'obtention par la CDS de l'approbation de l'élimination des remises.

D. La suppression des frais de transmission de fichiers de rapports représente un avantage supplémentaire pour les adhérents

En réponse aux commentaires recueillis au sujet de la demande initiale, la CDS a analysé les frais imposés aux adhérents afin de déterminer la possibilité de consentir d'autres concessions permettant de compenser une partie de l'incidence de l'élimination des remises. À la suite de cet examen, la CDS propose maintenant de cesser de facturer les rapports qu'elle crée pour les adhérents et qui sont indiqués sous le code de facturation 6170 du Barème de prix de la CDS. Il est prévu que la modernisation des opérations de postnégociation réduise le besoin pour la CDS de créer des rapports statiques puisque les adhérents seront en mesure d'effectuer leur propre analyse et de créer leurs propres rapports. Néanmoins, la CDS a recueilli des commentaires selon lesquels certains adhérents souhaitent que la CDS continue de produire les fichiers de rapports actuels, de manière temporaire ou permanente. En réponse à leur demande, la CDS continuera de créer et de transmettre ces fichiers, sans frais toutefois.

III. CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS

Remarque : La section III (A) de la présente demande modifiée demeure inchangée depuis sa publication dans la demande initiale. L'introduction de la suppression des frais de transmission de fichiers de rapports, bien qu'elle soit globalement significative, ne modifie pas de manière sensible la catégorisation des adhérents concernés dans les sections III (A)(1) et III (A)(2) ci-dessous.

A. Conséquences pour les adhérents

La CDS propose l'élimination des remises et la compensation partielle de celle-ci après avoir conclu que cette mesure constituait une solution juste et équitable pour obtenir le financement des améliorations technologiques actuelles et futures qui sont nécessaires afin d'assurer la pérennité et l'efficacité de la CDS. L'incidence des modifications proposées variera pour chacun des adhérents. En considérant globalement l'élimination des remises et la suppression des frais de connectivité réseau (soit les frais relatifs aux ports et les frais de réseau), nous envisageons qu'environ le tiers des adhérents constateront une réduction nette de leur facturation annuelle de la CDS. Cette portion des adhérents est composée en bonne partie des adhérents qui assument les frais de la CDS les moins élevés (c.-à-d. ceux dont les frais se chiffrent à moins de 1 million de dollars par année). Plus précisément, voici en quoi consisteront les incidences pour les adhérents :

1. Adhérents dont le total des factures de la CDS se chiffre à moins de 1 million de dollars

Plus de 74 % des adhérents de la CDS (67 adhérents) ont payé moins de 1 million de dollars en frais de la CDS en 2018 (le « **groupe d'adhérents dont les frais sont les plus bas** »). Pour ce groupe d'adhérents, l'incidence de l'élimination des

remises est entièrement compensée, en fin de compte, par la suppression des frais de connectivité réseau.

Près de la moitié du groupe d'adhérents dont les frais sont les plus bas (34 adhérents) constateront une baisse nette de leur facturation annuelle de la CDS. Parmi les 33 adhérents restants de ce groupe d'adhérents dont les frais sont les plus bas, selon la facturation de 2018, la CDS a répertorié les adhérents qui, selon elle, devraient être les plus défavorablement touchés. Ainsi, quatre adhérents (sur 67) constateront une hausse comprise entre 11 % et 13 % de leur facture de la CDS. Ces hausses se traduisent par une hausse annuelle allant de 10 000 \$ à 45 000 \$, selon l'adhérent. Dans le groupe d'adhérents dont les frais sont les plus bas, 19 d'entre eux devraient subir une augmentation de 5 % à 10 %, soit une augmentation globale annuelle de 300 \$ à 68 000 \$, selon l'adhérent.

En résumé, parmi les 67 adhérents¹ ayant assumé une facture totale de moins de 1 million de dollars en 2018, nous nous attendons à ce que les frais varient tel qu'il est indiqué ci-dessous si les modifications sont approuvées et intégralement mises en œuvre (en fonction du niveau d'activité de 2018) :

- 4 adhérents : augmentation des frais de plus de 10 %
- 19 adhérents : augmentation des frais de 5 % à 10 %
- 9 adhérents : augmentation des frais de moins de 5 %
- 1 adhérent : aucun changement
- 34 adhérents : diminution des frais

2. Adhérents dont la facturation annuelle de la CDS se chiffre à au moins 1 million de dollars

On constate que 23 des adhérents de la CDS ont assumé des frais d'au moins 1 million de dollars en 2018 (le « **groupe d'adhérents dont les frais sont les plus élevés** »). En 2018, les 23 adhérents faisant partie du groupe d'adhérents dont les frais sont les plus élevés ont versé des frais totaux approximatifs de 61,6 millions de dollars (avant remise) et ont reçu des remises approximatifs de 8,5 millions de dollars. Ces adhérents ont versé approximativement 80 % de l'ensemble des frais et ont reçu approximativement 85 % de toutes les remises perçues par les adhérents. L'effet de l'élimination des remises est fortement concentré sur ces 23 adhérents. Il se fait encore plus sentir auprès des entreprises qui comptent plus d'un adhérent de la CDS au sein de leur organisation. La consolidation des données suggère que les 6 organisations comptant plus d'un adhérent de la CDS ont versé approximativement 60 % des frais et reçu approximativement 74 % de l'ensemble des remises. Le groupe d'adhérents dont

¹ La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC »), société affiliée de la CDS, est comprise dans ce groupe d'adhérents. La CDCC assume les mêmes frais que les adhérents non affiliés à la CDS. La CDCC verra sa facture de la CDS augmenter si la présente proposition est approuvée.

les frais sont les plus élevés est composé de banques de l'annexe I, de grands courtiers nationaux et d'adhérents fournissant des services de compensation correspondants.

En résumé, parmi les 23 adhérents ayant assumé une facture totale d'au moins 1 million de dollars en 2018, nous nous attendons à ce que les frais augmentent tel qu'il est indiqué ci-dessous si les modifications sont approuvées et intégralement mises en œuvre (en fonction du niveau d'activité de 2018) :

- 1 adhérent : augmentation des frais de plus de 18 %
- 5 adhérents : augmentation des frais de 13 à 18 %
- 10 adhérents : augmentation des frais de 5 à 10 %
- 7 adhérents : augmentation des frais de moins de 5 %

3. Les frais de la CDS sont parmi les plus bas à l'échelle mondiale

La CDS avance que l'élimination de ces remises est appropriée, car ses frais sont parmi les plus bas à l'échelle mondiale, et ils le seront toujours après l'élimination des remises. Selon un rapport produit en 2019 pour le compte de la CDS par un consultant externe, il appert que les frais de la CDS sont parmi les plus bas comparativement à 11 autres chambres de compensation à l'échelle mondiale (contreparties centrales et dépositaires centraux de titres). Ce rapport a été remis aux organismes de réglementation de la CDS et un résumé a été affiché à l'intention des adhérents de la CDS sur le portail du projet de modernisation des services de postnégociation². Le rapport produit se fonde sur le Barème de prix de la CDS. Cette analyse comparative ne tient donc pas compte de l'effet des remises annuelles aux adhérents de la CDS. Par conséquent, les frais payés par les adhérents de la CDS étaient en fait inférieurs à ceux qui ont été utilisés aux fins de l'analyse comparative.

Selon nous, l'analyse des frais de la CDS par rapport à ceux qui sont exigés pour des services comparables à l'étranger constitue un élément clé à prendre en considération pour déterminer si la présente proposition est juste et raisonnable. Comme expliqué plus loin à la section IX, les frais exigés aux adhérents de la CDS sont les plus bas à l'échelle mondiale en ce qui concerne la compensation et le règlement des opérations sur titres à revenu fixe ainsi que des opérations sur titres hors cote. Les frais exigés par la CDS pour la compensation et le règlement des opérations boursières sont au deuxième rang des plus bas à l'échelle mondiale; seule la DTCC, aux États-Unis, offre des services de compensation d'opérations boursières à moindres frais. Qui plus est, même après l'élimination des remises, la CDS demeurerait l'un des fournisseurs de services de compensation et de règlement les moins chers du monde. Les adhérents de la CDS bénéficieraient

² Le résumé de ce rapport est aussi publié à l'adresse suivante : <https://www.cds.ca/resource/fr/196> (en anglais seulement).

encore des services de chambre de compensation parmi les plus efficaces dans le monde, même une fois éliminées les remises de frais.

B. Conséquences pour la CDS

La CDS a versé des remises se chiffrant à 10,1 millions de dollars en 2018. Ce montant représente 10 % du produit consolidé (avant remises) de la CDS de 2018. Comme expliqué ci-dessus, la suppression des frais de connectivité réseau (frais relatifs aux ports et frais de réseau) représente 2,84 millions de dollars pour les adhérents qui reçoivent les remises. De plus, d'autres entités qui ne sont pas des adhérents cesseront également de payer les frais de réseau, ce qui entraînera une réduction supplémentaire de 0,5 million de dollars de produit pour la CDS. La nouvelle suppression des frais de transmission de fichiers de rapports devrait faire épargner environ 1,0 million de dollars de frais par année aux adhérents (selon les données de 2019 et de 2020). Ainsi, alors que la remise annuelle moyenne totale pour la période de cinq ans allant de 2016 à 2020, inclusivement, se chiffrait à 10,0 millions de dollars, l'effet compensateur de la suppression des frais de connectivité réseau pour toutes les entités additionné de celui de la suppression des frais de transmission de fichiers de rapports entraîne une incidence positive nette pour la CDS d'environ 7,2 millions de dollars (selon les données de 2018, 2019 et 2020). La remise annuelle moyenne totale de 10,0 millions de dollars versée par la CDS pour la période de cinq ans allant de 2016 à 2020 inclusivement représente 10 % des produits consolidés de la CDS (avant versement des remises) en moyenne pour cette période.

La CDS s'attend à ce que l'élimination des remises ait également pour effet de faire grimper sa marge de BAII à un niveau qui se rapproche de celui de ses homologues internationaux possédant une structure de propriété analogue. Chose importante pour TMX à titre de société mère de la CDS, il est également prévu que l'élimination des remises et la suppression des frais de connectivité réseau et des frais de transmission de fichiers de rapports permettra aux activités de la CDS d'atteindre le taux de rendement interne minimum (taux d'actualisation) visé par TMX sur le capital. De plus, cela établirait un modèle de financement approprié pour les investissements actuels et futurs dans la technologie. La CDS estime qu'il est approprié sur le plan commercial et qu'il est dans l'intérêt public de lui permettre d'exiger des frais qui confèrent à TMX un taux de rendement adéquat.

C. Comparaison aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers

La présente proposition est conforme aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (« **CPMI** ») et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (« **OICV** ») (les « **PIMF** »)³. Par exemple, une des considérations essentielles du Principe 21 – *Efficience et efficacité* expose la notion selon

³ Publiés en avril 2012 par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs.

laquelle une infrastructure de marché financier (« **IMF** ») devrait être conçue de telle sorte qu'elle réponde aux besoins de ses participants, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation de la technologie et des procédures. Selon l'alinéa 3.21.2 des PIMF, une IMF devrait, en concevant un système efficient, prendre en compte l'aspect pratique et les coûts pour les participants et qu'elle s'assure que ses dispositifs techniques sont suffisamment flexibles pour s'adapter à l'évolution de la demande et aux nouvelles technologies. Nous estimons que le projet de modernisation des services de postnégociation est indispensable afin que la CDS soit en mesure de s'adapter à l'évolution de la demande du marché et aux changements technologiques fréquents. Nous estimons que les modifications tarifaires proposées permettraient à la CDS de continuer à jouer son rôle d'exploitant d'IMF de manière hautement efficiente et rentable, aujourd'hui et pour les années à venir.

IV. MISE EN ŒUVRE DES MODIFICATIONS

La CDS modifie le calendrier de l'élimination des remises en réponse aux commentaires recueillis au sujet de la demande initiale. Elle propose désormais que les remises soient éliminées uniquement après le lancement de la modernisation des services de postnégociation et que toute remise accumulée soit versée aux adhérents immédiatement après ce lancement. La CDS ayant confirmé qu'elle retardera l'entrée en vigueur de l'élimination des remises après la mise en œuvre de la modernisation des services de postnégociation, l'élimination des remises ne sera donc pas effectuée de manière progressive. Les détails de la mise en œuvre sont présentés ci-dessous.

A. Suppression des frais de réseau (codes 7530 à 7534 et 7536 à 7539)

La CDS cessera la facturation individuelle des participants pour les frais de réseau dès qu'un adhérent sera passé d'un réseau géré par la CDS à un réseau géré par cet adhérent. La CDS est en train de réaliser ces migrations et s'attend à ce que le processus complet soit terminé d'ici la fin du deuxième trimestre de 2021. La suppression des frais de réseau ne dépend pas de l'approbation de l'élimination des remises.

B. Élimination des remises

La CDS propose désormais d'éliminer les remises de frais seulement après le lancement de la modernisation des services de postnégociation. Immédiatement après ce lancement, elle éliminera le modèle de remise de frais et, au même moment, elle versera toute remise accumulée aux adhérents.

C. Suppression des frais relatifs aux ports (codes 7500 à 7503 et 7535, 7540 et 7550)

Les frais relatifs aux ports seront supprimés après le lancement de la modernisation des services de postnégociation. La CDS a proposé de supprimer ces frais afin de contrebalancer l'effet de l'élimination des remises; ces frais mensuels ne seront donc plus

facturés à compter du moment de la mise en œuvre de l'élimination des remises. La suppression des frais relatifs aux ports dépend de l'approbation de l'élimination des remises.

D. Suppression des frais de transmission de fichiers de rapports (code 6170)

Les frais de transmission de fichiers de rapports seront supprimés au moment de la mise en œuvre de la suppression des frais relatifs aux ports et de l'élimination des remises. La CDS propose de supprimer ces frais à titre de compensation de l'incidence de l'élimination des remises. La suppression des frais de transmission de fichiers de rapports dépend de l'approbation de l'élimination des remises.

E. Sommaire de l'échéancier de mise en œuvre

- En cours jusqu'au deuxième trimestre de 2021 – Les frais de réseau d'un adhérent seront éliminés dès que celui-ci aura migré hors de la connexion réseau gérée par la CDS.
- Immédiatement après le lancement de la modernisation des services de postnégociation (achèvement prévu d'ici le quatrième trimestre de 2021 ou le premier trimestre de 2022) :
 - Élimination du modèle de remise
 - Versement des remises accumulées
 - Suppression des frais relatifs aux ports
 - Suppression des frais de transmission de fichiers de rapports

V. MISE AU POINT DES MODIFICATIONS

A. Principes pris en considération

Lorsqu'elle a mis au point la présente proposition, la CDS a pris en compte les principes clés qui sous-tendent le cadre d'examen réglementaire des frais de la CDS, tel qu'ils sont exposés dans l'avis multilatéral 24-313 du personnel des ACVM (l'« **avis du personnel des ACVM** »)⁴. Ces principes comprennent l'accès équitable aux services de la CDS ainsi que la répartition équitable des frais et des coûts qui sont appliqués sans discrimination. Ils mettent également de l'avant une structure tarifaire raisonnable sur le plan commercial ainsi que l'octroi de ressources suffisantes à la CDS pour lui permettre d'offrir des services de compensation, de règlement et de dépôt dont le niveau répond aux normes de rendement de la CDS.

⁴ (2015), 38 OSCB 4458. *Avis multilatéral 24-313 du personnel des ACVM – Examen par le personnel des ACVM du projet de modification du barème de prix de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée (« CDS Limitée ») et de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») (collectivement, CDS). Le 14 mai 2015.*

L'objectif global de l'examen des frais de la CDS par nos principales autorités de réglementation consiste à « vérifier si les propositions tarifaires sont justes, équitables et appropriées, en tenant compte de la nécessité pour CDS de disposer de ressources suffisantes afin de pouvoir exercer ses fonctions essentielles. »⁵ L'avis du personnel des ACVM énumère un certain nombre de critères qui seront pris en compte par les ACVM lors de l'examen du projet de modification des frais de la CDS afin de savoir si les conditions énoncées sont satisfaites, à savoir :

- « l'incidence potentielle des modifications tarifaires [...] sur l'efficacité et la sûreté des marchés des capitaux du Canada et sur la concurrence au sein de ceux-ci;
- l'incidence prévue sur les clients de CDS (actuels et éventuels);
- les points de vue exprimés par les clients et d'autres intervenants au cours des consultations menées sur la proposition;
- les raisons de la modification tarifaire [...];
- les répercussions possibles sur d'autres activités ou produits de CDS;
- la modification projetée des produits de CDS;
- les coûts historiques et projetés assumés par CDS dans la prestation du service concerné; [...]
- la répartition des coûts indirects et des coûts directs entre les services de CDS et entre ses principaux services et les autres services;
- la comparaison entre les frais proposés et ceux facturés pour des services analogues dans d'autres territoires;
- la façon dont les frais proposés seront annoncés et mis en œuvre. »

Lors de l'élaboration de notre proposition visant à éliminer les remises, nous avons tenu compte de tous ces critères afin d'assurer que notre proposition saurait équilibrer le caractère équitable et approprié des modifications tarifaires proposées et les conséquences de celles-ci pour les adhérents, avec la nécessité pour la CDS de disposer de ressources suffisantes afin de pouvoir exercer ses fonctions essentielles d'une manière raisonnable sur le plan commercial, tout en assurant un taux adéquat de rendement des dépenses en immobilisations pour la CDS par TMX. Plus particulièrement, nous avons mesuré les conséquences potentielles de ces modifications pour chacun des adhérents (selon les données de 2018) et avons communiqué ces renseignements à chacun d'entre eux ainsi qu'aux autorités de réglementation de la CDS. L'ensemble des conséquences est présenté à la section III de la présente demande modifiée. La CDS a pris en compte certains commentaires fournis durant son vaste processus de consultation des parties prenantes avant la publication de la demande initiale, ainsi que certains commentaires reçus en réponse à la demande initiale. Ce processus est résumé à la section V(B) ci-après. L'ensemble de notre analyse se fonde sur l'étude comparative des frais à l'échelle mondiale qui a été effectuée par un consultant externe. Cette étude, qui est résumée à la section IX(B), révèle que même après la mise en œuvre des modifications proposées, les

⁵ Ibid., p. 4459 [version française tirée de l'Avis multilatéral 24-313 sur le site de l'AMF].

frais exigés par la CDS demeurent parmi les plus bas, voire sont dans la plupart des cas les plus bas de tous les fournisseurs de services de compensation et de règlement à l'échelle mondiale.

B. Consultations avec les parties prenantes

1. Processus

a) Période antérieure à la demande initiale

Selon la décision de reconnaissance de la CDS, cette dernière n'est pas tenue d'obtenir une approbation réglementaire pour les augmentations de frais touchant les services de base à moins que les modifications apportées soient significatives. Or, nous considérons comme étant des modifications significatives le remplacement du CDSX ainsi que la modification du modèle tarifaire en vue de gérer le coût de la modernisation des systèmes et les mises à niveau technologiques ultérieures. Le coût du projet de modernisation des services de postnégociation, qui est actuellement estimé entre 120 et 135 millions de dollars, correspond à environ 80 % de la contrepartie versée par TMX pour acquérir la CDS en 2012. Étant donné que le coût d'acquisition de la CDS ne prévoyait aucune affectation de capitaux pour le remplacement du système central CDSX ou pour d'autres mises à niveau technologiques d'importance, nous croyons que ce projet de modernisation nécessitant un investissement important représente un changement significatif. Comme l'élimination des remises constitue un changement notable qui touchera défavorablement un certain nombre d'adhérents, la CDS a pris des mesures sans précédent afin de mener des consultations additionnelles avec les parties prenantes et de comprendre les conséquences potentielles pour eux et en vue d'obtenir les commentaires de ceux qui seront les plus affectés par les modifications proposées.

La CDS a d'abord rencontré les autorités de réglementation afin de les informer du changement profond des conditions qui découle de la réalisation du projet de modernisation des services de postnégociation et de la nécessité de revoir le modèle tarifaire de la CDS pour gérer les coûts associés au projet de modernisation technologique. À la suite de ces rencontres, la CDS a mené des consultations avec certains de ses plus importants adhérents à l'été de 2019 afin de mesurer les conséquences de sa proposition pour les adhérents qui ont reçu collectivement environ 70 % des remises versées en 2018. Il était important pour la CDS de rencontrer ces adhérents en particulier, car ils sont les plus importants clients de la société (selon le nombre d'opérations et les frais payés) et, en conséquence, les plus importants bénéficiaires des remises. Le refus d'emblée de notre proposition par ce groupe d'adhérents aurait forcé la CDS à revoir entièrement sa proposition. Selon les réponses obtenues, on constate que la proposition de la CDS a suscité des réactions variées allant de la compréhension

et du soutien à la non-objection et au non-engagement. Sur la base de ces réponses, la CDS a décidé de mener d'autres discussions sur l'élimination des remises avec les parties prenantes et d'effectuer d'autres présentations à leur intention; il a été décidé de mettre de l'avant la proposition de supprimer les frais de connectivité réseau afin de compenser en partie l'élimination des remises.

À l'automne de 2019, la CDS a tenu deux événements visant à présenter le projet d'élimination des remises et les mesures de compensation aux adhérents. En septembre 2019, les modifications ont été proposées à l'occasion de rencontres avec des adhérents à Toronto et à Vancouver. Lors de ces rencontres, deux adhérents – deux petites sociétés de courtage indépendantes – ont exprimé leur mécontentement au sujet de la proposition d'élimination des remises. Les questions et les commentaires formulés par les adhérents ont été colligés et on y donne suite à la section VII de la demande initiale.

Tous les adhérents ont reçu un exemplaire des présentations mentionnées ci-dessus, qui sont également publiées sur le portail du projet de modernisation des services de postnégociation. Qui plus est, la CDS a remis à chaque adhérent, le 26 septembre 2019, une évaluation d'impact individuelle qui fait état des frais facturés en 2018, des remises versées par la CDS en fonction des activités en 2018, ainsi que des frais de connectivité réseau facturés en 2018. Durant l'automne de 2019, la CDS a continué de rencontrer individuellement les adhérents et les a invités à venir à leur gré poser des questions ou formuler des commentaires en privé. Il importe de souligner que la suppression des frais de transmission de fichiers de rapports ne faisait pas partie de cette évaluation des incidences; toutefois, cette suppression améliorerait l'issue financière des changements pour l'ensemble des adhérents.

La CDS a également présenté sa proposition au groupe consultatif des finances et des opérations de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« **OCRCVM** ») et au Comité des petites sociétés de courtage de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (l'« **ACCVM** »). L'une des plus importantes retombées de ces consultations a été de prendre conscience des conséquences de l'élimination des remises pour les petites sociétés de courtage; nous pensons que la suppression des frais de connectivité réseau annulera l'effet défavorable éventuel de l'élimination des remises pour plus de la moitié d'entre elles.

b) Période postérieure à la demande initiale

La CDS a reçu neuf lettres de commentaires, toutes généralement défavorables, en réponse à sa demande initiale. En avril 2020, la CDS a rencontré les dirigeants de l'ACCVM et ses membres pour discuter de sa proposition et pour répondre à un certain nombre de commentaires et de questions formulés dans les lettres de

commentaires. En juillet 2020, la CDS a remis au personnel des ACVM un projet de résumé des commentaires et des réponses proposées pour permettre au personnel de poursuivre son examen de ce dossier. En décembre 2020, la haute direction de TMX a rencontré les présidents de l'Autorité des marchés financiers, de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, de la British Columbia Securities Commission et de l'Alberta Securities Commission afin de discuter du dossier, notamment des commentaires reçus des adhérents, et de déterminer l'opportunité d'apporter des modifications à la demande initiale.

2. Réponse de la CDS aux commentaires

a) Période antérieure à la demande initiale

La proposition de modification tarifaire de la demande initiale comportait deux changements principaux qui avaient été réalisés durant le processus de consultation initial afin de répondre à certaines préoccupations soulevées par les adhérents. Le concept initial de la CDS, présenté au printemps de 2019, consistait en l'élimination complète et immédiate des remises sans aucune mesure visant à la contrebalancer. Durant nos consultations initiales, les adhérents ont suggéré que la CDS devrait prendre certaines mesures pour atténuer l'incidence de la modification proposée. La CDS a réagi en modifiant son concept initial et en mettant au point la proposition qui a été présentée aux adhérents à l'automne de 2019, laquelle comprend (i) une période d'élimination progressive des remises et (ii) une mesure visant à contrebalancer partiellement l'élimination des remises par la suppression des frais de connectivité réseau. Plus tard, à la suite des consultations de l'automne de 2019, la CDS a conclu que le secteur pourrait bénéficier de l'abandon de la connexion réseau existante, avant la réalisation des modifications substantielles du projet de modernisation des services de postnégociation en 2021. Cela fait en sorte que les frais de réseau pourront être supprimés plus tôt, soit dès qu'un adhérent cessera d'utiliser le réseau géré par la CDS. La mise de l'avant de la suppression des frais de réseau vient modifier la proposition qui a été présentée aux adhérents à l'automne de 2019; cette modification entraîne la mise en œuvre de certaines mesures de compensation de l'élimination des remises à une date plus rapprochée, ce qui est à l'avantage des adhérents.

b) Période postérieure à la demande initiale

La CDS publie la présente demande modifiée en réponse aux commentaires recueillis; celle-ci comprend deux changements principaux par rapport à la demande initiale. Premièrement, pour contrebalancer encore davantage l'effet de l'élimination des remises, la suppression des frais de transmission de fichiers de rapports entraînera des économies totales de l'ordre de 1 million de dollars par année pour les adhérents. Deuxièmement, afin d'assurer que l'initiative de

modernisation des services de postnégociation soit achevée avant l'instauration de modifications tarifaires qui auront une incidence sur les adhérents, la mise en œuvre de l'élimination des remises sera reportée à la suite du lancement de la modernisation des services de postnégociation.

C. Processus formel d'examen des frais et d'approbation

La proposition visant à éliminer les remises a fait l'objet de discussions aux réunions du conseil d'administration de la CDS au printemps, à l'été et à l'automne de 2019 ainsi qu'aux réunions tenues en 2020 et en janvier 2021. Depuis l'amorce des consultations avec les adhérents, la direction a régulièrement communiqué au conseil les progrès réalisés et les commentaires émanant des consultations.

Au moment de mettre la dernière main à la présente proposition, la CDS, en plus de mener les consultations dont il est question à la section V(B) ci-dessus, s'est conformée aux exigences établies en matière de modification tarifaire, soit :

- l'examen et l'analyse par le comité des frais de la CDS⁶ lors de la réunion du comité le 8 octobre 2019;
- l'examen par le comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration de la CDS, ainsi que sa recommandation au conseil d'administration de déposer les modifications tarifaires (comme prévu dans la demande initiale), au cours de la réunion tenue le 31 octobre 2019;
- l'examen du conseil d'administration, lors de la réunion tenue le 31 octobre 2019, suivi de son autorisation donnée à la direction de procéder au dépôt d'une demande destinée aux principales autorités de réglementation de la CDS visant à éliminer les remises de frais et à supprimer les frais de connectivité réseau;
- l'examen par le comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration de la CDS, ainsi que sa recommandation au conseil d'administration de déposer les modifications tarifaires (comme prévu dans la demande modifiée), au cours de la réunion tenue le 29 janvier 2021;
- l'examen du conseil d'administration, lors de la réunion tenue le 29 janvier 2021, suivi de son autorisation donnée à la direction de procéder au dépôt d'une demande destinée aux principales autorités de réglementation de la CDS visant à éliminer les remises de frais, à

⁶ Le comité des frais de la CDS est un comité consultatif formé d'adhérents et d'autres parties prenantes; les autorités de réglementation de la CDS peuvent assister aux réunions du comité à titre d'observateurs. Les coprésidents du comité des frais de la CDS (un membre de la direction de la CDS et un employé d'un adhérent) doivent rédiger un compte rendu des réunions à l'intention du comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration de la CDS.

supprimer les frais de connectivité réseau et à supprimer les frais de transmission de fichiers de rapports;

- la notification au comité des frais de la CDS de l'intention de la CDS de modifier la demande initiale.

VI. HISTORIQUE DE LA CDS ET DE LA REMISE DES FRAIS

Remarque : La section VI de la présente demande modifiée demeure inchangée depuis sa publication dans la demande initiale.

A. CDS

La CDS exploite le système de dépôt, de compensation et de règlement des opérations sur titres de participation et sur titres à revenu fixe au Canada; elle est le fournisseur exclusif de ces services sur le marché au comptant canadien. Avant l'opération d'acquisition de la CDS par TMX en 2012, la CDS était la propriété commune de six banques de l'annexe I, de Groupe TMX Inc. et de l'OCRCVM (représentant les intérêts de ses membres courtiers en placement, en leur qualité de propriétaire); la CDS était exploitée selon le principe du recouvrement des coûts. L'opération d'acquisition appelée « transaction Maple » a donné lieu à la structure de propriété actuelle de la CDS, selon laquelle elle est devenue la propriété de TMX, société ouverte détenue par un grand nombre d'actionnaires et propriétaire de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX, entre autres sociétés de services financiers. Lorsque les autorités de réglementation du Canada ont examiné le volet lié à la CDS du projet de transaction Maple, elles ont analysé certaines questions clés afin d'évaluer si la transaction était dans l'intérêt du public, notamment⁷ :

- les implications d'une « intégration verticale » de l'infrastructure de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt sous un régime de propriété commune;
- la « réorientation » de la CDS, qui passerait d'une société de services du secteur fonctionnant selon le principe de recouvrement des coûts à une société commerciale à but lucratif;
- l'éventualité que TMX agisse de manière anticoncurrentielle sur le plan de la tarification des services de compensation, de règlement et de dépôt;
- le maintien de l'accès équitable aux services de compensation, de règlement et de dépôt pour les participants au marché non affiliés à TMX.

Afin de résoudre ces questions clés, les autorités réglementaires compétentes ont imposé à la CDS des conditions additionnelles étendues et rigoureuses, dont une surveillance

⁷ (2015), 38 OSCB 4456. *Avis multilatéral 24-313 du personnel des ACVM – Examen par le personnel des ACVM du projet de modification du barème de prix de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée (« CDS Limitée ») et de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») (collectivement, CDS). Le 14 mai 2015.*

continue renforcée de ses activités. La remise 50/50 et la remise supplémentaire ont également été proposées aux autorités de réglementation durant la négociation de la transaction Maple; elles ont été ultérieurement intégrées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« **CVMO** ») et l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») dans leurs documents sur la décision rendue concernant la CDS.

Aperçu des restrictions liées à la perception de frais qui figurent dans les décisions de reconnaissance de la CDS :

- Tous les frais imposés doivent être répartis équitablement.
- Les frais ne doivent pas avoir pour effet de créer indûment des limites à l'accès.
- Le processus d'établissement des frais doit être juste et approprié.
- Le modèle de tarification doit être transparent.
- Les remises offertes à la condition d'acheter d'autres services sont interdites.
- Aucune décote ne peut être offerte en fonction du niveau d'activité d'un adhérent.
- Le processus d'établissement des frais doit prendre en compte les observations pertinentes du comité d'adhérents sur la tarification.
- Un auditeur indépendant doit produire un rapport annuel sur la conformité de la CDS au modèle de tarification et de remise.
- La CDS doit maintenir un modèle de répartition des coûts interne pour ce qui concerne la répartition des coûts ou les prix de cession entre elle et les autres entités du même groupe; ce modèle doit être approuvé par les autorités de réglementation provinciales et faire l'objet d'un audit annuel par un auditeur indépendant.
- Les frais facturés pour les services ne doivent pas comprendre les coûts ou dépenses engagés par la CDS dans le cadre de quelque activité de la CDS qui n'est pas liée à ces services.
- Tous les trois ans, la CDS doit produire un rapport sur sa tarification, y compris une analyse comparative, à l'intention des autorités de réglementation.

B. Remises instaurées lors de la transaction Maple⁸

Durant la période de sollicitation de commentaires et les audiences publiques relatives à la transaction Maple, certains adhérents ont dit craindre que la transaction Maple n'entraîne une modification des frais de compensation de la CDS, en particulier pour la compensation d'opérations effectuées en bourse; des adhérents ont également dit redouter que sous la gouverne de Maple, la CDS établisse des frais ou des exigences relatives à l'accès qui créeraient une discrimination à l'encontre d'autres marchés ou d'adhérents de petite taille. Afin de répondre à ces préoccupations, un grand nombre de restrictions tarifaires ont été imposées à la CDS (elles sont énumérées à la section VI(A) ci-dessus), et la remise 50/50 ainsi que la remise supplémentaire ont été instaurées. Ces

⁸ Voir le bulletin (2012), 35 OSC Bulletin (Supp-2) 103-105, daté du 3 mai 2012 pour consulter le passage pertinent de la lettre de Maple concernant les modifications de la demande réglementaire liée à la transaction Maple.

mesures ont été prises bien que les frais relatifs aux services de compensation de la CDS, à l'époque de la transaction Maple en 2012 (qui sont toujours en vigueur aujourd'hui), venaient d'être réduits de 29 % par rapport aux frais publiés de 2011. L'objectif de Maple était d'intégrer à un mode d'exploitation à but lucratif une structure tarifaire pour la CDS qui conserverait certains éléments du modèle de société de services du secteur, notamment une forte participation du secteur dans la gouvernance de la CDS, sans toutefois renoncer aux avantages inhérents à la gestion des coûts et à l'innovation que l'on peut associer à un modèle d'entreprise à but lucratif. Afin d'atténuer encore davantage les craintes des adhérents au sujet de la tarification à l'époque de la transaction Maple, la remise 50/50 ainsi que la remise supplémentaire ont été proposées, l'objectif de ces mesures étant qu'elles soient représentatives des synergies et des gains d'efficience que l'on prévoyait réaliser dans le cadre de la transaction Maple. Bien que la remise 50/50 était assez représentative des pratiques de la CDS avant la transaction Maple, elle perd de son sens dans un contexte d'entreprise à but lucratif. À preuve, la CDS se trouve en marge par rapport à ses pairs, car aucune remise de frais n'est offerte par les autres chambres de compensation qui appliquent un modèle de fonctionnement à but lucratif. Dans ce contexte, la CDS est la seule chambre de compensation à disposer d'un modèle de remise. Par contre, il n'est pas rare que des chambres de compensation détenues par leurs membres possèdent des modèles de remise, comme c'était le cas à la CDS avant la transaction Maple. Les remises versées par la CDS aux adhérents avant la transaction Maple rendaient compte des bénéfices non distribués positifs restant après que les budgets d'immobilisations et d'exploitation pour l'année suivante eurent été définis. Bien que l'application de remises puisse s'avérer efficace pour les fournisseurs de services de compensation détenus par leurs membres, cette façon de faire, appliquée à un mode d'exploitation à but lucratif comme pour l'actuel modèle de tarification de la CDS, n'offre aucune souplesse pour ce qui est de financer des projets technologiques importants ou des investissements à prédominance de capital.

Par ailleurs, soulignons que les prévisions de volume faites par la direction de la CDS à l'époque de la transaction Maple ont servi à l'estimation de la valeur des remises par rapport au statu quo. Ces prévisions ont également été utilisées pour calculer le rendement sur l'investissement prévu de Maple (aujourd'hui TMX) avec l'acquisition de la CDS. L'augmentation des volumes prévue par la direction de la CDS à l'époque de la transaction Maple ne s'est pas réalisée, si bien que les résultats réels n'ont pas été à la hauteur des estimations établies à l'époque de la transaction Maple.

VII. RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES RELATIFS À LA DEMANDE INITIALE

Dans la section VII de la [demande initiale](#)⁹, la CDS a consigné certaines des réactions et des questions qui lui avaient été adressées dans le cadre des consultations initiales, ainsi que ses

⁹ La version française de la demande initiale peut être consultée sur le site Web de l'AMF, à la section 7.3.1 du bulletin daté du 19 décembre 2019, à l'adresse : https://lautorite.gc.ca/fileadmin/lautorite/bulletin/2019/vol16no50/vol16no50_7-3.pdf

réponses. La CDS a reçu neuf lettres de commentaires relatives à la demande initiale. Les auteurs étaient les suivants :

Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (« **ACCVM** »),
 Canadian Security Traders Association (« **CSTA** »),
 Casgrain & Compagnie Limitée (« **Casgrain** »),
 Corporation Canaccord Genuity (« **Canaccord** »),
 La Banque Toronto-Dominion (« **TD** »),
 Leede Jones Gable Inc. (« **LJG** »),
 Questrade Inc. (« **Questrade** »),
 Services de compensation Fidelity Canada (« **SCFC** »),
 Valeurs mobilières Haywood Inc. (« **Haywood** »).

Nous avons regroupé les commentaires et les questions et nous présentons nos réponses ci-dessous. Pour faciliter la consultation, nous présentons à l'annexe A un tableau des correspondances entre les commentaires et leurs auteurs.

A. Questions sur la valeur du projet de modernisation des services de postnégociation

1. *Questions : Pourquoi la CDS doit-elle mettre en œuvre le projet de modernisation des services de postnégociation? En quoi cette modernisation sera-t-elle avantageuse pour les adhérents? Quelles sont les lacunes actuelles?*

Réponse de la CDS : Le projet de modernisation des services de postnégociation donnera lieu à un système modernisé qui assure les services de compensation, de règlement et de dépôt pour la chambre canadienne de compensation des opérations du marché au comptant. La technologie de l'ordinateur central actuelle a atteint sa fin de vie utile en ce qui a trait à sa capacité de traiter des volumes croissants et elle devra être remplacée au cours des prochaines années. Certes, le système CDSX actuel est sûr et fiable, mais le système modernisé continuera de l'être et de répondre aux besoins des adhérents tout en leur offrant de la valeur grâce à l'amélioration de trois éléments clés : i) une structure flexible; ii) une conception solide sur le plan de la sécurité; iii) une expérience utilisateur supérieure.

i) Structure flexible employée dans d'autres territoires

Le nouveau système repose sur Java, est conforme aux normes ISO, est axé sur la technologie du grand livre distribué et respecte les normes de service de messagerie mondiales. Cette évolution fait passer les systèmes de la CDS à un environnement pérenne grâce auquel la CDS se trouvera dans une meilleure position pour effectuer plus rapidement des changements pouvant être bénéfiques à ses adhérents. La technologie d'ordinateur central actuelle est complexe et difficile à modifier, ce qui peut entraver la

capacité de la CDS à répondre aux demandes d'information des adhérents et des autorités de réglementation. Le produit BaNCS de Tata Consultancy Services est une technologie éprouvée dotée d'une présence internationale puisqu'il a été adopté dans 18 autres territoires partout dans le monde. L'usage généralisé à l'échelle mondiale de la technologie BaNCS permettra au marché canadien de tirer parti de l'expérience d'autres entités semblables à la CDS en ce qui a trait aux améliorations du système, y compris la conformité aux exigences communes qui découlent des Principes pour les infrastructures de marchés financiers. La mise en œuvre de la technologie BaNCS permet à la CDS de cesser d'être un concepteur de systèmes et permettra à la CDS et à TMX de se consacrer à l'intégration de systèmes, ce qui procurera des économies durables aux adhérents canadiens. La technologie BaNCS est aussi compatible avec le nuage informatique et les chaînes de blocs.

ii) Conception solide sur le plan de la sécurité

Le nouveau système est en mesure d'offrir des mesures de protection, notamment l'authentification à deux facteurs ainsi qu'une protection réseau renforcée. Le nouveau système comporte aussi des mesures protectrices de détection, y compris la détection de logiciel malveillant dans les systèmes ouverts, de même que l'analyse et la gestion des vulnérabilités. Cette technologie répond à l'objectif de la CDS d'assurer la sécurité de ses systèmes. La structure flexible du nouveau système et sa capacité à prendre en charge directement des protocoles de chiffrement puissants signifient qu'il est possible de mettre en place de nouveaux protocoles de sécurité de manière plus efficace.

iii) Amélioration de l'expérience utilisateur

Le nouveau système sera accessible au moyen d'une interface utilisateur numérique qui sera compatible avec différents appareils et navigateurs, offrant ainsi de la souplesse au personnel des adhérents. Les adhérents pourront utiliser des fonctions améliorées d'accès aux données des clients pour exporter des données dans Excel et au format CSV afin d'en effectuer l'analyse. Les utilisateurs auront la possibilité d'utiliser les options applicables aux préférences, qui leur permettront de configurer les données de différentes manières.

2. **Commentaire** : La proposition de la CDS d'éliminer la suite de rapports existants fournie actuellement aux adhérents ne constitue pas un progrès.

Réponse de la CDS : Le nouveau système permettra de renforcer les capacités, car les adhérents auront accès à leurs données, qui seront configurables selon différents modes de présentation et exportables dans les formats Excel et CSV. Ainsi, avec le nouveau système, les adhérents pourront utiliser leurs propres outils d'analyse pour examiner leurs données. Au lieu de recevoir des rapports standard de la CDS, les adhérents seront en mesure de créer leurs propres rapports à partir des données qui leur importent.

La CDS a effectué une analyse approfondie avant d'apporter des modifications liées aux rapports et a également demandé aux adhérents utilisateurs de certains rapports de lui faire part de leurs commentaires afin de vérifier cette analyse. Elle a examiné l'ensemble des rapports existants à l'intention des adhérents et à l'intention de la CDS afin de saisir leurs finalités et de rechercher des possibilités de consolidation et d'élimination. En particulier, en 2019, elle a réalisé une étude exhaustive portant sur l'utilisation des rapports. Cette étude a permis de découvrir qu'au cours des deux dernières décennies, un certain nombre de rapports « ponctuels » ont été élaborés. En effet, il était plus simple de créer un nouveau rapport que de modifier un rapport existant en raison de la complexité des systèmes actuels de la CDS. Dans le cadre de son analyse, la CDS a également constaté que 10 rapports seulement représentent 72 % de l'ensemble des rapports utilisés par les adhérents.

Au deuxième semestre de 2020, la CDS a fait connaître certaines caractéristiques de la nouvelle solution de production de rapports aux adhérents dans le cadre d'une série de séances de formation, à l'instar de la manière dont les systèmes et les modifications opérationnelles ont été présentés aux adhérents au premier semestre de 2020. La CDS est d'avis que, grâce aux nouveaux outils d'analyse qui feront partie du nouveau système, les adhérents établiront par eux-mêmes des rapports plus concis et plus approfondis en se servant des capacités d'interrogation du nouveau système.

3. Commentaire : Notre secteur n'a besoin d'améliorations qu'en ce qui concerne les fonctions de droits et privilèges et d'événements de marché.

Réponse de la CDS : La CDS est bien consciente que les adhérents ont demandé que des modifications soient apportées à la fonctionnalité de droits et privilèges et d'événements de marché. Par conséquent, à l'achèvement du projet de modernisation des services de postnégociation, les utilisateurs constateront des changements opérationnels principalement en ce qui concerne cette fonctionnalité. L'équipe de gestion des relations avec la clientèle de la CDS a travaillé de manière diligente avec les parties prenantes afin que le projet de modernisation des services de postnégociation débouche sur des modifications des opérations de droits et privilèges et d'événements de marché qui répondent aux préoccupations actuelles des parties prenantes. Bien que les fonctions de droits et privilèges et d'événements de marché aient été pointées par les utilisateurs comme nécessitant des améliorations de fonctionnalités, la CDS ne doit pas pour autant se limiter à améliorer uniquement ce secteur de ses activités. Conformément à notre réponse ci-dessus à la question A.1, une mise à niveau technologique complète des systèmes de la CDS aura des effets positifs sur des aspects comme la solidité de la sécurité de l'information et l'amélioration de l'expérience utilisateur.

B. Questions relatives aux coûts liés au projet de modernisation des services de postnégociation

1. *Commentaire : Les adhérents ne devraient pas avoir à assumer le coût total du financement du projet de modernisation des services de postnégociation; cela leur ferait porter de manière disproportionnée le fardeau financier et le risque liés à la modernisation des services de postnégociation. La CDS fait porter aux adhérents les coûts et les risques de ses projets d'investissement.*

Réponse de la CDS : La CDS a proposé d'éliminer les remises et elle a aussi proposé de supprimer les frais de connectivité réseau actuellement versés par les adhérents. En réponse aux commentaires recueillis, la CDS a cherché de moyens de compenser davantage l'incidence de l'élimination des remises, ce qui conduit à la nouvelle proposition de supprimer les frais de transmission de fichiers de rapports. Ce nouveau changement fera économiser environ 1 million de dollars par année aux adhérents.

Lorsque toutes les modifications de la présente proposition sont prises en compte dans leur ensemble, environ le tiers des adhérents verront leur facture totale de la CDS diminuer. Plus particulièrement, les adhérents qui verront une diminution globale de leur facture de la CDS appartiennent au groupe des adhérents dont la facture des frais de base annuels de la CDS est inférieure à 1 million de dollars par adhérent.

TMX, à titre de propriétaire, et la CDS, à titre d'exploitante de la chambre de compensation des opérations au comptant désignée d'importance systémique au Canada, sont responsables d'assurer l'adéquation de la technologie qui sous-tend la chambre de compensation. Depuis 2012 qu'elle fait partie du Groupe TMX, la CDS n'a cessé d'exercer ses activités au plus haut niveau tandis que TMX a continué de dégager des gains d'efficacité en réalisant des synergies au moyen de services partagés et d'autres réorganisations stratégiques au sein de son groupe. Ces gains d'efficacité opérationnelle ont permis aux adhérents de la CDS de continuer à tirer profit des activités de la CDS tout en payant des frais parmi les plus bas au monde. Il est à souligner que les projections financières de TMX indiquent que, sans la propriété de TMX et les gains d'efficacité et les réductions de coûts en résultant, les remises auraient été fortement réduites, voire n'auraient pas été versées certaines années, tandis que les adhérents auraient eu à supporter le coût des efforts de la modernisation future sous la forme de frais accrus ou d'appels de fonds

2. *Commentaire : Le coût initial du projet de 55 à 60 millions de dollars devait être autofinancé au moyen des économies annuelles de la CDS sur ses charges d'exploitation de 6 à 8 millions de dollars. La CDS n'a pas justifié adéquatement les importantes augmentations de coûts par rapport à son budget initial.*

Réponse de la CDS : La CDS reconnaît que le budget initial de ce projet était trop modeste. La direction de la CDS a erré lors du processus d'estimation initial : le budget initial du projet sous-estimait largement l'effort requis pour définir les exigences fonctionnelles et réaliser les essais des systèmes et de l'acceptation par les utilisateurs. En particulier, la complexité inhérente à la définition des exigences fonctionnelles, qui dicte les coûts, a été sous-estimée dès le début.

C'est la prolongation de l'échéancier de projet au quatrième trimestre de 2021 ou au premier trimestre de 2022 qui détermine l'augmentation globale du coût de ce projet. La CDS reconnaît les deux principaux changements qui ont motivé la prolongation de l'échéancier : (i) des changements d'ampleur pour tenir compte de fonctions, d'interfaces et de la production de rapports qui auraient dû être compris dans la portée initiale du projet; (ii) les essais et la formation sectoriels que l'analyse de rentabilité initiale avait sous-estimés.

3. *Commentaire :* *Quelles sont les économies de coûts prévues pour la CDS et comment se reflètent-elles sur la proposition d'élimination des remises et dans les calculs de taux de rendement interne de TMX? « Il semble probable que les changements de système soient motivés par des économies de coûts pour l'entité TSX-CDS combinée. »*

Réponse de la CDS : Le projet de modernisation des services de postnégociation repose sur la valeur qui résultera de la mise en œuvre de la mise à jour du système, qui est présentée dans notre réponse à la question A.1 ci-dessus. Étant donné le coût d'investissement du projet de modernisation des services de postnégociation, la CDS ne réalisera aucune économie. La CDS s'attend à ce que le nouveau système occasionne des synergies en raison d'une réduction du personnel technologique et des opérations (y compris des consultants externes) et des frais d'exploitation inférieurs quant à l'ordinateur central et aux dispositifs de stockage; toutefois, il est prévu que ces synergies soient inférieures aux coûts liés aux licences en vigueur et à l'amortissement de la technologie du nouveau système. Ainsi, selon nos prévisions, le coût de la nouvelle technologie est supérieur aux éventuelles économies réalisées grâce aux synergies.

4. *Commentaire :* *La structure tarifaire de la CDS comprend déjà un budget pour la maintenance et les améliorations du système.*

Réponse de la CDS : Avant la transaction Maple, la CDS était une personne morale sans but lucratif qui appartenait à ses membres. Dans le cadre du processus budgétaire annuel, la direction affectait des fonds à divers projets pour chaque exercice annuel. Si ces fonds n'étaient pas dépensés en cours d'exercice, ils étaient comptabilisés au titre des bénéfices non répartis et n'étaient pas accumulés d'un exercice à l'autre. Lorsque la CDS appartenait à ses membres, l'un des comités d'adhérents de la CDS, le Comité d'analyse du développement stratégique (le « **CADS** ») prenait part à la surveillance de l'affectation des ressources de développement de la CDS entre les divers projets présentant un intérêt

pour différents sous-comités du CADS et d'autres comités d'adhérents de la CDS. Cette surveillance visait à ce que des ressources de développement suffisantes soient affectées aux différentes fonctions de la CDS. Même avant la transaction Maple, lorsqu'un projet technologique représentait un coût important, ce projet était financé en partie au moyen des bénéfices non répartis, quitte à ne pas verser de remise annuelle aux adhérents. Ce fut le cas lors du plus récent développement technologique important, celui du système CDSX, au début des années 2000.

Depuis le milieu de l'année 2012, la CDS appartient à TMX et est exploitée à titre de personne morale à but lucratif. Comme c'est le cas des personnes morales qui n'appartiennent pas à leurs membres, la CDS ne dispose pas d'un fonds d'amortissement pour ses projets spéciaux. Lorsqu'elle a continué d'offrir ses services selon le modèle tarifaire existant après la transaction Maple, cela voulait dire que son Barème de prix et son modèle de remises, tels qu'ils avaient été consignés dans les décisions de reconnaissance de la CDS, demeuraient constants; cela ne voulait pas dire que les pratiques de budgétisation des projets technologiques de la CDS se trouvaient « institutionnalisées dans la décision de reconnaissance », comme l'affirme la lettre de commentaires de Haywood. Les produits des activités ordinaires de la CDS proviennent uniquement des frais facturés à sa clientèle pour les services qu'elle lui fournit. Les bénéfices réalisés sont ensuite appliqués aux réinvestissements dans ses systèmes. Il n'existe aucun fonds ni structure tarifaire distincts permettant à la CDS de financer des améliorations technologiques, hormis les produits tirés des frais qu'elle facture.

5. *Commentaire : Les frais des services aux émetteurs devaient servir à remplacer le système de droits et privilèges et d'événements de marché. L'élimination des remises semble dédoubler cette augmentation des frais.*

Réponse de la CDS : L'élimination des remises proposée n'a pas pour effet de dédoubler les frais des services aux émetteurs. Lorsqu'on prend en compte le coût global du projet de modernisation des services de postnégociation et les coûts d'amortissement continus qui en découlent, les frais des services aux émetteurs conjugués aux autres produits des activités ordinaires ne suffisent pas à atteindre le taux de rendement visé par la CDS. Bien que les frais des services aux émetteurs contribuent aux marges de la CDS, la plupart des améliorations de la marge de la CDS proviennent de gains d'efficacité opérationnelle dont la CDS a bénéficié grâce à son acquisition par TMX. Depuis 2012, ce sont globalement les synergies de coûts découlant de la transaction Maple ainsi que d'autres gains d'efficacité tirés de la réorganisation stratégique de TMX entamée en 2016 qui expliquent l'accroissement de la marge de la CDS. La CDS a besoin de l'élimination des remises en plus du produit qu'elle tire des frais des services aux émetteurs afin d'atteindre son taux de rendement interne cible.

6. *Question : En quoi est-ce conforme à la décision de reconnaissance, quel cadre de gouvernance est en place à la CDS afin d'évaluer le coût et le*

bénéfice des projets technologiques futurs et quel rôle joueraient les adhérents dans ce processus?

Réponse de la CDS : Le projet de modernisation des services de postnégociation et la proposition d'élimination des remises suivent les pratiques de gouvernance employées par TMX et ses principales filiales. La CDS, en tant qu'exploitante d'un système d'importance systémique, et TMX, en tant que propriétaire de la chambre de compensation, doivent conserver la capacité de déterminer le besoin de mettre à jour la technologie et de prendre des mesures en temps voulu pour effectuer des mises à jour. La CDS et TMX effectuent l'analyse nécessaire à cet égard, laquelle fait l'objet d'un examen et d'une approbation par le conseil d'administration de la CDS (et par le conseil d'administration de TMX si le coût est important). Le conseil d'administration de la CDS doit respecter les exigences prévues dans les décisions de reconnaissance de la CDS et doit notamment être composé de personnes physiques dont une majorité ne sont pas des salariés de TMX ou de membres de son groupe. Le conseil d'administration de la CDS doit aussi compter un nombre minimum de représentants des adhérents compte tenu des mécanismes de gouvernance en place à la CDS et à TMX, ainsi que des membres du conseil indépendants. Le conseil d'administration de TMX fait l'objet d'exigences supplémentaires notamment parce que TMX est une société cotée en bourse. En raison du mandat de protection de l'intérêt public et des responsabilités réglementaires de TMX, au moins 50 % de ses administrateurs doivent être indépendants. Au vu des mécanismes de gouvernance actuels en place à la CDS et à TMX, un nouveau cadre de gouvernance ne sera pas nécessaire afin d'évaluer les projets technologiques futurs. Comme c'est le cas actuellement, la CDS ne peut imposer de nouveaux frais ni augmenter ses tarifs pour ses services de base sans passer par un processus de sollicitation de commentaires auprès du public et d'approbation des autorités de réglementation.

7. Commentaire : Les adhérents ont besoin d'information supplémentaire afin d'évaluer le changement relatif aux coûts de connectivité. Pour l'adhérent, il peut être plus coûteux de recourir à son propre fournisseur de réseau qu'au réseau géré par la CDS.

Réponse de la CDS : Dans le cadre de la migration hors du réseau géré par la CDS (service pour lequel chaque adhérent paie actuellement des frais réseau ou frais de connexion), chaque adhérent devient responsable de sa propre connectivité à la CDS. Le coût pour l'adhérent de passer du réseau géré par la CDS à un réseau qu'il gère lui-même correspond au coût du personnel technologique interne qui l'aide à effectuer la migration, et par la suite, le coût permanent (les ressources internes et les coûts externes) du maintien de sa connexion à la CDS. La passerelle de communication relevant du protocole Internet (ou IP), la CDS croit comprendre que les adhérents pourront recourir à leurs fournisseurs de services de connectivité à cette fin. Le nouveau point de démarcation permettant d'accéder à la CDS se trouvera à un point de démarcation qui est déjà utilisé par les adhérents qui accèdent aux services boursiers de TMX, de sorte que pour bon nombre d'adhérents, cette connexion existe déjà. Les adhérents qui n'ont pas

déjà de connexion à TMX auront l'occasion d'utiliser l'un de leurs fournisseurs de service actuels ou de sélectionner un nouveau fournisseur de télécommunication en fonction des besoins de leur organisation. Tous les adhérents ont reçu l'information pertinente relativement à ce changement, et nous nous attendons à ce que les adhérents aient quitté le réseau actuel d'ici la fin du deuxième trimestre de 2021.

Afin d'aider les adhérents à évaluer le projet d'élimination des remises, la CDS a fourni à chacun d'eux les données, fondées sur les chiffres de 2018, sur ses frais relatifs aux ports et ses frais réseau ou frais de connexion, ainsi que sur la valeur des remises reçues pour 2018. L'effet compensatoire de la suppression des frais relatifs aux ports et des frais réseau tout en éliminant la remise a eu un effet positif sur environ un tiers des adhérents, dont tous étaient les plus petits utilisateurs des services de la CDS. Cette dernière a récemment effectué cette analyse en se servant de données plus récentes, et les résultats sont restés les mêmes : environ un tiers des adhérents de la CDS seront avantagés par le résultat net de l'élimination des remises combiné avec la suppression des frais relatifs aux ports et des frais réseau ou frais de connexion, ainsi que celle des frais de transmission des fichiers de rapports. De manière générale, les plus importants utilisateurs des services de base de la CDS verront leurs frais de la CDS plus fortement touchés que les plus petits utilisateurs par la proposition d'éliminer les remises, car l'avantage compensatoire des frais de connectivité réseau est moindre pour les grands utilisateurs.

Les frais relatifs aux ports sont représentés par ces codes de facturation :

- 7500 Port TCP/IP (relais de trame) jusqu'à 16 unités
- 7501 Port TCP/IP 17-256 unités
- 7502 Port TCP/IP 257-512 unités
- 7503 Port TCP/IP 513 unités et plus
- 7535 Protocole sécurisé SSL
- 7540 Connexion intersites
- 7550 Réseau et traitement des données – déplacement et ajout

Dans la demande initiale, les codes de facturation 7535, 7540 et 7550 ont été identifiés de manière incorrecte. Ces trois codes de facturation appartiennent à la catégorie des frais relatifs aux ports. Les frais réseau ou frais de connexion sont représentés par les codes de facturation 7530 à 7534 et 7536 à 7539.

8. *Commentaire : Les adhérents ne sont pas en mesure d'évaluer cette proposition parce qu'ils ne connaissent pas les coûts totaux liés au projet de modernisation des services de postnégociation. Offrir davantage de transparence aux adhérents quant aux ressources supplémentaires qu'ils devront consacrer à intégrer la nouvelle technologie serait également utile.*

Réponse de la CDS : La CDS a organisé une série de rencontres avec les adhérents tout au long de 2020 afin de présenter en détail les changements et les répercussions liés au nouveau système. À ce jour, selon le consensus des adhérents, ces changements ne sont pas perturbateurs. Jusqu'à l'achèvement de ce projet, la CDS communiquera l'information et offrira la transparence requises afin de gérer une transition aussi efficace que possible au nouveau système. Elle travaille aussi avec de grands fournisseurs de services du secteur financier, soit ISM, Broadridge et Paramax, pour les aider à comprendre cette évolution et ses répercussions. Elle a communiqué des renseignements au sujet des changements techniques aux fichiers et aux messages pour permettre aux fournisseurs de services et au personnel technologique des adhérents d'estimer l'effort lié à cette évolution des systèmes. Elle reconnaît que les adhérents font partie intégrante des efforts visant à assurer une transition sûre et graduelle au nouveau système. Tout au long de l'été et de l'automne de 2020, elle a communiqué de l'information sur sa stratégie de mise à l'essai ainsi que sur les modifications de rapports et d'écrans. Dans le cadre du projet de modernisation des services de postnégociation, elle entend laisser au moins six mois aux adhérents afin que ceux-ci puissent réaliser des essais.

9. *Commentaire* : L'incidence de l'élimination des remises sera importante pour certains adhérents.

Réponse de la CDS : La CDS croit qu'il est trompeur et inexact pour quelque adhérent que ce soit d'affirmer que l'incidence de l'élimination des remises est importante pour lui. Par exemple, selon la connaissance qu'a la CDS des dépenses engagées par les adhérents qui sont des courtiers membres de l'OCRCVM, l'élimination des remises représente en moyenne 0,04 % des dépenses des adhérents. Parmi les adhérents qui sont des courtiers membres de l'OCRCVM, seuls quatre chiffrent l'incidence de l'élimination des remises à plus de 0,5 % de leurs dépenses respectives, et le plus touché de ces quatre membres chiffre cette incidence à 1,08 % de ses dépenses. L'un de ces quatre membres verra une diminution des frais qu'il verse à la CDS lorsqu'on tient compte du résultat net de la suppression des frais de connectivité.

Comme mentionné précédemment, le coût global de compensation d'environ un tiers des adhérents, y compris la moitié des adhérents qui sont facturés 1 million de dollars ou moins par année, diminuera en raison de la suppression proposée des frais de connectivité réseau et des frais de transmission de fichiers de rapports. Les adhérents de la CDS qui sont des banques canadiennes ou des banques américaines seront les plus fortement touchés par l'élimination des remises proposées, en dollars, mais comme mentionné ci-dessus, cette incidence sera minime en proportion d'autres frais semblables ou des charges d'exploitation.

À notre avis, il est raisonnable de modifier un modèle tarifaire lorsqu'il en résulte que les tarifs de la CDS demeurent parmi les plus bas au monde. La section X (B) présente les résultats d'une analyse comparative des frais publiée par un tiers en 2019. Le rapport, qui s'est fondé sur les prix affichés par la CDS (c.-à-d., les prix avant remise), a constaté que

les frais exigés par la CDS sont extrêmement bas. Nous estimons que les frais de compensation et de règlement peu élevés de la CDS par rapport à ceux de ses pairs à l'échelle mondiale constituent une preuve tangible du service efficient et à valeur ajoutée que la CDS fournit à ses adhérents.

C. Commentaires sur la mise en œuvre de l'élimination des remises

1. *Commentaire : Si elle est mise en œuvre, l'élimination des remises devrait n'avoir lieu qu'après l'achèvement de la modernisation des services de postnégociation.*

Réponse de la CDS : La CDS comprend la logique de ce commentaire. La CDS accepte le commentaire de cet adhérent et s'engage à ne pas éliminer les remises de frais ni à supprimer les frais relatifs aux ports et les frais de transmission des fichiers de rapports avant le lancement du projet de modernisation des services de postnégociation. La CDS cesse de facturer les frais réseau ou frais de connexion dès qu'un adhérent transfère la gestion de sa connectivité réseau hors de la CDS.

2. *Commentaire : Les remises pourraient être suspendues plutôt qu'éliminées.*

Réponse de la CDS : La CDS a déterminé qu'une modification importante de son modèle de financement s'avérerait nécessaire afin de pouvoir réaliser non seulement son projet de modernisation des services de postnégociation, mais également tous ses futurs projets de développement technologique, de manière à assurer la sécurité de cette infrastructure de marché essentielle. Par conséquent, un changement important doit être apporté au modèle tarifaire. Le système modernisé devrait avoir une durée de vie utile de 10 à 15 ans. Dans un modèle d'affaires à but lucratif, il est peu efficace d'interrompre occasionnellement des mécanismes de remise afin de financer des projets d'infrastructure; il est plus efficace de tarifier les services dans le but d'utiliser les produits réalisés pour financer à la fois les activités et les dépenses d'immobilisations occasionnelles. L'élimination des remises nous permettra de réaliser la prestation stable et efficace de nos services et de financer nos dépenses d'immobilisations continues.

D. Autres commentaires

1. *Commentaire : L'incidence de ces changements est moindre sur les actionnaires de Maple.*

Réponse de la CDS : Ce commentaire est faux et erroné. Comme indiqué dans la demande initiale, TMX est une société ouverte détenue par un très grand nombre d'actionnaires. À l'époque de la transaction Maple, certains actionnaires de TMX étaient partie à des ententes de nomination de Maple qui leur garantissaient une représentation au conseil d'administration de TMX. Ces ententes de nomination sont arrivées à échéance

à l'automne de 2018. Parmi les actionnaires de Maple initiaux qui sont aussi adhérents de la CDS, un seul, à notre connaissance, est encore actionnaire de TMX, et il possède moins de 10 % des actions en circulation de TMX.

2. *Commentaire : Les coûts de technologie étaient prévisibles au moment de la transaction Maple. Les adhérents ne devraient pas avoir à faire les frais d'un contrôle préalable mal effectué.*

Réponse de la CDS : Étant donné la stabilité du système, un important projet technologique de cette nature n'était pas envisagé au moment la transaction Maple, en 2012. Après avoir exploité la CDS plusieurs années, TMX et la direction ainsi que le conseil d'administration de la CDS ont été en mesure d'évaluer la plateforme technologique de la CDS et de déterminer la meilleure voie d'avenir.

3. *Commentaire : Ces changements sont incompatibles avec les décisions de reconnaissance rendues, en partie, pour contribuer à l'atteinte d'un juste équilibre entre les intérêts des propriétaires de la CDS et ceux des adhérents.*

Réponse de la CDS : La proposition d'élimination des remises est tout à fait compatible avec les décisions de reconnaissance de la CDS. Premièrement, le processus respecte le protocole de modification tarifaire, lequel exige l'approbation de certaines autorités provinciales en valeurs mobilières après un processus de consultation publique. Deuxièmement, nous reconnaissons qu'il est essentiel de maintenir un juste équilibre entre les propriétaires et les usagers de la CDS. À notre avis, cet équilibre sera atteint lorsque les remises seront éliminées. En elles-mêmes, les synergies de coûts visées et réalisées par TMX à la suite de son acquisition de la CDS n'étaient pas suffisantes pour que TMX atteigne le taux de rendement interne cible à la suite de la transaction Maple; ce taux dépendait aussi de l'accroissement des volumes à la CDS. Par conséquent, même si TMX a réalisé ces synergies de coûts, le fait que les hypothèses liées aux volumes ne se soient pas avérées a eu pour conséquence que le rendement de l'investissement de TMX dans la CDS est inférieur au taux de rendement interne visé, alors que les tarifs de la CDS sont demeurés au niveau de 2012, ce qui en fait certains des plus bas au monde. Il est donc juste que TMX obtienne le taux de rendement interne attendu de son investissement dans la CDS tant et aussi longtemps que la CDS continue d'offrir ce service à ses adhérents aux niveaux attendus. L'incidence de l'élimination des remises sur les adhérents est minime. Par contraste, si la CDS devait employer un système complètement nouveau, pérenne, d'une durée de vie prévue de 10 à 15 ans et ayant une incidence négative sur le taux de rendement interne de TMX, cela serait injuste.

VIII. AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES

Remarque : La section VIII de la présente demande modifiée demeure inchangée depuis sa publication dans la demande initiale.

A. Augmenter les frais applicables aux services de base

Dans le cadre d'un modèle de fonctionnement à but lucratif, une augmentation des produits est nécessaire pour financer les dépenses d'immobilisations sans réduire le taux de rendement. La CDS avait le choix de financer le projet de modernisation des services de postnégociation soit en augmentant les frais, soit en réduisant les remises. Nous croyons qu'il aurait été beaucoup plus compliqué d'augmenter les frais que d'éliminer les remises pour atteindre le même objectif; la CDS et les parties prenantes auraient été amenées à examiner un grand nombre de hausses de frais touchant des services distincts qui figurent dans le Barème de prix de la CDS, à déterminer les hausses applicables et à mener des consultations concernant ces multiples tarifs. En plus du temps et des ressources investis par nos parties prenantes dans le cadre d'un tel exercice, une hausse des frais aurait eu des conséquences plus importantes et probablement plus défavorables et inéquitables pour les adhérents de la CDS du fait de la nature très diversifiée de l'ensemble de ceux-ci, ainsi que de leurs tailles grandement variées. En revanche, les remises comprennent deux composantes simples à calculer et pour lesquelles des modèles pro forma (selon les résultats de 2018) peuvent être mis à la disposition des adhérents (et l'ont été). La proposition visant à éliminer les remises est simple à comprendre, car il résulte de cette élimination un modèle tarifaire selon lequel les prix affichés représentent le prix réel d'un service, plutôt qu'une liste de services assortis de prix « avant remise », comme c'est le cas actuellement. Globalement, la CDS a déterminé que l'élimination des remises, plutôt que des augmentations particulières ou généralisées, constituait l'approche la plus efficace et équitable.

B. Élimination permanente ou interruption occasionnelle des remises

La CDS propose d'éliminer les remises non seulement pour financer le projet de modernisation des services de postnégociation, mais aussi pour financer les projets de mise à niveau technologique futurs et sur une base continue. Le système modernisé qui doit être mis en service à la fin de 2021 ou au début de 2022 devrait avoir une durée de vie utile de 10 à 15 ans. Dans un modèle d'affaires à but lucratif, il est peu efficace d'interrompre occasionnellement des mécanismes de remise pour financer des projets d'infrastructure; il est plus efficace de tarifier les services dans le but d'utiliser les produits réalisés pour financer à la fois les activités et les dépenses d'immobilisations occasionnelles. Nous estimons que l'élimination des remises représente une mesure adéquate qui devrait soutenir la prestation stable et efficace de nos services ainsi que nous permettre de financer nos dépenses d'immobilisations continues, tout en répondant aux exigences de TMX pour ce qui est du taux de rendement interne minimum visé des activités de la CDS.

IX. COMPARAISON AVEC D'AUTRES CHAMBRES DE COMPENSATION À L'ÉCHELLE MONDIALE

Remarque : La section IX de la présente demande modifiée demeure inchangée depuis sa publication dans la demande initiale.

A. Les remises constituent un modèle unique

La CDS a retenu les services d'un consultant externe à quatre reprises depuis 2011 pour réaliser une analyse comparative mondiale des frais applicables aux services des chambres de compensation. Comme mentionné à la section III(A)(3), la dernière analyse comparative des frais a été effectuée en 2019 et le rapport du consultant externe a été remis aux autorités de réglementation et un résumé a été affiché à l'intention des adhérents de la CDS sur le portail du projet de modernisation des services de postnégociation¹⁰. Dans son analyse comparative, le consultant externe a constaté qu'aucune chambre de compensation ayant une structure de propriété similaire à celle de la CDS n'offrait de remise à ses clients. Bien que les concepts de remise aux adhérents et de prélèvement existent au sein de chambres de compensation détenues par leurs membres (par ex. la DTCC), le concept de remise aux adhérents est inusité dans un modèle d'affaires à but lucratif. En revanche, certaines chambres de compensation offrent des réductions de frais en fonction de l'activité de l'adhérent (par ex. des réductions de frais pour les volumes élevés d'activité). Les concepts de « réduction » et de « remise » sont différents. Depuis la transaction Maple, la CDS n'a pas le droit, aux termes de ses décisions de reconnaissance, d'offrir des réductions fondées sur le niveau d'activité d'un adhérent.

B. Analyse comparative des frais à l'échelle mondiale 2019

Selon le rapport 2019 du consultant externe, qui se fonde sur les frais indiqués dans le Barème de prix de la CDS (c.-à-d. les frais avant remise), les frais exigés par la CDS sont extrêmement bas par rapport à ceux des autres fournisseurs de services de compensation et de règlement; ils rivalisent même avec ceux de la DTCC. La DTCC est largement reconnue comme étant le fournisseur de services de compensation et de règlement le plus abordable du monde entier. Il a été établi que la CDS était le fournisseur de services le moins coûteux (frais de compensation et de règlement) pour ce qui est des opérations hors cote (titres de participation et titres à revenu fixe) et des opérations en bourse sur titres à revenu fixe. Après la DTCC, la CDS est le fournisseur de services le moins coûteux pour ce qui est des opérations boursières sur titres de participation (frais de compensation et de règlement). En ce qui concerne les frais liés à la garde de valeurs, il a été établi que la CDS était le quatrième fournisseur le moins coûteux pour ce qui est des titres à revenu fixe. En ce qui concerne la garde des titres de participation, l'analyse comparative est

¹⁰ Le résumé de ce rapport est publié à l'adresse suivante : <https://www.cds.ca/resource/fr/196>.

difficile, car la méthode de tarification utilisée par la CDS et la DTCC est différente de celles de leurs pairs à l'échelle mondiale, les frais perçus aux États-Unis et au Canada étant fondés sur les volumes (nombre total de positions et d'actions) plutôt que sur la valeur. Une comparaison directe des frais liés à la garde des titres de participation de la CDS avec ceux de la DTCC est également difficile, car les clients de la DTCC bénéficient de réductions sur le volume (par tranches); la CDS n'est pas autorisée à offrir de telles réductions, conformément à ses décisions de reconnaissance.

Nous estimons que les frais de compensation et de règlement peu élevés de la CDS par rapport à ceux de ses pairs à l'échelle mondiale constituent une preuve tangible du service efficient et à valeur ajoutée que la CDS fournit déjà à ses adhérents. Comme indiqué plus haut, dans le cadre de l'analyse qui a permis d'établir ces classements, le consultant externe a utilisé les frais indiqués dans le Barème de prix de la CDS sans tenir compte de l'application de remises qui auraient eu pour effet de réduire davantage les frais de la CDS. Autrement dit, cette analyse comparative a été menée comme si aucune remise n'était offerte; l'effet de l'élimination des remises ne modifiera en rien le fait que la CDS est un fournisseur de services de compensation et de règlement à très faibles coûts à l'échelle mondiale.

X. INTÉRÊT PUBLIC

La CDS soutient que les changements proposés dans le présent avis ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public.

XI. COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées d'ici le **29 mars 2021**, aux coordonnées suivantes :

Wayne S. M. Ralph
Chef de l'exploitation
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
100, rue Adelaïde Ouest
Toronto (Ontario)
Courriel : wayne.ralph@tmx.com

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'AMF, à la CVMO et à la British Columbia Securities Commission, à l'attention des personnes indiquées ci-après.

M^e Philippe Lebel
Secrétaire général, et
directeur général des
affaires juridiques
Autorité des marchés
financiers
Place de la Cité,
tour Cominar
2640, boulevard Laurier,
bureau 400
Québec (Québec)
G1V 5C1

Télécopieur : 514 864-
8381
Courrier électronique :
[consultation-en-
cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Manager, Market Regulation
Market Regulation Branch
Ontario Securities Commission
Suite 1903, Box 55,
20 Queen Street West
Toronto, Ontario, M5H 3S8
Télécopieur : 416 595-8940
Courrier électronique :
marketregulation@osc.gov.on.ca

Michael Brady
Acting Manager,
Market and SRO
Oversight
British Columbia
Securities Commission
701 West Georgia
Street
P.O. Box 10142, Pacific
Centre
Vancouver, B.C.
V7Y 1L2

Télécopieur : 604 899-
6506
Courrier électronique :
mbrady@bcsc.bc.ca

Les commentaires reçus pendant la période de sollicitation de commentaires seront mis à la disposition du public.

ANNEXE A

Commentaire reçu au sujet de la demande initiale (voir la section VII)

Numéro	Thèmes et commentaires	Commentateurs
A	Valeur du projet de modernisation des services de postnégociation	
A.1	Pourquoi la CDS doit-elle mettre en œuvre le projet de modernisation des services de postnégociation? En quoi cette modernisation sera-t-elle avantageuse pour les adhérents? Quelles sont les lacunes actuelles?	Canaccord SCFC Haywood ACCVM LJG
A.2	La proposition de la CDS d'éliminer la suite de rapports existants fournie actuellement aux adhérents ne constitue pas un progrès.	Casgrain
A.3	Notre secteur n'a besoin d'améliorations qu'en ce qui concerne les fonctions de droits et privilèges et d'événements de marché.	Canaccord Haywood
B	Coûts liés au projet de modernisation des services de postnégociation	
B.1	Les adhérents ne devraient pas avoir à assumer le coût total du financement du projet de modernisation des services de postnégociation; cela leur ferait porter de manière disproportionnée le fardeau financier et le risque liés à la modernisation des services de postnégociation. La CDS fait porter aux adhérents les coûts et les risques de ses projets d'investissement.	Casgrain CSTA SCFC Haywood ACCVM LJG Questrade TD
B.2	Le coût initial du projet de 55 à 60 millions de dollars devait être autofinancé au moyen des économies annuelles de la CDS sur ses charges d'exploitation de 6 à 8 millions de dollars. La CDS n'a pas justifié adéquatement les importantes augmentations de coûts par rapport à son budget initial.	Haywood ACCVM LJG Questrade
B.3	Quelles sont les économies de coûts prévues pour la CDS et comment se reflètent-elles sur la proposition d'élimination des remises et dans les calculs de taux	Casgrain CSTA Haywood

	de rendement interne de TMX? « Il semble probable que les changements de système soient motivés par des économies de coûts pour l'entité TSX-CDS combinée. »	ACCVM LJG
B.4	La structure tarifaire de la CDS comprend déjà un budget pour la maintenance et les améliorations du système.	Canaccord Haywood ACCVM LJG Questrade
B.5	Les frais des services aux émetteurs devaient servir à remplacer le système de droits et privilèges et d'événements de marché. L'élimination des remises semble dédoubler cette augmentation des frais.	ACCVM
B.6	En quoi est-ce conforme à la décision de reconnaissance, quel cadre de gouvernance est en place à la CDS afin d'évaluer le coût et le bénéfice des projets technologiques futurs et quel rôle joueraient les adhérents dans ce processus?	ACCVM
B.7	Les adhérents ont besoin d'information supplémentaire afin d'évaluer le changement relatif aux coûts de connectivité. Pour l'adhérent, il peut être plus coûteux de recourir à son propre fournisseur de réseau qu'au réseau géré par la CDS.	Casgrain CSTA SCFC ACCVM LJG Questrade TD
B.8	Les adhérents ne sont pas en mesure d'évaluer cette proposition parce qu'ils ne connaissent pas les coûts totaux liés au projet de modernisation des services de postnégociation. Offrir davantage de transparence aux adhérents quant aux ressources supplémentaires qu'ils devront consacrer à intégrer la nouvelle technologie serait également utile.	SCFC ACCVM
B.9	L'incidence de l'élimination des remises sera importante pour certains adhérents.	SCFC ACCVM
C	Mise en œuvre de l'élimination des remises	
C.1	Si elle est mise en œuvre, l'élimination des remises devrait n'avoir lieu qu'après l'achèvement de la modernisation des services de postnégociation.	Casgrain ACCVM LJG

C.2	Les remises pourraient être suspendues plutôt qu'éliminées.	Canaccord Casgrain LJG
4	Autres commentaires	
4a	L'incidence de ces changements est moindre sur les actionnaires de Maple.	SCFC
4b	Les coûts de technologie étaient prévisibles au moment de la transaction Maple. Les adhérents ne devraient pas avoir à faire les frais d'un contrôle préalable mal effectué.	CSTA SCFC Haywood
4c	Ces changements sont incompatibles avec les décisions de reconnaissance rendues, en partie, pour contribuer à l'atteinte d'un juste équilibre entre les intérêts des propriétaires de la CDS et ceux des adhérents.	CSTA SCFC



AVIS AUX MEMBRES

N° 2021 - 032

Le 23 février 2021

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATIONS APPORTÉES AU MANUEL DES RISQUES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS POUR METTRE EN PLACE UN NOUVEAU PROCESSUS DE RECALIBRAGE DU MODÈLE DE RISQUE

Le 29 janvier 2021, le Conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») a approuvé des modifications au manuel des risques de la CDCC pour mettre en place un nouveau processus de recalibrage du modèle de risque.

Veuillez trouver ci-joint un document d'analyse de même que les modifications proposées.

Processus d'établissement de règles

La CDCC est reconnue à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et à titre d'agence de compensation reconnue par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario).

Le Conseil d'administration de la CDCC a le pouvoir d'adopter ou de modifier le manuel des risques de la CDCC. Ces modifications sont présentées à l'Autorité conformément au processus d'autocertification ainsi qu'à la CVMO conformément au processus stipulé dans la décision de reconnaissance.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés avant le **26 mars 2021**. Prière de soumettre ces commentaires à:

Martin Jannelle
Conseiller juridique principal
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
1800-1190 av. des Canadiens-de-Montréal, C.P. 37
Montréal QC H3B 0G7
Courriel: legal@tmx.com

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité et à la CVMO à l'attention de :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général
des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Manager, Market Regulation
Market Regulation Branch
Ontario Securities Commission
Suite 2200,
20 Queen Street West
Toronto, Ontario, M5H 3S8
Télécopieur : 416-595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Pour toutes questions ou informations, les membres compensateurs peuvent communiquer avec Martin Jannelle au 514-787-6578 ou au martin.jannelle@tmx.com.

Jean-François Bertrand
Président par intérim

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adélaïde ouest	1800-1190 av des Canadiens-de-Montréal
3 ^e étage	C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3	Montréal QC H3B 0G7
416.367.2470	514.871.3545

www.cdcc.ca

2



**MODIFICATIONS APPORTÉES AU MANUEL DES RISQUES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« CDCC ») POUR METTRE EN PLACE UN NOUVEAU
PROCESSUS DE RECALIBRAGE DU MODÈLE DE RISQUE**

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION	2
MODIFICATIONS PROPOSÉES	2
ANALYSE	4
Contexte	4
Objectifs	5
Analyse comparative	6
Analyse des incidences	7
Incidences sur le marché	7
Incidences sur les systèmes technologiques	8
Incidences sur les fonctions de négociation	8
Intérêt public	8
PROCESSUS	8
DOCUMENTS EN ANNEXE	8

I. DESCRIPTION

Au cours de la période de mars à juillet 2020, des variations sur les marchés de valeurs mobilières et de dérivés découlant principalement des effets de la COVID-19 sur les marchés des capitaux, ont conduit les modèles de la CDCC relatifs à la marge initiale (« MI ») à des manquements aux tests rétro-actif de validité (“contrôles ex post” ou “backtesting”) des dérivés sur actions. Ces manquements sont jugés importants selon l'échelle des incidences de la CDCC.

Au cours de cette même période, la CDCC a adopté des procédures d'urgence liées à la COVID-19 ainsi que des mesures correctives pour ramener à des niveaux adéquats les résultats de backtesting des modèles actuels. Bien qu'elles soient conformes aux Règles de la CDCC, ces mesures liées à la COVID-19 étaient considérées comme des solutions d'atténuation temporaires en attendant une solution générale et permanente, telle qu'un recalibrage ou une modification du modèle de risque.

Pour résumer, les effets de l'écllosion de la COVID-19 sur les marchés des capitaux ont provoqué des manquements importants aux modèles de risques, qui ont mis en évidence le manque de souplesse de la CDCC en matière de modification de modèle lorsque certains paramètres principaux sont énoncés dans le Manuel des risques. Sauf si les dispositions existantes des Règles ou Manuels de la CDCC le permettent, tout rajustement aux paramètres de risque principaux des modèles de risque de la société nécessite l'approbation des autorités réglementaires, selon le processus habituel de « modification de règle » ou de « modification importante » (une solution qui peut être mal adaptée à certaines situations). S'il convient à toute autre modification de règle ou modification importante, ce processus demeure très limitatif en période de volatilité ou de rebond sur les marchés – des contextes dans lesquels la CDCC doit pouvoir intervenir plus rapidement.

Compte tenu de ce qui précède, la CDCC propose par la présente de modifier son Manuel des risques de manière à améliorer sa flexibilité et sa réactivité à adapter ses modèles de marge initiale de base suivant un « événement de recalibrage du modèle de risque ». Le tout serait assujéti à un processus de gouvernance pour assurer une évaluation fiable et rigoureuse des changements proposés.

À moins que d'autres définitions ne soient précisées dans la présente analyse, tous les termes qui y sont employés ont le sens qui leur est attribué dans les Règles de la CDCC.

II. MODIFICATIONS PROPOSÉES

Les modifications proposées par la CDCC comportent deux volets.

Premièrement, tous les paramètres de risque principaux dont il est expressément fait mention dans le Manuel des risques (en termes de valeur ou autrement), aux fins de calcul de la marge initiale de base des options, des contrats à terme, des éléments non réglés et des opérations sur titres à revenu fixe, seront supprimés du Manuel des risques et consignés strictement dans la documentation de modèle interne de la CDCC. Néanmoins, le Manuel des risques continuera de renfermer une description générale des modèles de risque (SPAN^{MD} et VAR), accompagnée d'une description des paramètres de risque.

Deuxièmement, la CDCC propose d'adopter un nouveau processus de gouvernance : le « recalibrage du modèle de risque ». Celui-ci ne changera pas le processus de gouvernance actuel au cadre de validation de modèle de tous les modèles de risque. Ce cadre comprend la supervision actuelle de la gestion du risque (validation et vérification) : le comité d'évaluation des risques, le comité de gestion des risques, le comité consultatif de gestion des risques et la vérification du modèle de risque du Service d'audit interne (ex-ante et ex-post). Comme c'est le cas présentement, le processus de gouvernance permettra d'approuver et de valider le caractère adéquat de chaque recalibrage. Ce nouveau processus de gouvernance sera fondé sur des procédures internes, dont le respect sera évalué dans le cadre de l'examen ex-post du Service d'audit interne de la CDCC. La portée et la fréquence de cet examen seront établies par le Service d'audit interne de la CDCC à sa discrétion, de temps à autre. Cela dit, le recalibrage des paramètres de risque principaux ne sera soumis à l'approbation ni du conseil d'administration ni des autorités réglementaires de la CDCC. Pour informer ses membres compensateurs et ses autorités réglementaires du recalibrage des paramètres de risque principaux, la CDCC publiera et distribuera un avis aux membres.

Plus précisément, le processus de recalibrage du modèle de risque et le nouveau processus de gouvernance y afférent iraient comme suit :

Processus de recalibrage du modèle de risque

1. La CDCC appliquera le processus de recalibrage du modèle de risque suivant un « événement de recalibrage du modèle de risque », qui s'entend d'une modification des paramètres de risque principaux découlant (i) d'un événement externe (événement ou situation d'ordre financier, politique ou économique d'envergure nationale ou internationale) ou (ii) d'une évaluation interne de la CDCC, effectuée au moyen de contrôles ex post et d'analyses de sensibilité, et conduisant au besoin de recalibrer les modèles de risque et d'améliorer leur rendement.
2. Le recalibrage en question est soumis au processus de surveillance de la gestion des risques de la CDCC. Si le comité consultatif de gestion des risques n'exprime aucune préoccupation à l'égard du recalibrage proposé, la CDCC enchaînera avec l'étape suivante.
3. Le processus de supervision de la gestion du risque comprendra la vérification du modèle de risque (ex-ante et ex-post) des recalibrages proposés par le Service d'audit interne de la CDCC. Le Service d'audit interne de la CDCC examinera les recalibrages proposés après mise en œuvre, et certains examens de prévérification seront aussi effectués régulièrement selon des scénarios de recalibrage préétablis. Le respect des procédures de gouvernance du recalibrage du modèle de risque sera aussi évalué dans le cadre des examens du Service d'audit interne de la CDCC.
4. Chaque recalibrage des principaux paramètres de risque fera l'objet d'un avis aux parties prenantes de la CDCC et sera accompagné de toute information pertinente telle qu'une analyse des incidences.
5. Le recalibrage entrera en vigueur cinq (5) jours ouvrables après la publication d'un avis aux membres à ce sujet sur le site Web de la CDCC.

Toutes les valeurs découlant de la mise en place des modèles de risque recalibrés seront publiées et distribuées auprès des parties prenantes de la CDCC par l'intermédiaire de fichiers de déclaration quantitative et qualitative, de publications et d'autres avis affichés de temps à autre sur le site Web de la CDCC.

Enfin, il convient de souligner que toute modification importante du modèle qui va au-delà des « paramètres de risque principaux » (p. ex. passer du traitement statistique du déficit prévu à celui de la valeur à risque, ou introduire un nouveau type d'hypothèse de distribution) sera considérée comme une « modification de règle » ou une « modification importante ». Par conséquent, elle sera présentée au conseil d'administration de la CDCC, puis aux autorités réglementaires de la CDCC et, s'il y a lieu, aux membres compensateurs (ou au public). Autrement dit, les principales composantes du modèle de risque demeureront dans le Manuel des risques. Les paramètres ajustables à l'occasion par la CDCC seront retirés du Manuel des risques, mais feront l'objet d'un examen interne rigoureux.

Les modifications proposées sont présentées en annexe. Elles comprennent notamment la suppression, du Manuel des risques, des paramètres de risque dont il est explicitement fait mention dans les dispositions sur le calcul de la marge initiale de base (pour les options, les contrats à terme, les éléments non réglés et les opérations sur titres à revenu fixe). Cette mesure permettrait de généraliser à l'intérieur d'une fourchette de valeurs déterminées, la distribution paramétrique, les niveaux de confiance, le lambda, les périodes de référence, les planchers et la période de marge en risque (« PMR ») (ci-après, un tableau des paramètres de risque principaux et des recalibrages hypothétiques). Les modifications comprennent également un nouveau processus de recalibrage du modèle de risque. Il convient de rappeler que le Manuel des risques continuera de renfermer une description générale des modèles de risque et des paramètres de risque principaux, dont la modification sera assujettie au processus de « modification de règle » ou de « modification importante ».

III. ANALYSE

a. Contexte

Des variations sur les marchés de valeurs mobilières et de dérivés, découlant des effets de la COVID-19 sur les marchés des capitaux, ont conduit les modèles de risque de la CDCC relatifs à la marge initiale (« MI ») à des manquements aux backtesting des dérivés sur actions. Ces manquements sont jugés importants selon l'échelle des incidences de la CDCC. C'est la raison pour laquelle la CDCC a proposé des mesures correctives basées sur des analyses de backtesting inversé et/ou de modélisation partielle: (1) un tampon de 15 % lié à la COVID-19, applicable à tous les produits; (2) un plancher assujetti à un tampon, décrit ci-après, applicable aux dérivés négociés en bourse (« DNB »).

Par conséquent, et dans le cadre des mesures qu'elle a adoptées au cours de la période mentionnée plus tôt, la CDCC a appliqué une hausse directe de 15 % sur la marge initiale de base (par l'augmentation des intervalles de marge) au niveau des produits (contrats à terme, options et opérations sur titres à revenu fixe). Entrée en vigueur le 3 avril 2020¹, cette mesure corrective

¹ https://www.cdcc.ca/u_avis_fr/046-20_fr.pdf

a été adoptée conformément à l'article A-702 des Règles de la CDCC, selon lequel le montant des marges pouvant être exigé d'un membre compensateur peut, en tout temps ou à l'occasion, et sans préavis, être modifié par la CDCC, si elle juge cette modification nécessaire ou souhaitable pour sa propre protection, celle de ses membres compensateurs ou celle du public.

Le 2 juillet 2020², conformément aux dispositions de l'article A-702 de ses Règles, la CDCC a annulé la hausse directe de 15 % sur tous les produits et l'a remplacé par une hausse temporaire (25 %) du plancher de volatilité actuel (le « plancher assujéti à un tampon »), mais uniquement pour les contrats à terme sur indices et sur taux d'intérêt. Le 4 septembre 2020³, le plancher assujéti à un tampon a été appliqué aux autres DNB (c.-à-d. les options et les contrats à terme sur actions individuelles, à l'exception des contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme). Cette modification avait pour but d'affiner la mesure d'atténuation initiale de 15 % en établissant un meilleur équilibre entre le risque (backtesting adéquat) et le coût pour les participants (le niveau des marges), et avec pour conséquence de mieux s'adresser aux questions de procyclicité qui peuvent se poser en période de marges élevées. Par souci de clarté, il convient de préciser qu'en recourant au plancher assujéti à un tampon, les marges ne puissent pas tomber en dessous d'un certain niveau dans un avenir rapproché, plutôt que d'ajouter un tampon à calibration unique de 15 % aux marges actuelles.

Malgré leur utilité, ces mesures correctives étaient toutefois considérées comme des solutions d'atténuation temporaires. Les recours de la CDCC ont toujours été limités, compte tenu de la portée des dispositions de son Manuel des risques et des restrictions liées aux protocoles de « modification de règle » et de « modification importante » auxquels elle est assujéti. Par conséquent, la CDCC estime qu'une solution générale et permanente, telle qu'un recalibrage du modèle de risque, devrait être mise en place.

b. Objectifs

Le processus de recalibrage du modèle de risque serait suffisamment souple pour permettre une modification rapide des paramètres de risque principaux sans passer par le processus officiel de « modification de règle » ou de « modification importante ». Dans certains cas, cette latitude permettrait à la CDCC de protéger encore plus l'intégrité de son marché et les activités de ses membres compensateurs.

Par exemple, à la suite de l'écllosion de COVID-19, la CDCC a rapidement détecté un problème potentiel touchant l'un des principaux paramètres de risque de son modèle de MI : le plancher de son estimateur de la volatilité. Ce plancher correspond à la moyenne des estimateurs de la volatilité s'appuyant sur la MMPE quotidiens observés sur les 10 dernières années. Au début de la période de la COVID-19, la crise financière de 2008 venait d'être exclue de la période de référence fixe de 10 ans – une situation propice à la sous-estimation du plancher, tout particulièrement pour les dérivés sur actions. Rapidement, la CDCC a évalué et mesuré l'incidence qu'aurait une prolongation de la période de référence à 15 ans, une mesure qui permettrait d'assurer la présence d'une période de crise dans le paramètre de calcul du plancher. Or, cette modification n'a pu être envisagée en raison du processus nécessaire pour modifier les dispositions du Manuel des risques. Un processus plus flexible de recalibrage du modèle de risque

² https://www.cdcc.ca/u_avis_fr/088-20_fr.pdf

³ https://www.cdcc.ca/u_avis_fr/113-20_fr.pdf

aurait pu permettre à la CDCC de proposer non pas des mesures d'atténuation temporaires, mais une solution permanente « ciblée » et mieux adaptée aux problèmes de procyclicité.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des calibrages des paramètres de risque principaux qui seront retirés du Manuel des risques. Chacun est accompagné du recalibrage hypothétique applicable au groupe ou sous-groupe de produits spécifié.

Paramètre de risque principal	Groupe de produits	Calibrage actuel	Recalibrage hypothétique
Distribution paramétrique	Contrats à terme sur indices	Normale	<i>t de Student</i>
Niveau de confiance	Obligations à rendement réel	99,62 %	99,87 %
Niveau de confiance	Options	99,87 %	99,92 %
Lambda	Contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme	99 %	98 %
Période de référence – MMPE	Contrats à terme sur obligations	260 jours	520 jours
Période de référence – Plancher	Contrats à terme	10 ans	15 ans
Période de référence – Scénarios historiques filtrés	Titres à revenu fixe	5 ans	10 ans
Plancher – Traitement statistique	Options	Moyenne	Médiane
Multiplicateur de tampon de marge – Arrondissement	Obligations du Canada	0,25	0,1
Facteur de rajustement minimum	Obligations à rendement réel	0	0,8
Période de marge de risque	Options	2	5

Par souci de clarté, il est entendu que le Manuel des risques continuera de renfermer une description des paramètres de risque principaux employés dans les modèles de risque de la CDCC (voir la colonne de gauche du tableau ci-dessus). Ce sont les mentions de « calibrages » et « recalibrages » précis qui seront supprimées du Manuel des risques. Cette suppression permettra à la CDCC, dans les limites du processus de gouvernance proposé, de réagir plus adéquatement à une volatilité des marchés comme celle qu'elle a connue entre mars et juillet 2020.

c. Analyse comparative

Il convient de souligner qu'en matière de modèles de risque, la CDCC fait preuve d'une grande transparence à l'endroit de ses membres compensateurs et du public. En effet, elle diffuse explicitement et publiquement les valeurs de certains paramètres qu'elle utilise, notamment dans

le processus d'établissement des marges prévu dans le Manuel des risques. La CDCC a mené une analyse comparative de l'information publique des autres chambres de compensation, dont CME Clearing, ICE Clear US, LCH SA, ASX Clear (contrats à terme) et Eurex Clearing, qui a débouché sur des conclusions intéressantes. Ainsi, il apparaît que ces chambres de compensation ne donnent qu'une description très générale de leurs processus d'établissement des marges dans leurs documents d'information relatifs à la conformité aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers (« PIMF ») et dans leurs autres documents publics. Par ailleurs, la CDCC n'a trouvé aucune mention directe des modèles de risque des chambres de compensation dans leurs règles respectives.

Par exemple, CME Clearing⁴ et LCH SA^{5, 6} mentionnent seulement que les marges sont établies selon la méthode SPAN^{MD} ou la méthode de la valeur à risque et ne fournissent que quelques renseignements généraux pour chaque marché (p. ex. l'intervalle de confiance, la période de référence minimale, la période de retenue et la fréquence d'examen des paramètres). Dans leurs règles respectives, ni CME Clearing⁷ ni LCH SA^{8, 9} ne précisent les formules de leurs modèles, contrairement à ce que fait la CDCC actuellement.

En revanche, CME Clearing et LCH SA précisent que toute modification importante de leurs modèles est soumise à des procédures supplémentaires. Les documents d'information de CME Clearing stipulent que : « *toute modification importante des méthodes d'établissement des marges de CME Clearing doit être consignée en détail, puis diffusée par l'intermédiaire d'avis relatifs à la compensation (clearing advisories) et de dépôts publics de règles (public rule filings) sur le site Web de CME Group* » [traduction libre]. Du côté de LCH SA, les documents prévoient ce qui suit : « *Les modifications importantes aux méthodes d'établissement des marges sont assujetties au processus de gouvernance interne des risques de LCH SA, qui prévoit un examen interne et une validation indépendante du modèle et qui exige l'approbation à la fois du comité de direction sur la gestion des risques et du conseil d'administration de LCH SA. Pour chacun des services de compensation de LCH SA, le rapport et les recommandations de validation du modèle sont transmis au service de gouvernance interne des risques, au service d'audit interne et aux autorités réglementaires compétentes.* » [traduction libre]

Compte tenu de ce qui précède, la CDCC souhaiterait harmoniser le contenu de son Manuel des risques avec le degré d'information publique de ses homologues. À l'instar de CME Clearing et de LCH SA, la CDCC s'assurerait que les modifications apportées aux méthodes et aux structures relatives aux modèles de risque et aux formules décrites dans son Manuel des risques sont soumises au processus habituel de « modification de règle » ou de « modification importante ».

d. Analyse des incidences

i. Incidences sur le marché

⁴ <https://www.cmegroup.com/clearing/risk-management/files/cme-clearing-principles-for-financial-market-infrastructures-disclosure.pdf>

⁵ <https://www.lch.com/risk-management/risk-management-sa>

⁶ https://www.lch.com/system/files/media_root/CPMI-IOSCO%20Self%20Assessment%20of%20LCH%20SA%202019_Q2_2020.pdf

⁷ <https://www.cmegroup.com/content/dam/cmegroup/rulebook/CME/1/8/8.pdf>

⁸ https://www.lch.com/system/files/media_root/IV.2-2%20VA%202013-12-12.pdf

⁹ https://www.lch.com/system/files/media_root/V.4-1%20VA%202019-12-27.pdf

Les modifications proposées du Manuel des risques de la CDCC n'auront aucune incidence immédiate sur les exigences de marge initiale de la CDCC. Toutefois, ces modifications améliorerait la flexibilité et la réactivité de la CDCC à adapter ses modèles de marge initiale de base suivant un « événement de recalibrage du modèle de risque », tout en tenant compte d'autres facteurs importants tels que les coûts, les risques et la procyclicité des marges. Chaque recalibrage ferait l'objet d'un avis aux parties prenantes de la CDCC et serait accompagné de toute information pertinente telle qu'une analyse des incidences.

ii. Incidences sur les systèmes technologiques

Les modifications proposées du Manuel des risques de la CDCC n'auront aucune incidence sur les systèmes technologiques de la CDCC (SOLA, système de risque, système informatique des utilisateurs finaux). La CDCC est d'avis que tout recalibrage de modèle de risque doit être réalisé à l'aide des systèmes technologiques existants. Par conséquent, les systèmes feront l'objet d'essais préalables qui tiendront compte d'éventuels recalibrages du modèle de risque et leur environnement de production devra prendre en charge n'importe quelle modification des paramètres. Sous réserve de toute disposition contraire prévue dans les Règles et les Manuels de la CDCC, il est entendu que tout recalibrage du modèle de risque qui exige une modification importante des systèmes technologiques existants doit probablement passer par le processus de « modification de règle » ou de « modification importante ».

iii. Incidences sur les fonctions de négociation

Les modifications proposées du Manuel des risques de la CDCC n'auront aucune incidence sur les règles ou les systèmes de négociation de la Bourse de Montréal.

iv. Intérêt public

La CDCC est d'avis que les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt public. Le processus de recalibrage du modèle de risque serait suffisamment souple pour permettre une modification rapide des principaux paramètres de risque sans passer par le processus officiel de « modification de règle » ou de « modification importante ». Cette latitude permettrait à la CDCC de protéger encore plus l'intégrité de son marché et les activités de ses membres compensateurs. Par conséquent, la CDCC estime que ce processus est dans l'intérêt de ses membres compensateurs et du public.

IV. PROCESSUS

Les modifications proposées, de même que la présente analyse, doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration de la CDCC, puis présentées à l'Autorité des marchés financiers, conformément au processus d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, conformément aux règles énoncées à l'appendice A de l'annexe C de la décision de reconnaissance de la CDCC datée du 8 avril 2014 (dans sa version modifiée de temps à autre). Les modifications proposées et l'analyse seront également présentées à la Banque du Canada, conformément à l'accord de surveillance réglementaire.

V. DOCUMENTS EN ANNEXE

- Annexe 1 : Manuel des risques modifié

ANNEXE 1: MANUEL DES RISQUES MODIFIÉ -
AVEC MODIFICATIONS



MANUEL DES RISQUES

12 JUIN 2020

Glossaire

Sauf indication contraire dans le présent manuel des risques, les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans les règles.

Calculateur de risque : Système qu'utilise la CDCC pour évaluer et gérer le risque, ainsi que pour calculer la marge initiale et l'exigence relative au fonds de compensation.

Choc de volatilité : Paramètre établi par la CDCC qui reflète la fluctuation maximale de la volatilité quotidienne du contrat d'option. Le choc de volatilité sert à calculer la marge initiale de base pour les options.

Courbe zéro coupon : Type particulier de courbe de taux qui associe des taux d'obligations zéro coupon à différentes échéances (périodes à courir avant l'échéance). Les périodes à courir avant l'échéance représentent des données de facteur de risque permettant d'évaluer le prix d'une opération sur titre à revenu fixe selon une méthode de réévaluation complète.

Crédit inter-marchandises : Crédit pouvant être appliqué à la marge initiale de base pour les options, les contrats à terme et les éléments non réglés lorsqu'un portefeuille contient des positions compensatrices sur des instruments à forte corrélation.

Débit intra-marchandises : Débit pouvant être appliqué lorsqu'un portefeuille contient des positions compensatrices sur différents mois d'échéance dans un même groupe combiné étant donné qu'ils peuvent présenter une corrélation qui n'est pas parfaite.

Décote : Pourcentage escompté par rapport à la valeur au marché des garanties admissibles mises en gage aux fins du dépôt de garantie. L'escompte fait état de la volatilité des fluctuations des cours des biens nantis.

Déficit prévu : Moyenne de l'ensemble des pertes qui sont supérieures ou égales au pire cas. Le pire cas correspond à $(1-\alpha)\%$, où « α » représente le niveau de confiance.

Distribution des gains et des pertes historiques : Classement des scénarios historiques de gains et de pertes, de la perte la plus importante au gain le plus important.

[Événement de recalibrage du modèle de risque : Une modification dans les paramètres de risque principaux découlant \(i\) d'un événement externe \(événement ou situation d'ordre financier, politique ou économique d'envergure nationale ou internationale\) ou \(ii\) d'une évaluation interne de la CDCC, effectuée au moyen de contrôles ex post et d'analyses de sensibilité, et conduisant au besoin de recalibrer les modèles de risque et d'améliorer leur rendement.](#)

Exigence relative au fonds de compensation : Contribution exigée de chaque membre compensateur (sauf des membres compensateurs à responsabilité limitée) au fonds de compensation.

Facteur de risque : Facteur ayant une influence sur la valeur d'un instrument dérivé ou d'un IMHC.

Grille de risques: Ensemble de scénarios définis pour un contrat donné et représentant le gain ou la perte hypothétique dans une situation de marché donnée entre aujourd'hui et un moment précis dans l'avenir.

Groupe combiné : Groupe de positions associées à un même bien ou produit sous-jacent. Le groupe combiné est le niveau le plus bas auquel on calcule la marge initiale de base pour les options, les contrats à terme et les éléments non réglés.

Groupe relatif à la valeur à risque : Groupe d'opérations sur titres à revenu fixe associées à des facteurs de risque similaires. Un groupe relatif à la valeur à risque est le niveau le plus bas auquel CDCC calcule la marge initiale de base des opérations sur titres à revenu fixe.

Intervalle de marge : Paramètre établi par la CDCC qui reflète la fluctuation de cours maximale que le bien sous-jacent pourrait connaître au cours de la période de marge en risque. L'intervalle de marge sert à calculer la marge initiale de base pour les options, les contrats à terme et les éléments non réglés.

Jour férié bancaire : Jour du Souvenir au Canada ou tout jour désigné jour du Souvenir par la CDCC dans son calendrier des jours fériés publié chaque année.

Limites : Relativement au ratio effectif, limites supérieure et inférieure qui correspondent respectivement aux ratios quotidiens le plus élevé et le plus faible d'une période donnée.

Marge de variation : Marge qui couvre le risque causé par la fluctuation du cours d'un instrument dérivé ou d'un IMHC ou le changement du taux variable de fixation du prix, dans chaque cas depuis l'évaluation précédente réalisée conformément aux règles.

Marge initiale de base : Exigence de marge qui couvre les pertes potentielles qui peuvent survenir au cours de la prochaine période de liquidation en raison des fluctuations du marché. La marge initiale de base ne comprend aucune marge supplémentaire.

Marge initiale : Marge initiale de base (ou marge initiale de base rajustée, selon le cas) et marges supplémentaires.

Marge initiale de base rajustée : Relativement aux membres compensateurs à responsabilité limitée, la marge initiale de base multipliée par le ratio effectif. Le ratio effectif est recalibré régulièrement selon ce que prévoit le présent manuel.

Marges supplémentaires : Marges supplémentaires ajoutées à la marge initiale de base (ou à la marge initiale de base rajustée, selon le cas) et constituant la marge initiale conformément à la méthode énoncée dans le présent manuel. Les marges supplémentaires comprennent : 1) la marge supplémentaire pour le risque de liquidité; 2) la marge supplémentaire pour le risque de corrélation défavorable spécifique; 3) la marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement; 4) la marge supplémentaire pour le risque de marge de variation intrajournalier; 5) la marge supplémentaire pour le risque d'exposition à une prime d'option impayée, 6) la marge supplémentaire pour le risque relatif au jour férié bancaire; 7) la marge supplémentaire pour le risque de livraison lié à la marge de variation; 8) la marge supplémentaire pour le risque de crédit; 9) la marge supplémentaire pour le risque à découvert des membres compensateurs à

responsabilité limitée; 10) toute autre marge supplémentaire prévue dans les règles (hormis celle prévue à la règle D-607). Employée au singulier, l'expression « marge supplémentaire » désigne l'une des marges supplémentaires décrites ci-dessus, lorsque le contexte l'exige.

Marge supplémentaire pour le risque à découvert des membres compensateurs à responsabilité limitée : Exigence de marge qui couvre le risque qui survient si la valeur totale du risque que représente le membre compensateur à responsabilité limitée pour la CDCC est supérieure au montant global de sa marge initiale de base rajustée et de la valeur totale du fonds de compensation.

La CDCC détermine le risque que représente le membre compensateur à responsabilité limitée en calculant la perte estimative qu'elle subirait dans des conditions de marché extrêmes, mais plausibles. Cette marge supplémentaire est calculée quotidiennement et seuls les membres compensateurs à responsabilité limitée sont tenus de la verser.

Marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement : Exigence de marge qui couvre le risque qui découle d'un décalage entre le règlement de positions donnant lieu par ailleurs à une compensation de marge.

Marge supplémentaire pour le risque de corrélation défavorable spécifique : Exigence de marge qui couvre le risque qui survient lorsque l'exposition du membre compensateur à ses propres produits présente une corrélation défavorable avec sa capacité financière.

Marge supplémentaire pour le risque de crédit : Exigence de marge qui couvre le risque de crédit des membres compensateurs qui survient si l'exposition d'un membre compensateur à la CDCC est supérieure à son niveau de capital.

Marge supplémentaire pour le risque d'exposition à une prime d'option impayée : Exigence de marge qui couvre le risque que court la CDCC en garantissant à chaque membre compensateur le règlement quotidien de la prime quotidienne nette.

Marge supplémentaire pour le risque de liquidité : Exigence de marge qui couvre le risque de liquidité qui survient lorsque la CDCC doit dénouer des positions à un prix différent du cours du marché. On peut décomposer le risque de liquidité en deux composantes : le risque de liquidité intrinsèque, qui est essentiellement associé à l'écart acheteur-vendeur, et le risque de liquidité additionnel, qui est attribuable aux positions concentrées qui ne peuvent être dénouées à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur.

Marge supplémentaire pour le risque de marge de variation intrajournalier : Exigence de marge qui couvre le risque intrajournalier qui survient lorsque la volatilité du marché ou l'augmentation soudaine du volume des opérations produit une exposition exceptionnellement importante à la marge de variation.

Marge supplémentaire pour le risque de livraison lié à la marge de variation : Exigence de marge qui couvre le risque auquel est exposée la CDCC lorsqu'elle garantit, à chaque membre compensateur ayant donné en garantie des titres particuliers pour couvrir son exigence de marge de variation nette, la restitution de ces titres, dans l'éventualité où un autre membre compensateur auquel ces titres ont été initialement livrés omet de les rendre et devient non conforme ou est suspendu. Dans ce cas, la CDCC devra acheter les titres concernés sur le marché pour les rendre au membre compensateur qui les avait initialement donnés en garantie.

Marge supplémentaire pour le risque relatif au jour férié bancaire : Exigence de marge qui couvre le risque lié aux expositions non couvertes attribuables à de nouvelles opérations effectuées lors du jour férié bancaire et le risque de marché additionnel que pourrait courir la CDCC lors du jour férié bancaire.

Multiplicateur de tampon de marge : Multiplicateur appliqué à la marge initiale de base pour une opération sur titre à revenu fixe afin de prévenir ou maîtriser de possibles effets procycliques.

Période de marge en risque : Période dont la CDCC a besoin pour dénouer des positions non concentrées sur un contrat précis (que ce soit par voie de liquidation, d'enchère, de couverture contre le risque de marché ou d'atténuation de celui-ci).

Plage de fluctuation de la volatilité : Fluctuation maximale de la volatilité implicite raisonnablement susceptible de survenir pendant une période donnée.

Plage de fluctuation du cours : Fluctuation maximale du cours raisonnablement susceptible de survenir pendant un délai défini.

Plage de risques : Différence entre la valeur courante au marché d'un bien sous-jacent et sa valeur de liquidation projetée la plus défavorable obtenue en faisant subir un choc à la valeur du bien sous-jacent conformément à plusieurs scénarios représentant des changements défavorables dans des conditions de marché normales.

Ratio effectif : Ratio établi par la CDCC, conformément aux normes de gouvernance énoncées dans le présent manuel, et qui correspond au coefficient applicable à la marge initiale de base pour les membres compensateurs à responsabilité limitée.

Ratio quotidien : Ratio déterminé, pour tout jour ouvrable, en divisant le montant total des exigences relatives au fonds de compensation ce jour-là par le montant global des exigences relatives à la marge initiale de base de tous les membres compensateurs (sauf les membres compensateurs à responsabilité limitée) le même jour.

Règles : Règles de la CDCC, y compris le manuel des opérations et le présent manuel, dans leur version modifiée, complétée ou remplacée, en tout ou en partie, à l'occasion.

Scénarios historiques : Ensemble de scénarios portant sur un facteur de risque et représentant un mouvement hypothétique sur le marché qui pourrait raisonnablement se produire entre aujourd'hui et un moment précis dans l'avenir.

Scénarios historiques filtrés : Ensemble de scénarios découlant d'une pondération appliquée aux scénarios historiques de gains et de pertes de façon à refléter la volatilité actuelle. On estime la volatilité actuelle en appliquant un rajustement de la volatilité fondé sur la moyenne mobile à pondération exponentielle (MMPE).

Scénarios historiques de gains et de pertes : Ensemble de scénarios portant sur un titre acceptable et représentant les gains et les pertes hypothétiques découlant des scénarios historiques filtrés. On établit les gains et les pertes en calculant la différence entre le cours du titre acceptable selon un scénario historique filtré et le cours de référence initial.

Valeur minimale de la position vendeur sur options: Montant compris dans la marge initiale de base pour couvrir le risque découlant de positions vendeurs sur option fortement hors-jeu. Ce montant est exigé s'il est supérieur au résultat des grilles de risques.

Section 1 : Dépôts de garantie

Comme il est indiqué dans les règles, chaque membre compensateur est tenu de déposer auprès de la CDCC une marge déterminée par elle. Les dépôts doivent être effectués sous forme de garantie admissible, comme le précise la rubrique 2 du présent manuel des risques, et représenter un montant suffisant compte tenu de la valeur marchande et des décotes applicables.

La CDCC exige des dépôts de garantie pour couvrir deux types d'exigences, soit :

- l'exigence de marge;
- l'exigence relative au fonds de compensation.

1.1 EXIGENCE DE MARGE

L'exigence de marge est composée de la marge initiale et de la marge de variation.

1.1.1 Marge initiale

La marge initiale est composée de la marge initiale de base (ou de la marge initiale de base rajustée, selon le cas) et des marges supplémentaires. Afin de couvrir la marge initiale décrite ci-dessous, les membres compensateurs sont tenus de faire des dépôts, auprès de la CDCC, sous une forme acceptable qui est précisée à la rubrique 2 du présent manuel des risques.

1.1.1.1 Marge initiale de base

L'exigence de marge initiale de base couvre les pertes potentielles et le risque de marché qui peuvent survenir à la suite de fluctuations défavorables futures des cours et/ou de certains facteurs de risque dans le portefeuille de chaque membre compensateur dans des conditions normales du marché.

La méthode de calcul du risque relatif aux options, aux contrats à terme et aux éléments non réglés intègre la volatilité historique du rendement journalier des biens sous-jacents des options, des éléments non réglés et des contrats à terme sur actions, de même que du rendement journalier des prix des contrats à terme (autres que les contrats à terme sur actions). En outre, dans le cadre de cette méthode, la CDCC utilise un estimateur de volatilité, un niveau de confiance supérieur à 99 % selon une hypothèse de distribution normale ou une loi de Student et un nombre variable de jours qui représente la période de marge en risque.

La méthode de calcul du risque relatif aux opérations sur titres à revenu fixe est la méthode fondée sur la valeur à risque¹. Cette méthode

¹ La même méthode de calcul utilisée pour les opérations sur titres à revenu fixe est appliquée à la livraison physique des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada.

implique une réévaluation complète et repose sur des courbes zéro coupon. En outre, dans le cadre de cette méthode, la CDCC utilise un estimateur de volatilité, un multiplicateur de tampon de marge destiné à prévenir une forte diminution de l'exigence de marge en période de faible volatilité, un niveau de confiance supérieur à 99 % et un nombre variable de jours qui représente la période de marge en risque.

Se reporter aux rubriques 6.1 et 6.2 pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul de la marge initiale de base. [Se reporter à la rubrique 6.3 pour obtenir de plus amples renseignements sur le recalibrage du modèle de risque.](#)

En ce qui concerne les membres compensateurs à responsabilité limitée, la marge initiale de base est multipliée par le ratio effectif pour calculer la marge initiale de base rajustée. Se reporter à la rubrique 6.4~~3~~ pour obtenir de plus amples renseignements sur le recalibrage du ratio effectif.

1.1.1.2 Marges supplémentaires

En plus de la marge initiale de base (ou de la marge initiale de base rajustée, selon le cas), la CDCC exige des dépôts de garantie pour les marges supplémentaires suivantes :

- (1) la marge supplémentaire pour le risque de liquidité;
- (2) la marge supplémentaire pour le risque de corrélation défavorable spécifique;
- (3) la marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement;
- (4) la marge supplémentaire pour le risque de marge de variation intrajournalier;
- (5) la marge supplémentaire pour le risque d'exposition à une prime d'option impayée;
- (6) la marge supplémentaire pour le risque relatif au jour férié bancaire;
- (7) la marge supplémentaire pour le risque de livraison lié à la marge de variation;
- (8) la marge supplémentaire pour le risque de crédit;
- (9) la marge supplémentaire pour le risque à découvert des membres compensateurs à responsabilité limitée;
- (10) toute autre marge supplémentaire.

[...]

1.1.2 Marge de variation

L'exigence de marge de variation couvre le risque causé par la fluctuation du cours d'un instrument dérivé ou d'un IMHC ou le changement du taux variable de fixation du prix depuis l'évaluation précédente réalisée conformément aux règles. Le tableau qui suit indique le type de couverture de la marge de variation qu'exige la CDCC pour chaque type de produits.

Produits	Type de couverture de la marge de variation
Options	Constitution d'une garantie
Contrats à terme	Règlement en espèces
Opérations sur titres à revenu fixe	Constitution d'une garantie (sous réserve du processus d'établissement de marge de variation)
Éléments non réglés	Constitution d'une garantie

1.1.2.1 Options

Pour les options, la marge de variation fait l'objet d'une constitution de garantie chaque jour ouvrable et lors de chaque appel de marge intrajournalier en fonction du prix de l'option déclaré par la Bourse (ou du dernier prix de l'option sur titres IMHC², selon le cas); lorsque ce prix n'est pas disponible ou est inexact, la CDCC le fixe en fonction des meilleurs renseignements disponibles à cet égard.

1.1.2.2 Contrats à terme

Pour les contrats à terme, la marge de variation est réglée en espèces chaque jour ouvrable en fonction du dernier prix de règlement déclaré par la Bourse; lorsque ce prix n'est pas disponible ou est inexact, la CDCC le fixe en fonction des meilleurs renseignements disponibles à cet égard.

1.1.2.3 Opérations sur titres à revenu fixe

L'exigence de marge de variation³ à l'égard de chaque opération sur titres à revenu fixe est calculée quotidiennement et représente la somme de l'exigence d'évaluation du prix et de l'exigence de taux de rachat, au sens attribué à ces termes à l'article D-601 des règles.

² Se reporter à la rubrique 6.5.4 pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul du prix théorique des options sur titres IMHC.

³ L'exigence de marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe ne s'applique pas à la livraison physique des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada. L'exigence de marge de variation applicable aux opérations sur titres à revenu fixe est arrondie à la hausse au dollar près de valeur nominale.

EXIGENCE D'ÉVALUATION DU PRIX

L'exigence d'évaluation du prix représente, à l'égard d'une pension sur titres, un montant qui correspond à la somme globale calculée à l'égard de la différence entre i) la valeur marchande du titre acheté et ii) le prix de rachat de la pension sur titres, majoré de tout revenu du coupon payable au porteur entre la date du calcul et la date du rachat et, à l'égard d'une opération d'achat ou de vente au comptant, un montant qui correspond à la différence entre i) la valeur marchande du titre acheté et ii) le prix de rachat de l'opération d'achat ou de vente au comptant, cette somme étant due à la CDCC par un membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe qui est partie à cette pension sur titres ou opération d'achat ou de vente au comptant ou par la CDCC à ce dernier.

EXIGENCE DE TAUX DE RACHAT

L'exigence de taux de rachat représente un changement du taux variable de fixation du prix courant et désigne, à l'égard d'une pension sur titres, un montant qui est calculé à l'égard de la différence entre le taux variable de fixation du prix et le taux de rachat, ce montant étant dû à la CDCC par un membre compensateur des opérations sur titres à revenu fixe qui est partie à cette pension sur titres ou par la CDCC à ce dernier.

1.1.2.4 Éléments non réglés

La marge de variation pour éléments non réglés à l'égard des options et des contrats à terme fait l'objet d'une constitution de garantie. En ce qui a trait à la marge de variation pour éléments non réglés à l'égard des options, la CDCC calcule une exigence de marge de variation qui équivaut à la valeur intrinsèque de l'option multipliée par la position et la taille du contrat. En ce qui a trait à la marge de variation pour éléments non réglés à l'égard des contrats à terme, la CDCC calcule une exigence de marge de variation qui équivaut à la différence entre le dernier prix de règlement du contrat à terme et le cours du bien sous-jacent relatif au contrat à terme, multipliée par la position et la taille du contrat.

1.1.3 Structure des comptes, compensation et agrégation des risques

1.1.3.1 Positions vendeurs, types de comptes et compensation des positions

Les membres compensateurs ne sont pas tenus d'effectuer un dépôt de garantie à l'égard des positions vendeurs sur des contrats à terme ou sur des options pour lesquels ils ont déposé le bien sous-jacent conformément à l'article A-706 des règles.

La CDCC utilise trois types de comptes aux fins des calculs de marge et de la gestion des positions : compte-firme, compte polyvalent et compte-client.

- Pour tous les types de comptes, l'exigence de marge pour les positions sur contrats à terme et les opérations sur titres à revenu fixe est calculée sur une base nette.
- L'exigence de marge pour les options est calculée sur une base nette pour le compte-firme et le compte polyvalent, mais sur une base brute pour les comptes-clients, ce qui signifie que seules les positions vendeur sur options sont prises en compte dans le calcul de la marge initiale.

1.1.3.2 Agrégation des marges

L'exigence de marge totale de chaque membre compensateur est composée de l'exigence de marge initiale et de l'exigence de marge de variation.

Le calcul est effectué au niveau du compte, puis agrégé au niveau du membre compensateur. Cependant, sur le plan fonctionnel, l'exigence de marge fait l'objet de l'agrégation détaillée ci-après, sous réserve du type de produits compensés par le membre compensateur qui s'applique.

1. EXIGENCE DE MARGE INITIALE (y compris la marge de variation pour les options et les éléments non réglés)

L'exigence de marge initiale pour tous les produits est agrégée avec la marge de variation pour les options et les éléments non réglés de la manière suivante :

- a) On calcule la marge initiale de base (ou la marge initiale de base rajustée, selon le cas) au niveau du compte. En ce qui concerne les options, les contrats à terme et les éléments non réglés, on calcule la marge au niveau du groupe combiné; la marge initiale de base correspond à la somme des groupes combinés. En ce qui concerne les opérations sur titres à revenu fixe, la marge initiale de base représente la somme des groupes relatifs à la valeur à risque. Au niveau du compte, la marge initiale de base correspond à la somme de la marge initiale de base pour les options, les contrats à terme et les éléments non réglés et de la marge initiale de base pour les opérations sur titres à revenu.
- b) La marge de variation pour les options et les éléments non réglés est calculée au niveau du compte, puis ajoutée à la marge initiale de base (ou à la marge initiale de base rajustée, selon le cas).

- Si la marge de variation pour les options et les éléments non réglés est négative, alors un crédit de marge⁴ réduit la valeur totale de la marge initiale de base pour les options et les éléments non réglés.
 - Si la marge de variation pour les options et les éléments non réglés est positive, alors un débit de marge augmente la valeur totale de la marge initiale de base pour les options et les éléments non réglés.
- c) L'exigence de marge à l'égard de chaque membre compensateur est calculée en totalisant pour tous les comptes la valeur des marges suivantes : 1) la marge initiale de base (ou la marge initiale de base rajustée, selon le cas) et la marge de variation pour les options et les éléments non réglés; 2) les marges supplémentaires suivantes calculées au niveau du membre compensateur : la marge supplémentaire pour le risque de liquidité; la marge supplémentaire pour le risque de corrélation défavorable spécifique; la marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement; la marge supplémentaire pour le risque de marge de variation intrajournalier; la marge supplémentaire pour le risque d'exposition à une prime d'option impayée; la marge supplémentaire pour le risque relatif au jour férié bancaire; la marge supplémentaire pour le risque de livraison lié à la marge de variation; la marge supplémentaire pour le risque de crédit; la marge supplémentaire pour le risque à découvert des membres compensateurs à responsabilité limitée; toute autre marge supplémentaire prévue dans les règles (hormis celle prévue à la règle D-607).

2. MARGE DE VARIATION POUR LES CONTRATS À TERME

La marge de variation pour les contrats à terme (valeur nette des gains et des pertes) est agrégée au niveau du membre compensateur.

3. MARGE DE VARIATION POUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES À REVENU FIXE

L'exigence de marge de variation pour les opérations sur titres à revenu fixe est agrégée au niveau du membre compensateur.

⁴ Pour un compte donné, le crédit de marge est plafonné à la valeur de la marge initiale de base pour les options, les contrats à terme et les éléments non réglés.

Section 2 : Garanties admissibles

[...]

2.6.1 Décotes pour les titres gouvernementaux

La CDCC calcule les décotes en fonction de l'un ou l'autre des critères suivants :

- L'évaluation des risques de marché, de crédit, de liquidité et de taux de change sur la base des rendements quotidiens historiques;
- L'estimateur de la volatilité s'appuie sur la MMPE, comme il est indiqué à la rubrique 6.65, et sur l'hypothèse que l'obligation peut être liquidée à un prix raisonnable en « n » jours (« n » étant déterminé selon le type de produits et les conditions de marché qui ont cours). De plus, l'estimateur de la volatilité s'appuyant sur la MMPE comporte une marge plancher qui correspond au 25^e percentile de l'estimateur de la volatilité à MMPE quotidien observé au cours des 10 dernières années;
- Le risque de liquidité évalué à partir de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur des émissions en utilisant le même estimateur de la volatilité à MMPE et le plancher (si cet écart n'est pas disponible, la fenêtre de liquidation sera augmentée et dépendra des conditions de marché);
- Les obligations du même émetteur ayant des échéances comparables.

Une fois l'analyse quantitative effectuée, la CDCC se réserve le droit de majorer les décotes en fonction de critères qualitatifs tels que :

- L'analyse comparative des décotes de la CDCC par rapport aux décotes de la Banque du Canada;
- L'analyse comparative des décotes de la CDCC par rapport aux décotes des autres chambres de compensation;
- La cohérence des différentes décotes par rapport aux écarts de cotes de crédit des différents émetteurs;
- Tout autre facteur que la CDCC peut raisonnablement juger pertinent.

[...]

3 Programme de surveillance

[...]

4 Rajustement des modalités du contrat

[...]

5 Acceptabilité des biens sous-jacents

[...]

6 Annexe

6.1 CALCUL DE LA MARGE INITIALE DE BASE POUR LES OPTIONS, LES CONTRATS À TERME ET LES ÉLÉMENTS NON RÉGLÉS ⁵

Il est à noter que la présente rubrique ne concerne que les options, les contrats à terme et les éléments non réglés.

Aux fins du calcul de la marge initiale de base, la méthode d'évaluation des risques repose sur la plage de fluctuation du cours et sur la plage de fluctuation de la volatilité, qui sont converties au paramètre de la plage de risques. Le paramètre de la plage de risque représente la différence entre la valeur de liquidation projetée la plus défavorable et le cours de référence initial⁶. On détermine la valeur de liquidation projetée la plus défavorable de la grille de risques en faisant varier la valeur du bien sous-jacent et la volatilité implicite selon plusieurs scénarios représentant des changements défavorables dans des conditions normales du marché. On obtient les valeurs de liquidation projetées au moyen de modèles d'évaluation particuliers comme le modèle de Black 76, le modèle de Black et Scholes et le modèle binomial.

La plage de risques est calculée au niveau du groupe combiné et est libellée dans la même monnaie que le contrat. Pour les contrats appartenant au même groupe combiné, on additionne les résultats de la grille de risques de tous les contrats dans un même scénario. La perte la plus importante représente la plage de risques.

Les autres variables qui ont une incidence sur la valeur de la marge initiale de base sont le débit intra-marchandises, le crédit inter-marchandises et la valeur minimale de la position vendeur sur options. Le tableau ci-après présente les variables utilisées dans le calcul.

Variables d'entrée pour calculer la marge initiale de base	Options	Contrats à terme	Éléments non réglés
Plage de risques	•	•	•
Portefeuille intra-marchandises		•	

⁵ La marge relative aux éléments non réglés découlant d'une livraison physique de contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada est établie selon la méthode fondée sur la valeur à risque.

⁶ Le cours de référence initial est le cours du marché ou le cours théorique établi à partir des observations sur le marché.

Portefeuille inter-marchandises ⁷		•	
Valeur minimale de la position vendeur sur options	•		

6.1.1 Plage de risques

Le paramètre de la plage de risque représente la différence entre la valeur de liquidation projetée la plus défavorable et le cours de référence initial. On détermine la valeur de liquidation projetée la plus défavorable de la grille de risques en faisant varier la valeur du bien sous-jacent et la volatilité implicite selon plusieurs scénarios représentant des changements défavorables dans des conditions normales du marché. Le tableau à la fin de la présente rubrique montre tous les scénarios de risque. On obtient les valeurs de liquidation projetées au moyen de modèles d'évaluation particuliers comme le modèle de Black 76, le modèle de Black et Scholes et le modèle binomial. Si la perte la plus importante est négative, alors on établit la plage de risque à zéro. On compare ensuite la plage de risque avec la valeur minimale de la position vendeur sur options. Ce montant est exigé si la valeur minimale de la position vendeur sur options est supérieure au résultat des grilles de risques.

6.1.1.1 Plage de fluctuation du cours

La plage de fluctuation du cours (PFC) représente la variation potentielle de la valeur du contrat et se calcule à l'aide de la formule suivante :

$$PFC = \text{prix} \times IM \times \text{taille du contrat}$$

La formule de calcul de l'intervalle de marge (IM) est décrite en détail dans la rubrique 6.65.

6.1.1.2 Plage de fluctuation de la volatilité

La plage de fluctuation de la volatilité (PFV) représente la variation potentielle de la volatilité implicite et se calcule à l'aide de la formule suivante :

$$PFV = \text{choc de volatilité} \times \sqrt{n}$$

où « n » représente la période de marge en risque, et le « choc de volatilité » ~~est calculé à l'aide de la distribution des~~ ~~représente le~~ ~~niveau de confiance de 95 % associé aux~~ fluctuations quotidiennes

⁷ Ne s'applique pas aux contrats à terme sur actions

historiques de la volatilité de la série_T au cours de la ~~dernière~~ ~~année~~ période de référence. Les fluctuations quotidiennes sont rajustées à la hausse au moyen de la période de marge en risque. Les valeurs de la plage de fluctuation de la volatilité sont soumises à une valeur plancher et à une valeur plafond.

Scénarios de risque	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Variation de cours du sous-jacent*	0	0	1/3	1/3	-1/3	-1/3	2/3	2/3	-2/3	-2/3	1	1	-1	-1	2	-2
Variation de la volatilité*	1	-1	1	-1	1	-1	1	-1	1	-1	1	-1	1	-1	0	0
Fraction de pondération prise en compte	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	35 %	35 %

* Exprimée en plage de fluctuation

-La CDCC actualise la valeur des intervalles de marge, ~~des périodes de marge en risque et~~ des chocs de volatilité et de la valeur minimale de la position vendeur sur options à l'occasion.

6.1.2 Débit intra-marchandises

Les positions acheteur sur contrats à terme venant à échéance au cours d'un mois sont automatiquement appariées avec les positions vendeurs sur contrats à terme venant à échéance au cours d'un autre mois. La marge initiale de base en découlant sur ces deux contrats à terme appartenant au même groupe combiné pourrait être moins élevée que le risque réel associé à la combinaison des deux contrats. Aux fins de couverture contre ce risque de position mixte intermensuelle, un débit est appliqué à la marge initiale de base.

Selon la structure des échéances des contrats à terme, la CDCC peut soit calculer l'imputation pour débit intra-marchandises pour des combinaisons de deux ou trois contrats à terme différents (des positions mixtes et des stratégies d'écart papillon, respectivement), soit établir une seule imputation pour débit intra-marchandises qui couvre pour les reports de contrats. L'imputation finale pour débit intra-marchandises est appliquée au niveau de la stratégie, au niveau de groupes d'échéances rapprochées ou au niveau du groupe combiné. La CDCC actualise les combinaisons et les priorités des positions mixtes pour les débits intra-marchandises à l'occasion.

Pour les ~~contrats à terme~~ positions mixtes et les stratégies d'écart papillon, le débit intra-marchandises, ~~qui est un montant supplémentaire en dollars imputé à chaque combinaison de deux contrats à terme différents~~, est établi comme suit :

$$\text{Débit intramarchandises} = \alpha \times \sqrt{n} \times \sigma$$

où « n » représente le nombre de jours de la période de marge en risque, « α » correspond à la ~~une~~ valeur de confiance équivalant à 99,87 % ~~(trois écarts types)~~ de la distribution normale cumulative ou à une équivalence en utilisant ~~(applicable à tous les produits, sauf le contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois [BAX] et les contrats à terme sur le taux CORRA [COA & CRA])~~ ou à la valeur de confiance équivalant à 99 % de la distribution cumulée du t de Student cumulative ~~avec 4 degrés de liberté~~ ~~(applicable au BAX et aux contrats à terme sur le taux CORRA)~~. « σ » est l'estimateur de la volatilité des gains et pertes quotidiens de la combinaison de contrats à terme sur la période de référence et est calculé au moyen de la MMPE. De plus amples renseignements sur la MMPE sont fournis à la rubrique 6.65.

De plus, la CDCC établit une valeur plancher pour l'estimateur de la volatilité s'appuyant sur la MMPE. Ce plancher est calculé à l'aide de la distribution des ~~correspond à la moyenne de l'estimateurs~~ de la volatilité s'appuyant sur la MMPE quotidiens observés sur un minimum de ~~les~~ 10 dernières années. L'estimateur de la volatilité MMPE qui sera utilisé pour calculer le débit intra-marchandises ne peut être inférieur au plancher calculé.

~~Dans le cas du BAX et des contrats à terme sur le taux CORRA [COA & CRA], la CDCC calcule le débit intra-marchandises pour toutes les combinaisons de positions mixtes et stratégies d'écart papillon et applique la même imputation pour un même groupe de combinaisons avec des échéances rapprochées. Si plusieurs débits intra-marchandises sont définies, la CDCC accorde la priorité à ceux qui entraînent la plus faible marge initiale de base.~~

~~La CDCC actualise les combinaisons et les priorités des positions mixtes pour les débits intra-marchandises à l'occasion.~~

~~6.1.5~~ 6.1.3 **Crédit inter-marchandises**

La CDCC peut prendre en compte la corrélation qui existe entre différents contrats à terme lorsqu'elle calcule la marge initiale de base. La CDCC accordera un crédit conformément à la corrélation historique des rendements des deux contrats à terme. Si plusieurs crédits inter-marchandises sont définis, la CDCC accorde la priorité à celles qui présentent la plus forte corrélation.

La CDCC actualise les débits inter-marchandises et les priorités des positions mixtes à l'occasion.

6.2 CALCUL DE LA MARGE INITIALE DE BASE POUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES À REVENU FIXE

La présente rubrique ne concerne que les opérations sur titres à revenu fixe.

Aux fins du calcul de la marge initiale de base, la méthode fondée sur la valeur à risque s'appuie sur des scénarios historiques concernant tous les facteurs de risque pertinents. Les scénarios historiques se composent d'un ensemble de scénarios portant sur un facteur de risque au cours d'une période passée et représentant un mouvement hypothétique sur le marché (observation marquée par un choc sur le marché dans le passé) qui pourraient raisonnablement survenir entre aujourd'hui et un moment précis dans l'avenir.

Dans le cas des opérations sur titres à revenu fixe, les facteurs de risque sont les courbes zéro coupon. Lors d'un jour ouvrable donné, les chocs issus des scénarios historiques sont appliqués aux cours de référence initiaux. La différence entre le cours de référence initial et le cours historique soumis à un choc représente un scénario historique de gains et de pertes. Le cours de référence initial et le cours historique soumis à un choc sont tirés respectivement des courbes à zéro coupon de référence initiales et des courbes à zéro coupon soumises à un choc au moyen d'une méthode de réévaluation complète.

Les scénarios historiques de gains et de pertes sont calculés au niveau du groupe relatif à la valeur à risque et sont libellés dans la même monnaie que les opérations sur titres à revenu fixe. Pour les opérations sur titres à revenu fixe appartenant à un même groupe relatif à la valeur à risque, les résultats des scénarios historiques de gains et de pertes sont additionnés pour l'ensemble des opérations.

Enfin, les scénarios historiques de gains et de pertes sont classés de façon à obtenir la distribution des gains et des pertes historiques qui sert à calculer la perte moyenne du portefeuille selon la méthode fondée sur le déficit prévu. Un multiplicateur de tampon de marge est ensuite appliqué à la valeur du déficit prévu afin de déterminer la marge initiale de base.

Les principales étapes du calcul de la marge initiale de base sont décrites dans la rubrique qui suit.

6.2.1 Scénarios historiques filtrés

Les scénarios historiques filtrés sont générés au moyen de la valeur de référence initiale des facteurs de risque et des observations passées à l'égard de différentes périodes à courir avant l'échéance sur les courbes à zéro coupon.

On calcule les facteurs de risques soumis à un choc à l'aide de la formule suivante:

$$y'_{t,\tau} = y_{T,\tau}(1 + R_{t,\tau}c_{t,\tau})$$

où « c » représente le facteur de rajustement de la volatilité et R représente le rendement relatif quotidien sur le marché pendant la période de marge en risque « n ». Le CDCC utilise une période de référence [d'au moins un an de 5 ans](#).

On calcule le facteur de rajustement au temps t pour une période donnée à courir avant l'échéance à l'aide de la formule suivante :

$$c_{t,\tau} = \text{Max} \left(\frac{\sigma_{T,\tau} + \sigma_{t,\tau}}{2 \sigma_{t,\tau}}, FR \text{ min} \right)$$

où « σ » représente la volatilité prévue selon la MMPE et FR min représente le facteur de rajustement minimum.

On calcule la volatilité prévue selon la MMPE à l'aide de la formule suivante :

$$\sigma_{t,\tau}^2 = (1 - \lambda)R_{t-1,\tau}^2 + \lambda\sigma_{t-1,\tau}^2$$

où « R » représente le rendement relatif sur le marché pendant la période de marge en risque « n » et « λ » représente le taux de décroissance. ~~La CDCC utilise un « λ » de 0,99. La CDCC actualise la valeur du facteur de rajustement minimum à l'occasion.~~

6.2.2 Création des scénarios historiques de gains et de pertes

On évalue les scénarios de gains et de pertes en calculant la différence entre les prix des opérations sur titres à revenu fixe soumis à un choc selon un scénario historique filtré et les cours de référence initiaux. Les résultats des scénarios historiques de gains et de pertes sont additionnés pour l'ensemble des opérations sur titres à revenu fixe appartenant à un même groupe relatif à la valeur à risque.

On calcule les cours de référence initiaux à l'aide d'une méthode de réévaluation complète et des facteurs de risque de référence initiaux. On calcule les cours soumis à un choc à l'aide d'une méthode de réévaluation complète et des facteurs de risque soumis à un choc.

6.2.3 Déficit prévu

Pour chaque groupe relatif à la valeur à risque, les gains et les pertes historiques sont triés de la plus grande perte ou plus grand gain pour construire la distribution des gains et des pertes historiques. Selon un niveau de confiance minimal de 99,62 % et la distribution des gains et des pertes historiques, on détermine le déficit prévu en faisant la moyenne des pertes dépassant le niveau de confiance.

6.2.4 Multiplicateur de tampon de marge

Pour chaque groupe relatif à la valeur à risque, on détermine la marge initiale de base en appliquant un multiplicateur de tampon de marge à la valeur du déficit prévu.

Le multiplicateur de tampon de marge est fondé sur le ratio entre la distribution de la volatilité sur un minimum de 10 ans~~moyenne des 10 dernières années~~ et la volatilité ~~du dernier mois~~ sur une courte période de temps. La CDCC changera le niveau du multiplicateur de tampon de marge s'il est jugé stable comme étant stable pendant au moins trois mois consécutifs sur la période de référence. ~~On arrondit ensuite le~~ Le ratio est ensuite arrondi et sujet à une valeur au quart d'unité (0,25) le plus près. On applique un plancher de 1,00 et une valeur un ~~plafond de 1,50.~~

La CDCC actualise la valeur du multiplicateur de tampon de marge à l'occasion.

6.3 RECALIBRAGE DU MODÈLE DE RISQUE

S'il y a lieu, l'exigence de marge initiale de base de chaque membre compensateur est soumise à un recalibrage du modèle de risque. Le recalibrage portera sur les paramètres de risque applicables aux méthodes de calcul de la marge initiale de base.

Objectif et déclencheur : L'objectif du recalibrage du modèle de risque est de s'assurer que suivant un événement de recalibrage du modèle de risque, la CDCC pourra établir la nature du recalibrage à apporter aux paramètres de risque servant à calculer la marge initiale de base des options, des contrats à terme, des éléments non réglés et des opérations sur titres à revenu fixe prévue dans les Règles.

6.3.1 Gouvernance du recalibrage du modèle de risque

- Suivant un événement de recalibrage du modèle de risque et après avoir établi la nature du recalibrage à apporter aux paramètres de risque, la CDCC informera rapidement le comité consultatif de gestion des risques de toute incidence que cette opération devrait avoir sur les membres compensateurs.

6.3.2 Entrée en vigueur

- Chaque recalibrage des paramètres de risque fera l'objet d'un avis écrit aux membres compensateurs et sera accompagné de toute information pertinente telle qu'une analyse des incidences.
- Le recalibrage du modèle de risque entrera en vigueur cinq (5) jours ouvrables après que la CDCC ait publié un avis à ce sujet sur son site Web.

~~6.3~~6.4 RECALIBRAGE DU RATIO EFFECTIF

[...]

~~6.4~~6.5 OPTIONS SUR TITRES IMHC

[...]

6.5.6.6 INTERVALLE DE MARGE

L'intervalle de marge (IM) est calculé au moyen de la formule suivante :

$$IM = \alpha \times \sqrt{n} \times \sigma$$

où « n » représente la période de marge en risque, « α » correspond au niveau de confiance équivalant à un minimum de 99,87 % (trois écarts types) de la distribution normale cumulative ou à une équivalence en utilisant (applicable à tous les produits, sauf le BAX, les contrats à terme sur l'indice international S&P/MX du cannabis et les contrats à terme sur le taux CORRA) ou à la valeur de confiance équivalant à 99 % de la distribution cumulée du t de Student cumulative avec 4 degrés de liberté (applicable au BAX, aux contrats à terme sur l'indice international S&P/MX du cannabis et aux contrats à terme sur le taux CORRA). « σ » est l'estimateur de la volatilité des rendements du contrat et est calculé en utilisant l'approche de la moyenne mobile à pondération exponentielle (MMPE).

La formule implémentée pour l'estimateur de volatilité à tout moment t est :

$$IM = \alpha \times \sqrt{n} \times \sigma$$

$$\sigma_t = \sqrt{\frac{(1 - \lambda) \sum_{i=1}^{T-260} \lambda^{i-1} (R_{t-i} - \bar{R})^2}{(1 - \lambda^{T-260})}}$$

où « R » représente les rendements journaliers des biens sous-jacents des options et des contrats à terme sur actions et les rendements journaliers des prix des contrats à terme (autres que les contrats à terme sur actions), « \bar{R} » représente le rendement moyen au cours de la période concernée et « λ » représente le taux de décroissance. ~~La CDCC utilise un « λ » de 0,99.~~

De plus la CDCC établit un plancher pour l'estimateur de la volatilité s'appuyant sur la MMPE défini ci-dessus. Ce plancher est calculé à l'aide de la distribution des correspond à la moyenne de l'estimateurs de la volatilité s'appuyant sur la MMPE quotidiens observés sur un minimum de les 10 dernières années. La CDCC applique également un plafond aux produits dont le taux de décroissance est inférieur à 0,99. Le plafond en question est calculé à l'aide de la distribution des rendements journaliers historiques sur un minimum de 10 ans. L'estimateur de la volatilité qui sera utilisé pour calculer l'intervalle de marge ne peut être ni inférieur au plancher calculé, ni supérieur au plafond calculé.

ANNEXE 1: MANUEL DES RISQUES MODIFIÉ -
SANS MODIFICATIONS



MANUEL DES RISQUES

2020

Glossaire

Sauf indication contraire dans le présent manuel des risques, les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans les règles.

Calculateur de risque : Système qu'utilise la CDCC pour évaluer et gérer le risque, ainsi que pour calculer la marge initiale et l'exigence relative au fonds de compensation.

Choc de volatilité : Paramètre établi par la CDCC qui reflète la fluctuation maximale de la volatilité quotidienne du contrat d'option. Le choc de volatilité sert à calculer la marge initiale de base pour les options.

Courbe zéro coupon : Type particulier de courbe de taux qui associe des taux d'obligations zéro coupon à différentes échéances (périodes à courir avant l'échéance). Les périodes à courir avant l'échéance représentent des données de facteur de risque permettant d'évaluer le prix d'une opération sur titre à revenu fixe selon une méthode de réévaluation complète.

Crédit inter-marchandises : Crédit pouvant être appliqué à la marge initiale de base pour les options, les contrats à terme et les éléments non réglés lorsqu'un portefeuille contient des positions compensatrices sur des instruments à forte corrélation.

Débit intra-marchandises : Débit pouvant être appliqué lorsqu'un portefeuille contient des positions compensatrices sur différents mois d'échéance dans un même groupe combiné étant donné qu'ils peuvent présenter une corrélation qui n'est pas parfaite.

Décote : Pourcentage escompté par rapport à la valeur au marché des garanties admissibles mises en gage aux fins du dépôt de garantie. L'escompte fait état de la volatilité des fluctuations des cours des biens nantis.

Déficit prévu : Moyenne de l'ensemble des pertes qui sont supérieures ou égales au pire cas. Le pire cas correspond à $(1-\alpha)\%$, où « α » représente le niveau de confiance.

Distribution des gains et des pertes historiques : Classement des scénarios historiques de gains et de pertes, de la perte la plus importante au gain le plus important.

Événement de recalibrage du modèle de risque : Une modification dans les paramètres de risque principaux découlant (i) d'un événement externe (événement ou situation d'ordre financier, politique ou économique d'envergure nationale ou internationale) ou (ii) d'une évaluation interne de la CDCC, effectuée au moyen de contrôles ex post et d'analyses de sensibilité, et conduisant au besoin de recalibrer les modèles de risque et d'améliorer leur rendement.

Exigence relative au fonds de compensation : Contribution exigée de chaque membre compensateur (sauf des membres compensateurs à responsabilité limitée) au fonds de compensation.

Facteur de risque : Facteur ayant une influence sur la valeur d'un instrument dérivé ou d'un IMHC.

Grille de risques: Ensemble de scénarios définis pour un contrat donné et représentant le gain ou la perte hypothétique dans une situation de marché donnée entre aujourd'hui et un moment précis dans l'avenir.

Groupe combiné : Groupe de positions associées à un même bien ou produit sous-jacent. Le groupe combiné est le niveau le plus bas auquel on calcule la marge initiale de base pour les options, les contrats à terme et les éléments non réglés.

Groupe relatif à la valeur à risque : Groupe d'opérations sur titres à revenu fixe associées à des facteurs de risque similaires. Un groupe relatif à la valeur à risque est le niveau le plus bas auquel CDCC calcule la marge initiale de base des opérations sur titres à revenu fixe.

Intervalle de marge : Paramètre établi par la CDCC qui reflète la fluctuation de cours maximale que le bien sous-jacent pourrait connaître au cours de la période de marge en risque. L'intervalle de marge sert à calculer la marge initiale de base pour les options, les contrats à terme et les éléments non réglés.

Jour férié bancaire : Jour du Souvenir au Canada ou tout jour désigné jour du Souvenir par la CDCC dans son calendrier des jours fériés publié chaque année.

Limites : Relativement au ratio effectif, limites supérieure et inférieure qui correspondent respectivement aux ratios quotidiens le plus élevé et le plus faible d'une période donnée.

Marge de variation : Marge qui couvre le risque causé par la fluctuation du cours d'un instrument dérivé ou d'un IMHC ou le changement du taux variable de fixation du prix, dans chaque cas depuis l'évaluation précédente réalisée conformément aux règles.

Marge initiale de base : Exigence de marge qui couvre les pertes potentielles qui peuvent survenir au cours de la prochaine période de liquidation en raison des fluctuations du marché. La marge initiale de base ne comprend aucune marge supplémentaire.

Marge initiale : Marge initiale de base (ou marge initiale de base rajustée, selon le cas) et marges supplémentaires.

Marge initiale de base rajustée : Relativement aux membres compensateurs à responsabilité limitée, la marge initiale de base multipliée par le ratio effectif. Le ratio effectif est recalibré régulièrement selon ce que prévoit le présent manuel.

Marges supplémentaires : Marges supplémentaires ajoutées à la marge initiale de base (ou à la marge initiale de base rajustée, selon le cas) et constituant la marge initiale conformément à la méthode énoncée dans le présent manuel. Les marges supplémentaires comprennent : 1) la marge supplémentaire pour le risque de liquidité; 2) la marge supplémentaire pour le risque de corrélation défavorable spécifique; 3) la marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement; 4) la marge supplémentaire pour le risque de marge de variation intrajournalier; 5) la marge supplémentaire pour le risque d'exposition à une prime d'option impayée, 6) la marge supplémentaire pour le risque relatif au jour férié bancaire; 7) la marge supplémentaire pour le risque de livraison lié à la marge de variation; 8) la marge supplémentaire pour le risque de crédit; 9) la marge supplémentaire pour le risque à découvert des membres compensateurs à

responsabilité limitée; 10) toute autre marge supplémentaire prévue dans les règles (hormis celle prévue à la règle D-607). Employée au singulier, l'expression « marge supplémentaire » désigne l'une des marges supplémentaires décrites ci-dessus, lorsque le contexte l'exige.

Marge supplémentaire pour le risque à découvert des membres compensateurs à responsabilité limitée : Exigence de marge qui couvre le risque qui survient si la valeur totale du risque que représente le membre compensateur à responsabilité limitée pour la CDCC est supérieure au montant global de sa marge initiale de base rajustée et de la valeur totale du fonds de compensation.

La CDCC détermine le risque que représente le membre compensateur à responsabilité limitée en calculant la perte estimative qu'elle subirait dans des conditions de marché extrêmes, mais plausibles. Cette marge supplémentaire est calculée quotidiennement et seuls les membres compensateurs à responsabilité limitée sont tenus de la verser.

Marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement : Exigence de marge qui couvre le risque qui découle d'un décalage entre le règlement de positions donnant lieu par ailleurs à une compensation de marge.

Marge supplémentaire pour le risque de corrélation défavorable spécifique : Exigence de marge qui couvre le risque qui survient lorsque l'exposition du membre compensateur à ses propres produits présente une corrélation défavorable avec sa capacité financière.

Marge supplémentaire pour le risque de crédit : Exigence de marge qui couvre le risque de crédit des membres compensateurs qui survient si l'exposition d'un membre compensateur à la CDCC est supérieure à son niveau de capital.

Marge supplémentaire pour le risque d'exposition à une prime d'option impayée : Exigence de marge qui couvre le risque que court la CDCC en garantissant à chaque membre compensateur le règlement quotidien de la prime quotidienne nette.

Marge supplémentaire pour le risque de liquidité : Exigence de marge qui couvre le risque de liquidité qui survient lorsque la CDCC doit dénouer des positions à un prix différent du cours du marché. On peut décomposer le risque de liquidité en deux composantes : le risque de liquidité intrinsèque, qui est essentiellement associé à l'écart acheteur-vendeur, et le risque de liquidité additionnel, qui est attribuable aux positions concentrées qui ne peuvent être dénouées à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur.

Marge supplémentaire pour le risque de marge de variation intrajournalier : Exigence de marge qui couvre le risque intrajournalier qui survient lorsque la volatilité du marché ou l'augmentation soudaine du volume des opérations produit une exposition exceptionnellement importante à la marge de variation.

Marge supplémentaire pour le risque de livraison lié à la marge de variation : Exigence de marge qui couvre le risque auquel est exposée la CDCC lorsqu'elle garantit, à chaque membre compensateur ayant donné en garantie des titres particuliers pour couvrir son exigence de marge de variation nette, la restitution de ces titres, dans l'éventualité où un autre membre compensateur auquel ces titres ont été initialement livrés omet de les rendre et devient non conforme ou est suspendu. Dans ce cas, la CDCC devra acheter les titres concernés sur le marché pour les rendre au membre compensateur qui les avait initialement donnés en garantie.

Marge supplémentaire pour le risque relatif au jour férié bancaire : Exigence de marge qui couvre le risque lié aux expositions non couvertes attribuables à de nouvelles opérations effectuées lors du jour férié bancaire et le risque de marché additionnel que pourrait courir la CDCC lors du jour férié bancaire.

Multiplicateur de tampon de marge : Multiplicateur appliqué à la marge initiale de base pour une opération sur titre à revenu fixe afin de prévenir ou maîtriser de possibles effets procycliques.

Période de marge en risque : Période dont la CDCC a besoin pour dénouer des positions non concentrées sur un contrat précis (que ce soit par voie de liquidation, d'enchère, de couverture contre le risque de marché ou d'atténuation de celui-ci).

Plage de fluctuation de la volatilité : Fluctuation maximale de la volatilité implicite raisonnablement susceptible de survenir pendant une période donnée.

Plage de fluctuation du cours : Fluctuation maximale du cours raisonnablement susceptible de survenir pendant un délai défini.

Plage de risques : Différence entre la valeur courante au marché d'un bien sous-jacent et sa valeur de liquidation projetée la plus défavorable obtenue en faisant subir un choc à la valeur du bien sous-jacent conformément à plusieurs scénarios représentant des changements défavorables dans des conditions de marché normales.

Ratio effectif : Ratio établi par la CDCC, conformément aux normes de gouvernance énoncées dans le présent manuel, et qui correspond au coefficient applicable à la marge initiale de base pour les membres compensateurs à responsabilité limitée.

Ratio quotidien : Ratio déterminé, pour tout jour ouvrable, en divisant le montant total des exigences relatives au fonds de compensation ce jour-là par le montant global des exigences relatives à la marge initiale de base de tous les membres compensateurs (sauf les membres compensateurs à responsabilité limitée) le même jour.

Règles : Règles de la CDCC, y compris le manuel des opérations et le présent manuel, dans leur version modifiée, complétée ou remplacée, en tout ou en partie, à l'occasion.

Scénarios historiques : Ensemble de scénarios portant sur un facteur de risque et représentant un mouvement hypothétique sur le marché qui pourrait raisonnablement se produire entre aujourd'hui et un moment précis dans l'avenir.

Scénarios historiques filtrés : Ensemble de scénarios découlant d'une pondération appliquée aux scénarios historiques de gains et de pertes de façon à refléter la volatilité actuelle. On estime la volatilité actuelle en appliquant un rajustement de la volatilité fondé sur la moyenne mobile à pondération exponentielle (MMPE).

Scénarios historiques de gains et de pertes : Ensemble de scénarios portant sur un titre acceptable et représentant les gains et les pertes hypothétiques découlant des scénarios historiques filtrés. On établit les gains et les pertes en calculant la différence entre le cours du titre acceptable selon un scénario historique filtré et le cours de référence initial.

Valeur minimale de la position vendeur sur options: Montant compris dans la marge initiale de base pour couvrir le risque découlant de positions vendeurs sur option fortement hors-jeu. Ce montant est exigé s'il est supérieur au résultat des grilles de risques.

Section 1 : Dépôts de garantie

Comme il est indiqué dans les règles, chaque membre compensateur est tenu de déposer auprès de la CDCC une marge déterminée par elle. Les dépôts doivent être effectués sous forme de garantie admissible, comme le précise la rubrique 2 du présent manuel des risques, et représenter un montant suffisant compte tenu de la valeur marchande et des décotes applicables.

La CDCC exige des dépôts de garantie pour couvrir deux types d'exigences, soit :

- l'exigence de marge;
- l'exigence relative au fonds de compensation.

1.1 EXIGENCE DE MARGE

L'exigence de marge est composée de la marge initiale et de la marge de variation.

1.1.1 Marge initiale

La marge initiale est composée de la marge initiale de base (ou de la marge initiale de base rajustée, selon le cas) et des marges supplémentaires. Afin de couvrir la marge initiale décrite ci-dessous, les membres compensateurs sont tenus de faire des dépôts, auprès de la CDCC, sous une forme acceptable qui est précisée à la rubrique 2 du présent manuel des risques.

1.1.1.1 Marge initiale de base

L'exigence de marge initiale de base couvre les pertes potentielles et le risque de marché qui peuvent survenir à la suite de fluctuations défavorables futures des cours et/ou de certains facteurs de risque dans le portefeuille de chaque membre compensateur dans des conditions normales du marché.

La méthode de calcul du risque relatif aux options, aux contrats à terme et aux éléments non réglés intègre la volatilité historique du rendement journalier des biens sous-jacents des options, des éléments non réglés et des contrats à terme sur actions, de même que du rendement journalier des prix des contrats à terme (autres que les contrats à terme sur actions). En outre, dans le cadre de cette méthode, la CDCC utilise un estimateur de volatilité, un niveau de confiance supérieur à 99 % selon une hypothèse de distribution normale ou une loi de Student et un nombre variable de jours qui représente la période de marge en risque.

La méthode de calcul du risque relatif aux opérations sur titres à revenu fixe est la méthode fondée sur la valeur à risque¹. Cette méthode

¹ La même méthode de calcul utilisée pour les opérations sur titres à revenu fixe est appliquée à la livraison physique des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada.

implique une réévaluation complète et repose sur des courbes zéro coupon. En outre, dans le cadre de cette méthode, la CDCC utilise un estimateur de volatilité, un multiplicateur de tampon de marge destiné à prévenir une forte diminution de l'exigence de marge en période de faible volatilité, un niveau de confiance supérieur à 99 % et un nombre variable de jours qui représente la période de marge en risque.

Se reporter aux rubriques 6.1 et 6.2 pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul de la marge initiale de base. Se reporter à la rubrique 6.3 pour obtenir de plus amples renseignements sur le recalibrage du modèle de risque.

En ce qui concerne les membres compensateurs à responsabilité limitée, la marge initiale de base est multipliée par le ratio effectif pour calculer la marge initiale de base rajustée. Se reporter à la rubrique 6.4 pour obtenir de plus amples renseignements sur le recalibrage du ratio effectif.

1.1.1.2 Marges supplémentaires

En plus de la marge initiale de base (ou de la marge initiale de base rajustée, selon le cas), la CDCC exige des dépôts de garantie pour les marges supplémentaires suivantes :

- (1) la marge supplémentaire pour le risque de liquidité;
- (2) la marge supplémentaire pour le risque de corrélation défavorable spécifique;
- (3) la marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement;
- (4) la marge supplémentaire pour le risque de marge de variation intrajournalier;
- (5) la marge supplémentaire pour le risque d'exposition à une prime d'option impayée;
- (6) la marge supplémentaire pour le risque relatif au jour férié bancaire;
- (7) la marge supplémentaire pour le risque de livraison lié à la marge de variation;
- (8) la marge supplémentaire pour le risque de crédit;
- (9) la marge supplémentaire pour le risque à découvert des membres compensateurs à responsabilité limitée;
- (10) toute autre marge supplémentaire.

[...]

1.1.2 Marge de variation

L'exigence de marge de variation couvre le risque causé par la fluctuation du cours d'un instrument dérivé ou d'un IMHC ou le changement du taux variable de fixation du prix depuis l'évaluation précédente réalisée conformément aux règles. Le tableau qui suit indique le type de couverture de la marge de variation qu'exige la CDCC pour chaque type de produits.

Produits	Type de couverture de la marge de variation
Options	Constitution d'une garantie
Contrats à terme	Règlement en espèces
Opérations sur titres à revenu fixe	Constitution d'une garantie (sous réserve du processus d'établissement de marge de variation)
Éléments non réglés	Constitution d'une garantie

1.1.2.1 Options

Pour les options, la marge de variation fait l'objet d'une constitution de garantie chaque jour ouvrable et lors de chaque appel de marge intrajournalier en fonction du prix de l'option déclaré par la Bourse (ou du dernier prix de l'option sur titres IMHC², selon le cas); lorsque ce prix n'est pas disponible ou est inexact, la CDCC le fixe en fonction des meilleurs renseignements disponibles à cet égard.

1.1.2.2 Contrats à terme

Pour les contrats à terme, la marge de variation est réglée en espèces chaque jour ouvrable en fonction du dernier prix de règlement déclaré par la Bourse; lorsque ce prix n'est pas disponible ou est inexact, la CDCC le fixe en fonction des meilleurs renseignements disponibles à cet égard.

1.1.2.3 Opérations sur titres à revenu fixe

L'exigence de marge de variation³ à l'égard de chaque opération sur titres à revenu fixe est calculée quotidiennement et représente la somme de l'exigence d'évaluation du prix et de l'exigence de taux de rachat, au sens attribué à ces termes à l'article D-601 des règles.

² Se reporter à la rubrique 6.5 pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul du prix théorique des options sur titres IMHC.

³ L'exigence de marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe ne s'applique pas à la livraison physique des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada. L'exigence de marge de variation applicable aux opérations sur titres à revenu fixe est arrondie à la hausse au dollar près de valeur nominale.

EXIGENCE D'ÉVALUATION DU PRIX

L'exigence d'évaluation du prix représente, à l'égard d'une pension sur titres, un montant qui correspond à la somme globale calculée à l'égard de la différence entre i) la valeur marchande du titre acheté et ii) le prix de rachat de la pension sur titres, majoré de tout revenu du coupon payable au porteur entre la date du calcul et la date du rachat et, à l'égard d'une opération d'achat ou de vente au comptant, un montant qui correspond à la différence entre i) la valeur marchande du titre acheté et ii) le prix de rachat de l'opération d'achat ou de vente au comptant, cette somme étant due à la CDCC par un membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe qui est partie à cette pension sur titres ou opération d'achat ou de vente au comptant ou par la CDCC à ce dernier.

EXIGENCE DE TAUX DE RACHAT

L'exigence de taux de rachat représente un changement du taux variable de fixation du prix courant et désigne, à l'égard d'une pension sur titres, un montant qui est calculé à l'égard de la différence entre le taux variable de fixation du prix et le taux de rachat, ce montant étant dû à la CDCC par un membre compensateur des opérations sur titres à revenu fixe qui est partie à cette pension sur titres ou par la CDCC à ce dernier.

1.1.2.4 Éléments non réglés

La marge de variation pour éléments non réglés à l'égard des options et des contrats à terme fait l'objet d'une constitution de garantie. En ce qui a trait à la marge de variation pour éléments non réglés à l'égard des options, la CDCC calcule une exigence de marge de variation qui équivaut à la valeur intrinsèque de l'option multipliée par la position et la taille du contrat. En ce qui a trait à la marge de variation pour éléments non réglés à l'égard des contrats à terme, la CDCC calcule une exigence de marge de variation qui équivaut à la différence entre le dernier prix de règlement du contrat à terme et le cours du bien sous-jacent relatif au contrat à terme, multipliée par la position et la taille du contrat.

1.1.3 Structure des comptes, compensation et agrégation des risques

1.1.3.1 Positions vendeurs, types de comptes et compensation des positions

Les membres compensateurs ne sont pas tenus d'effectuer un dépôt de garantie à l'égard des positions vendeurs sur des contrats à terme ou sur des options pour lesquels ils ont déposé le bien sous-jacent conformément à l'article A-706 des règles.

La CDCC utilise trois types de comptes aux fins des calculs de marge et de la gestion des positions : compte-firme, compte polyvalent et compte-client.

- Pour tous les types de comptes, l'exigence de marge pour les positions sur contrats à terme et les opérations sur titres à revenu fixe est calculée sur une base nette.
- L'exigence de marge pour les options est calculée sur une base nette pour le compte-firme et le compte polyvalent, mais sur une base brute pour les comptes-clients, ce qui signifie que seules les positions vendeur sur options sont prises en compte dans le calcul de la marge initiale.

1.1.3.2 Agrégation des marges

L'exigence de marge totale de chaque membre compensateur est composée de l'exigence de marge initiale et de l'exigence de marge de variation.

Le calcul est effectué au niveau du compte, puis agrégé au niveau du membre compensateur. Cependant, sur le plan fonctionnel, l'exigence de marge fait l'objet de l'agrégation détaillée ci-après, sous réserve du type de produits compensés par le membre compensateur qui s'applique.

1. EXIGENCE DE MARGE INITIALE (y compris la marge de variation pour les options et les éléments non réglés)

L'exigence de marge initiale pour tous les produits est agrégée avec la marge de variation pour les options et les éléments non réglés de la manière suivante :

- a) On calcule la marge initiale de base (ou la marge initiale de base rajustée, selon le cas) au niveau du compte. En ce qui concerne les options, les contrats à terme et les éléments non réglés, on calcule la marge au niveau du groupe combiné; la marge initiale de base correspond à la somme des groupes combinés. En ce qui concerne les opérations sur titres à revenu fixe, la marge initiale de base représente la somme des groupes relatifs à la valeur à risque. Au niveau du compte, la marge initiale de base correspond à la somme de la marge initiale de base pour les options, les contrats à terme et les éléments non réglés et de la marge initiale de base pour les opérations sur titres à revenu.
- b) La marge de variation pour les options et les éléments non réglés est calculée au niveau du compte, puis ajoutée à la marge initiale de base (ou à la marge initiale de base rajustée, selon le cas).

- Si la marge de variation pour les options et les éléments non réglés est négative, alors un crédit de marge⁴ réduit la valeur totale de la marge initiale de base pour les options et les éléments non réglés.
 - Si la marge de variation pour les options et les éléments non réglés est positive, alors un débit de marge augmente la valeur totale de la marge initiale de base pour les options et les éléments non réglés.
- c) L'exigence de marge à l'égard de chaque membre compensateur est calculée en totalisant pour tous les comptes la valeur des marges suivantes : 1) la marge initiale de base (ou la marge initiale de base rajustée, selon le cas) et la marge de variation pour les options et les éléments non réglés; 2) les marges supplémentaires suivantes calculées au niveau du membre compensateur : la marge supplémentaire pour le risque de liquidité; la marge supplémentaire pour le risque de corrélation défavorable spécifique; la marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement; la marge supplémentaire pour le risque de marge de variation intrajournalier; la marge supplémentaire pour le risque d'exposition à une prime d'option impayée; la marge supplémentaire pour le risque relatif au jour férié bancaire; la marge supplémentaire pour le risque de livraison lié à la marge de variation; la marge supplémentaire pour le risque de crédit; la marge supplémentaire pour le risque à découvert des membres compensateurs à responsabilité limitée; toute autre marge supplémentaire prévue dans les règles (hormis celle prévue à la règle D-607).

2. MARGE DE VARIATION POUR LES CONTRATS À TERME

La marge de variation pour les contrats à terme (valeur nette des gains et des pertes) est agrégée au niveau du membre compensateur.

3. MARGE DE VARIATION POUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES À REVENU FIXE

L'exigence de marge de variation pour les opérations sur titres à revenu fixe est agrégée au niveau du membre compensateur.

⁴ Pour un compte donné, le crédit de marge est plafonné à la valeur de la marge initiale de base pour les options, les contrats à terme et les éléments non réglés.

Section 2 : Garanties admissibles

[...]

2.6.1 Décotes pour les titres gouvernementaux

La CDCC calcule les décotes en fonction de l'un ou l'autre des critères suivants :

- L'évaluation des risques de marché, de crédit, de liquidité et de taux de change sur la base des rendements quotidiens historiques;
- L'estimateur de la volatilité s'appuie sur la MMPE, comme il est indiqué à la rubrique 6.6, et sur l'hypothèse que l'obligation peut être liquidée à un prix raisonnable en « n » jours (« n » étant déterminé selon le type de produits et les conditions de marché qui ont cours). De plus, l'estimateur de la volatilité s'appuyant sur la MMPE comporte une marge plancher qui correspond au 25^e percentile de l'estimateur de la volatilité à MMPE quotidien observé au cours des 10 dernières années;
- Le risque de liquidité évalué à partir de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur des émissions en utilisant le même estimateur de la volatilité à MMPE et le plancher (si cet écart n'est pas disponible, la fenêtre de liquidation sera augmentée et dépendra des conditions de marché);
- Les obligations du même émetteur ayant des échéances comparables.

Une fois l'analyse quantitative effectuée, la CDCC se réserve le droit de majorer les décotes en fonction de critères qualitatifs tels que :

- L'analyse comparative des décotes de la CDCC par rapport aux décotes de la Banque du Canada;
- L'analyse comparative des décotes de la CDCC par rapport aux décotes des autres chambres de compensation;
- La cohérence des différentes décotes par rapport aux écarts de cotes de crédit des différents émetteurs;
- Tout autre facteur que la CDCC peut raisonnablement juger pertinent.

[...]

3 Programme de surveillance

[...]

4 Rajustement des modalités du contrat

[...]

5 Acceptabilité des biens sous-jacents

[...]

6 Annexe

6.1 CALCUL DE LA MARGE INITIALE DE BASE POUR LES OPTIONS, LES CONTRATS À TERME ET LES ÉLÉMENTS NON RÉGLÉS ⁵

Il est à noter que la présente rubrique ne concerne que les options, les contrats à terme et les éléments non réglés.

Aux fins du calcul de la marge initiale de base, la méthode d'évaluation des risques repose sur la plage de fluctuation du cours et sur la plage de fluctuation de la volatilité, qui sont converties au paramètre de la plage de risques. Le paramètre de la plage de risque représente la différence entre la valeur de liquidation projetée la plus défavorable et le cours de référence initial⁶. On détermine la valeur de liquidation projetée la plus défavorable de la grille de risques en faisant varier la valeur du bien sous-jacent et la volatilité implicite selon plusieurs scénarios représentant des changements défavorables dans des conditions normales du marché. On obtient les valeurs de liquidation projetées au moyen de modèles d'évaluation particuliers comme le modèle de Black 76, le modèle de Black et Scholes et le modèle binomial.

La plage de risques est calculée au niveau du groupe combiné et est libellée dans la même monnaie que le contrat. Pour les contrats appartenant au même groupe combiné, on additionne les résultats de la grille de risques de tous les contrats dans un même scénario. La perte la plus importante représente la plage de risques.

Les autres variables qui ont une incidence sur la valeur de la marge initiale de base sont le débit intra-marchandises, le crédit inter-marchandises et la valeur minimale de la position vendeur sur options. Le tableau ci-après présente les variables utilisées dans le calcul.

Variables d'entrée pour calculer la marge initiale de base	Options	Contrats à terme	Éléments non réglés
Plage de risques	•	•	•
Portefeuille intra-marchandises		•	

⁵ La marge relative aux éléments non réglés découlant d'une livraison physique de contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada est établie selon la méthode fondée sur la valeur à risque.

⁶ Le cours de référence initial est le cours du marché ou le cours théorique établi à partir des observations sur le marché.

Portefeuille inter-marchandises ⁷		•	
Valeur minimale de la position vendeur sur options	•		

6.1.1 Plage de risques

Le paramètre de la plage de risque représente la différence entre la valeur de liquidation projetée la plus défavorable et le cours de référence initial. On détermine la valeur de liquidation projetée la plus défavorable de la grille de risques en faisant varier la valeur du bien sous-jacent et la volatilité implicite selon plusieurs scénarios représentant des changements défavorables dans des conditions normales du marché. Le tableau à la fin de la présente rubrique montre tous les scénarios de risque. On obtient les valeurs de liquidation projetées au moyen de modèles d'évaluation particuliers comme le modèle de Black 76, le modèle de Black et Scholes et le modèle binomial. Si la perte la plus importante est négative, alors on établit la plage de risque à zéro. On compare ensuite la plage de risque avec la valeur minimale de la position vendeur sur options. Ce montant est exigé si la valeur minimale de la position vendeur sur options est supérieure au résultat des grilles de risques.

6.1.1.1 Plage de fluctuation du cours

La plage de fluctuation du cours (PFC) représente la variation potentielle de la valeur du contrat et se calcule à l'aide de la formule suivante :

$$PFC = \text{prix} \times IM \times \text{taille du contrat}$$

La formule de calcul de l'intervalle de marge (IM) est décrite en détail dans la rubrique 6.6.

6.1.1.2 Plage de fluctuation de la volatilité

La plage de fluctuation de la volatilité (PFV) représente la variation potentielle de la volatilité implicite et se calcule à l'aide de la formule suivante :

$$PFV = \text{choc de volatilité} \times \sqrt{n}$$

où « n » représente la période de marge en risque, et le « choc de volatilité » est calculé à l'aide de la distribution des fluctuations quotidiennes historiques de la volatilité de la série au cours de la

⁷ Ne s'applique pas aux contrats à terme sur actions

période de référence. Les fluctuations quotidiennes sont rajustées à la hausse au moyen de la période de marge en risque. Les valeurs de la plage de fluctuation de la volatilité sont soumises à une valeur plancher et à une valeur plafond.

Scénarios de risque	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Variation de cours du sous-jacent*	0	0	1/3	1/3	-1/3	-1/3	2/3	2/3	-2/3	-2/3	1	1	-1	-1	2	-2
Variation de la volatilité*	1	-1	1	-1	1	-1	1	-1	1	-1	1	-1	1	-1	0	0
Fraction de pondération prise en compte	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	35 %	35 %

* Exprimée en plage de fluctuation

La CDCC actualise la valeur des intervalles de marge, des chocs de volatilité et de la valeur minimale de la position vendeur sur options à l'occasion.

6.1.2 Débit intra-marchandises

Les positions acheteur sur contrats à terme venant à échéance au cours d'un mois sont automatiquement appariées avec les positions vendeurs sur contrats à terme venant à échéance au cours d'un autre mois. La marge initiale de base en découlant sur ces deux contrats à terme appartenant au même groupe combiné pourrait être moins élevée que le risque réel associé à la combinaison des deux contrats. Aux fins de couverture contre ce risque de position mixte intermensuelle, un débit est appliqué à la marge initiale de base.

Selon la structure des échéances des contrats à terme, la CDCC peut soit calculer l'imputation pour débit intra-marchandises pour des combinaisons de deux ou trois contrats à terme différents (des positions mixtes et des stratégies d'écart papillon, respectivement), soit établir une seule imputation pour débit intra-marchandises qui couvre pour les reports de contrats. L'imputation finale pour débit intra-marchandises est appliquée au niveau de la stratégie, au niveau de groupes d'échéances rapprochées ou au niveau du groupe combiné. La CDCC actualise les combinaisons et les priorités des positions mixtes pour les débits intra-marchandises à l'occasion.

Pour les positions mixtes et les stratégies d'écart papillon, le débit intra-marchandises est établi comme suit :

$$\text{Débit intramarchandises} = \alpha \times \sqrt{n} \times \sigma$$

où « n » représente le nombre de jours de la période de marge en risque, « α » correspond à une valeur de confiance équivalant à 99 % de la distribution normale cumulative ou à une équivalence en utilisant la distribution du t de Student cumulative. « σ » est l'estimateur de la volatilité des gains et pertes quotidiens de la combinaison de contrats à terme sur la période de référence et est calculé au moyen de la MMPE. De plus amples renseignements sur la MMPE sont fournis à la rubrique 6.6.

De plus, la CDCC établit une valeur plancher pour l'estimateur de la volatilité s'appuyant sur la MMPE. Ce plancher est calculé à l'aide de la distribution des estimateurs de la volatilité s'appuyant sur la MMPE quotidiens observés sur un minimum de 10 ans. L'estimateur de la volatilité MMPE qui sera utilisé pour calculer le débit intra-marchandises ne peut être inférieur au plancher calculé.

6.1.3 Crédit inter-marchandises

La CDCC peut prendre en compte la corrélation qui existe entre différents contrats à terme lorsqu'elle calcule la marge initiale de base. La CDCC accordera un crédit conformément à la corrélation historique des rendements des deux contrats à terme. Si plusieurs crédits inter-marchandises sont définis, la CDCC accorde la priorité à celles qui présentent la plus forte corrélation.

La CDCC actualise les débits inter-marchandises et les priorités des positions mixtes à l'occasion.

6.2 CALCUL DE LA MARGE INITIALE DE BASE POUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES À REVENU FIXE

La présente rubrique ne concerne que les opérations sur titres à revenu fixe.

Aux fins du calcul de la marge initiale de base, la méthode fondée sur la valeur à risque s'appuie sur des scénarios historiques concernant tous les facteurs de risque pertinents. Les scénarios historiques se composent d'un ensemble de scénarios portant sur un facteur de risque au cours d'une période passée et représentant un mouvement hypothétique sur le marché (observation marquée par un choc sur le marché dans le passé) qui pourraient raisonnablement survenir entre aujourd'hui et un moment précis dans l'avenir.

Dans le cas des opérations sur titres à revenu fixe, les facteurs de risque sont les courbes zéro coupon. Lors d'un jour ouvrable donné, les chocs issus des scénarios historiques sont appliqués aux cours de référence initiaux. La différence entre le cours de référence initial et le cours historique soumis à un choc représente un scénario historique de gains et de pertes. Le cours de référence initial et le cours historique soumis à un choc sont tirés respectivement des courbes à zéro coupon de référence initiales et des courbes à zéro coupon soumises à un choc au moyen d'une méthode de réévaluation complète.

Les scénarios historiques de gains et de pertes sont calculés au niveau du groupe relatif à la valeur à risque et sont libellés dans la même monnaie que les opérations sur titres à revenu fixe. Pour les opérations sur titres à revenu fixe appartenant à un même groupe relatif à la valeur à risque, les résultats des scénarios historiques de gains et de pertes sont additionnés pour l'ensemble des opérations.

Enfin, les scénarios historiques de gains et de pertes sont classés de façon à obtenir la distribution des gains et des pertes historiques qui sert à calculer la perte moyenne du portefeuille selon la méthode fondée sur le déficit prévu. Un multiplicateur de tampon de marge est ensuite appliqué à la valeur du déficit prévu afin de déterminer la marge initiale de base.

Les principales étapes du calcul de la marge initiale de base sont décrites dans la rubrique qui suit.

6.2.1 Scénarios historiques filtrés

Les scénarios historiques filtrés sont générés au moyen de la valeur de référence initiale des facteurs de risque et des observations passées à l'égard de différentes périodes à courir avant l'échéance sur les courbes à zéro coupon.

On calcule les facteurs de risques soumis à un choc à l'aide de la formule suivante:

$$y'_{t,\tau} = y_{T,\tau}(1 + R_{t,\tau}c_{t,\tau})$$

où « c » représente le facteur de rajustement de la volatilité et R représente le rendement relatif quotidien sur le marché pendant la période de marge en risque « n ». Le CDCC utilise une période de référence d'au moins un an.

On calcule le facteur de rajustement au temps t pour une période donnée à courir avant l'échéance à l'aide de la formule suivante :

$$c_{t,\tau} = \text{Max} \left(\frac{\sigma_{T,\tau} + \sigma_{t,\tau}}{2 \sigma_{t,\tau}}, \text{FR min} \right)$$

où « σ » représente la volatilité prévue selon la MMPE et FR min représente le facteur de rajustement minimum.

On calcule la volatilité prévue selon la MMPE à l'aide de la formule suivante :

$$\sigma_{t,\tau}^2 = (1 - \lambda)R_{t-1,\tau}^2 + \lambda\sigma_{t-1,\tau}^2$$

où « R » représente le rendement relatif sur le marché pendant la période de marge en risque « n » et « λ » représente le taux de décroissance.

6.2.2 Création des scénarios historiques de gains et de pertes

On évalue les scénarios de gains et de pertes en calculant la différence entre les prix des opérations sur titres à revenu fixe soumis à un choc selon un scénario historique filtré et les cours de référence initiaux. Les résultats des scénarios historiques de gains et de pertes sont additionnés pour l'ensemble des opérations sur titres à revenu fixe appartenant à un même groupe relatif à la valeur à risque.

On calcule les cours de référence initiaux à l'aide d'une méthode de réévaluation complète et des facteurs de risque de référence initiaux. On calcule les cours soumis à un choc à l'aide d'une méthode de réévaluation complète et des facteurs de risque soumis à un choc.

6.2.3 Déficit prévu

Pour chaque groupe relatif à la valeur à risque, les gains et les pertes historiques sont triés de la plus grande perte ou plus grand gain pour construire la distribution des gains et des pertes historiques. Selon un niveau de confiance minimal de 99 % et la distribution des gains et des pertes historiques, on détermine le déficit prévu en faisant la moyenne des pertes dépassant le niveau de confiance.

6.2.4 Multiplicateur de tampon de marge

Pour chaque groupe relatif à la valeur à risque, on détermine la marge initiale de base en appliquant un multiplicateur de tampon de marge à la valeur du déficit prévu.

Le multiplicateur de tampon de marge est fondé sur le ratio entre la distribution de la volatilité sur un minimum de 10 ans et la volatilité sur une courte période de temps. La CDCC change le niveau du multiplicateur de tampon de marge s'il est jugé stable sur la période de référence. - Le ratio est ensuite arrondi et sujet à une valeur plancher et une valeur plafond.

La CDCC actualise la valeur du multiplicateur de tampon de marge à l'occasion.

6.3 RECALIBRAGE DU MODÈLE DE RISQUE

S'il y a lieu, l'exigence de marge initiale de base de chaque membre compensateur est soumise à un recalibrage du modèle de risque. Le recalibrage portera sur les paramètres de risque applicables aux méthodes de calcul de la marge initiale de base.

Objectif et déclencheur : L'objectif du recalibrage du modèle de risque est de s'assurer que suivant un événement de recalibrage du modèle de risque, la CDCC pourra établir la nature du recalibrage à apporter aux paramètres de risque servant à calculer la marge initiale de base des options, des contrats à terme, des éléments non réglés et des opérations sur titres à revenu fixe prévue dans les Règles.

6.3.1 Gouvernance du recalibrage du modèle de risque

- Suivant un événement de recalibrage du modèle de risque et après avoir établi la nature du recalibrage à apporter aux paramètres de risque, la CDCC informera rapidement le comité consultatif de gestion des risques de toute incidence que cette opération devrait avoir sur les membres compensateurs.

6.3.2 Entrée en vigueur

- Chaque recalibrage des paramètres de risque fera l'objet d'un avis écrit aux membres compensateurs et sera accompagné de toute information pertinente telle qu'une analyse des incidences.
- Le recalibrage du modèle de risque entrera en vigueur cinq (5) jours ouvrables après que la CDCC ait publié un avis à ce sujet sur son site Web.

6.4 RECALIBRAGE DU RATIO EFFECTIF

[...]

6.5 OPTIONS SUR TITRES IMHC

[...]

6.6 INTERVALLE DE MARGE

L'intervalle de marge (IM) est calculé au moyen de la formule suivante :

$$IM = \alpha \times \sqrt{n} \times \sigma$$

où « n » représente la période de marge en risque, « α » correspond au niveau de confiance équivalant à un minimum de 99 % de la distribution normale cumulative ou à une équivalence en utilisant la distribution du t de Student cumulative. « σ » est l'estimateur de la volatilité des rendements du contrat et est calculé en utilisant l'approche de la moyenne mobile à pondération exponentielle (MMPE).

La formule implémentée pour l'estimateur de volatilité à tout moment t est :

$$IM = \alpha \times \sqrt{n} \times \sigma$$

$$\sigma_t = \sqrt{\frac{(1 - \lambda) \sum_{i=1}^T \lambda^{i-1} (R_{t-i} - \bar{R})^2}{(1 - \lambda^T)}}$$

où « R » représente les rendements journaliers des biens sous-jacents des options et des contrats à terme sur actions et les rendements journaliers des prix des contrats à terme (autres que les contrats à terme sur actions), « \bar{R} » représente le rendement moyen au cours de la période concernée et « λ » représente le taux de décroissance.

De plus la CDCC établit un plancher pour l'estimateur de la volatilité s'appuyant sur la MMPE défini ci-dessus. Ce plancher est calculé à l'aide de la distribution des estimateurs de la volatilité s'appuyant sur la MMPE quotidiens observés sur un minimum de 10 ans. La CDCC applique également un plafond aux produits dont le taux de décroissance est inférieur à 0,99. Le plafond en question est calculé à l'aide de la distribution des rendements journaliers historiques sur un minimum de 10 ans. L'estimateur de la volatilité qui sera utilisé pour calculer l'intervalle de marge ne peut être ni inférieur au plancher calculé, ni supérieur au plafond calculé.



AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Appel à commentaires

RUIM et Règles des courtiers membres [Règles de l'OCRCVM]

Date limite pour les commentaires : 12 avril 2021

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Détail
Haute direction
Institutions
Pupitre de négociation

Personne-ressource :

Catherine Drennan
Chef principale de l'information financière,
Politique de réglementation des membres
416 943-6977
cdrennan@iiroc.ca

21-0032
25 février 2021

Marges obligatoires proposées dans le cas des produits structurés

Récapitulatif

L'OCRCVM propose d'apporter des modifications à l'article 2 de la Règle 100 des courtiers membres et à la Règle 5400 de l'OCRCVM¹ pour permettre de calculer la marge (couverture) des produits structurés à l'aide d'un taux fixe ou, à la place, d'une méthode modulaire (**Projet de modification**).

Le Projet de modification vise principalement à reconnaître officiellement une méthode de calcul de la marge pour les produits structurés, étant donné que les Règles des courtiers membres et les Règles de l'OCRCVM actuellement en vigueur ne traitent pas expressément de la marge prescrite pour ces produits.

Le Projet de modification a les objectifs suivants :

- exiger un taux de marge de 70 % pour les produits structurés qui répondent aux critères d'admissibilité;
- autoriser, comme autre formule possible, le recours à une méthode modulaire de calcul de la marge dans le cas des produits structurés dont une composante est garantie.

¹ Se reporter à l'[Avis 19-0144](#) et à l'[Avis 20-0079](#) pour obtenir plus de renseignements sur les Règles de l'OCRCVM.



Envoi des commentaires

Nous sollicitons des commentaires sur tous les aspects du Projet de modification, y compris sur toute question qui n'y est pas abordée. Les commentaires doivent être faits par écrit et transmis au plus tard le **12 avril 2020** à :

Politique de réglementation des membres
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
121, rue King Ouest
Bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 3T9
Courriel : memberpolicymailbox@iiroc.ca

Il faut également transmettre une copie des commentaires aux autorités de reconnaissance à l'adresse suivante :

Réglementation des marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, bureau 1903
C. P. 55
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Remarque à l'intention des personnes qui présentent des lettres de commentaires : une copie de leur lettre de commentaires sera mise à la disposition du public sur le site Internet de l'OCRCVM, à l'adresse www.ocrcvm.ca.



Avis sur les règles – Table des matières

1.	Contexte et historique	4
1.1	Contexte	4
1.2	Billets à capital protégé	4
1.3	Billets dont le capital est à risque.....	4
1.4	Autres territoires.....	5
2.	Exposé du Projet de modification.....	5
2.1	Règles actuelles.....	5
2.2	Enjeu.....	5
2.3	Analyse des risques	5
2.3.1	Liquidité.....	5
2.3.2	Complexité.....	6
2.4	Projet de modification.....	6
3.	Solutions de rechange examinées	7
3.1	Statu quo	7
3.2	Taux de marge fixe de 50 %	7
4.	Incidence du Projet de modification.....	7
4.1	Évaluation des effets économiques.....	7
5.	Mise en œuvre	8
6.	Processus d'établissement des politiques.....	8
6.1	Objectifs d'ordre réglementaire.....	8
6.2	Processus de réglementation.....	8
7.	Annexes	9



1. Contexte et historique

1.1 Contexte

Un produit structuré est un placement lié au marché qui est proposé comme une solution de remplacement à un placement direct dans le titre ou le panier de titres sous-jacent. L'objectif est de réduire l'exposition au risque tout en tirant parti des tendances présentes sur le marché. En règle générale, les produits structurés ne sont pas cotés en bourse. Au Canada, les courtiers membres (**courtiers**) placent des produits structurés émis par les institutions financières qui sont membres de leur groupe par l'intermédiaire de Fundserv et offrent un marché secondaire aux investisseurs qui souhaitent vendre ces produits avant leur échéance.

Les investisseurs sont attirés par ces produits en raison des avantages qu'ils procurent sur le plan fiscal, de leur efficacité d'un point de vue opérationnel et de la possibilité d'en personnaliser certaines caractéristiques. Les produits structurés sont prisés par les clients fortunés qui cherchent un produit sur mesure correspondant à leur vision des placements. Habituellement, pour pouvoir tirer profit de caractéristiques comme la composante garantie intégrée, l'investisseur doit conserver le produit structuré jusqu'à l'échéance.

Il existe deux principaux types de produits structurés :

- les billets à capital protégé (**BCP**);
- les billets dont le capital est à risque (**BCR**).

Les produits structurés ont vu le jour au Canada dans les années 1990 et se limitaient alors aux BCP. Les BCR sont venus s'y ajouter en 2007. Le marché des produits structurés a connu un essor rapide au fil des années, tant du point de vue de sa taille que de celui de la complexité des produits. À l'heure actuelle, au Canada, le marché est dominé par les six plus grandes banques de l'annexe 1, qui émettent à la fois des BCP et des BCR.

1.2 Billets à capital protégé

Les BCP garantissent au moins le remboursement du capital investi, tant qu'ils sont conservés jusqu'à l'échéance. Un BCP consiste en une obligation à coupons détachés combinée à une option dont le rendement est lié à un actif, indice ou autre produit sous-jacent. Ces billets sont émis par les institutions financières au Canada par le biais d'un document d'information ou d'une offre de souscription. Ils sont vendus sans prospectus, en vertu de dispenses de prospectus applicables aux titres de créance garantis ou du fait que la législation provinciale sur les valeurs mobilières ne s'y applique pas.

1.3 Billets dont le capital est à risque

Les PCR offrent aux investisseurs la possibilité d'accroître leur rendement grâce à l'effet de levier, en exposant au risque une plus grande partie du capital investi. Les institutions financières émettent ces produits par voie de prospectus, conformément aux lois sur les valeurs mobilières.

Avis de l'OCRCVM 21-0032 – Avis sur les règles – Appel à commentaires – Règles de l'OCRCVM – Marges obligatoires proposées dans le cas des produits structurés



1.4 Autres territoires

L'OCRCVM n'a pas identifié de règles relatives aux marges propres aux produits structurés dans d'autres territoires.

2. Exposé du Projet de modification

2.1 Règles actuelles

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de Règles des courtiers membres visant les produits structurés; l'OCRCVM a toutefois rendu des décisions permettant de calculer la marge applicable aux BCP admissibles en fonction des éléments dont ils se composent, conformément au paragraphe 2(g) de la Règle 100 – *Unités*. Selon les décisions visant le taux de marge, la marge relative à la composante à capital protégé devait être calculée conformément à l'alinéa 2(a)(xi), *Coupons détachés et obligations coupons détachés*, de la Règle 100, tandis que le taux de la marge applicable à la composante dont le rendement dépendait du rendement du sous-jacent devait être de 100 % (**méthode modulaire**).

Les BCR peuvent avoir ou non une composante à capital protégé selon que le billet offre ou non une garantie partielle contre le risque de baisse. L'OCRCVM avait informé les courtiers que les BCR n'étaient pas admissibles à la marge en raison d'une protection du capital moindre.

2.2 Enjeu

La méthode modulaire est difficile à appliquer; le taux doit être calculé manuellement par les courtiers, car les systèmes des fournisseurs de services ne peuvent pas appliquer cette méthode facilement. Les courtiers sont nombreux à demander qu'une valeur d'emprunt soit autorisée pour tous les produits structurés, y compris les BCR, et qu'un taux de marge fixe soit prévu pour simplifier ce calcul complexe de la marge applicable aux différentes composantes.

2.3 Analyse des risques

Les courtiers ont fait observer que les BCR étaient semblables aux obligations en défaut, aux FNB et aux titres d'organismes de placement collectif, pour lesquels le taux de marge maximal est établi à 50 %. Le personnel de l'OCRCVM a analysé les caractéristiques et les risques communs à la plupart des BCR et des BCP, et a conclu que les produits structurés se distinguaient essentiellement des autres titres admissibles à une marge de 50 % à deux égards : leur liquidité et leur complexité.

2.3.1 Liquidité

La plupart des produits structurés ne sont pas cotés en bourse. L'émetteur peut prévoir des droits de rachat et le courtier offre généralement un marché secondaire. Toutefois, rien ne garantit qu'un tel marché secondaire existera, surtout en période de volatilité des marchés. Selon la plupart des fiches d'information sur les BCP et des prospectus sur les BCR, l'émetteur ou le courtier se réserve le droit de ne pas maintenir le marché secondaire. Par opposition, les lois sur les valeurs mobilières obligent les émetteurs de titres d'organismes de placement collectif à racheter les titres à la demande des investisseurs, tandis que les FNB sont cotés sur des bourses reconnues. Les obligations en défaut



peuvent être vendues à divers acheteurs et porteurs d'obligations consentants qui ont droit à une part des actifs de l'émetteur en cas de faillite de ce dernier.

2.3.2 Complexité

Les produits structurés peuvent être personnalisés, de sorte que le profil de risque varie d'un produit à l'autre. Cette personnalisation en fait des produits bien distincts des actions, des obligations et des titres d'organisme de placement collectif traditionnels.

L'émetteur peut notamment personnaliser les caractéristiques suivantes des produits structurés :

- durée jusqu'à l'échéance,
- titre, devise ou actif sous-jacent,
- montant minimum du capital à rembourser,
- participation à la hausse.

En outre, la participation à la hausse peut comporter des barrières, des tranches protégées et des planchers pour limiter les risques à la hausse ou à la baisse. De plus, le potentiel de hausse peut être limité par les caractéristiques de remboursement par anticipation de l'émetteur.

2.4 Projet de modification

Le Projet de modification permet de calculer la marge des produits structurés à l'aide d'un taux fixe de 70 %, tout en donnant la possibilité d'utiliser, à la place, une méthode modulaire pour calculer la marge des produits structurés dont une composante est garantie. Cette méthode modulaire peut exiger des ressources opérationnelles supplémentaires, mais elle aboutirait à un taux de marge inférieur au taux fixe proposé.

Le taux de marge fixe de 70 % est établi comme suit :

- (a) un taux de marge de 50 % (taux maximum applicable aux actions, aux obligations en défaut, aux FNB, aux titres d'organismes de placement collectif)
plus
- (b) un taux de marge obligatoire supplémentaire de 20 % pour couvrir le surcroît de risque de liquidité associé au produit structuré.

Il est nécessaire, à nos yeux, d'appliquer un taux de marge fixe prudent pour tenir compte des limites des produits en matière de liquidité et de leurs structures bien particulières et variables.

Nous proposons en outre qu'un produit structuré ne soit admissible à la marge que dans la mesure où :

- il est émis par une institution agréée;
- il est visé par un prospectus dans une province canadienne, ou garanti par une institution financière canadienne, selon la définition figurant dans la législation en valeurs mobilières –



ainsi, seuls les produits structurés émis au Canada seront admissibles à la marge. Les produits structurés étrangers ne seront pas admissibles à la marge;

- il existe un marché secondaire actif – si l'émetteur ou le courtier n'offre pas de marché secondaire, les produits structurés ne seront pas admissibles à la marge;
- le produit est lié à un actif sous-jacent qui est déjà admissible à la marge en vertu des Règles de l'OCRCVM – par exemple, les produits structurés liés aux bitcoins ou à des dérivés complexes ne seraient pas admissibles à la marge.

La version comparée du Projet de modification des Règles des courtiers membres figure à l'annexe A et le libellé des modifications figure à l'annexe C. La version comparée du Projet de modification des Règles de l'OCRCVM figure à l'annexe B et le libellé des modifications figure à l'annexe D.

3. Solutions de rechange examinées

Nous avons envisagé les solutions de rechange suivantes :

- (a) le statu quo;
- (b) un taux de marge fixe de 50 %.

3.1 Statu quo

Nous n'avons pas opté pour le maintien du statu quo, car les courtiers sont de plus en plus nombreux à demander l'application de marges obligatoires propres à ces produits en plein essor. Pour des raisons d'ordre pratique, il serait en outre difficile pour le personnel de l'OCRCVM d'évaluer les produits au cas par cas pour en fixer la marge.

3.2 Taux de marge fixe de 50 %

Nous avons aussi envisagé une approche prévoyant un taux de marge fixe de 50 % pour les produits structurés, comme l'ont suggéré des courtiers. L'OCRCVM a jugé préférable d'opter pour une approche prudente compte tenu des caractéristiques plus complexes des produits structurés et de leur marché secondaire limité. Nous avons choisi un taux fixe plus prudent de 70 %, mais le Projet de modification prévoit aussi, à la place, une méthode modulaire qui permet d'obtenir un taux de marge global plus bas et cadre avec nos décisions précédentes.

4. Incidence du Projet de modification

Nous ne pensons pas que le Projet de modification aura d'incidence importante sur les investisseurs, la structure des marchés financiers, la concurrence en général, les coûts de conformité, les obstacles freinant l'innovation et la conformité avec les autres règles. Le Projet de modification ne permet aucune discrimination indue entre clients, émetteurs, courtiers et autres personnes.

4.1 Évaluation des effets économiques

Dans le cadre de notre processus réglementaire, nous devons envisager d'entreprendre une évaluation des effets économiques des coûts et avantages prévus des modifications proposées à nos règles. Nous



avons déterminé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une telle évaluation du Projet de modification, étant donné que les changements proposés des taux de marge :

- codifient les exigences minimales de marge visant les BCP admissibles;
- permettent l'admissibilité à la marge des BCR à un taux de 70 %;
- se traduisent par des niveaux de taux de marge qui tiennent adéquatement compte :
 - o des risques liés au marché associés à la détention de placements en BCP et en PCR dans le portefeuille du courtier,
 - o des risques liés au crédit associés au calcul de la marge sur les placements en BCP et en PCR dans les comptes de clients.

5. Mise en œuvre

Nous avons l'intention de mettre en œuvre le Projet de modification dans les 90 jours suivant la réception de l'approbation des autorités de reconnaissance.

6. Processus d'établissement des politiques

6.1 Objectifs d'ordre réglementaire

Le Projet de modification a les objectifs suivants :

- établir et maintenir les règles indiquées pour la gouvernance et la réglementation de tous les aspects des fonctions et des responsabilités de l'OCRCVM en tant qu'organisme d'autoréglementation;
- favoriser le traitement uniforme de la marge applicable.

6.2 Processus de réglementation

Le conseil d'administration de l'OCRCVM a déterminé que le Projet de modification est d'intérêt public et, le 27 janvier 2021, a approuvé sa publication dans le cadre d'un appel à commentaires.

L'OCRCVM a mis au point le Projet de modification en consultation avec le sous-comité du Groupe consultatif des finances et des opérations (GCFO) sur la formule d'établissement du capital et le comité de direction du GCFO. Les comités appuient le Projet de modification.

Après avoir examiné les commentaires sur les modifications proposées reçus en réponse au présent appel à commentaires ainsi que les commentaires des autorités de reconnaissance, l'OCRCVM peut recommander d'apporter des révisions aux dispositions visées des modifications. Si les révisions et les commentaires reçus ne sont pas importants, le conseil a autorisé le président à les approuver au nom de l'OCRCVM, et le Projet de modification, dans sa version révisée, sera soumis à l'approbation des autorités de reconnaissance. Si les révisions ou les commentaires sont importants, le Projet de modification, dans sa version révisée, sera soumis à la ratification du Conseil et, s'il est ratifié, il sera publié dans le cadre d'un nouvel appel à commentaires ou mis en œuvre selon le cas.



7. Annexes

- [Annexe A](#) - Version soulignée du Projet de modification des Règles des courtiers membres
- [Annexe B](#) - Version soulignée du Projet de modification des Règles de l'OCRCVM (en vigueur à compter du 31 décembre 2021)
- [Annexe C](#) - Version nette du Projet de modification (Règles des courtiers membres)
- [Annexe D](#) - Version nette du Projet de modification (Règles de l'OCRCVM – en vigueur à compter du 31 décembre 2021)

7.3.2 Publication



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

MODIFICATION DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. AFIN DE MODIFIER LES CYCLES D'ÉCHÉANCE DES OPTIONS SUR INDICE, SUR ACTION, SUR FONDS NÉGOCIÉ EN BOURSE ET SUR DEVICES

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 17 février 20 21

(s) Alexandre Normandeau

Alexandre Normandeau, Conseiller juridique
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION - DURÉE DES MANDATS MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 2.202 DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 23 février 20 21

(s) Martin Jannelle

Martin Jannelle, Conseiller juridique principal
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
DÉPANNEUR GAU-SEN INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
1043050 ONTARIO INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22
2435-3385 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19
7816359 CANADA INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19
9112-0444 QUÉBEC INC	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22
9127-5719 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19
9185-5973 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
9257-3591 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22
9261-5780 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22
9323-1488 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22
BAR ST-VIATEUR INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19
CHEZ BAPTISTE SUR MASSON INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22
CINÉMA PIGALLE INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19
LES BOÎTES À CHANSONS ET CAFÉS-TERRASSES LES PIERROTS INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

8.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

10.

Agents d'évaluation du crédit

- 10.1 Avis et communiqués
 - 10.2 Réglementation et lignes directrices
 - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
 - 10.4 Sanctions administratives
 - 10.5 Autres décisions
-

10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.